This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50040 3

LIBRAIRIE ANCIENNE
et MODERNE
BADIOU-AMANT
7, Rue du Plat, LYON
ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

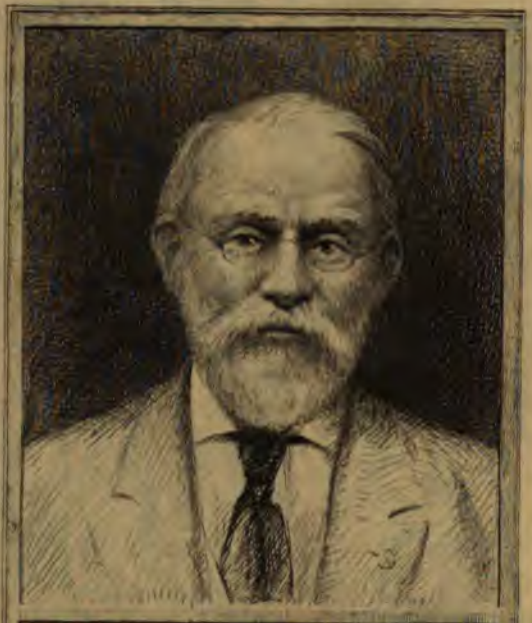

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HC
611
.H781
S8

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE

DE LA DROME.

TOME XI. — 1877.

VALENCE, IMPRIMERIE DE CHENEVIER.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ (DÉPARTEMENTALE)

D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE STATISTIQUE

DE LA DROME.

Colligite ne pereant.

TOME ONZIÈME

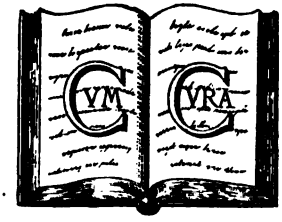

VALENCE
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

M.DCCC.LXXVII.

Deming
Nijhoff
5-4-27
13603

LA VIE DE PROVINCE

AU XVIIIe SIÈCLE

d'après les papiers des Franquières

et d'autres documents inédits.

(Suite. — Voir les 35e, 36e, 37e 38e et 39e livr.)

IX

Deux questions, plus que toutes les autres, divisent alors les esprits et marquent les premières étapes de l'esprit révolutionnaire : l'abolition des Jésuites et les querelles des parlements avec la cour. Ces deux puissances s'étaient unies pour la spoliation des Jésuites, coupables, comme les Templiers, de posséder des biens considérables et de représenter la résistance la plus courageuse, sinon toujours la plus adroite, aux attaques se multipliant contre l'Église. Il est incontestable que les formes les plus élémentaires de la justice ne furent pas observées vis-à-vis de ces hommes

Trop estimés pour n'être pas haïs[1],

qu'on organisa contre eux un véritable coup d'État, les condamnant sans consentir à entendre leur défense. On vit « des parlements se dressant tout à coup contre des religieux in-

(1) Gresset, *Adieux aux Jésuites.*

offensifs, que pendant longtemps ils avaient protégés, et dépouillant sans pitié une compagnie célèbre, que quatre-vingts ans auparavant ils avaient aidée à s'enrichir des dépouilles des protestants..... Les Jésuites ne furent pas poursuivis sur tous les points de la France avec la même énergie. Le parlement de Douai prit leur défense. Dans la Lorraine, déjà devenue française, mais cependant encore sous le gouvernement du roi Stanislas, les Jésuites furent épargnés [1]. » A Grenoble la lutte fut assez vive De Vaulx, président à mortier, les conseillers de Barral, de Beaumont, du Mas de Charconne prirent tour à tour la parole en leur faveur; on citait aussi MM. de La Tour (Vidaud), oncle et neveu, et M. de Chabons; mais ils n'entraînèrent pas la majorité, qui se rangea aux mesures adoptées par le parlement de Paris et eut pour chefs le premier président de Bérulle, MM. d'Ornacieu, de Murat et de Meyrieu, de Sauzin, Brunier de Larnage, de Chaléon, de Moydieu, fils du procureur général, de La Ric, Duchélas, Colaud de La Salcette [2]. Les religieux avaient été soutenus par Mgr. de Caulet, mais attaqués par quelques-uns des curés de la ville. A Lyon ils eurent contre eux à la fois l'archevêque Montazet, prélat janséniste, le consulat et la sénéchaussée, autrement dit la cour des monnaies. « L'on a donné, dit M.lle de La Rouillière, l'hospitalité à Grenoble aux pauvres Jésuites que nous avons eu l'impolitesse de chasser de Lyon. Plusieurs de nos dévotes ont retiré chez elles leurs RR. PP. confesseurs; M.me Ollivier étoit de ce nombre. Mais, entre nous, comme elle n'est pas bien stable dans ses résolutions, après que le feu de son enthousiasme a été un peu amorti, nous venons d'apprendre, mais sans sçavoir

(1) Emm. Michel, *Histoire du parlement de Metz*, p. 453.

(2) Létourneau, t. II, p. 1124.

comment, qu'elle a trouvé le secret de se débarrasser du R. P. confesseur et du compagnon qu'elle y avoit joint, ayant fait les choses plus généreusement que les autres. Une autre dévote les a recueillis et va sans doute profiter des bénédictions dont Mme Ollivier nous prônoit que sa maison alloit être comblée. Au surplus, je m'imagine que plusieurs raisons différentes mettent MM. du parlement de Grenoble dans un grand embarras sur la décision de l'affaire des Jésuites. En vérité, il y en a parmi eux qui font pitié, ne sachant que devenir, sans biens et sans famille [1]. » — « Tout le monde, dit à son tour Mlle Cholier, plaint les particuliers. Cependant, malgré toutes ces tristes aventures, ils confessent et prêchent en toute sécurité. Je voudrois qu'on les sécularisât tous et qu'ils exerçassent leurs talents, dont on sera sûrement content, séparés de leur société (10 avril 1762.) [2]. » « Ma tante Cholier est dans la grande désolation; elle croit maman au comble de la joie, pensant toute sa famille janséniste. Elle gémit de l'éducation que l'on nous donne et prie Dieu, tant qu'elle peut, que cela ne nous fasse aucune impression. » On le voit, les familles étaient divisées, et il se rencontrait un grand nombre de gens honnêtes, éclairés qui, acceptant avec une singulière crédulité les calomnies répandues contre les Jésuites, croyaient faire une œuvre pie en s'associant à la réprobation qu'il était de mode d'afficher [3].

---

(1) Mlle de La Rouillière à Mlle de Franquières, s. d. — D'autres témoignages, d'ailleurs également hostiles aux Jésuites, constatent le manque de ressources pour le plus grand nombre. (*Journal de* Barbier, t. viii, p. 61.)

(2) Le P. Carayon (*Notes historiques sur les parlements et les Jésuites au XVIIIe siècle*, p. civ) répond victorieusement à cette façon de raisonner, très-générale à cette époque.

(3) L'arrêt du parlement de Grenoble a été donné par M. Ennemond Périer dans le *Procès des Jésuites devant le parlement de Dauphiné*. (*Semaine religieuse de Grenoble*, 1872.)

On l'a remarqué depuis longtemps, tandis qu'à Lyon les familles s'élevaient par le commerce, en Dauphiné la profession de jurisconsulte menait à tout. L'entraînement vers les procès, sous les prétextes les plus frivoles, était universel, et les femmes ne s'en trouvaient pas plus exemptes que les hommes. Au XVIIe siècle nos poètes provinciaux, voués aujourd'hui à un oubli mérité, mais qui jouissaient alors d'une certaine célébrité, l'avocat Thomas de Lorme et René Le Pays,

Illustre concurrent de l'illustre Voiture [1],

retenu plusieurs années à Grenoble et à Valence par ses fonctions de directeur général des gabelles de Dauphiné et de Provence, exercèrent leur verve satirique contre les plaideuses [2]. Cent ans après, la race ne s'en était point perdue. « Ne connoisses-vous point, écrit Mme de La Rollière, une plaideuse nommée Mme de Limaye [3], que j'ai vue un moment à La Rollière, vêtue en homme, allant à cheval à Grenoble. Elle me parut d'un courage intrépide, et de plus elle portoit une barbe longue comme le doigt, qui paroissoit sortir de son menton. Je ne comprends pas par quel art elle pouvoit l'y avoir fixée. Enfin elle m'étonna autant qu'elle m'embarrassa, n'ayant sceu son nom qu'après son départ; aussi m'a-t-elle trouvée très-froide. Elle venoit chercher chez moi Mme de Rostaing-Vérone. »

A tous les rangs de la société, on regardait du côté du parlement comme l'autorité la plus populaire dans la province, la juridiction suprême dont on relevait, la sauvegarde des liber-

---

(1) F. DE LORME, *La Muse nouvelle*. Lyon, 1665, p. 194.

(2) LE PAYS, *Amitiez, amours et amourettes*. Grenoble, 1664, p. 365. — DE LORME, *La Muse nouvelle*, p. 223, 258.

(3) Limaye, baronnie en Provence appartenant à une branche cadette de la maison de Coriolis.

tés encore subsistantes. C'était enfin une espèce de pont et d'intermédiaire entre le tiers et la noblesse. « Rien ne fut de tout temps plus facile à franchir, dit Sénac de Meilhan, que la ligne qui séparoit la noblesse d'avec le tiers-état..... Il falloit, à la vérité, que le tiers-ordre passât lentement par divers degrés, que les nobles anciens franchissoient d'un seul pas; mais il avoit enfin la faculté de s'élever, avec le temps, aux mêmes emplois. Il n'existoit pas de barrière insurmontable qui lui en fermât l'accès, et de génération en génération la vitesse en étoit pour lui accélérée [1]. » D'ordinaire, les familles nouvelles ne pouvaient pénétrer au parlement que par les charges inférieures, et il fallait être fils ou mieux encore petit-fils d'anobli pour avoir chance d'être admis au rang très-envié de conseiller. Cependant il y avait des exceptions, comme pour le fameux Anglès, dont le mérite éminent força en quelque sorte les portes [2]. On était loin sans doute déjà des vieilles mœurs patriarcales, « où les magistrats vivoient chez eux en si grande simplicité, à ce que nous apprend Decormis, avocat au parlement d'Aix, qu'au feu de la cuisine, quand le mouton tournoit à la broche, le mari se préparoit pour le rapport d'un procès et la femme avoit la quenouille ». Au même parlement, à la nouvelle crue (création) d'offices de juillet

---

(1) *Du Gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution.* Hambourg, 1795, p. 58, 59.

(2) « Je viens, écrivait le 28 janvier 1780 le président de Barral au garde des sceaux Miroménil, vous rendre compte de l'agrément unanime que le parlement a donné à M. Anglès, avocat consistorial, pour entrer dans la compagnie. Les tristes et malheureuses circonstances où nous nous trouvons, le grand mérite du sujet, ses talents généralement reconnus, accompagnés d'une fortune considérable, et plus encore le bien de la justice nous y ont déterminés. Nous n'avons point détruit notre arrêté pour la noblesse; mais nous avons cru d'une nécessité absolue d'y déroger toutes les fois que d'aussi fortes circonstances que celles où nous nous trouvons pourront l'exiger. » (Minute autographe en notre possession.)

1693, la finance de la charge de conseiller s'élevait au chiffre de vingt mille écus. Les émoluments sous diverses formes rendaient à peine le un pour cent de la somme engagée [1]. Il était donc besoin d'une certaine fortune pour pouvoir ainsi consacrer son temps à la chose publique d'une façon onéreuse pour ses intérêts et soutenir son rang dans le monde. « Mais, dit encore Sénac de Meilhan, la plus grande richesse ne déterminoit aucune préférence. Il n'en falloit pas moins réunir les qualités convenables, avoir fait les études nécessaires, être parvenu à certains grades antécédents et avoir une naissance honnête. » Après l'information sur les vie et mœurs, le récipiendaire, d'après l'ordonnance de François Ier de 1535, avait à subir un examen en latin et en français pour montrer qu'il était *ydoine et suffisant pour l'office* [2]. Les formalités détaillées de la réception au parlement de Metz nous ont été conservées et témoignent des garanties sérieuses que l'on exigeait. Le

---

(1) Plus de trois quarts de siècle après, les choses avaient peu changé. « M. Necker, en 1778, voulut connoître le nombre des offices, les gages qui y étoient attribués, les droits et impositions dont ils étoient grevés, et il ordonna les recherches et la confection des états qui pouvoient conduire à avoir tous ces éclaircissements. Il résulta des travaux qui furent faits pour chacune des généralités du royaume que le nombre des offices de justice, police, chancellerie et finances parut être de cinquante-un mille, leur finance de 600 millions, et qu'en déduisant sur le montant général des gages le produit des vingtièmes, du centième denier et des droits de mutation, l'intérêt payé pour les capitaux reçus étoit d'environ un pour cent.....

» Il faut considérer aussi qu'indépendamment des gages presque tous les offices avoient des attributions et émoluments casuels, qui, sans leur assurer un traitement avantageux, compensoient au moins jusqu'à un certain point leurs sacrifices et l'intérêt de leurs capitaux. » (Note justificative sur le premier rapport du comité de judicature, concernant la liquidation et le remboursement des offices, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, Imprimerie nationale, 1790, p. 4.)

(2) Ch. de Ribbe, *L'ancien barreau du parlement de Provence*, p. 51, 68, 72, 84.

postulant devait commencer par adresser sa demande, avec les documents à l'appui, à la commission d'enquête, composée des plus anciens magistrats, qui ne se prononçait qu'à l'expiration d'un certain délai. L'agrément du parlement obtenu, il fallait solliciter auprès du roi les lettres de provisions, ne ressortant leur effet qu'après une réunion nouvelle de la cour, qui, toutes chambres assemblées et à la suite d'une information sur la vie de l'impétrant, l'admettait, si le résultat était favorable, à passer l'examen sur des questions de jurisprudence. Plusieurs furent écartés pour l'insuffisance de leurs réponses. A chaque degré de cette longue épreuve le candidat pouvait rencontrer un échec, et dans les délibérations relatives à sa réception il était nécessaire qu'il réunît au moins les deux tiers des suffrages [1]. On le voit, la vénalité des offices, monstrueuse à distance, et que le Gouvernement cependant, se brisant aux résistances de l'opinion, essaya en vain de détruire lorsqu'il institua le parlement Maupeou, ne présentait pas tous les inconvénients que des observateurs superficiels seraient tentés de lui attribuer. Son tort principal était de former une magistrature trop complètement indépendante de l'administration.

Une suite de guerres, souvent malheureuses et inconsidérées, de mauvaises récoltes et d'autres causes trop longues à énumérer avaient été la cause d'une augmentation considérable dans les impôts. Ainsi un édit de février 1760 établis-

---

(1) Emm. Michel, *Histoire du parlement de Metz*, p. 269-274. — Dans le second volume de cette consciencieuse publication, consacré à la biographie du parlement de Metz, on trouve un certain nombre de notices relatives à des Dauphinois, cette compagnie ayant reçu à sa suppression, en 1661, la cour souveraine de Bourg en Bresse, dans laquelle avaient été précédemment versés les membres de la cour des aides de Vienne, qui n'eut qu'une existence éphémère.

sait le doublement de la taille. Indépendants du Gouvernement par l'origine de leurs charges, n'ayant aucun avancement à attendre de lui, les membres du parlement cherchaient une popularité facile dans leur peu d'empressement à enregistrer les édits fiscaux. Leur langage atteint d'ordinaire le plus extrême degré de la violence. On lit dans les remontrances du parlement de Dauphiné du 24 juillet 1760 : « Ces droits (les douanes de Lyon et de Valence, les quatre sols par livre, le contrôle, etc.), variés suivant les temps, les lieux et les circonstances, exposent les peuples à devenir tous les jours la victime *(sic)* de l'impéritie ou de la mauvaise foi des commis, rebutent les marchands, découragent les talents et l'industrie, effrayent l'étranger et détruisent le commerce, qui pourroit être si florissant dans le royaume.....

» Ces droits, dont l'établissement, les règles et les tarifs sont consignés dans une collection immense d'édits, de déclarations, de règlements et de décisions, et qui exigeroient de la part des préposés non-seulement la plus entière probité, mais encore quelque connoissance de la nature, de la forme et de l'étendue des actes, de la signification des clauses qu'ils contiennent, des maximes de droit et de jurisprudence qui peuvent y être appliquées, sont livrés à l'avidité insatiable d'un partisan, et sous ses ordres *un tas d'insectes dévorants, qui couvrent des dépouilles des peuples la fange de leur origine,* sont préposés pour en faire le recouvrement.

» Les injustices et les vexations de ces nouveaux traitants ne sauroient se concevoir. Les dépôts de la confiance publique, le secret des familles, respectés par la justice même, sont exposés à des recherches insidieuses. Les conventions les plus sérieuses de la société n'ont plus rien de déterminé dans la dénomination, la forme et la substance. Les actes de dernière volonté sont soumis à l'interprétation, qui donnera lieu à exiger le plus fort droit. Un acte en rappelle un autre, dont

on ne veut s'aider ni servir, qui sera même absolument inutile; il faut le représenter et en payer les droits. Ce n'est plus de gré à gré ou par experts qu'on vérifie si une déclaration de la valeur d'immeubles sujets au centième denier est sincère. Est-elle au-dessous du prix porté par les anciens titres d'acquisition ? Elle est attaquée d'infidélité, sans avoir égard aux dégradations qui en ont diminué la valeur [1]. »

Ainsi, dans un langage factieux, empreint de l'exagération déclamatoire de l'époque et témoignant de la liberté abusive laissée par un Gouvernement faible, on faisait le procès à l'enregistrement, qui n'a pas diminué, que je sache, depuis, aux droits de succession, alors dans l'enfance et que les révolutions successives ont l'une après l'autre amplifiés. On se trouvait sur un terrain plus solide quand on critiquait le système des gabelles et l'inégalité dans l'assiette de l'impôt. Quoi qu'il en soit, le comte de Marcieu, commandant de la province, reçut l'ordre de faire enregistrer l'édit; mais le parlement ne céda qu'après avoir obtenu le changement du commandant. En décembre 1763, le roi voulut établir un cadastre général des biens de tous ses sujets, parmi lesquels ceux appartenant aux privilégiés avaient été traités absolument comme les autres [2]. Mais les difficultés renaissaient sans cesse : la cour apportait autant de maladresse à les soulever que de faiblesse en cédant de temps en temps devant les résistances. De son côté, le parlement semblait prêt à saisir toutes les occasions d'entretenir l'esprit de sédition. Aux moments décisifs, toujours un peu effrayé de sa propre audace, il n'eût pas mieux demandé

(1) Remontrances du parlement de Dauphiné au roi au sujet de l'édit de février dernier, de la déclaration du 3 du même mois, de l'édit de 1758, de celui de 1759 et lettres patentes en conséquence de ce dernier édit, s. l., 1760, in-8°, p. 30 et suiv.

(2) *Journal de* Barbier, t. VIII, p. 115.

que de trouver une retraite honorable et prudente, ses intentions, pas plus que ses intérêts, ne pouvant s'accommoder du bouleversement que si peu de gens prévoyaient alors.

Ces conflits, poussés jusqu'au scandale, entre l'administration et le pouvoir judiciaire, ces prises de corps décrétées par les parlements contre les agents les plus élevés du roi présentaient le grave inconvénient de discréditer tout principe d'autorité, ce à quoi les écrits des philosophes ne disposaient que trop les esprits. Le commandement militaire du marquis de Chastelier-Dumesnil, qui avait succédé à M. de Marcieu, fut autrement laborieux que celui de son prédécesseur. Le parlement fut suspendu et les Grenoblois craignirent de voir passer à Valence l'artillerie, l'intendance et le bureau des finances. Aussi cette dernière ville fit-elle un accueil brillant (juin 1762) à cet officier général, dont le dépit de n'avoir pu réussir dans son entreprise avança, dit-on, la mort, arrivée en 1764 [1].

---

(1) Dumesnil avait volontiers recours aux mesures violentes. Il fut évidemment l'instigateur de la décision qui enleva à son parent le marquis de Chastellard une pension de trois mille livres, pour le punir d'avoir consenti à prêter au parlement une somme de 500 louis, nécessaire au voyage des douze conseillers mandés à Paris; mais la pension fut rendue bientôt après. (Arch. de la Drôme, E. 356.) Dumesnil fut enterré le 2 mars 1764 à Saint-Sulpice. On prétendit qu'il était mort de trois coups d'épée reçus en duel de M. de Chastellard, qu'il aurait eu le mauvais goût de plaisanter sur sa disgrâce; mais il est plus probable qu'il fut emporté par une fluxion de poitrine. (LÉTOURNEAU, t. III, p. 53, 300.) — Irrité de l'opposition qu'il rencontrait partout, il éclatait volontiers en paroles amères. Raby, gendre du conseiller d'Agoult, étant venu à Paris à l'occasion de quelques difficultés que l'on faisait à l'acquéreur de sa charge de receveur des domaines et bois du Dauphiné, fut recommandé au lieutenant général, qui lui promit d'appuyer ses réclamations; mais ayant eu la maladresse de lui exprimer ses regrets sur ce que les circonstances ne lui avaient pas permis de lui faire sa cour à Grenoble, comme il l'aurait désiré : « Monsieur, lui répondit Dumesnil, si vous êtes attaché au parlement, vous ne pouvez faire autrement; si vous êtes gentilhomme, vous avez tort de ne pas venir chez moi;

Le parlement fut rétabli en mars de la même année 1764 par l'influence de M. de Bourcet, directeur des fortifications de Grenoble, que le duc de Choiseul honorait de son amitié, et les magistrats eurent le bon esprit de chercher à modérer les manifestations de la joie publique. Les Cordeliers de Sainte-Claire et le couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut se firent remarquer par le luxe de leurs illuminations [1]. Au sujet du rappel du parlement, M. Fantin des Odoards, fils du subdélégué d'Embrun, fit paraître une petite comédie, intitulée *Le retour de Thémis,* dédiée à Mme de Bérulle et attribuée d'abord à Vallet, lieutenant de police [2]. Du reste, les jeunes filles elles-mêmes s'intéressaient aux affaires du parlement. Mlle Cholier avoue que cela lui donne un air d'importance [3].

En 1771, le parlement de Grenoble, entraîné par les conséquences de la lutte du parlement de Paris contre le ministre Maupeou, lutte à laquelle toutes les cours souveraines du royaume prirent part, fut remplacé par une commission, ainsi que cela arriva partout. « Je compte d'apprendre demain le sort de votre parlement, écrivait la présidente Cholier à sa nièce, le 9 novembre 1771. Je crois qu'il n'a pas été bien rigoureux. J'ignore celui de Dijon; la suppression se fit mardi dernier. Le vôtre a été la clôture. On m'a assuré qu'il seroit

---

si vous êtes officier, vous êtes inexcusable; mais si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, vous n'êtes pas fait pour voir Mme Dumesnil, ni pour venir chez moi. (LÉTOURNEAU, t. III, p. 12.) — Mme Dumesnil, déjà séparée de biens, allait plaider en séparation de corps lorsque son mari mourut. (*Id.*, p. 53.)

(1) LÉTOURNEAU, t. III, p. 65, 73, 84, 88. — DE ROCHAS-AIGLUN, *Négociations relatives au rappel du parlement de Dauphiné en* 1764, dans le Bulletin de l'Académie delphinale de 1873, p. 78.

(2) LÉTOURNEAU, t. III, p. 280. — Cette comédie n'est point indiquée dans l'article consacré par Ad. Rochas à Fantin des Odoards.

(3) 15 novembre 1760.

rétabli à Grenoble, le chancelier comptant qu'il seroit composé des membres de l'ancien. M. de Monteynard vous a rendu beaucoup de services dans cette occasion. Le premier projet étoit d'établir un conseil supérieur à Valence. Je sais que M. de Clermont a été très-touché de sa commission; mais il faut obéir. C'est M. de Flesselles [1], qui avoit reçu son paquet, qui a distribué toutes les lettres de cachet pour ceux qui étoient dans les environs de Lyon. M. de Briandas a reçu une lettre de son fils, de Metz. On est dans cette ville dans la plus grande consternation; on a ôté le parlement, cour des aides, chambre des comptes. On a tout réuni au conseil souverain de Nancy, qu'on a aussi supprimé pour en faire un conseil supérieur. M. d'Armentières [2] les assura qu'il avoit fait son possible, de même que M. de Broglie [3], pour y rétablir un conseil supérieur; qu'il n'avoit rien pu obtenir qu'une augmentation de quatre bataillons de troupes. C'est M.me la Dauphine, pour l'intérêt de l'ancien patrimoine de ses pères, qui a obtenu toutes ces réunions à Nancy. Notre petit parlement (de Dombes) a eu son tour. M. de Garnerans [4] est touché avec raison, quoique son ressort fût peu étendu. Il est tou-

---

(1) Jacques de Flesselles, intendant de Lyon. Au début de la Révolution il était prévôt des marchands à Paris et fut massacré par la populace le jour de la prise de la Bastille.

(2) Louis de Conflans, marquis d'Armentières, maréchal de France, commandant dans les Trois-Évêchés.

(3) François-Marie de Broglie, maréchal de camp, gouverneur du pays Messin.

(4) Jean-Baptiste Cachet, comte de Garnerans, premier président et intendant de la province de Dombes. Voy. sur lui Dugas de Bois-Saint-Just, *Paris, Versailles et les provinces*, t. Ier, p. 283. Dans le même ouvrage (t. II, p. 117 et III, p. 146) on trouve des détails curieux sur Baillon, intendant de Lyon, dont nous avons parlé dans le second chapitre de cette étude.

jours agréable d'être le premier du pays qu'on habite, encore plus mortifiant de ne l'être plus, surtout lorsqu'on aime à dominer. M. de Sève m'a dit qu'on lui avoit mandé de Fontainebleau, lorsqu'on fut faire compliment à M. le chancelier du régiment de cavalerie que le roi avoit donné à son fils, il témoigna combien il étoit sensible à la bonté du roi; qu'il sentoit qu'il ne pouvoit plus convenir à un homme de condition d'entrer dans la magistrature. On doute qu'il ait tenu ce propos indécent, excepté qu'on désire que ce ne soient que des gens nouveaux qui occupent les places. On a conservé aux membres du parlement de Dombes leurs priviléges; ce qui n'a pas été conservé à tous, entre autres celui de Besançon; le vôtre n'étoit pas dans le cas d'en avoir besoin. On mande de Bordeaux qu'on a toutes les peines du monde à faire parler les avocats et taire les femmes. Il est temps que je me taise aussi. » La fin de la lettre est curieuse : « J'ai eu ces deux jours l'officier de Chambéry qui a servi quinze ans chez le roi de Prusse, avec qui mon fils [1] a voyagé depuis Francfort. On a bien parlé du roi de Prusse. J'eus hier M. de Montezan, qui s'en amusa beaucoup. Le despotique dur qui règne dans ce royaume lui faisoit dire souvent : Nous sommes encore plus heureux en France, malgré le mal que nous fait M. le chancelier. »

Louis XVI rappela tous les parlements, comme don de joyeux avénement. En Dauphiné, les villes et même les villages, Vienne, Romans, Chorges, Le Buis, se mirent en fête, et les communautés religieuses, comme les Bénédictins de Saint-Robert et les Ursulines de Briançon, trahissant leur

(1) Laurent-Gabriel-Hector Cholier, comte de Cibeins, colonel et chevalier de Saint-Louis, avait étudié, selon l'usage du temps, la tactique militaire sous le grand Frédéric, qui l'admit à ses manœuvres de Silésie en 1774. (Dufay, *Galerie militaire de l'Ain.*)

penchant pour les idées nouvelles, s'associèrent à l'allégresse générale [1]. Mais, devant l'inexorable nécessité de rendre au budget un équilibre depuis trop longtemps perdu, les excellentes intentions du plus faible et du meilleur des rois vinrent échouer contre le refus d'enregistrement de nouveaux impôts. Grenoble eut en 1788 sa *Journée des tuiles*, émeute qui fut le prélude de scènes plus terribles, où le parlement disparut avec toutes les autres institutions de l'ancien régime. Au moment de succomber, les plus intéressés se gardaient de soupçonner encore d'où venait le danger. « On n'attend et on ne voit que révolution, écrit le 2 mai 1788 M.me de La Rollière à M.lle de Franquières; l'on en craint ici une grande pour le parlement; l'on pense que l'arrivée du duc de Tonnerre est pour frapper quelque grand coup. C'est ce que le temps nous apprendra peut-être trop tôt. Cependant vous m'obligeriez de vouloir bien m'instruire de ce qui se passera. Je ne puis cesser de m'intéresser au sort d'un corps où j'ai une partie précieuse de ma famille. M. votre frère est fort heureux de s'en être tiré comme il l'a fait. » La même écrivait encore le 25 juin : « Je pense bien que vous avez été sensible à la scène populaire du 7. Pour moi, j'en ai été accablée et pour les maux que j'ai craint qu'elle attire à Grenoble. Les esprits sont-ils calmés et s'accoutument-ils à l'absence du parlement ? Je le regarde comme dissous par les priviléges dont on les a dépouillés, et peut-être leur fera-t-on encore l'injustice de les priver de la finance de leur charge, si ce nouveau régime ne leur convenoit pas et qu'ils voulussent se tirer d'un état qui cesse d'en être un. »

Avant de dire un adieu définitif au parlement, qui a occupé tant de place dans l'histoire de notre province, qu'on nous

---

(1) *Affiches de Dauphiné*, 1775, p. 6, 10, 23, 26.

permette de citer ici un passage de la correspondance de Laurent de Franquières, relatif à la réception comme conseiller d'un homme de bien que plusieurs d'entre nous ont connu, dernier survivant d'une illustre compagnie, dont il avait porté les nobles traditions dans la magistrature moderne, laissant après lui un nom encore dignement porté en Dauphiné et nous devons ajouter dans le monde des lettres [1]. « Je serois très-enchanté que le projet du frère de notre voisin de Franquières pût réussir. Il me semble que le parlement feroit une excellente acquisition, parce que c'est un parfait honnête homme, qui ne manque ni d'esprit, ni de talent et qui remplira très-bien les fonctions de sa charge, pour peu qu'il veuille sérieusement s'en donner la peine; et cela doit lui être plus aisé qu'à un autre, parce qu'il trouvera des ressources infinies dans les conseils et les instructions de plusieurs de ses parents et amis, tels que M. d'Orbanne [2], qui sont les aigles du barreau et de la jurisprudence. Aussi je ne doute point que s'il parvient à réunir en sa faveur l'agrément de tous les membres du parlement, aidé de ces puissants secours, il ne devienne en peu de temps un magistrat très-éclairé [3]. »

A côté et au-dessus des parlements se trouvaient les intendants, et des conflits éclataient souvent entre ces deux pouvoirs rivaux. Déjà, Richelieu et Louis XIV aidant, était tissu ce système compliqué, la tunique de Nessus de la bureaucratie moderne, avec son fanatisme du point sur l'i, ses chinoiseries savantes, son habileté de sauvage indien à brouiller

---

(1) Gaspard-Marie du Boys, conseiller au parlement, président de chambre à la cour royale de Grenoble, mort le 30 mars 1860, à l'âge de 98 ans.

(2) Jean-Baptiste-Joseph-Barthélemy d'Orbanne, savant jurisconsulte grenoblois, mort en 1798.

(3) Laurent de Franquières à sa sœur, Paris, 1783.

les pistes et retarder au delà de toute espérance la solution des affaires, qui, selon l'invariable cliché en honneur dans nos rapports officiels jusqu'à nos désastres, « nous était envié par toute l'Europe ».

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Cette rudesse originelle de l'administration, cette lutte d'inertie avec le contribuable ont de tout temps produit les résultats les plus désastreux, en jetant dans le cœur des masses des ferments de haine contre le pouvoir et en grossissant les rangs de la Révolution. Qui pourrait se rendre compte, chez l'homme simple et ignorant, du froissement incurable causé par ce qu'il regarde comme un déni de justice de la part des fonctionnaires ? Encore plus que les commandants militaires, les intendants, qu'ont remplacés nos préfets actuels, étaient en butte à l'animadversion publique. Gaspard-Moïse de Fontanieu, auquel les lettrés dauphinois doivent tant de reconnaissance pour la collection de documents qu'il rassembla et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est accusé, sous le pseudonyme transparent de *Fontanius*, de concussion par Létourneau [1]. M.lle Cholier, écho de la société lyonnaise, félicite les Dauphinois de la retraite de M. de La Porte, haï de toute la province [2]. Quant à son successeur, Christophe Pajot de Marcheval, il est chansonné pour la parcimonie dont il fit preuve dans une fête donnée aux dames de Valence [3]. Du reste, les hommages publics qu'on lui rendait le vengeaient ample-

(1) T. Ier, p. 430, 446, 447.

(2) Lettre à M.lle de Franquières, 11 avril 1760.

(3) Létourneau, t. III, p. 495.

ment de ces railleries, dont il était le premier à rire. Quand il fit à Mme de Murat l'honneur d'aller lui demander à dîner à Sablons, on mit la communauté sous les armes, ce qui devait ressembler aux réceptions de la garde nationale de nos jours [1].

---

(1) Mme de Murat à Mlle de Franquières, 7 novembre 1763.

(A continuer.) ANATOLE DE GALLIER.

LA GUERRE DES PAYSANS

EN DAUPHINÉ.

(1579-1580)

AVANT-PROPOS.

LE récit que l'on va lire est relatif à l'un des épisodes les moins connus de l'histoire du Dauphiné pendant le XVIe siècle, à la sorte de Jacquerie qui l'ensanglanta pendant deux années entières (1579-1580). Les soulèvements des paysans dauphinois furent à cette époque si soudains et si formidables, ils touchèrent de si près au triomphe et il fallut répandre tant de sang pour les comprimer que les historiens, comme d'un commun accord, ont évité d'en parler avec de longs développements, de peur de réveiller des haines encore mal éteintes. C'est à peine si dans le récit de Chorier [1] on peut se rendre compte de l'énergie de ce mouvement populaire,

(1) Vol. II, p. 686 et suiv.

et, pour s'en faire une juste idée, il faut parcourir les correspondances du parlement, de la reine Catherine de Médicis et des autres personnages qui y furent activement mêlés, tels que Maugiron et le comte de Tournon; alors seulement on s'explique les craintes, parfaitement justifiées du reste, qu'il inspirait. A l'origine, ces ligues de paysans furent une protestation énergique et légitime contre les guerres civiles et les maux sans nombre qu'elles entraînaient à leur suite; pillés, maltraités et rançonnés par les capitaines catholiques et protestants, qui tous disaient agir pour le service du roi, les bourgeois et les paysans s'empressèrent de s'enrôler parmi les amis de la paix et se coiffèrent pour constater leur affiliation d'un chaperon sans cordon. Ce commencement d'organisation[1] date de la fin de l'année 1578; bientôt le mouvement gagne en intensité; au commencement de 1579 les paysans se procurent des armes et se sentent assez forts pour tenir la campagne. Au son du tocsin et de cornets faits sur le modèle de ceux dont les Suisses usaient dans les combats, ils courent sus aux gens de guerre, de quelque parti qu'ils soient, chassent les garnisons, refusent vivres et passage aux troupes armées, les harcèlent et s'emparent des châteaux. Ces mouvements avaient d'abord pris naissance dans la baronnie de Clérieu; bientôt le Valentinois et la Valloire y participent; les villes de Valence et de Romans embrassent le parti des ligues. Dès que les partis politiques et religieux qui se disputaient à cette époque le pays eurent compris la puissance de ces associations, ils songèrent à en profiter et à faire tourner cette force à leur profit. Jacques

(1) Lyonne, dans une lettre du 3 mars 1579, attribue l'organisation « de ceste innoportune eslevation » à un nommé Gamot, « qui doit avoir perdu le sens, ajoute-t-il, pour se mesler bien avant de ceste partie ».

Colas, sénéchal de Montélimar, se mit à la tête de bandes de paysans soulevés, se rua sur les protestants des Baronnies, s'empara de la Roche-sur-Buis, menaça Orpierre, pilla les châteaux des seigneurs réformés et même ceux de quelques catholiques trop tièdes. Lesdiguières fut obligé de marcher contre lui pour protéger ses coreligionnaires, et il fallut plusieurs rencontres sanglantes pour le rejeter hors des Baronnies. D'un autre côté, Innocent Gentillet, ami et confident de Lesdiguières, souleva les paysans de la Valloire et du Viennois et les poussa contre les catholiques. Maugiron lui-même, tout gouverneur qu'il était, n'hésita pas à se servir des paysans révoltés; il se mit à leur tête, chassa avec leur aide les garnisons protestantes de Châteaudouble et Roissas et leur donna même un chef pour les commander pendant son absence. Malgré les affirmations de l'auteur du récit qui va suivre, les ligues n'eurent jamais un caractère religieux nettement tranché; elles ne combattirent ni pour les catholiques ni pour les protestants, mais uniquement pour la paix [1]. Les chefs politiques de l'un et l'autre parti s'en servirent parfois, se tenant toujours à leur égard dans une prudente réserve, ainsi qu'il résulte de maint passage de leur correspondance, parce qu'ils se défiaient avec juste

(1) Guerin, juge de Romans, que nous présumons être l'auteur du récit que nous publions, le reconnaît lui-même dans la lettre suivante : « Les sieurs de Pierregourde et de Saint-Sierge....., avec un grand nombre de peuple des deux religions armés, se sont mis en campagne pour faire casser, comme ils disent, toutes levées de deniers et impositions sur le peuple, faire vuyder toutes garnisons des villes et chasteaux dudict pays, tant d'un party que de l'aultre, et, pour commencer, ils mirent hier le feu au chasteau de Crussol. » L'évêque de Valence, dans une autre lettre, écrit que les ligueurs lui ont fait dire « qu'ils se sont mis en campagne pour contraindre l'observation de la paix tous ceulx qui en sont refuzants. Un gentilhomme les mène, ajoute-t-il, qu'ils ont contraint par la force être leur chef, et croy qu'il a nom Saint-Legier ».

raison des conséquences que pouvait avoir ce déchaînement de passions populaires pour l'aristocratie et ses priviléges [1]. L'accord de la bourgeoisie et des paysans paraît avoir été de courte durée. Tant que l'on était resté dans le domaine de la théorie, le bourgeois, ami de la paix, avait approuvé les ligues; le jour où l'on passa à la pratique, où les troupes royales furent battues et chassées, où les châteaux furent brûlés et le sang répandu, la bourgeoisie craignit d'endosser la responsabilité de ces actes et se renferma chez elle. Les documents que nous possédons sur ces événements ne sont point en assez grand nombre pour que nous puissions juger des causes qui la portèrent à agir de la sorte. Eut-elle tort de s'effrayer ou bien se sentait-elle sérieusement menacée; le mouvement avait-il déjà pris les allures d'une guerre sociale; la bourgeoisie avait-elle perdu son autorité et se sentait-elle débordée, ou bien eût-elle pu en conservant la direction du mouvement lui maintenir son caractère purement défensif? Nous l'ignorons; seulement, nous affirmons que l'abstention de la bourgeoisie eut les plus funestes résultats : elle permit à des hommes sans valeur et sans aveu, à de vulgaires intrigants d'accaparer le mouvement en flattant les mauvaises passions des masses populaires [2]. Bientôt

---

(1) Le maréchal de Bellegarde avait bien raison d'écrire à Lesdiguières à cette époque que le peuple pourrait bien prendre désespoir pour les grandes oppressions qu'il souffrait de tous côtés, et « que si par ce desespoir il entre en quelque rage et connoît sa force une fois, ne sera l'avantage ni l'accroissement de l'authorité des nobles, ains le preparatif de leur ruine totalle ».

(2) Une preuve que le peuple ne repoussait pas au début le concours de la bourgeoisie, mais au contraire que la bourgeoisie le lui refusa, se trouve dans une lettre de la reine : « Le peuple des communes, dit-elle, a voullu choisir quelque cappitaine, lesquels, l'ung entre autres qui est de vos officiers de justice audit Romans, n'auroient voullu accepter ladicte charge. »

les bourgeois sont exclus du sein des municipalités; on les accuse de malversation et de mauvaise gestion des deniers publics. Le peuple, entraîné par des menées criminelles, oublie le but primitif des ligues, qui était d'imposer la paix à tous, et ne songe qu'à se poser en adversaire et ennemi de ceux qui possèdent. Maugiron, assez occupé à se défendre contre les protestants, laissa les bourgeois se tirer d'affaire comme ils pourraient et ne leur envoya aucun secours. Enfin, la bourgeoisie de Romans, injuriée et menacée chaque jour, complote la ruine de ses adversaires. A l'occasion des réjouissances du carnaval, elle s'arme, s'organise, fait assassiner par surprise ou chasser hors de la ville les principaux chefs des ligues. Aussitôt Maugiron leur envoie des troupes; le parlement se transporte à Romans; les prisons se remplissent, et les séditieux de Romans, de Valence et de Vienne sont pendus en grand nombre. Le contre-coup de ces événements se fait immédiatement sentir dans le pays tout entier. La noblesse reprend courage et court sus aux paysans. Traqués et pourchassés, ceux-ci se rassemblent en troupe nombreuse et tiennent la campagne. Battus par Maugiron dans les environs de Valence et de Romans, ils se retirent dans le Viennois, saisissent et pillent Moras et Beaurepaire; les gentilshommes effrayés se réfugient dans la Côte-Saint-André et s'y fortifient. Enfin l'armée royale accule les rebelles dans Moirans, s'en empare le 28 mars 1580 et y fait un horrible massacre; ce qui échappe au fer est pendu. Deux mois après, les paysans se soulèvent encore dans le Viennois et emportent Faverges d'assaut; ils en sont chassés et de nouveaux supplices viennent punir cette dernière tentative. Enfin l'arrivée de Mayenne en Dauphiné avec une puissante armée tourne les esprits d'un autre côté et met un terme à ces lamentables scènes. Tel est en peu de mots le résumé de ces événements; ainsi avorta et glissa

dans le sang cette entreprise, dont la pensée originelle était juste et qui, sagement conduite, aurait pu faire cesser les guerres civiles et mettre un terme aux maux dont souffrait le Dauphiné.

Le récit inédit que l'on va lire est conservé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale (Mns. F. — 3319, p. 137). Quelques mots omis et quelques phrases dénaturées prouvent que nous n'avons pas l'original, mais seulement une copie, destinée à être placée probablement sous les yeux du roi ou de la reine Catherine. L'auteur n'a pas signé son œuvre, mais les détails circonstanciés qu'il nous donne sur ce qui s'est passé dans la ville de Romans, nous prouvent d'une façon indubitable qu'il en était citoyen et qu'il fut témoin oculaire de ce qu'il raconte. Nous ne serions pas éloigné de penser qu'il ne fait qu'un seul et même personnage avec le juge de la ville, nommé Guerin, dont il parle à plusieurs reprises, mais d'une façon fort discrète. Il a été évidemment acteur dans les événements dont il écrit l'histoire. Nous n'en voudrions pas d'autre preuve que son manque absolu d'impartialité, sa colère contre le parti populaire et les ménagements qu'il garde vis-à-vis de la bourgeoisie, jusqu'à altérer la vérité des faits, en niant un complot évident et longuement prémédité. Nous aurions préféré, nous l'avouons, qu'au lieu d'imputer à ses adversaires de méditer le meurtre, le pillage et le viol et de leur lancer à la face ces accusations banales que de tout temps les partis se sont rejetées, souvent, grâce à Dieu, à tort, il nous eût cité des faits précis, donné plus de preuves de ce qu'il avance et n'eût pas surtout puisé sa conviction dans des ouï-dire ou dans les aveux de quelques malheureux soumis à la torture. Nos lecteurs tiendront compte de ces considérations et n'admettront les affirmations de notre auteur qu'avec une sage réserve. Un autre grave défaut de ce récit c'est d'être incomplet. L'auteur nous ra-

conte assez fidèlement ce qui s'est passé à Romans et dans les environs, mais il nous laisse à peu près ignorer ce qui concerne le reste de la province, soit qu'il l'ait ignoré lui-même, soit qu'il n'y ait pas attaché autant d'intérêt qu'à ce qui touchait sa ville natale [1].

On remarquera que les noms des hommes qui prirent part à ces événements ne sont presque jamais cités dans ce récit. Les seuls qui y paraissent sont ceux de gens du peuple, tels que La Roche et Laigle, de la sûreté desquels notre auteur ne se préoccupait guère, ou de personnes assez haut placées pour n'avoir rien à redouter. Quant aux autres personnages qui se trouvent mêlés à ces graves événements, l'auteur s'abstient de les nommer, de peur, sans doute, d'attirer sur leur tête de terribles représailles de la part de leurs ennemis, vaincus, il est vrai, mais non anéantis [2].

C'est en 1580 que fut composé ce récit, ainsi qu'il ressort d'un passage conçu en ces termes : « Trois ou quatre jours » avant la fête de Saint-Blaize en la présente année 1580 ». On pourrait même préciser davantage et en placer la composition entre la fin d'avril 1580, date citée comme passée par l'auteur, et l'arrivée de Mayenne en Dauphiné (septembre 1580), à laquelle il ne fait aucune allusion.

J. ROMAN.

---

(1) Heureusement cette lacune ne tardera pas à être comblée, car M. Brun-Durand, l'un de nos érudits les plus distingués, si apprécié par les lecteurs de ce Bulletin, prépare l'histoire complète du soulèvement des paysans en Dauphiné, d'après les documents originaux.

(2) La terreur inspirée par les paysans était telle que la chambre du parlement qui instruisait contre eux, à Vienne, se plaint au roi qu'elle ne peut trouver de témoins qui veuillent parler.

POUR bien et sainement entendre la source et fondement du discours que cy après sera decleré touchant l'ellevation populaire advenue au pays de Daulphiné, est en premier lieu a presupposer que ceulx de la pretendue religion reformée qui n'auroient peu pendant tous les troubles advenus audict pais prendre pied au Viennois, cherchant tous les moyens d'en fere, n'en trouverent poinct de meileur comme il leur sembloit que de praticquer quelque division entre ceulx dudict Viennois [1], ayans intelligence avec ceulx du semblable party des villaiges proches de la ville de Romans, lesquels ils inciterent a remuer mesnaige soubz le seul pretexte des foulles et oppressions par eulx souffertes par les gens de guerre, tant de pied que de cheval, qui les années preceddantes, passans et repassans audict pays, y avoient commis une infinité d'extorcions et excedz. Or ceulx qui les premiers furent imbus et affriandez de tel argument fardé, soubs lequel courroient mille meschancetes, furent ceulx de la baronnie de Clerieu d'un villaige nommé Marsas, partye desquelz estoient de

(1) Comme nous l'avons dit dans notre avant-propos, cette affirmation de notre auteur est une exagération destinée à rendre ses adversaires odieux et contredite par les faits. Voici ce que Lesdiguières, chef des protestants, écrivait à Gouvernet, le 13 juin 1579 : « Les ligues bruient, mais elles ne bougent.....; mais s'ils se mettent aux champs, ils seront bien accueillis, on leur apreste de besogne et pour cest effet je m'en pars pour aller à Dye. » Ces mots ne témoignent pas d'une bien grande tendresse de sa part vis-à-vis des ligués.

ladicte pretendue religion, qui cuydoient fere beaucoup et se venger contre ceulx qui avoient faict exécuter leurs parens dans ladicte ville de Romans, pour crime de leze majesté, aux troubles precedents. Ceulz d'un aultre villaige nommé Chantemerle furent associés avec ceulx dudict Marsas au moien de quelque assemblée, a laquelle furent appeles ung grand nombre de gens de mauvaise vye de plusieurs aultres villaiges circonvoisins, en laquelle assemblée, qui fut faicte au mois de janvier M.V^c.LXXIX soubs couleur d'un reynage [1], fut resolu qu'ilz feroient une ligue des gens du tiers estat et qu'ils courroient, comme dessus a esté dict, contre les gens de guerre, suivant les patantes que pour une couverture ils disoient avoir receus de Monseigneur de Maugiron, lieutenant general pour le roy audict pays de Daulphiné, et continuerent leurs dictes assemblées, ausquelles furent appelles la plus grand part des villaigeois de six lieux a la ronde, commenceans a se munir d'armes en ladicte ville de Romans par le moien d'un forgeron ou quinquailleur de Forets, qui en apportoit dans icelle grand quantité. Le commencement de l'exécution de leur entreprinse fut par eulx pratiqué a son de tocquesainct et cornets sur la compagnye de chevaulx legers d'un gentilhomme dudict pais nommé le sieur des Mures [2], laquelle s'acheminant en Flandre fut tellement chargée audict lieu de Marsas qu'après y avoir perdu certains hommes et chevaux fut contraincte de se scauver de vitesse dans le chasteau de Jarcieu, appartenant

---

(1) Ce mot, répété plusieurs fois dans le cours de ce récit, désigne une fête populaire, à la suite de laquelle celui qui avait remporté certain prix de force ou d'adresse était nommé roi de la jeunesse et lui commandait jusqu'à la fête suivante. Il est tantôt écrit *reynage*, tantôt *regnage*.

(2) Jean de Bourrelon, sieur de Mures, gouverneur d'Embrun (1577-1581).

a Madame d'Anjou, et de là faire retraicte soubdaine au pays de Lionnois, dont après s'en ensuivit entre lesdicts ligués certains divorses pour le partaige du butin par eulx ravy sur ladicte compagnye. Quelques jours après, la compagnye de Monsieur le grand prieur de France [1] passant par lesdicts quartiers ne se seut garentir d'estre pourchassée par les paysans nonobstant toutes les honestetes desquelles les gentilshommes de ladicte compagnye pussent user envers eulx et promesse de payer au double ce qu'ils prendroient, et furent contraincts s'ecarter au loing par chemins obliques, endurant par ce moien plusieurs menasses et opprobres [2]. N'ayant ceulx de ladicte ligue pendant ledict temps entreprins aultre chose pour n'avoir eu l'adveu et soubstien des villes princippales dudict pais, qui se contenoient soubs l'obeissance de sa Majesté et de sa justice, comme ils y eussent continué si pugnition exemplaire eust esté promptement faicte de tels perturbateurs avant que le feu fut de plus en plus allumé, mais veoyant telles choses impugnyes et comme advouées, plusieurs qui ne s'estoient encore remuez en attendant la fin du jeu, prindrent le mesme party et poussez desdicts de la religion pretendue communiquerent secretement avec ceulx des villes, mesmes dudict Romans, plusieurs habitants de laquelle, estans du mesme party de la religion, voulurent embrasser tellement ce party de ligue, comme depuis ils ont faict, qu'aides d'une infinité d'estrangers, cardeurs et aultres gens mecaniques, qui ne demandoient qu'un remuement, au grand regret et mescontentement

(1) Gouverneur de Provence, fils naturel d'Henri II, tué par Altoviti.

(2) « Les habitans de Valence chasserent egalement de leur ville quatre compagnies a pied et celle de cheval de M. de Maugiron, dit Lyonne, soubs pretexte de rester dans l'obeyssance du roy. »

des bons concytoiens, ils ont fait une infinité de maulx et donné tel cueur aulx villageois qu'ils ont exécuté des choses ausquelles ils n'eussent osé penser. Et pour commencer a ce qui advint en ladicte ville de Romans, comme ayant esté le seul receptacle et soubstien de tous les perturbateurs du repos publicq qui depuis ledict temps, soubs plusieurs fardes pretextes fabriques par ceulx de ladicte religion pretendue et non encore pourpensés par lesdicts villageois, ont entretenu tous les desordres et rebellions qui s'en sont ensuivyes. La façon doncq et moien dont ils userent fut tel que le jour St Blaise IIIe de febvrier en ladicte année M.V^c.LXXIX, les drapiers de ladicte ville de Romans estans assemblés pour solempniser la feste, comme estant leur patron, feirent une assemblée bien grande, d'aultant qu'ils sont beaucoup de gens de ce mestier en ladicte ville, feirent une revue en armes et esleurent un cappitaine et enseigne, comme on avoit accoustumé les années précédentes. Avec ceste nomination et eslection accoustumée entre eulx, ils esleurent ung chef non tant pour leur particulier, ce disoient-ils, comme pour embrasser une cause qu'ils appelloient le repos et soulagement du peuple, fondement a la verité très bon, et y avoit peu de gens de bien qui n'eussent vollontiers tenu leur party, si les effects eussent correspondu a leurs propositions, qui estoient telles qu'ils ne demandoient que la paix, courir sus a ceulx qui estoient cause de leurs oppressions et foulles, qui estoient les huguenots, fere rendre compte a ceulx qui avoient manié les deniers qu'ils avoient fourny, bref les plus belles et honestes propositions qu'il estoit possible de demander [1].

---

(1) « Le peuple se plaint, dit Lyonne, de la maulvaise administration des finances et de ceulx qui les ont maniées; que leur substance, ou la plus grande part, se trouvera dans trois ou quatre bourses de Grenoble, dont celle dudict sieur de Saint-André est la principalle, et les aultres celles des

Mais comme il est impossible qu'une meschanceté aye durée et que Dieu permet qu'elle prent quasi aussy tost fin que commencement, faisant perdre a ceulx qui les brassent et le sens et le cueur tout ensemble, ainsy en est il advenu a ceulx qui ont brassé ceste tant malheureuse et dampnable conspiration, qui n'est provenue de l'inversion d'un milliasse de personnes qui s'en sont meslées, mais de certain nombre de gens ambitieulx qui desiroient de s'agrandir et enrichir aux despens de leurs voisins, parens et amys, se rendant proditeurs de leur patrie et traitres a leur roy et souverain seigneur, trompant et abusant par ce moien une infinité de peuple qui avoit presté l'oreille a leurs faulces persuasions. Pour revenir a nostre propos, ceste trouppe avec beaucoup d'aultres esleurent le IXe febvrier oudict an pour chef ung nommé Jehan Serve dict le Paumier, homme d'aussy mauvaise façon et grossier qu'ils eussent seu choisir, propre toutesfois pour luy fere porter la marotte et lui fere executer ce que les entrepreneurs avoient en intention, d'aultant qu'il n'eut rien seu fere de luy et de son invention, et le repaissoient d'une vaine esperance de le fere grand, l'ayant accompagné d'une trouppe de gens aultant meschants que aultres qu'ils eussent peu choisir en tout le reste du pays, comme les effects et les actes qu'ils ont exercé le tesmoignent[1].

---

commis et aultres officiers du pays.....; qu'il leur fault faire de nouveau rendre compte et tirer raison, ayant été si téméraires de dire qu'il se falloit jeter dans les biens du sieur de Saint-André, les vendre au profit du pais pour le sortir de partie de ses debtes. »

(1) On ne saura probablement jamais exactement quel était et ce que voulait ce Paulmier; ce qu'il y a de certain, c'est que son influence sur les masses était très-grande, ainsi que le constate la reine Catherine en écrivant au roi : « Je vous diray que ledict Pommier a si grand credit et auctorité parmi ces ligues qu'au moindre mot qu'il dit il fait marcher tous ceux de cette ville et des environs. »

Estant ledict Paumier en auctorité et a demy roy, ce luy sembloit-il, il commença a commander avec une telle indiscretion et bestialité qu'il se faisoit redoubter a tous les gens de bien, ayant attiré a luy par alliances et ligues secrettes partye du peuple de la ville de Vallence et l'a rendue divisée entre les citoyens, ayant aussy attiré les villageois des environs de Romans et jusques a la Valloire, qu'il feist armer et en tel nombre qu'il s'est veu quatorze mil harquebousiers enroolles a sa devotion, ne portans aulcun cordon a leur chappeau, car telle estoit leur marque[1]. Commença a entrer en la maison consullaire de ladicte ville, feist renouveller le conseil, et au lieu de gens de bien dont il estoit pourveu, il y en feist mectre d'aultres de sa suitte aussy indignes de ceste charge qu'ung cordonnier d'estre president en une court souveraine. Somme[2] il pervertit l'ordre qui de long temps avoit accoustumé d'estre observé en ladicte ville et fust sa premiere entrée dans icelle avec environ trois cens de ses complices armés, qui ne parloient que de tuer juges, consuls, conseillers et ceux qui avoient bruict d'estre gens de bien ou qui avoient de quoy pour les aller piller, et de faict ce peuple, qui s'estoit mis sa bride sur sa teste, eust exécuté sa maulvaise deliberation s'ils n'eussent esté retenus par les moings meschants de leur trouppe, qui ne le voulurent souffrir. Voyans que ceste trouppe mutine croyssoit de jour a aultre pour l'impunité de leurs meffaicts, que ne pouvoient estre chasties par la justice, qui n'avoit la force suffisante, ung bon nombre de gens de bien furent con-

(1) « Ils ont faict faire III cents cornets de bois pour se hucher les ungs les aultres, dit Lyonne dans la lettre déjà citée, et pour leur signal ne portent point de cordon en leurs chappeaux. »

(2) En somme.

traints de s'absenter de la ville et se retirer les ungs a Grenoble, les aultres aux aultres lieux ou le desbord n'estoit tel que audict Romans, en attendant qu'il pleust a Dieu d'y mettre ordre. Cependant le sieur juge de ladicte ville veoyant la mauvaise façon de procedder de ceste trouppe, qui venoit a toutes heures en tourbe en la maison consullaire et salle des cordelliers et voulloient tous parler a ung coup et aux termes de : Nous voullons, s'advisa, avec l'advis de certains notables et gens de bien, de fere nommer ung a ce peuple qui parlast pour tous, a celle fin que doresnavant on ne feust aux peynes ou ils s'estoient veus pour ladicte multitude, lesquels parloient irreveremment et sallement; et fut nommé Guillaume Robert Brunat, natif de ladicte ville, drappier de son estat, qui avoit l'esprit assez gaillard et tel que, s'il l'eust voulu applicquer a bien, il eust peu remedier a beaucoup de choses, au lieu qu'il a faict tout le contrere, comme il sera dict cy après. Et, pour ne laisser couler aulcune chose de leurs principalles et perverses exécutions, fault entendre que la compagnye d'hommes d'armes dudict sieur de Maugiron estans dans ladicte ville de Vallence avec quatre compagnies de gens de pied pour resister aux entreprinses desdicts de la religion esleves en armes contre Sa Majesté, furent contrainctes par les rebelles dudict Vallence, qui se mutinerent contre elles et qui feirent acheminer toutes les ligues pour les massacrer, de sortir hors ladicte ville et se retirer et prendre divers chemins, et d'aultant que lesdicts gens de cheval ne pouvoient se retirer sans passer par ladicte ville de Romans, ou ils pretendoient pouvoir repaistre. La cruaulté des seditieux de ladicte ville fut telle qu'ils les feissent passer a grands pas hors icelle, leur presentans le manche de la hallebarde et leur disans plusieurs iniures, ne leur voulans permectre d'y repaistre leurs chevaulx, ne a eulx d'y boire ung verre de vin, et non

de ce encores contents, moyennerent les villageois circonvoisins de sonner les tocquesaincts pour les faire mectre en pieces, ce qui fut si subitement executé que lesdicts gendarmes furent contraincts s'escarter a bien petites troupes et marcher toute la nuit par les chemins obliques et non accoustumés, ou ils penserent repaistre et chercher retraicte soubdaine. Une chose bien estrange fut que le sieur de Vallins, homme d'armes de ladicte compagnie, ayant sa maison a ung quart de lieue dudict Romans, n'eust la permission et asseurance d'y pouvoir repaistre et communiquer a ses fermiers et serviteurs. Monseigneur de Maugiron et Messieurs de la court de parlement, qui voyant le malheur et desbordement qui advenoit de ses assemblées, depputerent ung des sieurs conseillers de ladicte court pour aller audict lieu de Romans tascher ce peuple et le remectre au bon chemin, ou ledict sieur conseiller ne s'est espargné en ce qu'il a peu; mais comme il est impossible d'empescher le cours d'un torrent qu'il ne renverse tous les remparts que l'on faict au devant et suive son cours, ainsy ce peuple desbordé, sans avoir esgard aux sainctes remontrances que luy faisoit ledict sieur conseiller, ny a sa qualité, n'a peu se retenir jusque a ce que par providence divine, comme il sera dict cy après, il a esté mis a bas et chastié, y ayant receu ledict sieur conseiller beaucoup d'indignités par lesdicts mutins et seditieux, tellement qu'il fut contrainct se retirer a Grenoble. Cependant ceux de ladicte religion [1], qui

(1) Tous les faits suivants ne doivent être admis qu'avec une extrême réserve. On verra les contradictions qui se trouvent dans le récit de notre auteur. On se demandera, par exemple, comment La Prade, sur le point d'être nommé chef militaire des ligues et ayant déjà fait remettre à Paulmier 1,200 écus d'avance, changea les conférences en massacre, quand il pouvait encore en espérer une issue favorable, et consentit à perdre ainsi à la fois ses peines et son argent. Ces relations amicales entre les ligués et La Prade sont peu probables.

estoient journellement au guet, veoyans les moiens se préparer pour parvenir a leurs desseings, cognoissans ledict Paulmier estre remply d'ambition et d'envye de se faire grand, feirent des menées si secretes qu'après plusieurs promesses et asseurances entre eulx reciproques l'attirerent a certain villaige lez ladicte ville de Romans nommé le Petit Saint Jehan et a ung aultre lieu nommé la Coste Saint Michel, ou ils feirent quelque pourparle; et pour mieulx l'attirer a leur cordelle luy feirent toucher quelque somme de deniers, que l'on disoit estre de XII c. escus, ce qui mit en doubte les gens de bien de ladicte ville, qui consideroient n'y avoir plus propre moien pour perdre ladicte ville. Or, après plusieurs menées, fut resolu entre eulx de fere union et confederation ensemblement, scavoir ceulx de ladicte ligue et ceux de ladicte religion, de laquelle ligue ung nommé La Prade, commandant a Chasteaudouble, le plus cruel et tiran que on eust onques veu audict pais, eust promesse d'estre chef et en après estre introduit en ladicte ville de Romans, et pour l'entiere resolution de ladicte union et confederation fut faicte grand assemblée dans le lieu de Charpey tant de gens de labeur et aultres de tiers estat de ladicte ligue que de certains cappitaines et soldats dudict La Prade. Mais ce bon Dieu, veoyant la ruyne totale dudict pais prouvenir de telle confederation, ne voulant perdre tant de gens de bien, suscita quelques paisans de ladicte trouppe, lesquels se ressouvenans des grands maulx qu'ils avoient receus desdicts cappitaines et soldats dudict La Prade adverty [1] soubdain et prenant argument de defiance,

(1) Il doit y avoir une omission du copiste dans cette phrase; il faudrait : « Suscita quelques paisans de ladicte trouppe, lesquels se ressouvenans des grands maulx qu'ils avoient reçeus desdicts cappitaines et soldats dudict La Prade, refuserent de faire union avec lui. La Prade, adverty, etc. »

assembla bien promptement toutes ses forces de cheval et courant sus auxdicts villageois, en fut massacré de cent ou six vingts, jusques aux femmes et petits enffants, pillant et ravaigeant le bestail, meubles et danrées de leurs grangeages. Ceste cruaulté vint bien a propos a plusieurs gens de bien, tant de ladicte ville de Romans que lieux circonvoisins, qui n'avoient voulu suivre ce party de ligue, car au lieu que ledict Paulmier, chef principal, et ses supposts s'estoient preparés et faict tenir prestes leurs forces pour aller courir aux lieux qui leur estoient contreres et les reduire a leur devotion, se delibererent et resolurent aller assieger ledict La Prade audict Chasteaudouble, oubliant tous les susdicts pourparles et promesses reciproques, et mener le canon qui estoit audict Romans, et pour ce fere on feist venir les ligues de la Valloire et aultres lieux circonvoisins dudict Romans, deliberans d'y aller sans l'auctorité dudict sieur de Maugiron, lequel toutesfois, estant adverty desdictes menées, se delibera d'y venir et de ne laisser perdre tout ce peuple et les deux canons qu'ils vouloient mener, prevoyant bien que si aultres qu'eulx, j'entends ce peuple, ne s'en mesloit que tout yroit en confusion et s'en feroit un tel carnaige qu'il en seroit memoire a tousiours. Le peuple le voyant en eust grand contentement et le supplierent d'y aller avec eulx, ainsi parloient-ils, et qu'il menast ce qu'il pourroit avoir de noblesse preste et soldats pour pouvoir prendre ledict chasteau et ledict La Prade[1].

---

(1) Maugiron se mit à la tête de trois mille hommes des ligues, avec M. de Saulsac, l'un de ses lieutenants, et s'empara avec leur aide, le 5 mars 1579, non-seulement du fort de Châteaudouble, comme le dit notre auteur, mais de celui de Roissas, où commandait le capitaine La Cloche. La Cloche et La Prade purent s'échapper. Ce dernier, que Chorier fait à tort tuer par ordre de Maugiron, se réfugia au marquisat de Saluces, près

Or il fault notter que ce peuple avoit oppinion de pouvoir prendre ledict chasteau soubdain qu'ils y seroient. Et de là, comme ils faisoient courir le bruict, ils voulloient aller assieger la ville de Grenoble[1] pour renverser l'estat et la justice, et ce au moien d'une troupe de leurs complices seditieulx qui commençoient a y fere les rebelles et s'eslever contre l'auctorité de la souveraine cour de parlement, et reduire ladicte ville en leur obeyssance, comme ja ils avoient faict ledict Romans, pour lequel ne perdre ains le tenir tousiours en leur devotion, et a ce que les bons citadins ne s'en rendissent les maistres, ledict Paulmier et aultres ses complices chefs ne s'en voulurent departir, laissant jouer la farce dudict Chasteaudouble aux aultres ligueurs susnommés, qui ne pensoient y fere aulcun sejour, ains s'en revenir incontinent fere leurs vignes, n'ayant pensé ny preveu aux choses qui leur estoient necesseres pour ung siege, portans seullement leurs bissacs plains de vivres, lesquels faillis, ils faisoient estat de s'en retourner et quicter tout si ledict chasteau n'estoit prins. Et defaict, la pluspart de ses bons soldats, y ayans demeuré deux jours, commencerent a se desbander et s'en voulurent tous retourner sans que l'on moyenna de fermer les passaiges. Mais mondict sieur de Maugiron, qui prevoyoit bien l'inconvenient a venir et que tout ce peuple s'alloit perdre, donna ordre a tout, tellement que les vivres ny les munitions de guerre

---

du maréchal de Bellegarde, fut nommé par lui gouverneur de Dronero et poignardé par ses ordres pour je ne sais quel crime peu de mois après. Ainsi le raconte Calignon dans ses *Mémoires autographes sur le maréchal de Bellegarde*, conservés à la Bibliothèque nationale.

(1) « Ceulx de la ligue, écrit Lyonne, estoient voulens venir assieger ceste ville (de Grenoble), dont elle est menassée; n'estoit que pour empescher que les trésoriers n'eschapassent et fouissent de peur de rendre compte. »

n'y manquerent poinct. Il est vray que si Dieu n'eust osté le sens audict La Prade et qu'il n'eust esté desadvoué comme il avoit esté par ceulx de ladicte religion, lesquels s'employerent, au moings certains particulliers, a lui fere quicter ladicte place, toutes les munitions de Daulphiné et tout tant de paysans ligués qu'il y avoit en tout le pays ne l'eussent prins de dix ans, estant ledict lieu de Chasteaudouble la plus forte place de Daulphiné. Bref, ledict La Prade s'en alla et habandonna ledict chasteau par composition et le remit es mains dudict sieur de Maugiron, qui luy tint ce qui luy avoit esté promis et feist razer ledict chasteau et feist fere de grandes bresches a la ville. Nosdicts ligeux, aprés cest exploict, dont ils se vantoient (faulcement toutesfois, car s'il n'y eust eu qu'eulx, ledict La Prade en eust bien veu le bout), s'en revindrent audict Romans enflés de gloire, tellement que l'on ne les osoit regarder, et reteindrent les deux canons qui y estoient [1], osans dire qu'ils leur appartenoient, menassant les gentilshommes qui avoient des maisons ung peu bonnes de les renverser, s'ils ne faisoient leur volonté, ne recognoissans poinct le bien qu'ils avoient receu par le moien de ladicte noblesse audict Chasteaudouble, et commencerent a se desborder tellement, tant a Romans que villaiges circonvoisins, qu'il n'y avoit si petit malostru qui ne feist accroire qu'il estoit aussy grand seigneur que son seigneur mesme. Le commencement de leur desbordement fut dans ladicte ville contre les consuls et administration d'icelle, lesquels ils chargerent d'avoir desrobé plus de XX m. escus, desquels ils disoient qu'il leur

(1) Ces deux canons avaient été confiés aux Romanais par Gordes, ainsi que le dit Catherine de Médicis dans sa lettre du 20 juillet 1579 : « Il y avoit, dit-elle, dans ceste dicte ville deux canons que le feu sieur de Gordes y avoit laissés. »

falloit fere restitution pour acquiter des debtes de ladicte communaulté, leur baillant pour auditeurs a recepvoir les comptes qu'ils avoient a rendre certains mal affectionnés qui, a l'occasion de quelques querelles particulliéres, faisoient instance au payement des interests et interests des interests de ce qu'ils disoient avoir esté desrobé. Mais se trouvans entierement frustrés de leurs desseings par la veue desdicts comptes et afin de tenir tousiours en suspens le peuple et les comptables, ils prolongeoient la closture d'icelluy ou ne la vouloient fere, quelque sommation que les consuls modernes leur fissent de les bailler, pour retirer de ceulx qui seroient reliquataires les sommes qu'ils se trouveroient debvoir, et ont demeuré prés de neuf ou dix mois a veoir les comptes de quatre années, ou ils n'ont seu trouver dix florins de debet, ce que toutesfois ils ne disoient au peuple, qui mectoit la pluspart des notables bourgeois et marchans de ladicte ville, qui avoient esté presque tous consuls durant l'espace de vingt ans, dont ils demandoient ladicte revision de comptes, en tres grand danger de leurs personnes et biens et d'estre saccagés a toutes les fois qu'il plairoit a ces mutins; et ne leur a suffy d'avoir tenu ceulx de ladicte ville en ceste mauvoise deliberation, car ils ont tenu lesdicts villageois en ceste mesme esperance de trouver beaucoup de deniers par le moien desdictes revisions de comptes, affin d'avoir tous ensemble ung mesme pretexte et se servir desdicts villageois a executer leurs mauvaises entreprinses. Aprés ce ils s'attaquerent contre les gens de la justice, se faisans rendre les procés criminels, faisant sortir les prisonniers des prisons de leur auctorité et rompans portes et fenestres du greffe royal de ladicte ville, faisoient intendants des affaires de la communauté les plus mecaniques et plus seditieux artisans qu'ils peurent choisir, se bandants directement contre leurs cappitaines, lesquels ils voulurent destituer de leur charge, en mine de tant d'insolences que qui les voudroit mectre

par escript il fauldroit perdre beaucoup de temps. Quant aux villageois, ils commirent une infinité d'exceds, meurtres et bruslemens encores plus attroces que ceulx de ladicte ville, car premierement en ladicte baronnie de Clerieu ils feurent si malheureux que de tuer le juge, le chastellain et le greffier exercant leur estat, et les feirent mourir tres cruellement et avec grand langueur. Ung gentilhomme ayant quelque paisant ennemy particullier, il fut assailly par ung nombre de paysans en sa maison, en laquelle il se deffendit et en tua quelques ungs, qui fut cause que dans peu de jours aprés ils s'assemblerent au son du toquessaint et l'allerent assieger; luy veoyant la force grande et que ce nombre sans raison croissoit d'heure a aultre, trouva moyen d'eschapper et sauver pour ce coup sa vye, non son bien ny sa maison, laquelle fut pillée et aprés bruslée et reduicte en cendres. Et fault notter que depuis, le XIXe apvril 1580, il a esté tué par lesdicts paysans d'ung coup d'harquebouze lors qu'il alloit veoir la ruyne de sadicte maison. De la, leur furye n'estant du tout appaisée, ils allerent brusler une maison d'un àultre gentilhomme son voysin, et furent en chemin pour en fere aultant en une d'un aultre gentilhomme, mais ils en furent empeschés au moien d'une lettre escripte par le juge de ladicte ville, qui gaigna le ceur de certains desdicts seditieux. Advoues dudict Paulmier, quelque temps aprés ils tuerent le cappitaine Monluel, rentier du sieur comte du Bouchaige, proceddant au renouvellement des recognoissances dudict sieur comte au lieu d'Auterive, saisirent les terriers et les bruslerent, aprés avoir vollé sa bourse et de ses assistants avec leurs manteaulx et espées et aultres hardes. Il fault notter que, en ces entrefaictes, par subtil moyen on trouva[1] facon de rendre odieux

(1) Voici le premier effort que fait la bourgeoisie pour ébranler l'autorité

et ennemy audict Paulmier ung soldat de ladicte ville, nommé La Roche, duquel il estoit compere et avoient des leur jeunesse esté tousiours bons amys et a la guerre ensemble; le pretexte fut par ce que ledict La Roche avoit dict que si lesdicts seditieulx continuoient a fere les viollences qu'ils faisoient, il y en auroit tant de pendus que les rues en puroient, de quoy ledict Paulmier, qui craignoit tumber en ces accidens, estoit si faché qu'il tacha a le faire tuer, ne l'osant hazarder en personne, a quoy ledict La Roche resistoit par le moien d'ung bon nombre d'amis qu'il avoit en la ville et des gens de bien qui luy prestoient l'espaule, se veoyans perdus s'il n'y avoit quelqu'ung qui servist de contraire audict Paulmier et le tenir tousiours en doubte de sondict ennemy, estant certain que s'il n'y eust eu quelqu'ung qui se fut opposé a luy, qu'il eust tant pris d'auctorité qu'il eust faict beaucoup plus de mal que n'a seu fere, a raison de ladicte querelle et craignant tousiours sondict ennemy, lequel enfin fut contrainct s'absenter de ladicte ville pour dix ou douze jours. Pour retourner a nostre propos, les nouvelles vindrent que la royne mere du roy s'acheminoit audict pays de Daulphiné [1], qui mist lesdicts factieux en tel effroy qu'ils se deslibererent luy refuser les portes de ladicte ville, mandant grand nombre de circonvoisins pour les fortiffier. Mais enfin se resolurent que les

---

de Paulmier: elle lui oppose un homme du peuple comme lui. Notre auteur reconnaît que ce fut avec intention : « par subtil moyen ».

(1) Catherine de Médicis venait en Dauphiné pour y faire recevoir la paix de Poitiers, que les protestants acceptaient avec répugnance, et pour contraindre le maréchal de Bellegarde à restituer au roi le marquisat de Saluces, dont il s'était emparé et qu'il prétendait garder. Elle arriva à Montélimar le jeudi 16 juillet, à Valence le 17, à Romans le 18, à Grenoble le 21.

forces qu'elle menoit n'estoient bastantes pour les suppediter qui les feist changer d'oppinion [1]. Et cependant Sadicte Majesté, estant arrivée audict Romans, voulust oyr ledict Paulmier [2] et scavoir de luy qui l'avoit meu a fere ce qu'il avoit faict contre Sadicte Majesté, lequel, suivant son naturel grossier et mal habille, ne seust respondre aultre chose sinon qu'il avoit esté esleu chef par le tiers estat pour demander ce qui estoit contenu aux articles portés a l'assemblée qui avoit esté tenue a Grenoble, et que quant a luy il estoit serviteur du roy; et ne fault taire qu'il estoit si oultrecuide, qu'il ne se voulloit mectre a genoux, nonobstant que tous les seigneurs illec presents criassent tous haultement par plusieurs fois : A genoulx. Et aprés que en présence d'un chascun les susdicts seigneurs conseiller et juge de ladicte ville eurent faict ung discours a Sa Majesté des choses advenues en icelle depuis ceste eslevation, Sadicte Majesté enfin resolut qu'elle pryeroit le roy son fils de vouloir pardonner aux habitans dudict Romans et leur remectre l'offence qu'ils avoient faicte de s'eslever contre luy, pourveu que a l'advenir ils feussent plus saiges qu'ils n'avoient esté

---

(1) « Je suis venue coucher, dit la reine, en ce lieu de Romans, d'ou ceulx de la ville sont venus au devant de moi, ce que n'avoient pas fait au moings les gens de guerre de Valence... Ceulx de ceste ville de Romans sont venus au devant de moi en bon nombre et bien armés; leur cappitaine, appelé Pommier, qui est meschant drappier, m'a fait bien sommaire harangue de ma bien venue. » La reine ne dit pas que les ligues aient hésité à la recevoir; peut-être l'ignorait-elle.

(2) La reine passa le dimanche 19 juillet à Romans : « Je vous diray..... que ce matin et encores sur le soir j'ay parlé a tous ceulx de ceste ville, tant a ceulx de la ligue que aux aultres, et vous asseure que je n'ay rien oublié de tout ce qu'ils vous doibvent et se despartir de toutes ligues, divisions et associations, comme ils m'ont tous promis et juré les mains levées qu'ils feront. »

jusques allors, et que la ou ils feroient aultrement, que le roy son fils et elle avoient tant de forces et de moiens qu'elle les scauroit bien fere chastier et leur fere recognoistre leur debvoir. Qui fut occasion que ledict sieur juge, reprenant le propos, luy dict : Madame, il y a tant de gens de bien en ceste ville qui ne sont en riens consentans en ceste eslevation, qu'ils vouldroient bien supplier Vostre Majesté qu'advenant une pugnition ils n'y feussent comprins, declairant qu'il ne tient a eulx que Sa Majesté et sa justice ne soient recogneus, comme vrays subiects doibvent recognoistre leur roy et prince souverain. A quoy Sa Majesté respondit : Quand l'on veult fere une pugnition d'une ville ou ung lieu rebelle, on ne va pas choisir particullierement ceulx qui sont cause du mal, car l'on pugnist tous sans en fere difference; tellement que le plus souvent les bons patissent pour les mauvais. A quoy replicquant, ledict juge dict : Madame, nous vous supplions doncq de nous commander ce que nous avons affaire pour eviter ladicte pugnition. Lors Sa Majesté respondit : Pour eviter tout cella, il fault que les gens de bien se rendent les maistres, et n'est pas raisonnable que pour une vingtaine ou trentaine de seditieulx qu'il y a en ceste ville, tout le reste des gens de bien en endurent. Ceste parolle, profférée de la bouche de Sa Majesté avec une commiseration qu'elle monstroit avoir des gens de bien de ladicte ville, donna je ne scay quel cueur aux assistans, que de la en avant ils commencerent de penser a leurs affaires et chasser la trop grand craincte qu'ils avoient eue jusques lors de communiquer les ungs avec les aultres, avec propos deliberé de ne plus tant endurer comme ils avoient faict auparadvant; ne proceddant toutesfois ladicte craincte que de peur de desobeyr a Sa Majesté, et que s'ils eussent mis la main aux armes ils n'en eussent esté reprins, n'en ayant aulcun commandement de ceulx qui leur pouvoient

commender ains, au contrere tres expresse deffence de ne rien attenter ny innover, qui mectoit les gens de bien en tel desespoir que, sans l'esperance qu'ilz avoient en Dieu qu'il ne lacheroit de tant la bride aux meschans que de les pouvoir meurtrir comme leur deliberation estoit, ils se fussent resolus de mourir tous ou d'avoir raison d'eulx. A l'aprés dinée Sadicte Majesté envoya appeller les principaulx de ladicte ville et ledict Paulmier, et en presence de tous elle feist une remonstrance audict Paulmier de faulte qu'il avoit commise, luy commendant que doresnavant il n'eust plus a fere ce qu'il avoit faict et qu'il se rendist digne de la grace que Sa Majesté luy avoit faicte de luy pardonner les faultes qu'il avoit commises et qu'il advisast de fere cesser tous les actes sinistres qui se commectoient, aultrement qu'elle le feroit chastier de telle facon qu'il serviroit d'exemple a tous ceulx qui viendroient aprés luy qui vouldroient entreprendre telles choses, et luy feist assez d'aultres belles et sainctes remonstrances qui le debvoient induire a se recognoistre, et ne respondit aultre chose a Sa Majesté sinon qu'il avoit promis le matin a Monsieur de Maugiron, ce qu'il luy tiendroit, et que l'on ne le verroit jamais mesler de telles choses. A l'instant un honnorable citoyen de ladicte ville se jectant a genoux aux pieds de Sa Majesté luy dict : Madame, ce matin ce Paulmier cy present a dict qu'il avoit esté esleu chef par le tiers estat de ce pays; je vous porte parolle et asseurance de plus de XX mil personnes, gens de bien, dudict tiers estat qu'il n'a jamais esté nommé ny esleu par eulx et qu'ils ne sont en riens consentans de ses menées et meschancetés, et au contrere vous demandent et requierent que justice de luy et de ses complices et faulteurs en soit faicte, vous offrant et leurs personnes et leurs biens pour estre employés a cella; vous suppliant trés humblement de vous en vouloir souvenir en temps et lieu, et que ceulx pour

lesquels il a porté la parolle sont gens de neant et qui ne demandent qu'un pillaige pour s'enrichir des biens de ceulx qui ont travaillé longtemps a les acquerir. A quoy Sa Majesté respondit : Je m'asseure que les gens de bien et bons serviteurs du roy ne l'ont pas esleu et ne prestent consentement a tout cecy, mais il a promis qu'ils seront tous saiges doresnavant. Je ne veulx obmettre a dire que, encores que leur malice et meschanceté fust assez cogneue auparadvant par leurs desportemens, si esse qu'ils furent bien si presomptueulx que de tout le temps que Sa Majesté demeura en ladicte ville ils y eurent plus de trois cents estrangers et que la nuict ils faisoient grosses assemblées par les rues et carrefours de ladicte ville en armes, ou plusieurs des seigneurs qui estoient a la suitte de Sadicte Majesté les trouverent, se retirans du logis d'icelle Majesté au leur, et avoient tous leurs espées nues soubs leurs manteaulx [1]. Ceste facon de procedder ne présageoit riens de bon, puisqu'ils estoient si effrontés de commectre tels cas et actes en presence de Sa Majesté, qui fut cause qu'aucuns gens de bien allerent supplyer mondict seigneur de Maugiron de dire a la royne qu'il seroit bon d'oster l'artillerye qui estoit en ladicte ville pendant qu'elle y seroit, car si l'on la y laissoit, il seroit dangereux que a la premiere follye qui leur viendroit a la cervelle ils n'en feissent du mal. Qui fut cause qu'elle commanda d'estre chargée sur des basteaulx et menée a Lyon [2], ce qui fut faict au grand contentement et desplaisir

(1) Le même fait s'était passé à Valence : « Ceulx de Valence, a ce que j'entends, dit la reine, avoient eu quelque peur qu'avec la noblesse je me saisisse de la ville : de faict ils ont faict une forte garde toute la nuict ; je ne l'ay sceu que depuis que j'en suis partie, et si l'on m'en eust advertie premierement, je leur en eusse parlé. »

(2) « Je craignois que cette artillerie, dit la reine, rendit plus hardis ceux desdictes ligues entreprendre, voyla pourquoy je les faicts mener

des gens de bien, contentement en ce qu'ils estoient asseurés qu'estant ladicte artillerye levée et ostée a ces mutins, ils n'en pourroient fere mal, comme ils avoient la volonté, et desplaisir en ce qu'ils veoyoient que s'estans tousiours monstrés bons serviteurs et subiects de Sa Majesté, et que tant le feu sieur de Gordes que ledict sieur de Maugiron, gouverneurs et lieutenans généraulx successivement l'ung et l'autre, cognoissans ceste fidelité, s'estoient tant asseurés d'eux qu'ils n'avoient faict difficulté de leur laisser ladicte artillerye en garde, dont il n'estoit jamais venu faulte, qu'ils avoient un grand creve cueur de la veoir oster de ladicte ville pour l'occasion pour laquelle l'on l'ostoit, qui estoit toutesfois ung grand bien et repos pour eulx. Craignant qu'a l'avenir on leur imputast cella pour quelque marque de desobeissance et rebellion, desirans plus tost la mor qu'une telle tache leur demeurast dessus. Ce qui fut donné a entendre par l'ung des habitans de ladicte ville a ung des seigneurs du conseil de Sa Majesté, qui feist responce aprés en avoir communiqué a Sa Majesté qu'elle avoit telle asseurance des gens de bien de ladicte ville et qu'ils avoient cy devant monstré par effect comme ils avoient esté loyaulx subiects, que l'on ne leur imputoit cella a aulcune marque ou deshonneur a l'advenir, et que si bien certains factieux et seditieulx avoient gaigné le hault bout a present, qu'il falloit s'asseurer que Dieu ne les laisseroit longtemps regner pour ce qu'une meschanceté ne peult durer, et qu'elle nous exortoit tous a porter l'obeissance que nous debvions a Sa

---

par eaux jusques a Lyon, s'estant bien congneu a la plupart de ceux de ladicte ville qu'ils avoient regret auxdicts deux canons, mais pourtant ils ont passé par la, les ayant voullu veoir par eulx mesmes mectre dans le basteau, comme ils ont faict. » La reine fit en outre rendre les clefs de la ville à Maugiron, pour les remettre à qui de droit à son départ.

Majesté et de continuer a cella, et qu'elle se montreroit tousiours protectrisse des gens de bien a l'endroit du roy son fils. Estant Sadicte Majesté arrivée a Grenoble, ou les deputez tant de ceulx de la religion que du tiers estat estoient assemblés, suivant l'assignation qu'ils en avoient audict lieu auquel Sa Majesté les avoit remys, d'aultant qu'elle vouloit avoir l'advis de la cour de parlement de cedict pais sur les propositions qui luy seroient faictes par eulx et de Messieurs du clergé et de la noblesse, qui pareillement s'y trouverent, Sa Majesté, aprés avoir oy la remonstrance de ceulx dudict clergé prononcée par le sieur archevesque d'Ambrun, celle de la noblesse par le sieur de Tournon, et celle du tiers estat par le sieur Du Bourg; advocat de Vienne [1], ordonna que les ungs et les aultres bailleroient et dresseroient particullierement leurs cahiers par escript, ausquels elle respondroit, ce qui fut faict, et aprés les avoir faict exorter verballement sur le champ par Monsieur de Foix de vivre tous en bonne paix et unyon, chascun se retira pour dresser leursdicts cahiers, lesquels furent baillés le lendemain audict sieur de Foy, pour iceulx presenter a Sadicte Majesté et y fere la response telle qu'il luy plairoit. Lesdicts articles furent respondus, chascun s'en contenta; tous promirent et jurerent de les observer et de vivre doresnavant selon l'ordonnance de Sa Majesté, scavoir que l'eclesiastique, advenant

(1) La reine dans ses lettres le qualifie de fort factieux. Pendant son séjour à Grenoble la reine examina les procédures faites contre les ligueurs. « Vous y verez, dit-elle à son fils en les lui envoyant, des choses trés pernicieuses et qui requerront un trés grand chatiment, comme, ainsi que l'on verra le temps propre, je suis d'advis qu'on face. » Elle fit, en outre, incarcérer un procureur nommé Cavrot et un chirurgien nommé Sebastien, qui passaient pour chefs des ligues à Grenoble. Ce Cavrot était accusé d'avoir fait faire les cornets à la mode de Suisse que sonnaient les paysans pour se rassembler.

une guerre en ce pais pour la manutention d'icelluy en l'obeissance de Sa Majesté, fourniroit tous les frais qu'il conviendroit fere pour la conduicte de l'artillerye, la noblesse fourniroit cent lances a leurs despens et le tiers estat ung nombre de gens de pied limité, et d'aultant qu'auparadvant il avoit esté imposé sur ledict tiers estat une levée de XV escus pour feu pour le payement tant du don gratuit que taillon, qui sont deniers ordineres deubs a Sa Majesté, de LX mil livres pour l'acquitement de partye de ce qui est deu par ledict pais aux sieurs Henrys [1] de Lion que aultres parties deues par ledict pais a certains particulliers, contenus en la parcelle envoyée a Sa Majesté l'année auparadvant et accordée par Sadicte Majesté estre levée sur ledict pais, il fut resolu par les depputés dudict tiers estat que ladicte levée se feroit et seroit employée ou les partyes estoient destinées, sans permectre d'estre employées ailleurs ny a aultres effects.

---

(1) Célèbres banquiers de Lyon.

(A continuer.)

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA FAMILLE DE LIONNE

Après avoir nommé Hugues de Lionne prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, Louis XIV désigna le duc de Mortemart et le marquis de Saint-Simon pour vérifier les preuves de noblesse que, suivant les statuts de cet ordre, chaque récipiendaire devait produire. Mais comme la plupart des titres originaux de la maison de Lionne se trouvaient dans les archives de la famille, à Grenoble, le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné et commandeur de l'ordre, fut chargé, avec Prunier de Saint-André, président du parlement, et Salvaing de Boissieu, président de la chambre des comptes, de collationner et de certifier les actes qui seraient produits. Cette vérification fut faite, paraît-il, avec assez de confiance; on en trouve entre autres cette preuve dans l'omission parmi les titres de Sébastien de Lionne de celui de « contrôleur des greniers à sel », comme n'étant point assez relevé pour figurer en pareille occurrence. Il se trouva facilement, ainsi que l'avait demandé Hugues de Lionne à son oncle, « un notaire assez

affectionné et secret » pour supprimer ce malencontreux souvenir.

Un feudiste habile, mais trop zélé, Guy Allard, dressa à cette occasion une généalogie succincte de la famille de Lionne et une biographie incomplète, mais naturellement très-louangeuse, de quelques-uns de ses membres. En outre, comme le but à atteindre était de fournir à peu près le nombre de générations ou de degrés de noblesse exigé par les statuts de l'ordre du Saint-Esprit, le travail de Guy Allard ne remonte pas aussi haut que l'érudition le permet et il s'arrête forcément à l'époque où il a été fait, c'est-à-dire vers le mois d'avril 1656, tandis que la famille ne s'est éteinte qu'en 1754.

Afin de compléter autant que possible et de rectifier au besoin le mémoire manuscrit de Guy Allard, nous avons compulsé, avec peu de profit pour notre travail, un grand nombre d'ouvrages biographiques et historiques. Mais, par un heureux hasard, comme il en arrive quelquefois à ceux qui cherchent, nous avons découvert que les principaux titres et papiers de la maison de Lionne, ainsi que de plusieurs familles auxquelles elle s'était alliée, sont conservés à Paris dans les archives de l'Assistance publique. Ils sont répartis en huit cartons, qui ont échappé à l'incendie qui a dévoré cet établissement dans la nuit du 24 au 25 mai 1871, et sont compris dans l'inventaire sommaire sous les numéros 6177-6190. Ils faisaient partie de la succession léguée par la dernière marquise de Lionne à l'Hôtel-Dieu, en 1754. Enfin, les archives de l'hôpital de Romans et celles de la préfecture de la Drôme nous ont fourni plusieurs pièces intéressantes remontant aux premiers temps de la famille de Lionne. Nous avons utilisé pour notre notice ces divers documents, qui nous ont été communiqués, avec une obligeance dont nous sommes reconnaissant, par M. Brièle,

archiviste de l'Assistance publique à Paris, et par M. Lacroix, archiviste départemental à Valence.

Généalogie.

Autrefois, les hommes occupant de hautes positions sociales cherchaient à se faire une origine en rapport avec l'autorité dont ils étaient revêtus. Plus ils s'élevaient, plus ils prétendaient venir de loin. Tous assurément ne se vantaient pas, comme Jules César, d'avoir pour aïeux un roi et une déesse; mais quelles que fussent leurs prétentions, ils trouvaient toujours des écrivains complaisants qui leur donnaient raison et savaient leur trouver les ancêtres les plus invraisemblables.

Chorier avait trop d'intelligence et d'érudition pour être convaincu des flatteries qu'il adressait aux hommes puissants. Mais, ne possédant pas l'esprit caustique, ni la fortune, c'est-à-dire l'indépendance de Voltaire, il n'osait pas se permettre de laisser percer la moquerie sous l'éloge. Ainsi il fait sérieusement descendre la famille de Lionne de *Homoleius Lionus,* qui habitait Nîmes sous les Romains; puis, franchissant dix siècles, il arrive à Guillaume de Lionne, ou plus exactement de Lyons, abbé de Boscodon en 1133. Ce qui est plus sûr, c'est que cette famille, originaire de Saint-Quentin, se fixa à Saint-André-en-Royans [1], où l'on voyait encore il y a cinquante ans les ruines de l'habitation qui fut le berceau de son illustration [2], et où coule dans le

(1) Anciennement le Royans comprenait le Trièves et tout le territoire qui s'étend depuis Saint-Quentin jusqu'à Bouvantes.

(2) M. Charles Terrot, de Saint-Jean-en-Royans, dans sa *Notice historique sur sa famille*, dit que c'était une maison de misérable apparence,

voisinage une rivière rapide et poissonneuse appelée la *Lionne*, « qui, par le bruit qu'elle fait, dit Guy Allard, semble ne vouloir pas se taire de la gloire qu'elle a de porter ce nom ».

Armoiries.

De gueules à la colonne d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'un lion léopardé d'or [1].

Devise : *Impavidus sursum vigilat.*

---

située à environ cent pas au-dessus du ruisseau de Rognat, qui sépare le territoire du Pont de celui de Saint-André. M. l'abbé Clerc-Jacquier (*Esquisse historique sur Saint-André-en-Royans*, p. 21) ajoute que le marquis de Lionne (Louis-Hugues sans doute), fit construire au même lieu la magnifique maison de *Beaujour*, à dessein de nuire au splendide point de vue du château de M. de Saint-André, et que celui-ci en revanche défendit à ses descendants toute alliance avec les Lionne, attendu leur ancienne qualité de vassaux.

(1) La colonne d'argent sur fond de gueules vient de Humbert Colonel, du Royans, camérier du Dauphin en 1342. Claude Ferrand-Teste, du même lieu, en écartela ses armes en épousant Guicharde Colonel, en 1490. Enfin, Berton de Lionne l'adopta pour son blason après son mariage, en 1543, avec Paule Ferrand-Teste, en ajoutant en chef un lion comme armes parlantes de sa famille.

Alliances.

Allemand.
Aragon.
Arces.
Baile.
Bally.
Béatrix-Robert.
Bertrand.
Le Bout de Saint-Didier.
Brie.
Brun de Flandènes.
Champier.
Claveyson.
La Croix de Chevrières.
Déagent.
D'Estrées.
Ferrand-Teste.
De Franc.
Galbert.
Gautier.
Girondes.
Hostun.
Jager.
Manissy.
Odde.
Payen.
Peloux.
Perron.
Pomponne.
Portes.
Pourroy.
Rabot.
Reynaud.
Rives.
Robert de Pollenc.
Rohan.
Servien.
Valernod.

Le premier membre de la famille de Lionne connu par des actes authentiques est :

I. 1339. HUMBERT, qui fut père de Pierre, ci-après.

II. 1366. PIERRE I. *Jacquemette Robert.*	1 Claude, ci-après. 2 Albert, marié à Madeleine Gautier, d'où : *a* Albert II. *b* Aimarde, mariée à Guigues d'Arces. *c* Agathe, mariée à Humbert de Manissy. 3 Jeanne, mariée à Muzet de Champier. 4 Françoise.
III. 1448. CLAUDE. *Jeanne Allemand.*	Pierre, ci-après.
IV. 1458. PIERRE II. *Henriette Girondes.*	1 Jean, ci-après. 2 Nicolas, a fait branche. 3 Antoinette, mariée à Antoine Bertrand.
V. 1474. JEAN. *Catherine Brun.*	Berton, ci-après.
VI. 1543. BERTON. *Paule Ferrand-Teste.*	1 Sébastien, ci-après. 2 Florence, mariée à Guillaume Pourroy.

VII. 1574. SÉBASTIEN I.
Bonne de Portes.

1 Hugues, a fait branche.
2 Artus, a fait branche.
3 Humbert, a fait branche.
4 Catherine, mariée à Humbert Odde.
5 Isabeau, mariée à Jean-Baptiste de Franc.
6 Louise, mariée à Jean de Valernod.

Ire Branche, de Romans.

VIII. 1615. HUGUES I.
Laurence de Claveyson.

1 Sébastien, ci-après.
2 Humbert.
3 Charles, ecclésiastique.
4 Charlotte, religieuse.
5 Bonne, religieuse.
6 Laurence, religieuse.
7 Marguerite, religieuse.

IX. 1641. SÉBASTIEN II.
Catherine Béatrix-Robert.

1 Jeanne-Renée, mariée à Louis-Hugues de Lionne.
2 Laurence, religieuse.

IIe Branche, de Paris.

X. 1605. ARTUS I. *Isabeau Servien.*	1 et 2 N. N., morts jeunes. 3 Hugues II, ci-après.
XI. 1645. HUGUES II. *Paule Payen.*	1 Louis-Hugues III, ci-après. 2 Jules-Paul, ecclésiastique. 3 Paul-Luc, chevalier de Malte. 4 Élisabeth-Mélanie, religieuse. 5 Madeleine, mariée à François-Annibal de Cœuvres. 6 Artus, ecclésiastique.
XII. 1675. LOUIS-HUGUES III. *Jeanne-Renée de Lionne.*	Charles-Hugues IV, marié à Marie-Sophie Jager.

IIIe Branche, de Grenoble.

XIII. HUMBERT II. *Virginie Rabot.*	1 Joseph, mort jeune. 2 Virginie, mariée à Oronce Le Bout de Saint-Didier. 3 Joachim, sans alliance.

Biographie.

I. Humbert, gardien de la chambre du dauphin Humbert II. Il reçut de ce prince, en 1339, quelques terres à Saint-Nazaire, donation qui fut confirmée par le roi Jean et le dauphin Charles, en 1352.

II. Pierre, fils du précédent, fut un vaillant guerrier qui combattit les Anglais sous Charles V et Charles VI, et se distingua à la bataille de Rosbec, où les Flamands furent défaits, en l'an 1382. Enfin, brisé par le poids des ans et les fatigues de la guerre, il rentra dans ses foyers et fit son testament le 28 juin 1398. Il mourut à Saint-Quentin, où il possédait des terres assez considérables, et fut enterré dans l'église de la paroisse, au-devant de la chapelle de la Vierge. De Jacquemette Robert de Pollenc, du lieu de Tullins, dotée de 500 florins, qu'il avait épousée en 1366 et à laquelle il légua l'usufruit de ses biens, il laissa :

1° *Claude,* qui suit.

2° *Albert I,* possessionné sur les paroisses de L'Albenc, de Vinay, de Chevrières, de Chaste et de La Sône. Il avait une habitation à Romans, « dans la carrière de Paillerey ». Il mourut en 1413. Il s'était marié avec Madeleine Gautier, qui lui avait donné : *a Albert II,* tué à la bataille de Patay, où Jeanne d'Arc défit les Anglais, en 1429. Il ne laissa point de postérité. *b Aimarde,* qui épousa Guigues d'Arces. *c Agathe,* qui s'allia à Humbert de Manissy, bourgeois de Romans.

3° *Jeanne,* dotée de 450 florins et mariée à noble Muzet de Champier, d'une famille savoisienne, qui portait d'*azur à une étoile d'or.*

4° *Françoise,* dotée de 350 florins.

III. CLAUDE, ayant soutenu avec une fidélité inébranlable l'autorité de Charles VII en Dauphiné et l'ayant suivi à Lyon en 1456, Louis XI, devenu roi, irrité de sa conduite, le fit enfermer dans le château de Cornillon, près de Grenoble, où il mourut en 1465. Il avait épousé en 1448 Jeanne Allemand, fille de Jean, coseigneur de Rochechinard, et de Falconne de Brie. Il eut pour fils :

IV. PIERRE II, qui fut mis au rang des nobles dans deux révisions des feux des années 1457 et 1458. Il quitta Saint-Quentin pour venir se fixer dans le Royans, afin de se rapprocher de la famille de sa mère, établie à Beauvoir. Sa femme fut Henriette de Girondes, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels :

1° *Jean,* ci-après.

2° *Nicolas,* qui fit souche.

3° *Antoinette,* qui épousa Antoine Bertrand et testa le 8 octobre 1473.

V. JEAN, notaire. Guy Allard le fait mourir à la bataille de Marignan, en 1515. Il se maria en 1474 à Catherine Brun, fille de Claude, sieur de Flandènes [1], et de Marguerite Galbert [2]. Il parut comme noble dans la révision des feux de cette même année 1474. Son fils :

---

(1) Le château de Flandènes était bâti comme une aire de vautour sur la cime d'un rocher à pic, et, suivant un vieux dicton, « toutes les pailles du Dauphiné n'auraient pas pu combler ses fossés, » lesquels, il est vrai, n'étaient autres que les immenses et profonds ravins creusés par les eaux torrentueuses de la Lionne et du Chaillar. Cependant, malgré cette formidable position, il fut pris et repris pendant les guerres de religion et entièrement démoli en 1590. Ses ruines sont sur la commune de Saint-Martin-le-Colonel.

(2) D'après une note qu'a bien voulu nous communiquer M. le comte Henri de Lyonne, Jean, devenu trésorier de l'écurie du roi, contracta un

VI. Berton, seigneur de Flandènes. Il épousa, le 17 juillet 1542, Polie ou Paule Ferrand, fille d'Arnaud Ferrand, dit Teste, seigneur de Guimetières, et de Françoise Baile. Il eut entre autres enfants :

1° *Sébastien,* qui viendra plus loin.

2° *Florence,* qui fut mariée à Guillaume Pourroy, de Pont-en-Royans, dont la descendance a fourni deux présidents au parlement de Grenoble.

Au moment où la maison de Lionne va s'établir loin de son pays d'origine et commencer à acquérir une illustration historique, nous croyons devoir mentionner séparément plusieurs membres d'une branche collatérale de cette famille, qui, restée dans le Royans, s'éteignit vers le milieu du XVIIe siècle. Le silence des biographes et l'extrême rareté des titres ne permettent pas d'en dresser une filiation.

1° *Nicolas,* fils de Pierre II et d'Henriette de Girondes, paraît être l'auteur de cette branche cadette.

2° *Antoine* fut notaire à Pont-en-Royans et épousa en 1515 Félice Déagent, sœur d'Étienne Déagent, vibailli de Saint-Marcellin. Sa fille Anne s'allia, par contrat du 3 février 1546, à Charles de Girondes, juge de la ville de Die, qui avait pour armoiries *d'azur à une lionne rampante d'or* [1].

---

second mariage avec Marguerite Godefroy (selon Guy Allard, avec Félice Déagent), dont il eut un fils, nommé Claude. Ce dernier épousa en 1564 Marie de Bragelonne et devint la tige de la famille actuelle *de Lyonne de l'Ile-de-France,* dont les armes sont *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de lionne léopardées d'or.*

(1) Cet article généalogique est puisé dans une petite notice sur la famille de Girondes, aux archives de la préfecture de la Drôme.

3° *Aynard* épousa Madeleine Reynaud, qui le rendit père de :

4° *Sébastien.* Il n'est mentionné par aucun biographe; cependant les archives de la préfecture de la Drôme et celles de l'hôpital de Romans possèdent, le concernant, des documents authentiques, parmi lesquels plusieurs en parchemin.

Il naquit vers 1575, sur la paroisse de Saint-André-en-Royans. Il fut admis comme enfant de chœur de l'église de Saint-Barnard de Romans le 4 octobre 1590, clerc tonsuré par l'évêque de Grenoble le 9 mars 1596 et enfin chanoine de Saint-Barnard le 18 avril suivant. Le chapitre le dispensa de la résidence par délibération du 11 mai 1600, afin de lui permettre de desservir la cure de Saint-André. Après avoir fait des réparations considérables aux édifices religieux endommagés pendant les guerres civiles et retiré des mains des calvinistes la chapelle de Sainte-Anne, le pape, pour le dédommager des grandes dépenses qu'il avait faites, l'autorisa à posséder en même temps que sa cure et le prieuré du Pont le prieuré de N. D. de Lachamp et Saint-Pierre de Balons, au diocèse de Gap [1]. Le 14 juin 1626, devant M.e François Froment, notaire de Grenoble, il résigna ce dernier bénéfice en faveur d'Artus de Lionne, ci-devant conseiller au parlement et alors chanoine de l'église cathédrale de N. D. de Grenoble. Par son testament, en date du 20 juin 1646, il fit les Chartreux de Bouvantes ses héritiers universels [2], à la charge d'une aumône d'un liard à

(1) Aujourd'hui canton de Marsanne, arrondissement de Montélimar (Drôme).

(2) Par suite de ce testament, la partie la plus ancienne des archives de la famille de Lionne passa dans celles de ces religieux, où elle figurait encore dans l'inventaire « rédigé avec ordre et méthode » en 1737. Dispersées à l'époque de la Révolution, il n'en reste plus que quelques pièces aux archives de la préfecture.

trente pauvres, qui devait être payée chaque jour à l'issue de la messe célébrée dans la chapelle de Saint-Michel attenante à l'église de Saint-Barnard [1]. Il décéda le 14 septembre 1647.

5° *Barthélemiane* fut mariée à Joffrey Janon, sieur du Perron, qui était en 1604 secrétaire de la chambre des comptes de Grenoble. Elle testa en 1613 en faveur de son fils, Paul Janon du Perron, avocat au parlement, à qui elle laissa des biens assez considérables à Saint-Étienne-de-Crossey et dans les environs. Ce Paul Janon se maria en 1623 avec Marguerite de Revel, fille unique de Laurent de Revel, seigneur de Chasselay, et dans le contrat de mariage il fut substitué au nom de Revel, que portent encore ses descendants [2]. Enfin, en souvenir de la famille de sa mère et de celle de sa femme, il adopta les armes suivantes : *de gueules à la colonne d'argent*, qui est de Lionne, *au chef d'azur chargé d'une aigle d'argent*, qui est de Revel.

6° *Catherine*, née en 1633, morte le 10 août 1660. Elle avait été mariée deux fois : 1° à François Pomponne de Bellièvre, marquis de Nonant [3], et 2° à François de Rohan, prince de Soubise, lieutenant général au gouvernement de

---

(1) Les Chartreux se libérèrent de cette distribution le 22 mars 1722 moyennant la cession à l'Aumône générale de Romans d'une vigne, estimée 3,100 livres, plus une somme de 37 livres 10 sous.

Voir notre brochure sur *La chapelle de Saint-Michel*, 1869.

(2) Il est le septième aïeul de M. Armand de Revel du Perron, né en 1820 à Saint-Geoire (Isère), officier de la Légion d'honneur et d'académie, préfet de la Haute-Loire de 1873 à 1876, auteur d'un travail sur *Les prétendus rois d'Arles*.

(3) Moréri (*Dict.*, t. v, p. 565) cite cette alliance ; mais M. Maurice de Valeine et M. A. Vachez, dans leurs généalogies des Bellièvre, n'en font point mention. Pomponne de Bellièvre, IIe du nom, fut premier président au parlement de Paris et mourut en 1657.

la Champagne, dont elle n'eut pas d'enfant et qu'elle fit son héritier. Ce dernier se remaria avec la belle Anne de Rohan-Chabot, qui devint, comme on le sait, la plus secrète et la plus intéressée des maîtresses de Louis XIV.

VII. Sébastien I, seigneur de Flandènes, de Bernin, de Lesseins, d'Aoust [1] et de Triors, « homme extrêmement doux et prudent, » dit Guy Allard. Son père et sa mère lui firent une donation universelle de leurs biens par acte du 28 octobre 1563. Il se maria le 6 novembre 1574 à Bonne de Portes, fille de Guillaume, président au parlement de Grenoble, et de Jeanne d'Aragon, et qui testa le 1er mai 1615. Il était prisonnier des protestants en 1580 et détenu à Pont-en-Royans, où commandait Gabriel Odde de Triors, qu'il gagna au roi. Il lui fit rendre les places qu'il occupait et fut ensuite avec sa femme son héritier, en vertu d'un testament du 26 mai 1585 et d'un codicille du 18 mars 1586. Il fit reconnaître en 1612 le terrier de la seigneurie de Triors et paya, le 23 juillet 1625, à Gabrielle Odde, établie à Crest, 8,250 livres en capital et 300 livres d'intérêts. En récompense de ses services dans le Royans, Henri III, par lettres du 10 décembre 1580, accorda à Sébastien de Lionne 500 écus d'or de pension sur l'épargne royale. Il devint le 3 janvier suivant secrétaire de la chambre du roi et de la reine-mère Catherine de Médicis. Il occupa ensuite les emplois de receveur des finances dans le Briançonnais et de trésorier des États en 1572 [2], de premier consul

(1) Lesseins, commune d'Aoust-Saint-Didier, canton du Pont-de-Beauvoisin (Isère).

(2) Il se démit de cette fonction parce que Laurent de Maugiron, lieutenant général de la province, avait enlevé de force 4,000 écus des coffres de sa recette et qu'il n'avait pas pu obtenir justice de cette violence. Il avait

de Grenoble en 1583, de contrôleur des greniers à sel du Dauphiné le 2 mars 1584, d'intendant de l'armée du roi le 19 décembre 1589. Il contribua à maintenir les châteaux et forteresses du Royans sous l'obéissance du roi; aussi les ligueurs menacèrent sa vie et saccagèrent sa maison de Grenoble, « et de tous ses biens il ne sauva que sa vie et sa vertu ». Sur la recommandation de Lesdiguières, il fut nommé, par brevet du 31 décembre 1590, premier président de la chambre des comptes de Savoie et Piémont. Il avait été anobli par lettres données à Blois en décembre 1580 et enregistrées le 18 juillet suivant [1]. Il fit son testament le 18 août 1626, où il nomme pour ses enfants :

1° *Hugues,* dont l'article est plus loin.

2° *Artus,* qui a fait la branche de Paris.

3° *Humbert,* qui a fait la branche de Grenoble.

4° *Catherine,* mariée à Humbert Odde, seigneur de Triors, et morte sans enfant.

5° *Isabeau,* femme de Jean-Baptiste de Franc, trésorier de France en Dauphiné, d'une famille originaire d'Abbeville en Picardie.

6° *Louise,* qui épousa, le 24 avril 1604, Jean de Valernod, seigneur de Champfagot en Vivarais, fils d'Alexandre, maître en la chambre des comptes, et de Sébastienne de Garagnol, et neveu de Pierre de Valernod, évêque de Nîmes. Louise eut deux fils : Hugues, lieutenant-colonel au régi-

---

siégé en cette qualité de trésorier aux États du Dauphiné réunis à Romans le 16 janvier 1575 sous la présidence de Henri III.

(1) Chargé de rassembler et de faire valoir les preuves de noblesse de la famille de Lionne, Guy Allard se garda bien de produire ce titre authentique d'anoblissement, comme trop récent. Il préféra, suivant son habitude, citer d'anciennes révisions de feux, que lui seul avait vues et qui en somme ne prouvaient pas grand chose.

ment de Ragny, et Humbert, abbé général de Saint-Ruf. Étant veuve, elle devint en 1637 la première supérieure de la confrérie de la Charité de Saint-Vallier.

Ire Branche, de Romans.

VIII. Hugues I, seigneur de Lesseins, d'Aoust, de Triors et de Flandènes, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 3 janvier 1613, en remplacement et sur la résignation de son frère Artus, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort et dans laquelle il eut pour successeur Pierre Béatrix de Saint-Germain. Il contracta mariage, le 15 juillet 1615, avec Laurence de Claveyson, dame de Lesseins, fille de Charles de Claveyson, gouverneur de Romans [1], et de Renée du Peloux [2], laquelle, héritière testamentaire de son frère Charles, apporta à son mari les terres de Claveyson, Mureils, Mercurol et Hostun. Le 27 juin 1631 sa mère acheta les biens d'Abraham Odde, sieur de La Bastide, et elle-même acquit le 20 avril suivant la terre de Parnans. Hugues avait testé en faveur de sa femme le 14 octobre 1630 et était mort le 17 de la peste, qui faisait alors de grands ravages dans Romans. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers, à laquelle son habitation

---

(1) Le gouvernement de Romans avait été acheté en 1624 par M. de Claveyson de M. de Saint-Ferréol, au prix de 24,000 livres. Il rapportait 400 écus « très-bien payés », moitié par la ville, moitié par le roi.

(2) Charles de Claveyson testa le 16 septembre 1621 et Renée du Peloux le 5 novembre 1640.

était attenante. Laurence de Claveyson survécut longtemps à son mari et fit son testament le 2 avril 1656.

De cette union naquirent sept enfants, savoir :

IX. Sébastien II, seigneur de Triors, de Lesseins, d'Aoust, d'Hostun et de Mercurol, reçu docteur *in utroque jure* à Rome le 27 octobre 1637, avocat en la cour de Grenoble le 1er mars 1638, conseiller au parlement du 20 juin 1641, charge qu'il exerça avec distinction jusqu'en 1666, époque où il devint gouverneur de Romans, par suite de la mort de son frère Humbert [1]. Il fut fait conseiller d'État par lettres patentes du 20 avril 1648 et intendant de Casal la même année. De concert avec sa mère, il céda, le 24 avril 1652, le château de La Bâtie à son frère Charles et transmit la seigneurie de Triors à Humbert, son autre frère, par une vente secrète, passée à Grenoble chez M.e Mallet, notaire, le 22 janvier 1658. Enfin, grâce aux bons offices de son cousin le ministre, il fut créé marquis de Claveyson par lettres patentes de décembre 1658 [2]. Par délibération du 20 octobre 1673, le conseil communal de Romans l'exempta des droits de pontonnage pour les denrées de ses domaines, « en considération de ce que son habitation était dans la ville et de ses bons offices de charité à l'endroit des pauvres d'icelle ». Il mourut le 18 mars 1675, âgé de 61 ans. Il avait épousé, le 23 décembre 1642, Catherine Béatrix-Robert de Saint-Germain, fille de Pierre, conseiller au parlement, et de Catherine de Bouqueron, de laquelle il eut deux filles.

---

(1) Il prêta le serment de cette charge en août 1666, entre les mains du duc de Lesdiguières, avec l'autorisation du chancelier Séguier.

(2) Ce marquisat était composé de quatre paroisses : Claveyson, Saint-Andéol, Saint-Véran-de-Rives et Saint-Jean-de-Mureils.

a. Jeanne-Renée, marquise de Claveyson, mariée le 27 avril 1675 à son cousin issu de germain, Louis-Hugues de Lionne. Guy Allard a fait d'elle cet éloge alambiqué : « Chez elle l'esprit est aussi beau que le jugement est solide. Elle est née sans doute pour toutes les belles choses, qu'elle connaît et dont elle se sert adroitement, même sans le secours de son âge. »

Elle fit, à la date du 21 octobre 1680, un testament olographe, dans lequel elle institua pour son héritier universel Charles-Hugues de Lionne, son fils, avec substitution de M.me de Saint-Germain, sa mère, et Charles de Lionne, son oncle, abbé de Saint-Calais. Elle mourut le 18 décembre suivant, âgée seulement de 24 ans.

b. Clémence, qui fut religieuse à Montfleury.

2° *Humbert II,* seigneur de Flandènes, « homme fort savant, » gentilhomme de la manche du roi, gouverneur de Romans après son père. Le pont sur l'Isère s'étant écroulé dans la nuit du 1er décembre 1651, il obtint de le faire reconstruire à ses frais, à condition de percevoir pendant trente années, de 1664 à 1694, les droits de passage [1]. Il fut ambassadeur auprès de l'électeur de Brandebourg, mais ne voulut pas aller en Suède, où son cousin Hugues de Lionne désirait l'envoyer. Il mourut le 12 avril 1666, à la suite d'un accident qu'on ne fait pas connaître.

3° *Charles,* dit l'abbé de Lesseins, né à Romans en 1626. Ce fut un personnage important par sa naissance, ses dignités, son faste et le double pouvoir ecclésiastique et civil qu'il exerça pendant cinquante ans dans une ville où son nom est resté dans le souvenir de la population. Il était chanoine sacristain de la collégiale de Saint-Barnard, con-

---

(1) Voyez notre *Notice historique sur le pont de Romans*, p. 18.

seiller du roi, seigneur de Triors [1] et de Génissieu, qu'il acheta avec la coseigneurie de Saint-Paul, le 16 janvier 1658, de Guigou de Chapolay, au prix de 9,000 livres. Il était en outre abbé de l'abbaye royale de Saint-Calais [2], prieur de Saint-Marcel-du-Sauzet, d'Antonave, de Balons et Lachamp et de Beaumont, agent général du clergé de France et même, malgré son caractère religieux, gouverneur de Romans en 1675. Il fit le voyage de Rome et se trouva dans cette ville pendant le conclave, au commencement de 1655 [3]. Son cousin le ministre des affaires étrangères, n'ayant pas pu lui faire obtenir l'évêché de Gap, non plus que celui de Grenoble, le dédommagea en lui procurant plusieurs bénéfices.

Il fit reconstruire en 1667 le château de Triors [4] et l'hôtel des Allées à Romans, dont il fit une résidence princière et où il eut l'honneur de recevoir, au commencement de mars 1701,

---

(1) Il hommagea bien tardivement et comme par remords de conscience, le 7 juillet 1701, la seigneurie de Triors au chapitre de Saint-Barnard, par procuration donnée à M. de Lacour, chanoine, et se soumit à tous les droits féodaux, qui très-probablement ne furent jamais payés.

(2) Saint-Calais-le-Désert, dans le diocèse du Mans, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé l'an 529. Cette abbaye rapportait 8,000 livres annuellement; mais en 1701 le prix de ferme fut abaissé à 6,000.

(3) Pendant son séjour à Rome, l'abbé de Lesseins s'occupa beaucoup de beaux-arts et surtout de peinture. Il y fit l'acquisition de plusieurs tableaux, originaux ou copies de grands maîtres, dont il orna plus tard la belle galerie de son château de Triors. C'est peut-être en souvenir de ce séjour dans la capitale du monde chrétien que Barbier, de Mercurol, lui dédia son *Voyage à Rome*, fait en 1667, mns. 715 de la bibliothèque de Lyon, imprimé en 1671 sous ce titre : *Voyage d'Italie tant par mer que par terre*, Paris, Jean de Bray, in-8°, 160 p. — Voir sur Barbier, de Mercurol, la notice intéressante de M. A. de Gallier (*Bulletin de la Société archéolog. de la Drôme*, t. VIII, p. 410).

(4) Voyez notre brochure sur *La Seigneurie de Triors*, p. 37.

les ducs de Bourgogne et de Berri, petits-fils de Louis XIV. A cette occasion il fit ériger, à l'entrée de ses jardins, un arc de triomphe assez élégant, qui n'a été démoli qu'en 1862 [1]. Suivant une tradition très-accréditée, mais peu vraisemblable, l'abbé de Lesseins serait mort de chagrin parce que les deux princes auraient fait enlever de la table à laquelle ils devaient s'asseoir un troisième couvert destiné au maître de la maison. Il suffira de faire remarquer que ce dernier, âgé de 81 ans, ne mourut que cinq mois après l'événement. Il était de trop bonne maison et trop instruit des usages de la cour pour avoir, dans une circonstance aussi importante, méconnu l'étiquette et les convenances, qu'au reste aurait rappelées le maître d'hôtel des princes.

Quoi qu'il en soit, par son testament olographe du 8 juillet 1701 et un codicille du même jour, reçu par M.e Pierre Legentil, notaire, en présence de huit témoins, il donne au chapitre de Saint-Barnard 2,000 livres pour les réparations des voûtes de l'église, une rente de 20 livres pour une messe anniversaire et huit pièces de tapisserie représentant les mystères de la Passion [2], 50 livres à l'hôpital de Sainte-Foy, pareille somme à chacun des couvents des Cordeliers, des Capucins et des Récollets, 27 sétiers de grains aux pauvres de la paroisse de Triors et 10 à ceux de la paroisse de Génissieu, 4,000 livres à Catherine Bodon, sa filleule, 400

---

(1) Monument d'ordre dorique, composé d'un arc dressé entre huit colonnes formant deux groupes et supportant un entablement. Son ouverture laissait un passage de trois mètres et sa hauteur était de six mètres environ.

(2) Cette tapisserie appartient encore à l'église de Saint-Barnard, où elle fait l'admiration des connaisseurs. Elle porte un écusson brodé aux armes de la famille de Loulle; ce qui indique que c'est le meuble laissé par Hélène Tardy, veuve de Pierre de Loulle, dans son testament du 16 juin 1675.

livres à M. Jassoud, son médecin, diverses sommes et des logements à onze de ses serviteurs. Enfin, il lègue aux enfants nés ou à naître de Joseph de Lacour, avocat au parlement, et de Charlotte de Paris son domaine de Parnans, avec le cheptel et les meubles y étant, plus une vigne située hors la porte de Saint-Nicolas et la maison où habitent lesdits sieur et demoiselle de Lacour, avec le petit jardin en dépendant. Quant au résidu de ses biens, le testateur institue pour son légataire universel M.re Joachim de Lionne, son cousin, premier écuyer du roi, commandant la grande écurie du Louvre, à la charge de rendre l'héritage, après son décès, à M.re Charles de Lionne, son petit-neveu, et, en cas de mort de ce dernier sans enfant, il substitue M.re Camille d'Hostun, comte de Tallard, et M.re François d'Hostun, marquis de La Baume, son fils aîné, et il nomme pour son exécuteur testamentaire M.re Louis de Baisse, sieur de Saint-Chalier, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, en le priant d'accepter un don de 1,500 livres pour ses peines.

L'abbé de Lesseins décéda le 16 août 1701 et fut inhumé dans l'église de Saint-Barnard [1]. Les scellés furent apposés par les soins de MM. Gondoin et Trollier, chanoines, qui inventorièrent tous les papiers du défunt et les remirent à M. Pourroy de L'Auberivière, nouveau sacristain du chapitre. Joachim donna sa procuration à son neveu Le Bout de Saint-Didier, conseiller au parlement de Grenoble, et n'accepta l'héritage que sous bénéfice d'inventaire; car, malgré les revenus de plusieurs seigneuries et bénéfices,

(1) Les consuls de Romans, qui avaient toujours eu de bons rapports avec l'abbé de Lesseins, soit en sa qualité de sacristain de l'église, soit comme gouverneur de la ville, firent célébrer en son honneur un service solennel, auquel assistèrent le chapitre et tout le clergé.

l'abbé de Lesseins avait fait de si grandes dépenses dans des constructions et pour le train de sa maison, et surtout apporté si peu d'ordre dans l'administration de sa fortune, qu'il mourut à peu près insolvable [1].

L'inventaire du mobilier comprenait plus de 1,650 articles, parmi lesquels une bibliothèque de 198 volumes in-folio et 893 in-4° et autres formats; une argenterie de 5 grandes cuillers, 32 couverts, 4 salières et 10 chandeliers; un arsenal de 42 mousquetons, 18 boîtes à tirer et 4 fauconneaux ou petites pièces de canon; une galerie de 247 tableaux, comprenant des portraits de famille, du roi et de la reine, *les amours de Vénus et d'Adonis,* d'après L'Albane, *une bacchante,* de Chaperon, *les forges de Vulcain,* copie faite à Rome, *le portrait de Marion Delorme,* original de Juste, *les quatre saisons,* d'après des originaux de Rome, *une Madeleine en cheveux blonds, une Musique,* de Paul Véronèse, etc. Tout le mobilier fut vendu à l'encan, et ce n'est qu'après la vente des seigneuries, faite le 7 septembre 1709 à M. Charles Chabot de Lasserre, au prix de 60,000 livres [2], qu'une parcelle de 6,730 livres fut allouée à l'héritier.

Les armes de l'abbé de Lesseins étaient parti de Lionne et de Claveyson, l'écu sommé d'une mitre et d'une crosse.

4° *Charlotte* se fit religieuse dans le monastère de Sainte-Ursule de Grenoble.

---

(1) Un fait donnera une idée de ses procédés financiers. Il avait emprunté, le 24 septembre 1688, à l'Aumône générale une somme de 1,548 livres. Le capital et les intérêts pendant onze ans n'ayant pas été payés, la succession pour s'acquitter de cette dette dut remettre 2,398 livres.

(2) Dans le dénombrement de cette acquisition, comprenant les seigneuries de Triors, Génissieu et Saint-Paul, il est fait mention du château de La Bâtie, « dont la beauté est d'un grand prix dans ladite acquisition, puisque ce n'est qu'en faveur du bâtiment que ladite terre a été achetée si cher ».

5° *Bonne* entra dans le même couvent. Elle fut appelée par les Ursulines de Chambéry pour être leur supérieure, fonctions qu'elle remplit à la grande satisfaction de ses compagnes.

6° *Laurence* prit l'habit dans l'abbaye de Montfleury, où l'on ne recevait que des filles nobles. Étant prieure générale, elle dota sa communauté de la belle seigneurie de Sappey, acquise le 1er septembre 1695 de M. Jouffrey.

(A continuer.)

D.r Ulysse CHEVALIER.

DEUXIÈME PROMENADE D'UN ÉPIGRAPHISTE.

(SUITE, voir les 29e, 30e, 36e, 37e, 38e et 39e livr.)

Lettre à M. LACROIX, *secrétaire-archiviste de la Société.*

32. DIE. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

OPTATI

Même marque à Genève, à Tarragone, à Nimègue.
Au même nom : OPTATI M, Londres.

33. ORANGE. — Collection de M. Raspail.

PAS (entouré d'un filet).

Au même nom (?) : PAS..., Voorburg ; — O· PAS· F, Londres.

34. GIGONDAS. — Collection de M. Raspail,

PAESTOR

Au même nom : PAESTO, Vechten.

35. ARLES. — Au musée.

PATERCLINI OF

Même marque à Rouen; en Allemagne à Augsbourg; en Angleterre à Londres.

Au même nom : PATERCLIN, Allier, Étaples; — PATERCLINI, Bâle; — PA(TE)RCLINI OF, Vienne en Dauphiné.

36. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

PETRV///

37. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

PIPER

38. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

PRIM//FE

Même marque (?) : PRIMI FE, à Vienne en Dauphiné.
Voyez ci-après PRIMVS.

39. Carpentras. — Au musée.
Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.
Environs de Montélimar. — Collection de M. Vallentin.

OF PRIMI

Même marque à Genève, à Vienne en Dauphiné, à Autun, à Bavay, à Bourbon-Lancy, au Châtelet, à Clermont, à Ervillers, à Lyon, à Moulins, à Nîmes, à Orléans, à Tours; en Espagne à Valence; en Allemagne à Bregents, à Wiesbaden; dans les Pays-Bas à Liége, à Tongres, à Vechten; en Angleterre à Caistor, à Colchester, à Exeter.
Voyez ci-après PRIMVS.

40. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

P M S (en trèfle).

Voyez ci-après PRIMVS.

41. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

PRIMVS

Même marque (?) : PRIMVS, à Amiens, à Autun *(Soc. Ed.)*, à Bavay, à Bourbon-Lancy, à Cany, à Caudebec, au Châtelet, à Douai, à Limoges, à Montans, à Nantes, à Nîmes *(Pelet)*, à Paris, à Scarpone, à Tours; en Italie à Pouzzoles *(Bull. de l'Inst. arch.*, nov. 1875); en Suisse à Engi; en Prusse à Xanten; dans les Pays-Bas à Flavion, à Vechten, à Voorburg; en Angleterre à Colchester, à Londres.

Au même nom : PRIM//VS, Tarragone; — (PRIM)VS, Arezzo; — PRIMIS, Colchester; — PRM, Tarragone; — PRIM, Autun, Tarragone, Yverdun; — PRIMI, Autun, Bavay, Colchester, Le Châtelet, Cologne, Nantes, Naples, Paris; — PRI//MV, Tarragone; — PRIMV en cercle, *Id.*; — PRIMVS F, Jort, Lyon, Pontaillier, Rouen, Tarragone, Cologne, Londres; — PRIMVS F avec S rétrograde, Tongres; — (PR)IMVS FE avec S rétrograde, Londres; — PRIMI, Autun, Pouzzoles *(Bull. de l'Instit. arch.*, nov. 1875); — PRIMI FE, Lyon* *(de Boissieu)*; — F· PRIM, Tarragone; — PRIMM, Londres; — PRIMI M, Londres, Wiesbaden; — PR(IM)· M, York; — PRIMI MA, Paris; — PRIMI(MA), Londres; — P(RI)MI·(MA), Tarragone; — PRIMI O, Tongres; — PR·IMO, Londres; — PRIMI OFF, Troyes; — OFPR, Autun; — OFI PRI, Autun; — OF PRIM, Autun, Colchester, Carpentras, Douay, Londres, Southfleet, Springhead, Tarragone; — OF PR(IM), Mayence; — OF PRIMVS, Bedfordschire, Shefford; — OFIC·PRIMI, Le Châtelet, Londres.

42. Arles. — Au musée.

OFI SECV

Même marque en Belgique à Tongres; en Angleterre à York.

43. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

OF SECVN

Même marque à Tarragone, à Londres, à Colchester.

44. Urbain. — Collection de M. Gaultier, notaire à Beaumes.

OF SEC(VND)

Même marque au musée d'Annecy.

45. Gigondas. — Collection de M. Raspail.

SECVNDVS F

Même marque au Mans, à Toulouse.

Au même nom : SECVNDVS, Autun *(Soc. Éd.)*, Bavay, Londres, Mayence; — SECV(ND)VS, Lincoln; — SECV//NDV, Pouzzoles *(Bull. de l'Instit. arch.*, nov. 1875); — SECVN, Pouzzoles; — SEC//VN, *Id.*; — SIICVN, France; — SECVND, Castel., Flavion, Nimègue, Vechten; — SEC(ND), Tongres; — SECV(ND), Lyon *(de Boissieu)*; — SEC(VND), Darmstadt, Windisch; — SEC//V(ND), Tarragone; — SECVNT, *Id.*; — SECVDI, Augst, Ciney, Tarragone; — SEC(VND)I, Tarragone; SECV//NDI, Pouzzoles; — SECV(ND)I, Augst, Mayence, Windisch; — SECANDI, Allier; — SEC//V(ND)I, Londres; — SIICVNDI, France; — SECVN·F, Londres; — SECVND F, Wiesbaden. — SE(CV)(ND)(VS)F, Londres; — SECV(ND)VS·FE, Londres; — SIICVNM, Amiens, Gièvres, Le Mans, Maulévrier, Mayence, Normandie; — SIICVDI·M, Augst, Ciney; — SECVNDI M, Londres, Poitiers, Rottweil; — SECANDI M, Londres, York; — SECV(ND) (MA), France, Newcastle; — OF SECV, Tongres, York; — OF SECVN, Colchester, Die, Londres, Tarragone; — OF SECVND, Londres, Riegel, Tarragone; — OF SECVNDI, Angers, Chesterford, Douay, Gloucester, Mayence; — OF SEC(VN)DI, Londres; — SECVNDI OF avec S rétrograde, *Id.*; — SECV(ND)I OF, York.

46. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

S(ER)VI

Au même nom : SERVI en creux, Calcar; — SERVIVS·F, Londres; — SERVI M·, Allier, le Poitou.

47. Arles. — Au musée.

OF SEVERI

Même marque à Amiens, à Autun *(Soc. Éd.)*, à Clermont, à Jublains, à Paris, à Poitiers; en Suisse à Windisch; en Belgique à Juslenville, à Liége; en Hollande à Nimègue, à Rottweil; en Angleterre à Colchester, à Richborough.

Au même nom : SEVERVS, Caslisle, Jublains, Mayence, Nantes, Nîmes *(Pelet)*, Ratisbonne, Wimpfen; — SE(VE)(RV)S, Tarragone; — SIIVIIR, *Id.*; — SEVERI, Allier, Amiens, Auxonne, Épinay-Sainte-Beuve, Eure, Le

Mans, Montans, Neufchâtel, Paris, Tarragone, Tongres, Toulon, Tours, Vechten, Vieil-Évreux; — SEVER F, Spire, Tongres; — F SEVER, *Id.*; — SEVERV·S·F, Londres; — SEVERVS FEC, Mayence, Westerndorf; — SEVERVS FECIT, Rheinzabern, Schlogen; — SEVERI·M, Moulins, Champion, Londres, Lyon *(de Boissieu)*, Wilderspool; — SEAERI M, York; — SIIVIIRI.M, Londres; — SEVERI·M·I, Caistor, Northamptonshire; — SEVERI MANV, Dorchester; — O SEVER, Autun, Londres; — O SEVERI, Autun, Ellezelles, Fécamp, Laval, Le Mans, Londres, Marchienne-au-Pont, Rouen, Routot; — OF SEVER, Amiens, Douay, Friedberg, Lisieux, Moutrœul, Rouen, Rossum, Tongres; — OF SEVERI rétrograde, Londres; — OF SE(VE)RI, Exeter, Londres; — (OF) SEVERI, Londres, Paris; — /// SEVER, Huesca; — OFFICINA SEVERI, Fécamp; — SEVERI OF, Londres.

48. Orange. — Collection de M. Raspail.

OF SILVANI

Même marque à Narbonne; en Espagne à Empurias et à Tarragone.

Au même nom : SILVANVS, Allier, Arezzo, Bavay, Limoges; — SILVANI, Genève; — SIL(VAN)I, Tarragone; — SILVAIX, *Id.*; — SILVA, Autun *(Soc. Éd.)*; — F SILVA, Pfunz; — SILVANI, Exeter; — SILVANI M, Allier, Tongres; — SILVANI OF, Tarragone; — SIL(VAN)I OF, Tongres.

49. Arles. — Au musée.

TABIVINVS

Lecture incertaine. Peut-être TABVLINVS.

50. Arles. — Au musée.

TERTIVS

Même marque à Autun *(Soc. Éd.)*, à Nîmes *(Aurès)*, à Pouzzoles *(Bull. de l'Instit. arch.*, nov. 1875), à Tarragone.

Au même nom : TERTIVS avec S rétrograde, Tarragone; — TERTIVS rétrograde, Autun, Vienne en Dauphiné; — TERTI, Autun, Élouges, Rens; — TERTII, Bordeaux; — TERTI·F, Nimègue; — TERTIVS F, Nimègue, Nîmes *(Aurès)*, Tarragone, Windisch; — TER(TI)V FE, Mayence; — TIRTIVS FE, Vienne en Dauphiné; — TERRTIVS·FE, Chesterford; — TERTI·M, Londres; — TERTI·MA, Colchester; — OF TERT, Londres.

51. Carpentras. — Au musée. Soucoupe.

TETTI
SAM///

Au même nom : L· TETI(SA)M, Vienne en Dauphiné (collect. Vallentin, à Montélimar); — L· TETI·SAMI, Modène; — L(TE)TI //SAMIA, Naples; — L·TETTI S(AM)IA, Arezzo, Besançon, Poitiers; — L·TETTI // S (AM)IA, Tarragone; — L·TETTI // SAMIA avec un double trait entre les deux lignes, Vienne en Dauphiné; — L·TETI : // S(AM)IA avec un double trait entre les deux lignes, Vienne en Dauphiné; — L· (TE) | TTI // S(AM) | IA avec un trait vertical séparant en deux parties chacune des deux lignes, et avec un point dans chaque A, Vienne en Dauphiné; — L·(TE)TTI// S(AM)IA, Tarragone; — L·TETTI // SAMIAE, Autun *(Soc. Éd.)*; — L·(TE)TI//S(AM)IA, Tarragone; — L·(TE)T // S(AM)IA, *Id.*; — L·(TE) // SA, *Id.*

52. Carpentras. — Au musée.

Vaison. — Collection de M. Gautier fils, correspondant de la Société. Soucoupe entière.

VO(RV)S

Même marque à Tarragone.

53. Carpentras. — Au musée.

(OF) XARI

Au même nom (?) : XAPI, au musée de Narbonne.

Marques de fabriques sur lampes en terre cuite.

1. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

CERIAL^A S

2. Pontaix. — Collection de M. Vallentin, à Montélimar.

C·DESSI

3. Avignon. — Collection de M. Raspail, à Gigondas.

COMMVNIS

4. Orange. — Collection de M. Raspail.

STROBILI

5. Die. — Collection de M. Vallentin, à Montélimar.
Orange. — Collection de M. Raspail.

FORTIS

La fabrique était en Italie, en un lieu appelé Savignano dans le Modenais (*Bull. de l'Instit. arch.*, août et septembre 1875).

6. Chateauneuf-de-Mazenc. — Collection de M. Vallentin.

LHOSCRI

7. Gigondas. — Collection de M. Raspail.

LHOSCRI
M

8. Gigondas. — Collection de M. Raspail.

LHOSCRI
P

9. Gigondas. — Collection de M. Raspail.

LHOSCRI
T

10. Die. — Collection de M. Vallentin, à Montélimar.

LVCIVS
F

11. Die. — Collection de M. Vallentin.

PVLLI

12. Le Sablet. — Collection de M. Raspail.

·SABINI· (à double fond).

13. Orange. — Collection de M. Raspail.

VOC

14. Orange. — Collection de M. Raspail.

V

Marques de fabriques sur terrines à lait.

1. Carpentras. — Au musée.

C·A(TI)SIVS — SAB(IN)VS

Même marque à Aouste et à Vienne en Dauphiné, à Lyon, à Agen.

2. Aps.

DOVFVS F

Marques de fabrique sur amphores.

1. — Arles. — Au musée.

A·IS

2. Carpentras. — Collection de M. Gautier, à Vaison.

SEX DOMITI (sur le col).

3. Gigondas. — Collection de M. Raspail.

OF·GDP

4. Arles. — Au musée.

IV·F

5. Die. — Collection de M. Vallentin, à Montélimar.

OC·PA

6. Arles. — Au musée.

///POLY

Même marque à Genève : POLYCL////

7. Arles. — Au musée.

L PONT
EVTYCH

8. Arles. — Au musée.

P·S·AV

Même marque (?) : P·S·AV(ITI), à Annecy.

9. Arles. — Au musée.

SAT

10. Arles. — Au musée.

SAXO FERREO

Marques de fabriques sur carreaux et briques.

1. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

CICER OF

2. Orange. — Collection de M. Raspail.

CLARIA*nus*

Même nom en beaucoup d'endroits du bassin du Rhône.

3. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

CTS (carreau très-épais).

4. Vaison. — Collection de M. Raspail.

VENVLA F

5. Die. — Collection de M. de Lamorte-Félines.

VOC

Marques de fabriques sur antéfixes.

Orange. — Collection de M. Raspail.

SECV(ND)VS R(VF)I

Même marque à Vienne en Dauphiné.

Il se pourrait que quelques-unes des inscriptions réunies dans cette lettre n'aient pas été convenablement attribuées à la cité à laquelle elles appartenaient; que telle, donnée à Apt, ait dû plutôt être rapportée à Carpentras; que telle autre, classée parmi celles des Voconces, ait dû plutôt être donnée à Valence ou à Saint-Paul-trois-Châteaux. Ce sera au lecteur, mieux au courant que nous des anciennes limites, à rectifier ce qui pourra lui paraître avoir été mal attribué.

A. ALLMER.

PETITE ANTHOLOGIE
DES
POÈTES DE LA DROME.

TROISIÈME PARTIE.

(AUTEURS VIVANTS.)

(SUITE. — Voir les 32e, 33e, 35e, 36e 37e et 38e livraisons.)

I.

AUGIER (ÉMILE).

M. Émile Augier, célèbre auteur dramatique, membre de l'Académie française, né à Valence en 1820, est assez connu pour pouvoir se passer de commentaires; aussi ne faisons-nous que donner la liste bibliographique de ses œuvres : *La ciguë,* comédie en deux actes, en vers; — *L'homme de bien,* comédie en trois actes, en vers; — *L'aventurière,* comédie en cinq actes, en vers; — *Gabrielle,* comédie en cinq actes, en vers; — *Le joueur de*

flûte, comédie en un acte, en vers; — *Diane*, drame en cinq actes, en vers; — *La pierre de touche*, comédie en cinq actes; — *Philiberte*, comédie en trois actes, en vers; — *Le mariage d'Olympe*, comédie en trois actes; — *Le gendre de M. Poirier*, comédie en quatre actes; — *Ceinture dorée*, comédie en trois actes; — *La chasse au roman*, comédie en trois actes; — *L'habit vert*, proverbe en un acte; — *Sapho*, opéra en trois actes; — *La jeunesse*, comédie en cinq actes, en vers; — *Les méprises de l'amour*, comédie en cinq actes, en vers; — *Un beau mariage*, comédie en cinq actes; — *Les lionnes pauvres*, comédie en cinq actes; — *Les effrontés*, comédie en cinq actes; — *Le fils de Giboyer*, comédie en cinq actes; — *La contagion*, comédie en cinq actes; — *Maître Guérin*, comédie en cinq actes; — *Lions et renards*, comédie en cinq actes; — *Paul Forestier*, comédie en quatre actes, en vers; — *Le post-scriptum*, comédie en un acte; — *Jean de Thommeray*, comédie en cinq actes; — *Madame Caverlet*, comédie en quatre actes; — *Le prix Martin*, comédie en trois actes.

Outre ses nombreuses pièces de théâtre, le célèbre académicien a publié en 1855 *Les pariétaires*, petit recueil de poésies, qu'il a réédité quelques années plus tard, sous le titre de *Poésies complètes*, en y joignant sa comédie *Les méprises de l'amour*.

Octobre.

Puisque Cybèle a clos ses amours de l'année,
Puisqu'elle a, jusqu'à mai, veuve du beau soleil,
Feuille à feuille quitté sa robe d'hyménée,
Et que, froide déjà, triste et découronnée,
Elle va réparer ses flancs dans le sommeil;

Puisque les vignerons ont fini la vendange,
Que le vin a coulé sous l'effort des pressoirs,
Que pour les soins d'hiver le village s'arrange,
Que l'attirail des champs s'abrite sous la grange,
Et que les froids matins se rapprochent des soirs;

Quittons les champs mouillés et les vignes désertes;
Regagnons à Paris nos gîtes enfumés :
Ce n'est plus la saison des vestes entr'ouvertes,
Des chaleurs qui faisaient aimer les ombres vertes,
Des levers matinaux et des toits mal fermés.

Ce qu'il faut maintenant, c'est une chambre close,
Un foyer où pétille un fagot de genêts,
De la bière, une pipe, et, dessus toute chose,
Deux compagnons qu'on aime, avec lesquels on cause
Bien avant dans la nuit, les pieds sur les chenets.

Sur un envoi de fleurs.

Si l'on veut savoir qui m'envoie
Ces belles fleurs,
Elles me viennent d'où la joie
Et les douleurs.

Elles me viennent d'où ma vie
Pend désormais,
De celle-là pour qui j'oublie
Ceux que j'aimais.

Si l'on cherche pourquoi je l'aime
A cet excès,
Hélas! je n'en sais rien moi-même.
Ce que je sais,

C'est que dans ses yeux on voit luire
Tout son esprit,
Et qu'au coin de son fin sourire
Mon cœur se prit.

Comme un oiseau qui s'effarouche
Et fuit dans l'air,
Plus je le cherche sur sa bouche,
Plus il se perd.

C'est pourquoi celle qui m'envoie
Ces belles fleurs,
Est celle d'où me vient la joie
Et les douleurs.

II.

BOITEL (R. A.)

Théâtre et nouvelles (1 vol. in-8°, Paris, 1866); — *Les cœurs fragiles* (poésies) (1 vol. in-8° de 219 pages, Paris, 1866).

Ces deux volumes, publiés sous le pseudonyme de Boitel, sont dus à la plume de M. Allier, né à Valence. Cet auteur n'habitant plus notre pays depuis longtemps, nous ignorons s'il a composé d'autres ouvrages.

Les deux volumes ci-dessus se trouvent à la bibliothèque publique de la ville de Valence.

A Madame Octavie X...

Si vous voyez femme jolie,
Prévenante, douce et polie,
Aux noirs sourcils, à l'œil brillant,
Dont le sourire est bienveillant;
Si pour obliger elle est prête,
Et si jamais rien ne l'arrête,
Comme la sœur de charité,
Prodiguant tout sans vanité
Et pour autrui donnant sa vie,
Voici son nom : c'est Octavie !

III.

CHANCEL (Charles).

Collaborateur assidu de la *Revue du Dauphiné,* fondée par Jules Ollivier, M. Charles Chancel a publié en grande partie dans cette Revue les poésies qui forment son recueil de *Juvenilia* (1 vol. in-8° de 254 pages, Valence, 1838). Depuis cette époque, notre poète n'a rien publié en volume; mais nous avons eu entre nos mains, grâce à l'indiscrétion d'un ami, un recueil manuscrit, qui est peut-être supérieur à *Juvenilia.*

La poésie *A mon père,* que nous trouvons dans le recueil imprimé, est pleine de sentiments élevés.

A mon père.

Mon père, que de fois j'ai revu dans mes songes
Ces ans délicieux, déjà si loin de nous,
Où, bercé mollement avec de doux mensonges,
Je m'endormais, enfant, le soir sur vos genoux !
Ma vie alors passait comme une longue fête,
Et la joie éclatait dans mes regards brillants.
Vous étiez jeune encor, mon père, et votre tête
Était vierge de cheveux blancs.

Le matin, c'était vous qui, penché sur ma couche,
Entr'ouvriez ma paupière aux premiers feux du jour,
C'était vous qui posiez un baiser sur ma bouche ;
Et moi je souriais à ce baiser d'amour.....
J'étais heureux. Jamais une crainte secrète
Ne venait se mêler à mes jeux turbulents.
J'ignorais qu'on vieillît et qu'un jour votre tête
Se couvrirait de cheveux blancs.

Ah ! maintenant je sais qu'ici rien ne demeure,
Que tout, dans l'univers, se courbe aux lois de Dieu ;
Que le riche qui chante et le pauvre qui pleure,
L'un aux chants, l'autre aux pleurs diront un jour adieu.
Mon père, je le sais ; car déjà la tempête
Amasse autour de vous des regrets accablants ;
Comme sous un fardeau s'incline votre tête,
Et vos cheveux sont déjà blancs.

Pauvre père ! aujourd'hui que vous avez des rides,
Moi je n'ai plus de rêve et plus de bonheur pur ;
Mes jours, comme autrefois, ne coulent plus limpides,
Mes nuits sont sans sommeil et mon ciel sans azur.

Je souffre, et quand le deuil en mon âme inquiète
Passe avec ses soupirs, ses pensers désolants,
Mes bras cherchent vos bras, ma tête votre tête,
Et j'embrasse vos cheveux blancs.

Si quelque jour ma muse, avide d'harmonie,
Ainsi qu'un faible oiseau déployant son essor,
Aux sublimes hauteurs où trône le génie,
Pour y chanter l'amour, posait ses ailes d'or;
Si, joignant à mon nom le beau nom de poète,
La gloire m'apportait ses lauriers consolants,
Je voudrais, ô mon père, en couvrir votre tête,
En couronner vos cheveux blancs.

IV.

ESSARTS (Léonce FABRE des).

Frère du vaillant poète-guerrier dont nous avons parlé précédemment, M. Léonce Fabre des Essarts est né à Aouste en 1848. Pendant la funeste guerre de 1870, il vit partir ses deux frères sans pouvoir les suivre, car une grande myopie le retenait dans son foyer. A l'un il adressa son adieu en une vigoureuse poésie : *Macte* (in-12 de 4 p., Valence, 1870); et il pleura l'autre, quelques mois plus tard, en un chant funèbre, qu'il intitula *Tous trois sont morts* (in-12 de 13 p., Valence, 1871), faisant allusion à la mort de son frère, de sa nièce et de sa patrie. Pour cette dernière, ce n'était heureusement qu'une exagération poétique.

Quand le vent souffle (in-12 de 4 p.) et *Paresse* (in-8° de 8 p.) sont deux poésies couronnées dans divers concours littéraires.

Abandonnant momentanément la poésie, M. Léonce des Essarts aborda la critique littéraire par sa brochure *La jeune poésie, croquis littéraires* (in-12 de 15 p., Forcalquier, s. d.), dans laquelle il esquisse la silhouette de quelques jeunes poètes.

On se souvient encore de la catastrophe du ballon le *Zénith*, où deux aéronautes français trouvèrent la mort. Cet événement lui inspira quelques strophes émues, qu'il publia sous le titre de *Là-haut!* (in-8° de 11 p., Valence, 1875).

Disciple fervent de Théophile Gautier, le poète de la couleur, notre jeune auteur voulut écrire une œuvre dans laquelle se retrouveraient les tons chauds de l'auteur de *La comédie de la mort*. Il y réussit parfaitement dans *Yseult* (in-8° de 11 p., Forcalquier, 1875), poème qui pourrait figurer à côté de ceux de Gautier.

Terminons en disant qu'au dernier concours des Jeux floraux de Toulouse M. Léonce des Essarts a obtenu le souci d'argent pour son ode *Aux jeunes poètes*.

Nous extrayons la poésie suivante d'un des recueils de l'Académie toulousaine :

Parfums.

> Mon âme voltige sur les parfums
> comme l'âme des autres hommes
> voltige sur la musique.
> BEAUDELAIRE.

Il est un doux parler que le vain peuple ignore,
Un langage secret qui, dans le vent sonore,
Flotte avec les débris des feuilles et des fleurs;
Un chant qui rassérène à l'heure où le front penche,
Une voix qui sourit quand on pleure et s'épanche
En baume pur sur nos douleurs.

C'est la voix des parfums! — Au soir de sa jeunesse,
Quand le plaisir a fui, sans espoir qu'il renaisse,
Qui ne s'est enivré d'ineffables senteurs?
Comme un nectar laissé tout au fond d'un vieux vase,
Qui n'a savouré cette extase
Où l'on croit ressaisir les rêves enchanteurs?

Qui ne s'est enfermé tout un jour dans sa chambre
Pour respirer, dans l'ombre, une vague odeur d'ambre
Et baiser avec rage un voile parfumé?
Aux senteurs du benjoin, du musc ou du cinname,
Qui ne s'est figuré voir sourire à son âme
Le regard bleu de l'être aimé?

O merveilleux attraits! parfums! effluves saintes!
Odeur du réséda, senteurs des térébinthes!
Haleine de l'œillet, de l'iris et du thym!
O soupir humble et doux des humbles violettes!
Brume ardente des cassolettes!
Arômes distillés par les pleurs du matin!

Parfums, que vous parlez un langage sublime !
Comme la palme au peuple exilé de Solyme,
Vous dites au proscrit le nom cher à son cœur.
Vous dites au vieillard les jours de son enfance.
Le poète, par vous endormant sa souffrance,
Entend les anges rire en chœur !

Je vous aime, ô parfums ! — Encens des cathédrales,
J'aime voir tournoyer tes légères spirales
Dans la pourpre du soir et l'azur des vitraux;
Tandis que l'orgue saint, qui sanglote et qui gronde,
Berce, sous la voûte profonde,
Le sommeil sépulcral des antiques héros.

Je vous aime, ô parfums ! — Arômes des prairies,
J'aime vous aspirer dans vos coupes fleuries,
A l'heure où le jour monte à l'horizon doré,
Où le soupir de l'aube, effleurant chaque tige,
Passe, gémit tout bas, et frissonne, et voltige
Du frais lilas au lis nacré.

Écoutez ! Le vent souffle, et la lampe fumeuse
N'épand autour de vous qu'une clarté brumeuse.
C'est l'heure où sur nos fronts passent les songes noirs.
Qu'importe ? — Vous avez à la lèvre un cigare :
Le cœur chante; l'esprit s'égare
Dans le ciel radieux des éternels espoirs.

L'âcre et puissante odeur vous enchante et vous grise.
Vous vous croyez encore à l'heure où, sous la brise,
Vous erriez, fou d'amour, avec l'ange adoré;
Et vous vous figurez, tant l'ivresse est parfaite,
Voir encor rayonner le beau soleil en fête
Qui caressait son front sacré.

Chacun a son parfum, qu'il comprend et qu'il aime.
Pour l'un, du datura c'est la fleur pâle et blême;
Pour l'autre, c'est l'odeur de l'ardent patchouli,
— Frêle atome caché dans un nœud de dentelle; —
A l'autre la blanche immortelle
Dit le dernier reflet d'un rêve enseveli.

Pour moi, cœur sans espoir, front que l'ombre pénètre,
La magique senteur qui parfois fait renaître
Les songes azurés de mon jeune printemps,
C'est un faible parfum d'ambre et d'héliotrope,
Gardé pieusement au fond de l'enveloppe
D'un billet doux, — depuis vingt ans!

V.

FIÈRE (ZÉNON).

Jusqu'à présent M. Zénon Fière, de Valence, semblait avoir borné son champ d'exploration à la critique historique, littéraire et artistique; mais par la publication de son recueil de sonnets il a conquis une place honorable parmi nos jeunes poètes.

La première brochure écrite par notre auteur est une étude critique sur *Le roman populaire* (broch. in-8°, Lyon, 1874), pleine d'aperçus nouveaux et judicieux. *Les deux méthodes historiques* et *Les sources de l'histoire* (br. in-8°, Paris et Valence, 1875) sont deux publications de critique

historique et littéraire qui valurent à leur auteur les éloges de la presse dauphinoise.

A l'occasion de l'exposition de peinture à Paris, M. Zénon Fière eut l'heureuse inspiration d'étudier les œuvres de nos compatriotes. Il réunit ses impressions en volume sous ce titre : *Les artistes de la Drôme au salon de* 1876 (in-8°, Paris, 1876). Ce travail, qui dénote chez son auteur des connaissances spéciales, est écrit avec feu, et le critique semble avoir sur sa palette quelques-unes des couleurs vives et chatoyantes qui firent le nom de Théophile Gautier.

« Le critique, nous disait un jour M. Zénon Fière, me paraît semblable au merle, qui, ne sachant pas chanter, siffle les autres oiseaux. » Mais, si notre auteur est merle, il a prouvé qu'il était aussi rossignol, en modulant les gracieux gazouillements qui s'appellent *Après la moisson* (br. in-8°, Paris, 1876). Nous choisissons dans ce recueil trois sonnets de différents genres.

DÉDICACE.

A Joséphin Soulary.

Cher maître, que diraient Ronsard et Saint-Gelais,
S'ils lisaient le recueil où ta verve caustique
Joint l'esprit de Voltaire au sel de Rabelais
Et le rire gaulois à l'élégance attique ?

Ton éclat fait pâlir la Pléïade antique
Et de Pétrarque même éclipse le succès.
Poète, tes sonnets forment une œuvre unique,
Car ils sont immortels comme l'esprit français.

La Muse désormais de l'oubli les préserve,
Et, pareils à ces vins qu'un feu puissant conserve,
Plus ils auront vieilli, plus ils seront fêtés.

Pour moi, témoin obscur de tes moissons superbes,
J'ai glané les épis par la brise écartés,
Et je viens aujourd'hui te rapporter mes gerbes.

L'Anniversaire.

Ce soir, quand du foyer la lueur indécise
Caressera ton front de ses reflets dorés;
Quand la famille entière à tes côtés assise
T'offrira de doux vœux par l'amour inspirés;

Quand ton cœur jouira de l'aimable surprise
Et du complot naïf en secret préparés;
Quand tous ceux que le temps ou le lieu favorise
Enlaceront leurs bras dans tes bras adorés;

Quand l'Angelus du soir terminera la fête,
Songe alors, seul à seul aux pieds de l'Éternel,
Songe à ceux qui sont loin du regard paternel!

Enfin, si dans un rêve une lèvre indiscrète
Au milieu de la nuit t'effleure en frémissant,
Ne crains rien..... ce sera le baiser de l'absent!

Le Bœuf.

(Sonnet gastronomique.)

Toi qu'adoraient jadis Memphis et Babylone
Et qui d'Israël même un jour reçus l'encens,
Nourricier des mortels, puissent jusqu'à ton trône
Monter comme un parfum mes vers reconnaissants.

Dieu du labour, docile au fer qui t'aiguillonne,
Tu couvres de guérets le val où tu descends.
Dieu des festins, ta chair savoureuse nous donne
Ce liquide adoré des appétits naissants.

Bœuf Apis, qui pourrait t'accuser d'artifices ?
De rosbifs succulents tu combles nos offices
Et ton flanc généreux nourrit l'humanité.

Pour moi quand de ton sang mon bifteck se colore
Dans un monde meilleur je me crois transporté
Et je comprends que l'homme encor païen t'adore.

VI.

GALLET (Louis).

M. Louis Gallet, de Valence, est surtout connu comme librettiste. En effet, *La coupe du roi de Thulé, Beppo, Djamileh* et *La princesse jaune* ont été représentés sur la scène du Grand-Opéra et de l'Opéra-Comique de Paris.

Marie-Magdeleine et *Le déluge* sont deux poèmes bibliques qui furent mis en musique et chantés sur les principaux théâtres de la capitale.

Notre librettiste a également écrit deux romans : *Le régiment de la calotte* (br. in-4° de 59 p., Paris, 1873) et *Le capitaine Satan* (1 vol. in-18 de 464 p., Paris, 1876). Mais nous n'avons à nous occuper ici que du poète. Peu de temps après la guerre, M. Louis Gallet réunit en un joli petit volume, qu'il intitula *Patria*, les diverses poésies que lui inspirèrent les événements de 1870-1871. Ce recueil forme un volume in-16 de 90 p., Paris, 1872. Nous y trouvons des pièces de premier ordre, entre autres *Le chêne et l'entrée triomphale*, mais leur longueur ne nous permet pas de les reproduire et nous devons nous contenter de citer la pièce suivante :

Les trois soldats.

Souvenir d'un texte recueilli pendant la guerre de 1870-1871.

Trois soldats veillaient près d'un feu mourant.
Le plus jeune alors dit, en soupirant :
« Je voudrais voir finir la guerre.
» Je m'en irais la joie au cœur,
» Oubliant que je suis vainqueur,
» Je m'en irais près de ma mère.
» Voyez : cette ceinture est l'œuvre de ses doigts.
» Elle me le remit en maudissant nos armes
» Ce souvenir, où, tant de fois,
» Mes baisers ont cherché les traces de ses larmes ! »

UNIV. OF MICH.

« Moi, dit le second, je voudrais aussi
» Voir finir la guerre et partir d'ici.
» Comme le corps, l'âme est lassée
» Par tant d'inutiles combats.
» J'aspire à m'en aller là-bas,
» Là-bas, près de ma fiancée !
« Regardez : au départ, je lui pris, en tremblant,
» Ce fichu de batiste, où ma lèvre devine
» Le parfum de son cou si blanc
» Et qui garde le pli de sa taille enfantine. »

Le troisième dit : « Je ne compte plus
» Ni les maux soufferts, ni les jours perdus.
» La guerre est longue : que m'importe ?
» Je ne songe pas au retour.
» Mon cœur flétri n'a plus d'amour :
» Ma pauvre vieille mère est morte.
» Comme vous, je n'ai point d'amoureux talisman,
» De pieux souvenir que ma lèvre caresse,
» Et je me bats aveuglément,
» Sans souci que la mort ou me prenne ou me laisse ! »

Tous trois furent prêts au soleil levant,
Et l'on se battit tout le jour suivant.

. . . . . .

Lorsque revint la nuit tranquille,
Noyé dans la boue et le sang,
Le premier serrait à son flanc
Sa ceinture, hélas ! inutile.
Le second frissonnait dans l'ombre terrassé.
Sur la blanche batiste avec un lent murmure
Expirait son baiser glacé.....
Le troisième était seul debout et sans blessure !

(A suivre.) JULES SAINT-RÉMY.

UNIV. OF MICH.

Lith. Montillard, r. Casimir Perier, 2, Grenoble

NUMISMATIQUE
DU PARLEMENT
DE GRENOBLE.

CHAFFREY CARLES.

En tête de cette série numismatique, si intéressante pour le Dauphiné, se place naturellement, l'ordre chronologique l'exigeant ainsi, un médaillon qui n'appartient pas en propre à notre province et peut aussi bien être revendiqué par la ville de Milan, avec laquelle elle partage l'honneur de la légende; la capitale du Milanais y a peut-être même plus de droits encore, car tout porte à penser que cette œuvre d'art est due à quelque graveur transalpin. C'est une de ces médailles dites *artistiques,* qu'on savait si bien faire à cette époque de la Renaissance italienne, et que je veux décrire avant de chercher à fixer les questions qu'elle soulève.

IAFREDVS • KAROLI • IVR*is* • CONSVLTVS • PRESES • DELPHINATVS • ET (en monogramme) M*edio*L*an*I *(Chaffrey Carles, jurisconsulte, président du Dauphiné et de Milan);*

Revers. — NATVS EGO • TIBI SVM : VENIAM QVOCVNQVE VOCARIS • (*Je suis né pour ton service, j'irai partout où tu m'appelleras*); la Religion, sous les traits du grand-prêtre, tend la main droite au président Carles, traversant les précipices des Alpes soutenu par son ange gardien, et l'encourage en lui montrant le soleil qui n'a pas encore achevé sa carrière.

Bronze. Module : 80 mill.

Cabinet de Grenoble. (Exemplaire doré du côté de la tête seulement.

Inédit.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan contient, sous le N.° 515 de son Catalogue, un second exemplaire de ce magnifique médaillon, mais avec quelques variétés de légendes que je dois signaler ici. Il porte, en effet, l'anousvara sur IVR et sur MLI, ce qu'on ne voit pas sur celui du Cabinet de Grenoble; en compensation, on n'y trouve pas les points placés après TIBI SVM et IVR. Une dissemblance plus notable consiste dans l'absence des deux lignes de compas qui circonscrivent les légendes. Enfin la tête du soleil est plus ronde, et le grand-prêtre semble avoir de la barbe.

Ainsi que notre exemplaire, ce médaillon est percé, dans sa partie supérieure, d'un trou destiné sans doute à une bélière ou anneau de suspension.

Le Catalogue dit simplement :

N.° 515. *Jafredus Karoli jūrconsultus præses Delphinatus et Mlī.*

Revers. — *Natus ego tibi sum, veniam quocumque vocaris.* (Il sommo sacerdote sul monte trae per mano un giovinetto sorretto da un angelo e gli mostra il sole sorgente.)

Pour bien saisir le sens du sujet représenté sur ce médaillon, il est nécessaire de dire d'abord ce que fut Chaffrey Carles.

Il est des hommes qui jetèrent un vif éclat pendant leur existence, et dont pourtant on ignore l'origine et jusqu'au lieu de leur naissance. Leur mémoire est parfois même entourée de singulières légendes, dont, en somme, personne ne saurait garantir l'authenticité. Celui dont j'entreprends d'écrire la biographie fut de ce nombre, et l'on verra tout à l'heure combien mes nombreux prédécesseurs varient dans les particularités qu'ils en ont rapportées. J'espère avoir mis plus de précision et d'exactitude dans la notice que j'en donne à mon tour et l'avoir enrichie de détails nouveaux ou peu connus.

Carles (*Jaffred, Geoffroy, Soffrey* ou *Chaffrey,* en italien *Giofredo* **Caroli**) n'a jamais appartenu, quoi qu'en dise un auteur moderne [1], à une ancienne famille noble de Grenoble; mais il n'en est pas moins vrai qu'il était devenu grenoblois et que sa famille s'est éteinte dans notre pays vers 1710. Guy Allard, né en 1635 et mort en 1716, nous apprend, en effet, qu'elle a fini de son temps à Romans [2]. Un voyage en Italie m'ayant mis à même de faire sur ce personnage des recherches qui n'ont pas été sans fruit, je puis, sans avoir la prétention d'offrir quelque chose de complet, donner une notice plus véridique que celle de M. Rochas, dont je saisis cette occasion de rectifier quelques

---

(1) Ad. Rochas, *Biographie du Dauphiné*, Paris, Renou et Maulde, 1856.

(2) *Dictionnaire historique, chronologique, géographique, généalogique, héraldique, juridique, politique et botanographique du Dauphiné*, par Guy Allard, ancien conseiller du Roi, président de l'Élection de Grenoble.

erreurs qui n'ont pas dépendu de lui. Tout le monde y est exposé, et celui-là même à qui je vais emprunter le canevas de l'existence de Carles n'en est pas plus exempt qu'un autre, quoiqu'il ait dû le connaître bien mieux, puisqu'il était son contemporain et son allié.

Chaffrey, suivant son biographe Francesco Agostino Della Chiesa, évêque de Saluces, appartenait à la famille des Carles[1].

En l'année 1436, les Carles furent faits nobles de Bienne par l'empereur Sigismond, pour les services rendus à l'Empire par Taldeo, l'un des membres de cette famille; ils vécurent honorablement à Saluces jusqu'à notre époque (Della Chiesa, étant né en 1593, écrivait probablement vers le milieu du XVIIe siècle), et une de ses branches s'établit à Grenoble, où elle s'est éteinte depuis peu de temps[2]. Ils descendaient de Jean de Carles, de Dronero[3], qui, étant docteur ès-lois et conseiller de Frédéric, marquis de Saluces, exerça plusieurs charges honorables tant sous ce prince que

---

(1) *Discorsi sopra alcune famiglie nobili del Piemonte di Monsig.r Francesco Agostino Della Chiesa, Vescovo di Saluzzo, con una giunta composta da uno Scrittore incerto dopo la morte del predetto Monsignor Vescovo, ed Annotagioni diverse fatte dal Proprietario del presente manuscritto. An. Curl.*

Ms. sans numéro, mais portant, sur la couverture, la devise : *Nil virtute nobilior*; f.° 74, *verso*. (Regio Archivio di stato in Torino.)

On peut consulter également les *Memorie di Saluzzo e di Pinerolo ricavate da Don Agostino Torelli, tanto per l'Ecclesiastico quanto pel temporale della Città e Diocesi, nel* 1809. (Regio Arch. di stato in Torino, H. IV. 30.)

(2) On vient de voir que c'est là une erreur, et le tableau généalogique que je donne plus loin (p. 123) fournira la preuve que Della Chiesa ignorait la destinée de la branche grenobloise.

(3) L'opinion des savants piémontais est que Carles serait originaire de Coni, en Piémont, dont Dronero est, du reste, peu éloigné.

sous son fils Thomas. Constant, fils de Jean, fut également docteur ès-lois de grand renom, conseiller de Louis II, et plusieurs fois podestat de Saluces et d'autres localités importantes, ce qui le mit au rang des nobles saluciens, feudataires du marquis. De Constant et de Violante, sa femme, fille de Geoffroy et sœur de Georges Della Chiesa, de Saluces, naquirent Augustin et Geoffroy. Le premier fut un valeureux soldat, capitaine d'hommes d'armes pour Charles VIII, pendant les guerres d'Italie, gouverneur de Crémone pour les Français, et père d'un autre Constant, excellent jurisconsulte, trois fois podestat dans sa patrie, conseiller et avocat des derniers marquis de Saluces, auteur estimé de divers mémoires de matières légales et honorablement cité par Purpurato et autres fameux docteurs, dans leurs œuvres.

Geoffroy (ou Chaffrey), frère d'Augustin, prit son grade de docteur à Turin, à l'âge de vingt ans, rentra dans sa patrie et fut fait par le marquis Louis II, qui régna de 1475 à 1482, podestat de Saluces et de Carmagnole. Ce prince l'ayant envoyé en France avec la mission de soutenir devant les arbitres la cause de son marquisat, dont Charles, duc de Savoie, l'avait dépouillé, Geoffroy fut assez heureux pour en obtenir la restitution. Conseiller et vicaire de Louis, il fut ensuite délégué en Gascogne avec Domenico de Montiglio, pour traiter et conclure le mariage du marquis avec Marguerite, sœur de l'illustre Gaston de Foix, et celui de Marguerite, fille du même marquis et de sa première femme, avec le baron de Miolans, comte de Montmayeur et seigneur d'Armance; il devait, en même temps, solliciter la collation de l'ordre de Saint-Michel pour son maître. Il se comporta avec une si grande habileté dans toutes ces négociations que Charles VIII, roi de France, le reconnaissant

digne de tous les emplois, l'honora en 1494 du titre de Conseiller de son Parlement de Grenoble[1].

---

(1) L'auteur des *Tablettes de Thémis*, ouvrage rédigé en 1755 sur des notes conservées au Parlement, Guy Allard et Chorier fixent la présidence de Geoffroy Carles, savoir : le premier au 28 novembre 1500; le second en 1503, et le troisième en 1510. D'après les recherches que j'ai faites, Geoffroy assistait à Grenoble, comme conseiller au Parlement, à une ordonnance du gouverneur du Dauphiné, Jean, comte de Foix et d'Étampes, du 12 mars 1499; il était à Milan le 15 avril 1500, date que porte une lettre qu'il a écrite du château de cette ville à son cousin Antoine Mulet, aussi conseiller au Parlement du Dauphiné, et où il rend compte de la défaite et de la prise de Ludovic Sforce, dit le More. Le nouveau président siégeait à Grenoble, en cette qualité, le 18 juillet 1503; on le trouve, depuis, constamment dans cette ville, du moins toutes les années jusqu'au 26 novembre 1515, époque où nous le voyons exercer encore les fonctions de président (Archives du département de l'Isère, *Quartus Generalia*, f° ou cahier IIII^xx — VIII). Bien plus, son nom est inscrit sur un état des fonctionnaires, dressé en vertu d'une ordonnance du roi-dauphin François 1er, datée de Lyon du 24 mars 1516, reçue à Grenoble le 2 avril à 9 heures du matin, comme le constate une annotation sur le dos de l'ordonnance même. Cet état relate en termes formels : Messire Joffrey Carles, président de la Cour de Parlement (*Ibid.*, cahier IIII^xx — XIIII).

Si donc j'ai adopté, comme on le verra plus loin, la date de 1503 comme celle de sa présidence, ce n'est point d'une manière absolue, mais seulement parce que j'ai cru rencontrer une preuve qu'il exerçait ces fonctions cette année-là. Il y a tant d'inexactitudes dans Guy Allard, qu'il est impossible d'accorder à cet auteur une confiance illimitée, et qu'il ne doit être consulté qu'avec une extrême prudence. Toutes les dates qu'on trouve dans ses livres, tous les faits qu'il avance, doivent subir un contrôle sévère, qui, bien souvent, vient se heurter à des impossibilités insurmontables. C'est ce qui arrive ici. Comment concilier, en effet, ce que disent tous les historiens, même en admettant leurs variantes, avec les fonctions que Guy Allard fait si gratuitement remplir à Carles et avec les dates qu'il donne à leur exercice? Qu'on en juge!

Les marquis de Saluces s'étaient mis sous la protection de la France dès 1475.

Charles VIII avait succédé à Louis XI en 1483, et nous avons vu dans quelles circonstances ce roi voulut donner au commissaire délégué par le marquis de Saluces une marque de sa haute estime et de sa faveur, en le nommant Conseiller de son Parlement de Grenoble.

Après la mort du roi, étant passé en Italie à la suite de Louis XII, lors de l'acquisition de Milan, il fut fait président du sénat de cette ville et garde des sceaux du duché; et c'est grâce à son influence, ainsi que le remarque Arnaldo Feronio, que l'état de Milan vit diminuer ses charges, à l'imitation de ce qui s'était fait en France par la volonté du Père du peuple, et malgré l'état de guerre permanent où l'on se trouvait alors.

Les Vénitiens s'étant opposés aux desseins du roi Louis sur le Milanais, Geoffroy fut employé à solliciter contre eux la ligue de plusieurs princes d'Italie et d'Allemagne : ce qu'il fit avec tant d'ardeur pour le service de son souverain, que Bembo a dit, dans son *Histoire de Venise,* que s'il se montrait si fort ennemi de cette république, c'était par indignation de la conduite de ses patriciens vis-à-vis du grand capitaine François Carmagnole, son compatriote, traîtreusement attiré par le Doge et injustement décapité.

Lors du rétablissement des Ducs de Milan dans leurs États, Carles retourna à Grenoble, où il finit ses jours.

Il ne faut peut-être pas prendre à la lettre toutes les assertions de Della Chiesa, et je crois prudent de n'accepter quelques-unes d'elles que sous bénéfice d'inventaire. C'est ainsi que Delfino Muletti affirme que Jean Carles, notaire ou secrétaire du marquis Frédéric, était natif de Monte-

---

Or, nous trouvons, sur les listes des magistrats de ce Parlement dressées par Guy Allard dans son *Dictionnaire historique*, les dates et les titres suivants concernant Chaffrey Carles :

Procureur général (!) en 1463;

Avocat général (!) en 1488;

Conseiller en 1495;

Président unique en 1503.

Titres, dates, tout se contredit et vient aussi contredire les historiens. *Ab uno disce omnes.*

male, dans le Val de Macra, et non de Dronero, et qu'il fut le premier qui, de Montemale, sa patrie, vint habiter Saluces, où il fit souche, en imposant à son nom le léger changement de Caroli ou Decaroli [1].

Le même écrivain nous apprend aussi que la procuration dont Louis de Saluces munit Chaffrey pour la conclusion du mariage de sa fille, porte la date du 10 décembre 1491 [2], et que, d'après Ravano, ce fut lui qui, après avoir excité plusieurs princes d'Italie et d'Allemagne contre les Vénitiens, dicta les articles de la Ligue de Cambrai (1508) [3].

Tiraboschi parle aussi de Chaffrey dans les termes les plus flatteurs et dit qu'il se fit toujours connaître pour un si magnifique Mécène, que le plus grand nombre des livres imprimés à cette époque lui furent dédiés, et que tous sont pleins de son éloge et des bienfaits de toute sorte qu'il se plaisait à répandre comme promoteur des bonnes études [4].

Vincent Malacarne lut à l'Institut impérial et royal de Padoue, en 1816, un éloge de Carles, que Muletti déclare digne de l'impression [5].

D'après Horace Landi, Carles n'était encore que sénateur de Milan en 1499 et n'aurait reçu le titre de président qu'à la mort de son prédécesseur en la même charge, en 1500 [6]. Suivant une ordonnance de Louis XII, du 15 novembre

---

(1) *Memorie storico-diplomatiche appartenenti alla città ed ai marchesi di Saluzzo*, par Delfino Muletti; Saluzzo, Dom.co Lobetti-Bodoni, 1830, t. IV, p. 224.

(2) *Id.*, t. IV, p. 323.

(3) *Id.*, *id.*, *id.*

(4) *Id.*, *id.*, *id.*

(5) *Id.*, *id.*, *id.*

(6) Ordonnance de Louis XII, du 16 juin 1500, rendue avec l'assentiment du Sénat.

1499, qui crée le sénat de Milan, Carles était, en effet, au nombre des onze *electi, docti et graduati* qui en firent partie [1].

Chaffrey Carles, aussi vaillant soldat que magistrat distingué, ne se dispensa point, en sa qualité de président du parlement de Grenoble et du sénat de Milan, de services plus périlleux : il prit une part active aux deux conquêtes du Milanais et combattit avec tant de valeur à Agnadel [2] que le roi Louis XII voulut lui donner lui-même l'accolade après la victoire et lui conféra (14 mai 1509) le titre de Chevalier d'armes, avec la faculté de porter des vêtements brodés d'or, l'épée, le ceinturon, les éperons et tous les autres insignes militaires, avec les priviléges y attachés [3].

Pendant tous ces événements, et au milieu de ces mille services qu'il rendait à son souverain, avec ses doubles fonctions de président du parlement de Grenoble et du sénat de Milan [4], Carles, aussi versé dans les lettres que remarquable

---

(1) Ms. de la Bibliothèque Bréra, de Milan, AG, XVI, 3. f.os 5 et 7.

(2) La *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard et Chalvet dit *Aiguebelle!*... Et puis, fiez-vous à ces compilateurs peu scrupuleux...

(3) *Lettres de Chevalerie pour Messire Jaffrey Carles, Président unique au Parlement de Grenoble et au Sénat de Milan* (Extrait du Reg. de la Chambre des Comptes de Dauphiné — *Octavus Generalia*, fol. 46 — et publié dans son livre *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux*, etc., par Denis de Salvaing, seigneur de Salvaing et de Boissieu, conseiller du roi en ses conseils et 1er président en sa Chambre des Comptes du Dauphiné; Avignon, Giroud, 1731, p. 235.

(4) La pièce précédente prouve, en effet, que, pendant tout le temps de son absence de Grenoble, il conserva le titre de Président unique de ce Parlement, *nostræ scilicet Delphinatus Parlamenti Curiæ cui presidet, ac Mediolanensis Senatus in quo Præsidis etiam et Cancellarii vices exercet.* Un fait vient à l'appui de cette assertion et prouve que le président du Sénat de Milan venait parfois présider aussi la Cour de Parlement du Dauphiné. « Le comte Conrad de Plaisance et quelques seigneurs Mila-

par ses vastes connaissances dans le droit, les cultivant et les encourageant, était devenu pour ainsi dire l'âme de la pléiade littéraire du Milanais. Aldo Manuzio[1], Platino Plato, Franceschino Curzio[2], Battista Folgoso, Camillo Ghilino[3], Paulo Ricio, Francesco Ponsino, Antonio Filaremo, Jean de Catane[4], Janus Parrhasius[5], Franchino

---

nois, ayant, suivant Guy Allard (*Description historique de la ville de Grenoble*, Ed.on Gariel, t. I, p. 326), fait soulever la ville de Milan en faveur de Louys Sforce, furent faits prisonniers et envoyez au Parlement de Grenoble pour estre jugez. Ils demandèrent pardon, et Chaffrey Carles, président, fit accommodement qui leur cousta cent mille escus d'or de Roy. »

(1) La *Biographie universelle* raconte que, pendant la guerre contre Venise, en 1506, le célèbre imprimeur Manutius ou Manuce, sortant un jour de Milan, tomba entre les mains d'une troupe de soldats, qui, le prenant pour un espion, le conduisirent en prison à Caneto, et qu'il ne recouvra sa liberté que par les bons offices de Joffredo Carolo *(sic)*, vice-chancelier du Sénat de Milan.

(2) Franciscus Curtius, savant jurisconsulte admis dans les conseils de François Ier, mourut en 1533.

(3) Camillo Ghilini, né à Milan vers 1490, mort en 1535.

(4) Jean-Marie Cattaneo, l'un des plus savants littérateurs de l'Italie, né à Novare vers la fin du XVe siècle, mort à Rome en 1529, auteur d'un *Commentaire* sur les *Lettres* et le *Panégyrique* de Pline le jeune, qui parut à Venise en 1500, puis en 1506 à Milan.

Chorier, qui a consacré quelques lignes au président Carles (V. son *Histoire générale de Dauphiné*, t. II, pp. 492, 506 et 511), raconte, à propos de Jean-Marie de Catane, comment ce dernier traita Carles après avoir été son courtisan. On en prendra ce qu'on voudra; mais je trouve curieux de reproduire ici ce passage de l'historien dauphinois. Il nous démontre avec quels documents l'histoire peut être édifiée.....

« Jean Marie de Catane lui presenta aussi ses Commentaires sur les Lettres de Pline le jeune, & en même temps à Jean Jacques Trivulse, General des Armées Françoises dans le Milanais, ceux du Panegyrique de Trajan. Il donne à Carles dans l'Epistre dédicatoire, qui a pour datte le premier jour de Decembre de l'an M.DV. comme fait aussi Parrhasius dans la sienne, qui est du mois de Decembre precedent, le titre de President de Grenoble, & de Milan. Ce qui prouve qu'il ne commença pas seulement à l'estre du Par-

Gafforio[1], Isolano[2], et bien d'autres encore, lui dédièrent

---

lement de Grenoble, l'an M.DX, quoique cette année-ci des lettres de provision lui en furent expédiées. Mais il y a apparence qu'il n'exerçoit auparavant cette charge que par commission. Cet écrivain, qui étoit d'vne famille noble du Duché de Milan, le loüe de son affabilité, de sa douceur, de son esprit, de son zele, de son éloquence, de son erudition, du soin qu'il a d'obliger les sçavants, de les appeller à lui par les recompenses, & de remplir sa bibliothèque de bons livres, & de rares manuscrits. Enfin, il parle de luy comme d'vn excellent homme; & certes il l'estoit. Mais Carles ne luy ayant pas témoigné toute la reconnoissance qu'il en avoit esperée, il ne tarda pas à se repentir du bien qu'il en avoit dit. Souvent ceux qui s'appliquent aux lettres, le font plûtost parce qu'ils aiment le repos, que par l'amour des bonnes choses : de l'étude ils font vne molle oisiveté, & dans ces ames que le commerce de la vie civile ne guerit point de leurs faiblesses, l'estime ne se mesure qu'aux bien-faits. On loüe ainsi qui paye la loüange, & non qui la merite. L'an M.DXVIII. il dédia le même ouvrage à Jacques Sadolet, Evêque de Carpentras, & aprés Cardinal. C'est dans l'epistre qu'il luy adresse, qu'il se dément de tout ce qu'il avoit écrit d'avantageux pour Carles. Il dit qu'il l'avoit trouvé autre qu'il l'avoit crû; que c'estoit vn homme qui sçavoit se cacher aux yeux des autres, vn esprit souple & fin; qu'encore qu'il fût d'vne basse naissance, il avoit neanmoins eu l'art de faire que l'on ne considerât point en lui la bassesse de son origine; que ses vertus n'avoient été qu'vn faux éclat; & que dépuis il s'étoit laissé tellement emporter à ses vices, qu'enfin il avoit paru ce qu'il étoit, après tant de dissimulation. Voila comme sa colere traitta indignement celuy à qui ses premiers respects avoient donné de l'encens. L'honnête homme ne doit jamais avoir de chagrin contre son choix. » (*Hist. gén. de Dauph.*, II, p. 505.)

(5) Jean-Paul Parisio, savant grammairien, sacrifia comme tous ses contemporains à l'usage des savants du XVIe siècle, en changeant son nom en celui d'Aulus-Janus Parrhasius. Il était né à Cosenza, et publia ses *Commentaires* sur l'*Enlèvement de Proserpine* de Claudien à Milan, en 1500 et en 1505.

(1) Franchino Gafforio, maître de chapelle de la cathédrale de Milan, né à Lodi en 1451, mort vers 1525, dédia à Carles, en 1500, un traité d'harmonie, dont le manuscrit original, richement relié, est conservé à la Bibliothèque publique de Lyon (Mss., pp. 141, 47, 1515). Je le trouve assez curieux, à divers points de vue, pour en donner ici la description :

La couverture, imprimée en or et métaux, porte, au centre, l'écusson

leurs œuvres. Mécène éclairé et généreux, tous avaient

---

aux armes de Chaffrey Carles entre les deux monogrammes IA—CA *(Jaffredus Caroli)*; aux quatre angles, les médaillons de ✠ PITHAGORAS (le T et l'H formant monogramme), ✠ ARISTOXENVS, ✠ PTOLEMEVS et ✠ BOECIVS.

Sur l'autre côté, mêmes armes et les médaillons de ✠ ORPHEVS, ✠ APOLLO, ✠ AMPHION et ✠ INTER DELPHINAS ARION.

Le catalogue de la Bibliothèque des Beaux-Arts de Lyon décrit ainsi ce manuscrit : « In-f° maroquin enjolivé, doré sur tranche et le plat (Legs Adamoli), écrit sur 52 f.os de velin fin, en caractères nets et corrects, chargés d'abréviations, orné de lettres capitales, de titres et de tableaux harmoniques tracés à l'encre rouge. Ce livre offre deux miniatures où l'on voit l'auteur Franchino Gafforio présentant sa composition à Chaffrey Carles, dont les armes, *de gueules au lion d'or*, sont peintes au bas du 3e f.° encadré d'ornements enluminés et entre IA-CA. Une gravure sur bois a été collée au verso du 2e f.°; elle représente l'auteur discourant sur la musique devant quelques auditeurs ».

En tête du 1er f.°, recto, on lit, en écriture ordinaire :

Ex libris Francisci de Ponnat Gratianopolitani die 4 aprilis, anno 1671 (ou 1631), avec la signature *de Ponnat*. Suit la table des chapitres; puis, au recto du 2e f.°, les deux distiques suivants :

Hunc mihi possideo Carolo iure libellum
Hunc mihi repertum reddere queso uelis.
Id tu ci (pour *si*) *facies inplebitur hanphora vino*
Et bibitum venies et mihi gratus eris.
Oliuarius Carolus.

Je ne sais que penser de ce prénom d'*Olivarius* placé au bas de ce quatrain, car je ne connais aucun *Olivier* parmi les descendants de Chaffrey, et j'ignore s'il s'en trouvait un parmi ses collatéraux.

Sous le parafe, un grand dauphin à la plume, assez mal dessiné.

Sur le verso du 2e f.°, la gravure sur bois dont il est question plus haut, entourée de la légende, en caractères monogrammatiques pour la plupart : FRAN*ciscvs* · GAFVRI*vs* · LAVDEN*sis* · TRIA DE MVSICIS VOLVMINA · THEORICAM · AC PRACTICAM · ET HARMONIAM · I*n*STRVM*e*NTOR*vm* ACCVRATISSI*m*E CO*n*SCRIPSIT.

Franchinus, dans une chaire, au milieu de douze écoliers, tenant en main son traité et prononçant les mots : *Harmonia est discordia concors.* Sur la chaire, au-dessous de lui : FRANCHIN*vs*.

leurs regards tournés vers lui, tous recevaient ses encoura-

Cette gravure est placée entre deux épigrammes latines, la première composée de cinq distiques, la deuxième de deux seulement.

Le 3e f.° offre la dédicace placée entre des ornements de la Renaissance et dont les trois premières lignes sont encadrées entre deux petites vignettes carrées représentant, l'une, Franchino Gafforio un genou en terre et offrant son livre; l'autre, Chaffrey Carles assis au premier plan et recevant ce livre; dans le fond, trois sénateurs.

Cette dédicace porte la suscription suivante :

Illustri et preclarissimo juris consulto domino Jafredo Caroli christianissimi regis franchorum presidi delphinatus : ac ducatus mediolanensi Vicecancellario : franchinus gafurius salutem.

Au bas, un écusson aux armes de Chaffrey Carles entre deux tritons ailés jouant de la flûte, et accosté de ses monogrammes.

A la fin du volume, on lit, en lettres noires, les lignes suivantes :

« Die Jouis uigessimo augusti milesimo quingentessimo, Ego *presbiter* franchinus hora uigesima tertia ultimaz huic exemplo manu*m* posui ꝗ-ꝯ ab exemplari meo diligenter exscripsi in edibus diui Marcellini porte cumane ciuitatis mediolani. »

En fin, en lettres rouges, se trouve ce dernier paragraphe :

« Natus est Franchinus Gaforus die Jouis quartodecimo mensis ianuarij hora duodecima anno milessimo quatringentessimo quinquagessimo primo. (¶ Die uero Jouis uigessimo secundo ianuarij anno salutis 1484 *Reuerendi* et Mag*nifici* presides ecclesie maioris mediolanensis stipendio eum conduxerunt ceteris musicis prefectum constituentes : Is anno sextodecimo prefecture huiusmodi opus hoc de harmonia instrumentali absoluit die ueneris, 27e, mensis martij, 1500, pleno etatis sue anno quadragessimo nono. (¶ Laus deo.

A cette note bibliographique, je crois devoir ajouter la suivante, qui intéressera sans doute nos voisins de Lyon.

J'ai trouvé à Milan (Bibl. Ambrosienne, S. C. L. IX. 16) un livre imprimé à Turin (Augustin de Vicomercato, 1520), intitulé *De Harmonica Musicorum Instrumentorum Opus.* Sur le frontispice, se trouve la gravure citée plus haut, et la dédicace est ainsi conçue : « Franchinus Gafurius Ioanni Groliero Lugdunensi Christianissimi Francorum Regis a Secretis ac Insubriæ quæstori Primario, S. P. D. (*Salutem plurimam dicit*). »

(2) Le frère Isidoro Isolano a fait un livre dont voici le titre : *De Regum Principumque omnium Institutis Liber Fratris Isidori Isolani Mediolanensis ordinis predicatorum ac congregationis Lombardiæ.*

Le fr. Is. Isolano était le disciple du fr. Silvester Prierias, qui a dédié

gements et ses libéralités [1].

---

ainsi l'ouvrage de son élève : *Regii Senatus Mediolanensis Vicecancellario æquissimo Iafredo Carolo. Frater Siluester Prierias ordinis predicatorum Theologorum minimus. Salutem.*

Imprimé à Milan (entre 1500 et 1505). *Mediolanensi ex officina magistri Petri Martyris et fratrum de Mantegatiis*, etc. Sans date.

(1) Les enfants d'Apollon poussèrent l'adulation hors de ses extrêmes limites. Dans un de ses poèmes, Jean-Baptiste Mantouan le nomme un second Aristide, et Lancius Curtius ou Curzio, dans ses *Épigrammes*, ne craint pas de l'appeler le *président des Muses* et d'en faire une *divinité* pour Apollon lui-même. Natif de Milan et mort en 1511, ce poète avait une grande connaissance des langues grecque et latine, mais il manquait de goût, de jugement et de mesure. Son style est lourd et obscur; cependant ces défauts doivent être attribués en partie au genre pour lequel il avait une grande prédilection et qui consistait surtout dans *la forme* qu'il cherchait à imposer à ses poésies, *le moule* dans lequel il les coulait et aux limites duquel sa pensée était obligée de se torturer et de se plier. Parmi les cinquante et tant d'épigrammes disséminées dans son livre, — du f.° 77 au f.° 145, — et qu'il a dédiées à Chaffrey Carles, je choisirai, pour montrer jusqu'où il poussait cet amusement ou cette manie, une pièce à laquelle il affecte de donner la forme d'un K gothique, initiale du nom de *Karolus* ou *Carolus*. (V. ci-contre.)

Un renseignement bibliographique qui est bien placé ici.

J'ai vu à la bibliothèque du Roi, à Turin, un magnifique manuscrit sur vélin, avec vignettes (presque toutes enlevées), des *Églogues* et *Bucoliques* de Virgile. Dans l'encadrement des sujets restants sont peintes les armes de Chaffrey Carles, tantôt sur les marges latérales, tantôt sur la marge inférieure. — Ce volume se compose de 276 f.os, in-f.°, et se termine par une inscription peinte et dorée, portant :

DOMINI IAFREDI KAROLI
PRAESIDIS DELPHINATVS
ET MEDIOLANI.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de M. le comte Caissoti di Chiusano, de Turin, et fut acheté à sa mort, vers 1840. Il est relié en velours rouge; mais les garnitures de métal en ont été enlevées. Il a 36 centimètres sur 25.

Ad Iaphredum Caroli.

Vir generis / patriæque tuæ noua gloria / honoris
Iaphrede inclyta lux / ingenij lumine candido
Sublimioris / studij ope optima / magistratum
Triplici gratia agens maximum / aue ætheriæ
Ocelle iusticiæ / pij unice / o / cultor /
Legum qui reuocas sensa / nouas fidem /
Lætis auspiciis scientias / qui
Interea asseris et poetas :
Vt omnia bene agas bonus
Auget aureū decus / rē
Transit atque cœlitū
E / sinu benigno
Mātuæ abactus
Supremæ uirtutis habēs quod nomen honestum
Pegasidum antistes natum patri æmulus acri et —
Iudicio / ingenij ui / et fulmine mentis et ipsa
Relligione sacet / Baptista ille agnitus ore
Ingenuo / recolit qui et docta silentia gressus
Tandem ad nos operaque tua regisque superbi
Victus amore
Mouit / arduumque
Est poeta carmini
Tibia sonum daturus
Ab euro aquilo quem sentiat /
Dij faueant / superi adiuuent te
Das Iaphrede bonis qui opē et fauorē /
Et fontem aonium ducis ad insubres.
Cantum edere similem ipse maximo uati
Ardeo / et ars fidibus uox calamo ad numerū est
Pars sed melior abest / picta ocium modus rerū hic
Vera an Curtius infit? uolucris sum quasi / cauda me
Tēsa rapit / uim humeris gemina applico pinula utrinque.

(Lancii Cvrti epigrammaton, Mediolani apvd Rochvm et Ambrosivm fratres de Valle impressores Philippvs Foyot faciebat, 1521; lib. XIX, f.° 130.)

Mais les affaires de Louis XII prirent une mauvaise tournure en Italie, et, après la bataille de Novare, perdue le 6 juin 1513, ce prince quitta de nouveau l'Italie, et Carles le suivit dans sa retraite. Ce fut alors, et personne n'en fut surpris, que, peu de temps sans doute avant sa mort, arrivée à Blois le 1er janvier 1514, la reine Anne de Bretagne, — tous les historiens rapportent ce fait, — l'appela auprès d'elle pour faire l'éducation de sa fille Renée. Guy Allard dit qu'elle le chargea en 1505 d'apprendre à sa fille le latin et les belles-lettres[1]. Mais il y a là évidemment, comme le remarque M. Rochas, une erreur de date, car, en 1505, la jeune personne était, suivant ce dernier auteur, tout au plus âgée de quatre ans, et j'ajouterai que Carles n'avait pas encore quitté l'Italie, où nous l'avons vu, en 1509, prendre une part brillante à la journée d'Agnadel. Bien plus, M. Rochas est-il bien certain de ne pas commettre lui-même une erreur? Le *Journal de l'Estoile* nous apprend que Renée de France mourut en son château de Montargis, le 12 juin 1575, et qu'elle était à cette époque âgée d'environ 65 ans; et le *Dictionnaire encyclopédique* de Le Bas la fait naître, en effet, en 1510. Quoi qu'il en soit des suppositions erronées des uns et des autres, au sujet de la part que Chaffrey Carles aurait prise à cette royale éducation, je me demande si elle fut entièrement accomplie, si même elle fut entreprise par lui, et je ne sais que résoudre, les historiens se taisant à ce sujet[2]. Mais Renée n'en a pas moins laissé la

---

(1) *Bibliothèque du Dauphiné.*

(2) Je serais tenté de considérer ces on-dit comme un beau projet qui n'a pris corps que par la persistance avec laquelle les historiens se sont répétés les uns les autres et qui n'eut pas de suite. Aymar du Rivail, dans son *De Allobrogibus*, me donne à penser, en effet, que, s'il fut question de confier au président Carles l'éducation de Renée, celui-ci,

réputation d'une femme accomplie, et le divin Arioste lui a consacré une de ses immortelles strophes[1].

---

pour des motifs restés ignorés, aurait décliné la proposition royale, mais en même temps, pour répondre à la confiance de sa souveraine, lui aurait présenté en son lieu et place Aymar du Rivail lui-même, dont la réputation devançait les années. Anne de Bretagne, ayant donc eu l'occasion d'entendre parler du jeune Dauphinois, souhaita de le donner pour précepteur à sa fille, qui montrait dès l'enfance les plus heureuses dispositions. Instruit des intentions de la reine par le président Carles lui-même, son compatriote et son patron, Aymar s'apprêtait à partir, lorsque, suivant l'expression de Chorier, la mort de cette princesse « ensevelit avec elle dans son tombeau un si noble projet » (*Hist. gén. de Dauphiné*, p. 512).

Voici du reste le propre récit d'Aymar du Rivail : « ..... Reyneriam autem etiam tanti Anna mater faciebat, quod eam latina lingua et litteris erudiri decreverat. Ad hoc mea opera uti volebat. Et per Jaffredum Carolum Delphinatus præsidem, et Petrum Vayam medicum suum, Anna, ad hujusmodi provinciam suscipiendam magna promittens, me ipsum in adolescentia studioso sollicitabat; at dum me itineri accingerem, mors Annæ omnia dissoluit..... » (*De Allobrogibus*, p. 556 et 557).

Guy Allard affirme, ce que je suspecte singulièrement vu le manque d'exactitude de cet historien, que, pour enseigner les belles-lettres à Renée, « on choisit deux savants dauphinois : l'un nommé Chaffrey Carles, et l'autre Aimar du Rivail. Carles fut *ensuite* premier président du Parlement de Grenoble, et l'autre y eut une charge de conseiller. » (*Dict. hist. du Dauphiné*, V° RENÉE.) Ce mot *ensuite* donne la mesure de ce qu'on doit croire des assertions de l'auteur.

(1) Non voglio che in silenzio anco Renata
Di Francia, nuora di costei, rimagna,
Di Luigi il duodecimo Re nata
E dell' eterna gloria di Bretagna.
Ogni virtù, che in Donna mai sia stata
Dapoi che 'l foco scalda, e l'acqua bagna,
E gita intorno il cielo, insieme tutta
Per Renata adornar veggio ridutta.

Louis Arioste, dont le père était magistrat à Ferrare, eut l'heureuse chance d'être protégé par les princes de la maison d'Est. C'est à la cour de Ferrare qu'il entreprit son immortel ouvrage, le poème de *Roland furieux*, publié en 1516; mais l'intérêt que lui témoignaient ses pro-

Que devint Carles depuis lors? « Peut-être, ajoute Rochas, peut-être alla-t-il se fixer en Guyenne, car on trouve, vers 1549, un président du parlement de Bordeaux du nom de J. Carles. Cette conjecture servirait à expliquer l'assertion de Guy Allard relative au poète Justin Carles, » *son petit-fils*, suivant lui. Pour moi, je suis très-porté à considérer cette supposition comme purement gratuite. On verra pourquoi un peu plus loin.

Chaffrey Carles était, selon tous ses biographes, un magistrat dont la justice, la force, la tempérance et la prudence étaient les compagnes. « Il faut, dit Rochas, mettre en regard de ces éloges une sombre histoire rapportée par Guy Allard dans son *Dictionnaire ms. du Dauphiné* »; mais j'aime mieux la raconter, avec une note placée par le bibliophile P. L. Jacob au bas de la 36e Nouvelle (4e journée), dans son édition de l'*Heptaméron des Nouvelles de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre.*

M. Leroux de Lincy, dit-il, en remarquant que dans les conteurs du XVIe siècle se retrouve, avec quelques variantes, le sujet de cette Nouvelle, pense qu'ils ont puisé tous à une source commune, qui n'est autre que le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*, où la 47e, intitulée *Deux mules noyées*, est fondée sur un fait véritable. M. Leroux de Lincy cite ce curieux extrait d'un dictionnaire manuscrit

---

tecteurs n'empêcha pas son maître, le cardinal Hyppolite, quand l'Arioste lui eut présenté un exemplaire de son œuvre, de demander à maître Louis *où il avait pris tant de niaiseries*..... L'édition de 1516 ne renferme que 40 chants; mais celle de 1532 fut fort retouchée et augmentée de 6 chants.

Renée ayant été mariée en 1528 à Hercule II, duc de Ferrare, il est évident que la strophe ci-dessus reproduite est postérieure à cette date et ne peut se retrouver dans les précédentes éditions. C'est la LXXIIe du XIIIe chant.

des *Beautés et choses curieuses du Dauphiné*[1] : « Dans la rue des Clercs, à Grenoble, on voyait autrefois, sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de Saint-André, président au parlement de Grenoble, un écusson de pierre soutenu par un ange et portant pour armoiries d'or à un lion de gueules; ces armes étaient celles de la famille *Carles*, éteinte au XVIIe siècle. L'ange qui supportait l'écusson tenait l'index d'une de ses mains contre sa bouche, d'un air mystérieux et comme indiquant qu'il faut savoir se taire. Geoffroy Carles, président unique au parlement de Grenoble en 1505, l'avait fait mettre sur cette maison qui lui appartenait. Cet homme sut en effet dissimuler assez longtemps avant que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montait au passage d'un torrent. Il avait commandé à dessein qu'on laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aventure, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une des nouvelles de ce temps; mais, dans ce conte, on n'y nomme pas les personnages. »

Cette histoire fut également publiée avec de nombreuses variantes par d'autres chroniqueurs, parmi lesquels Marguerite de Navarre[2], Bonaventure du Périers[3], Verboquet[4], Alexandre Dumas[5], etc.

---

(1) Quel est ce *Dictionnaire* dont parle M. Leroux de Lincy? Je l'ignore, supposant toutefois que c'est celui de Guy Allard, dont il reproduit *presque* les termes. Cependant, le titre étant changé et la citation peu *exacte*, si tant est qu'elle appartienne réellement à l'auteur dauphinois, je ne saurais trancher cette question. M. Leroux de Lincy a publié son *Heptaméron* en 1853, et Guy Allard écrivait son *Dictionnaire* en 1684; et il avoue lui-même qu'il a *vu cette aventure imprimée en plusieurs endroits, mais qu'on n'en nomme pas les personnes.* Il ne paraît pas, néanmoins, douter un instant que Chaffrey n'en soit le héros.

(2) Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, née en 1492, morte en 1549.

Après avoir parlé de la mystérieuse affaire d'intérieur

Ses *Nouvelles* se rapportent presque toutes à une époque antérieure à 1527 et ont trait généralement à des faits où elle-même a joué un rôle ou qui concernent des personnes de sa maison et de son entourage, surtout à l'époque où elle était duchesse d'Alençon, c'est-à-dire, antérieurs à la mort de son premier mari et à son second mariage en 1527. Parmi les *Nouvelles* qu'il renferme, il s'en trouve une (4e Journée, 36e Nouvelle) qui commence et finit ainsi :

« C'est que, en la ville de Grenoble y avoit ung president, dont je ne diray pas le nom, mais il n'estoit pas françois. Il avoit une bien belle femme, et vivoient ensemble en grande paix. Ceste femme, voiant que son mary estoit viel, etc....

» ..... Après que le president eut mis en l'oppinion de tous ses parens et amys et de tout le païs, la grande amour qu'il portoit à sa femme, ung beau jour du moys de may, alla cuyllir en son jardin une sallade de telles herbes, que, si tost que sa femme en eust mangé, ne vesquit pas vingt quatre heures : dont il feit si grand deuil par semblant, que nul ne povoit soupsonner qu'il fust occasion de ceste mort; et, par ce moïen, se vengea de son ennemy et saulva l'honneur de sa maison. »

(3) Dans une sorte de préambule qui précède sa 1re Nouvelle, l'auteur des *Nouvelles recreations et joyeux devis* ne nomme pas le héros de cette aventure : « ..... Qu'on ne me vienne pas non plus faire des difficultez : « Oh ! ce ne fut pas cestuy-cy qui fit cela. Oh ! cecy ne fut pas faict en ce cartier là. Je l'avoys desjà ouy compter ! Cela fut faict en nostre pays. » Riez seulement, et ne vous chaille si ce fut Gaultier ou si ce fut Garguille. Ne vous souciez point si ce fut à Tours en Berry ou à Bourges en Tourayne : vous vous tourmenteriez pour neant ; car, comme les ans ne sont que pour payer les rentes, aussi les noms ne sont que pour faire debatre les hommes. Je les laisse aux faiseurs de contractz et aux intenteurs de procez. S'ils y prennent l'ung pour l'autre, à leur dam; quant à moy, je ne suis point si scrupuleux, etc. » Et, sous le titre d'*Invention d'un mary poux se venger de sa femme*, il raconte, sans le nommer, bien entendu, l'histoire du mari qui altère la mule de sa femme. « On croit, dit M. Louis Lacour, son annotateur, que celui qui en fit usage fut Geoffroy Carles, président au parlement de Grenoble, en 1505, et précepteur de Renée de France. Néanmoins d'autres auteurs pensent qu'il employa pour se débarrasser de sa femme un moyen moins ingénieux. »

(4) *Les délices de Verboquet*, publiées pour la première fois en 1623. Sous le titre d'*Invention d'un mary pour se venger de sa femme* (p. 62), il publie l'histoire d'un mari de Toulouse qui fait noyer sa femme dans

attribuée à Carles, on est surpris, en effet, de ne trouver de traces de sa femme nulle part, et, naturellement, on se demande qui elle était. Un seul historien la nomme, et c'est Guy Allard. Dans son tableau généalogique de la famille du Motet[1], il nous apprend que ce fut Marguerite, fille de Jean du Motet et de Polie des Rollans; mais c'est là tout ce que nous en savons. L'*ange du silence* déteignait-il aussi sur le public, et respectait-on l'intérieur vide et désolé du président? Je rapprocherai de ce fait un autre passage de Guy Allard où il n'est question que des femmes des collègues de Chaffrey et nullement de la sienne, morte sans doute, à cette époque, depuis longtemps.

« Le Pape Léon X, auprès de qui il (Chaffrey) fut envoyé par le Roy, lui accorda un Indult par une Bulle que j'ay vûë en original, qui porte plusieurs exemptions et priviléges, tant *pour luy* que pour les Conseillers qui étoient alors dans le Parlement et *pour leurs femmes;* il y a un sceau de plomb, où d'un côté est l'Image des SS. Apôtres Pierre et Paul; et de l'autre, la figure d'un Ange qui tient le second doigt de sa main dextre contre sa bouche, avec ces mots :

---

la Garonne. Verboquet l'a pillée dans Bonaventure du Périers avec bien d'autres historiettes; seulement, il a ajouté les noms de Toulouse et de la Garonne.

(5) Un autre pillard littéraire, Alexandre Dumas, puisqu'il faut l'appeler par son nom, raconte le même fait dans *Sylvandire*, feuilleton de *La Presse;* mais comme il fallait lui donner *son cachet* et avoir l'air de conter quelque chose de nouveau, il le met sur le compte d'un bourgeois d'Arles, remplace la Garonne par le Rhône, la mule par une ânesse, et place l'action en l'an de grâce 1714... Et voilà comme on fait les livres!

(1) *Genealogies des familles nobles de la province de Dauphiné*, ms. in-f.° de la Bibliothèque de Grenoble, U, 485, f.° 155, *verso;* et *Arbres genealogiques des familles nobles de Dauphiné, recueillies et dressées sur les tiltres par moy Guy Allard aduocat au parlement de Grenoble*, 1667, ms. in-f.° de la Bibliothèque de Grenoble, R, 54, p. 316.

Laissez dire; et de l'autre, il y a un écusson où sont les armes de Carles, de gueules au Lyon d'Or. Les Conseillers en faveur de qui cette Bulle est aussi accordée y sont nommez, Antoine Palmier, Doyen de l'Église de Gap, Pierre Lattier, Bertrand Rabot, François Marc, Estienne Olivier, Martin Gallien, François de Morard, Philippe Decius, Guigues Materon, Antoine de Saint-Marcel d'Avanson et Jean Materon[1]. » Cette députation de Carles eut probablement lieu au commencement de l'année 1513, lors de l'avènement de Léon X au trône pontifical. Mais alors, comment voyons-nous figurer parmi les noms de ces conseillers ceux de Guigues Materon, qui, suivant les listes de Guy Allard, ne fut nommé à cette charge qu'en 1514, et d'Antoine de Saint-Marcel d'Avanson et Jean Materon, qui ne le furent qu'en 1515? Je soupçonne encore là une foule d'erreurs, et je me défie singulièrement de la description de cette Bulle, quoique Guy Allard dise qu'il l'a *vue en original.*

De tous les auteurs qui ont parlé de cette famille et l'ont confondue, pour la plupart, avec d'autres du même nom, soit pour les ascendants de Chaffrey, soit pour sa postérité, Guy Allard est le seul qui ait donné un tableau de sa descendance paraissant établi sur des bases certaines; mais il ne cite nulle part ses ancêtres qu'il ignorait. « Carles, dit-il dans son *Dictionnaire,* a été *une famille noble de Grenoble.* » Il ne la fait pas pour cela remonter au delà de Chaffrey et ne s'en occupe qu'au point de vue seul de la postérité du président. C'est, sans nul doute, ce début de l'article de Guy Allard qui a fait tomber M. Rochas dans l'erreur et lui a fait avancer que Carles était *d'une ancienne famille noble de Grenoble.*

---

(1) *Presidens vniques et premiers presidens du Conseil delphinal, ou parlement de Dauphiné*, p. 81; Grenoble, Fremon, 1695.

J'ai donné plus haut, d'après Della Chiesa, les origines de Chaffrey Carles; voici maintenant le tableau de sa descendance que j'emprunte aux *Arbres genealogiques* de Guy Allard, déjà cités :

Joffrey, Chaffrey ou Geuffroy,
Président au Parlement en 1503.
Marguerite du Motet.

- Antoine, Conseiller au Parlement [1].
  - Roland, Auditeur des Comptes en 1552 [3]. Françoise Conton.
    - Antoine, 1608, Auditeur des Comptes en 1585 [4]. Florence Maillet.
      - Octavian. 1° Magdeleine de Ponnat.
        - Antoine.
        - Florence.
      - 2° Marie Reboulet.
        - Marie-Caterine.
      - Antoine.
      - Laurans.
      - Magdeleine.
      - Florence. Pierre de Garcin.
  - Hector.
  - Justin [5].
  - Antoine.
  - Claude.
  - Jean.
  - Joffrey.
  - Isabelle, religieuse aux Ayes.
- Joffrey, Auditeur des Comptes en 1521 [2].

(1) Le *Dictionnaire historique* de Guy Allard le met au nombre des Conseillers au Parlement en 1519, et la *Description historique de la ville*

Par tout ce qui précède, on voit que les écrivains qui ont

---

de Grenoble (Éd.on Gariel, t. I, p. 326) du même auteur, le fait, en 1503, membre d'une commission composée de Falques d'Aurillac, Président unique au Parlement, Bertrand Rabot, Georges de Saint-Marcel et Aymar du Rivail, et chargée de trancher une dispute de préséance entre les Consuls de Vienne et de Grenoble. Or, Falques d'Aurillac a succédé à Carles en 1516, et les provisions de Bertrand Rabot sont de 1499, celles de G. de Saint-Marcel de 1521 et celles d'Aymar du Rivail de 1519. Ces dates, fournies par Guy Allard lui-même, démontrent une fois de plus la légèreté et la négligence de ses écrits. Comme Falques d'Aurillac a été président unique de 1516 à 1533, je suppose que, peut-être, il a voulu indiquer cette dernière date comme celle du fait que je viens de citer. En cela il n'aurait fait que se conformer à ce qu'en a dit Chorier lui-même (*Hist. gén. de Dauph.*, t. II, p. 531).

(2) Soffrey Carles, Maître des Comptes de Dauphiné, commissaire député, ensuite des ordres de François Ier, pour vérifier la consistance du Domaine delphinal, et dont la procédure porte la date du 14 mars 1531. (*Mémoire et Conclusions du procureur général du roi en la Chambre des Comptes de Dauphiné sur la concession de la forêt de Chambaran*, par De Lagrée, Grenoble, Imp. roy., 1778.)

Guy Allard indique sa nomination comme maître ou auditeur des Comptes en 1522. M. Pilot rectifie cette assertion en la plaçant à l'année 1521 (office créé). V. son *Inventaire-sommaire des Archives*, etc., t. II, p. 87.

(3) Roland Carles, Maître des Comptes de Dauphiné, que Videl nous apprend avoir tenu Soffrey de Calignon sur les fonts baptismaux en 1550 (*Vie et Poésies de Soffrey de Calignon, Chancelier du Roi de Navarre*, publiées par le comte Douglas; Grenoble, Allier, 1874, p. 3.), nommé auditeur en remplacement de Jean Destuart, en 1552, suivant M. Pilot (*id.* p. 87), et non en 1548, comme le dit Guy Allard.

Autre erreur de ce dernier auteur. Roland Carles avait épousé Françoise *Conton* et non *Cotton*, comme il l'a écrit. Cette rectification résulte des renseignements fournis sur Antoine Carles par M. Pilot, dans son *Inventaire-sommaire des Arch. dép. de l'Isère*, t. II, p. 89. Suivant lui, Antoine Carles, docteur en droit, avocat en la Cour, fut nommé auditeur, le 10 mai 1585, en remplacement et sur la résignation d'Antoine Conton, son aïeul maternel, et fut reçu en 1586. M. Pilot ajoute, en note, que ce dernier nom est aussi écrit dans les actes *Conthon* et, par erreur de lettre, *Couton* et *Couthon*; mais que sa véritable orthographe est *Conton*, ainsi qu'on le voit par les signatures de ce magistrat.

voulu établir la généalogie de Chaffrey Carles se sont grandement trompés en le faisant venir d'une famille noble de Grenoble ou d'une famille consulaire d'Embrun, et en alliant des blasons qui n'ont aucune connexion entre eux. Sous ce rapport l'*Armorial du Dauphiné* a donné un article dé-

---

L'*Inventaire-sommaire des Archives de la Drôme*, de M. Lacroix, nous fournit également une note sur Françoise Conton, citée plus haut : c'était la fille d'Antoine Conton, auditeur en la Chambre des Comptes de Grenoble, et de Laurence Gallien, ainsi que nous l'apprend le testament de cette dernière, en date du....., en faveur d'Antoine Carles, son petit-fils.

(4) Je trouve, dans l'*Inventaire-sommaire des Archives de l'Isère*, de M. Pilot (t. II, p. 89), un renseignement qui m'apprend que, sur sa résignation (peut-être au moment de mourir), Antoine Carles fut remplacé comme auditeur par Claude Armand, par lettres, de Paris, du 29 août 1598.

(5) Justin Carles aurait été, suivant Guy Allard, l'auteur du *Blason du genoüil, du pied, de l'esprit, de l'honneur et des grâces;* mais Rochas lui enlève avec raison cette paternité. « Cet auteur, dit ce dernier dans sa *Biographie du Dauphiné*, est bien connu des curieux. Il se nommait *Lancelot* et non *Justin*, et obtint, vers 1550, l'évêché de Riez. » Il était fort savant dans les langues grecque et latine, auteur de divers ouvrages et lié avec Ronsard, Joachim du Bellay et le chancelier de l'Hôpital, et mourut vers 1570. « Tous les anciens biographes le qualifient de *Bourdelois* et le disent fils d'un Jean Carles, président du parlement de Bordeaux; or, si Guy Allard est exact en faisant notre poète *petit-fils* de Chaffrey, il faudrait en conclure que celui-ci, ou l'un de ses fils, était allé s'établir en Guyenne. » Et l'on peut voir, par le tableau généalogique que j'ai emprunté à Guy Allard lui-même (V. p. 123), que cette supposition est inadmissible : Chaffrey n'eut pas de fils du nom de Jean, et, si le hasard voulut que l'un de ses petits-fils s'appelât Justin, ce n'est pas une raison suffisante pour en faire un poète, ainsi que nous venons de le voir. Il n'y a pas plus de preuves de cette parenté que de celle que l'on a voulu établir avec la famille d'Embrun, du même nom, dans laquelle Chorier (*Hist. de Dauphiné*, liv. VI, p. 79 et 85) et l'abbé Sauret (*Essai hist. sur la ville d'Embrun*, p. 282) citent Jacques Carles, consul de cette ville, qui testa le 3 juillet 1630, dans laquelle aussi M. de La Bâtie (*Armorial de Dauphiné*) veut que la postérité de Chaffrey se soit éteinte vers 1710, par Marie Carles de Bellassis, morte sans avoir été mariée.

pourvu de toute critique et qui ne doit inspirer aucune créance. Della Chiesa est donc, sous des réserves de peu d'importance, dans le vrai, et la généalogie qu'il donne, jointe au tableau de Guy Allard, doit être considérée comme le seul travail qui offre quelque certitude.

Que Chaffrey Carles, après son retour en France, ait passé en Guyenne, cela est possible : si la légende est vraie, la résidence de Grenoble ne devait guère lui offrir de souvenirs agréables... Qu'il ait même été suivi dans sa retraite par quelque membre de sa famille, cela se peut encore ; mais le tableau ci-dessus prouve que sa descendance s'est perpétuée en Dauphiné jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, et nous ne devons pas oublier que, selon Della Chiesa, lors de la rentrée de Louis XII en France, Chaffrey serait revenu à Grenoble, où il aurait terminé ses jours. J'avoue que je penche pour cette dernière hypothèse, et *le doigt de l'ange* y est pour quelque chose... Cet éloignement d'une ville où résidait sa famille n'aurait-il pas été un aveu implicite des bruits qui se chuchotaient sur son compte? Ceci soit dit sans charger la mémoire du président d'un crime qui ne paraît pas prouvé...

Comme on le voit, j'ai singulièrement agrandi le cadre des faits relatifs à la vie de Chaffrey Carles, et, si je ne me rends pas caution de tous, je crois néanmoins pouvoir me féliciter d'en avoir fixé quelques-uns par les documents que j'ai découverts et que l'on ne saurait nier.

Il est temps maintenant de revenir au beau médaillon que j'ai décrit au commencement de cette notice.

Le premier côté s'explique de lui-même et n'a nul besoin de commentaire : nous en reparlerons du reste pour élucider le sujet représenté au revers de cette pièce.

J'avais cru d'abord que ce revers offrait l'image du départ de Carles pour l'Italie, à la suite de son souverain, et la lé-

gende m'autorisait quelque peu à y voir les paroles de résignation et de protestation de dévouement d'un fidèle sujet; mais, après mûre réflexion, et me basant sur l'étude même que j'ai faite de la vie de Chaffrey Carles, je suis arrivé à une conviction tout opposée. Je dirai donc de suite que, pour moi, Carles a été représenté rentrant en France.

Lorsque Chaffrey Carles quitta Grenoble pour Milan, il n'avait, en dehors de son mérite reconnu, pas encore pu rendre à son souverain et aux lettres les importants services que j'ai retracés; il ne s'était pas encore fait connaître sous ce triple renom de magistrat éminent, de brave soldat et de protecteur éclairé des lettres. L'Italie, au contraire, le vit s'éloigner d'elle orné de cette triple couronne d'immortalité et voulut lui en témoigner son regret. De là, sans doute, l'origine de cette médaille. J'ai fait entrevoir qu'alors seulement des propositions lui auraient été faites pour l'éducation de Renée, et les paroles de la légende paraissent, en effet, celles d'un sujet rempli de soumission à la volonté de Dieu et de dévouement à son roi; Carles, comblé d'honneurs et avec sa renommée de Mécène et de savant, retourne en France, et l'initiative du sénat de Milan ou des artistes qu'il avait protégés et encouragés lui décerne un souvenir commémoratif des services du passé : *Præses Delphinatûs et Mediolani*, et délicatement *allusif* à ses services futurs, *Natus ego tibi sum, veniam quocunque vocaris*. C'était l'adieu de la patrie d'origine au moment où Carles rentrait dans le sein de la patrie d'adoption. Cette médaille ne peut, en effet, avoir été frappée lors de son passage en Italie : le titre de *Président du Parlement de Dauphiné* ET DU SÉNAT DE MILAN en est une preuve incontestable.

A cette époque, Chaffrey Carles devait être déjà assez avancé dans la vie, et l'auteur du catalogue de la Bibliothèque Ambrosienne s'est trompé évidemment, lorsqu'il a

pris le personnage du revers pour un *giovinetto*, qu'il semble même ne pas se douter être Carles lui-même; il ne s'est pas rendu compte des événements dont ce médaillon retrace le souvenir. Comme le soleil représenté sur le revers de la médaille, Carles n'a pas achevé sa carrière, et il doit rendre plus d'un service encore au souverain auquel il a déjà donné tant de preuves d'attachement et de fidélité.

Mais la destinée de tout homme est écrite, et, faute de renseignements positifs, on peut supposer que celle de Carles se termina bientôt. Fut-il appelé à l'éducation de Renée? Cela ne supporte aucun doute. Mais accepta-t-il cette haute mission? Il est permis d'en douter, quand on se rappelle que lui-même, au rapport d'Aimar du Rivail (V. la note N.° 2 de la p. 116), aurait présenté ce dernier à la reine pour ces graves fonctions. Attristé par les derniers événements, fatigué de sa carrière si agitée et si remplie, courbé peut-être sous le souvenir ravivé et obsédant de ses malheurs domestiques, Carles se retira sans doute à Grenoble, où il passa ses dernières années auprès de ses fils. On ignore l'époque de sa mort.

G. VALLIER.

BIBLIOGRAPHIE DE LA DROME.

ANNÉE 1876.

ARNAUD (E.). — *Histoire des protestants du Dauphiné aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* — Valence, Chenevier, 3 vol. in-8° de 446 à 532 p.

AUGIER (Émile). — *Madame Caverlet.* — Paris, Michel Lévy, in-18 de 110 p.

AUGIER (Émile). — *Théâtre complet.* — Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-18.

AUGIER (Émile) et LABICHE (E.). — *Le prix Martin*, comédie. — Paris, Calman-Lévy, in-18.

BOITEUX (L'abbé). — *Le cœur immaculé de Marie.* — Paris, Bloud et Barral, in-12 de 388 p.

BRUN-DURAND (J.). — *Pouillé du diocèse de Die.* — Grenoble, Maisonville et fils, in-8° de 48 p.

CHEVALIER (Dr Ulysse). — *Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion, de* 1549 *à* 1599. — Valence, Chenevier, in-8° de 111 p.

CHEVALIER (Dr Ulysse). — *Le ministre Raymond-Merlin et sa famille.* — Valence, Chenevier, in-8° de 19 p.

COTTON (Mgr.). — *Oraison funèbre de Mgr. Ginouilhac.* — Lyon, Josserand, in-8° de 59 p.

FAURE-BIGUET. — *Géographie de la Nouvelle-Calédonie.* — Paris, Lassailly, in-16 de 125 p.

FAYARD (E.). — *Étude historique sur l'ancienne organisation*

judiciaire de la ville de Valence. — Valence, Chenevier. in-8° de 90 p.

FIÈRE (Zénon). — *Les artistes de la Drôme au Salon de* 1876. — Paris, Derenne, in-8° de 30 p.

FIÈRE (Zénon). — *Après la moisson*, sonnets. — Paris, Saint-Sever, in-8° de 32 p.

GALLET (Louis). — *Le déluge*, scène biblique. — Paris.

GALLET (Louis). — *Le capitaine Satan.* — Paris, à la Librairie illustrée, in-18 de 464 p.

GALLIER (Anatole DE). — *Discours prononcé aux funérailles de M. Guillaume d'Arnaud, baron de Vitrolles.* — Valence, J. Céas et fils, in-8° de 4 p.

LACROIX (A.). — *L'arrondissement de Montélimar.* — Géographie, histoire, statistique; t. IVe. — Montélimar, Bourron, in-8° de 374 p.

MONIER DE LA SIZERANNE (Comte). — *Lettre aux sectateurs de la libre-pensée.* — Valence, Berger et Dupont, in-8° de 8 p.

PERROSSIER (L'abbé Cyprien). — *Un ange de plus au ciel.* — Bar-le-Duc, typographie des Célestins, in-8° de 23 p.

PISANÇON (H. DE). — *Étude sur l'allodialité dans la Drôme de* 1000 à 1400 (3e partie). — Valence, Chenevier, de la page 209 à 308.

SAINT-RÉMY (Jules). — *Le mouvement littéraire dans le département de la Drôme pendant l'année* 1875. — Montélimar, Bourron, in-8° de 16 p.

SAINT-RÉMY (Jules). — *Petite anthologie des poètes de la Drôme.* — 2e partie, de la Révolution jusqu'à nos jours (auteurs défunts). — Valence, Chenevier, in-8° de 49 p.

VALLIER (Gustave). — *Mosaïque du paradis terrestre à Die (Drôme).* — Valence, Chenevier, in-8° de 23 p.

VIEL (Morice). — *Les glands de Fanchette.* — Montélimar, Bourron, in-8° de 15 p.

ANONYMES.

Relation des dernières affaires du Dauphiné au sujet de la religion (réimpression du XVIIe siècle). — Valence, Chenevier, in-16 de 64 p.

Nous y voilà ! — Première à un Allobroge. — Bar-le-Duc, typographie des Célestins, in-16 de 32 p.

La logique du centre gauche. — Bar-le-Duc, typographie des Célestins, in-16 de 36 p.

Études sur la musique et sur les musiciens les plus célèbres. — Valence, J. Céas et fils, in-12 de 335 p.

JULES SAINT-RÉMY.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1876.

PRÉSIDENCE DE M. DE GALLIER.

M. Vallentin, vice-président, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que des renseignements seront demandés sur les formalités à remplir pour la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

M. le docteur Ulysse Chevalier sollicite la publication dans le *Bulletin de la Société* de 94 lettres adressées du 8 février 1655 au 18 mai 1671 par Hugues de Lionne à son oncle Humbert, doyen de la Chambre des comptes de Grenoble. « Cette correspondance, non-seulement inédite, mais inconnue, est fort intéressante. Elle fait connaître les pensées, les actes, les intérêts qui préoccupaient un grand ministre. On y voit figurer environ trois cents personnages, presque tous dauphinois. » M. Chevalier promet des notes biographiques sur chacun d'eux et une notice historique puisée aux sources sur la famille de Lionne. Il tient la correspondance de M. Humbert de Pina, capitaine de vaisseau, et les renseignements historiques des archives de l'Assistance publique de Paris, où huit cartons ont échappé à l'incendie qui a dévoré cet établissement dans la nuit du 24 au 25 mai 1871.

L'offre de M. Chevalier est acceptée avec reconnaissance.

Sont nommés : *membre titulaire*, M. le comte Paul de Chabrillan, à Saint-Vallier; *membre correspondant*, M. Belmont, de Lyon.

Des lectures terminent la séance.

CHRONIQUE.

En commençant cette série nouvelle, je signalerai, comme une preuve de l'impulsion donnée aux recherches historiques dans la région par notre Société, la publication mensuelle à Vienne, chez M. Savigné, d'une nouvelle *Revue du Dauphiné et du Vivarais;* le prospectus d'une *Histoire civile et religieuse d'Annonay et du haut Vivarais,* par M. l'abbé Filhol, en 4 vol. in-8°; l'*Histoire de Montélimar,* par M. de Coston, dans le *Journal* de cette ville; des articles variés sur la province dans le *Dauphiné,* journal hebdomadaire de Grenoble; et enfin l'apparition de plusieurs travaux importants dus à nos collègues, comme :

L'allodialité dans la Drôme, par M. le marquis de Pizançon, troisième et avant-dernière livraison d'un résumé historique et philosophique de l'histoire féodale du département, vendu au bénéfice de la Société.

Le Ministre Raymond-Merlin et sa famille, par le docteur Ulysse Chevalier (tirage à part d'un article du *Bulletin*). Valence, Chenevier, 1876; br. in-8°.

Pouillé historique du diocèse de Die, en 1449 et 1450, publié et annoté par Justin Brun-Durand. Grenoble, Maisonville, 1876; br. in-8°.

Mandement de Mgr. l'évêque d'Oran, à l'occasion de la prise de possession de son siége. Valence, Céas et fils, 1876; br. in-8° de 30 p.

Lettre pastorale et mandement de Mgr. l'évêque d'Oran, à l'occasion de la première visite de son diocèse. Oran, Perrier, 1876; br. in-8° de 44 p.

Lettre pastorale de Mgr. l'évêque d'Oran, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr. Jean-Baptiste-Irénée Callot. Oran, Perrier, 1876; in-8° de 10 p.

Après la moisson (Sonnets), par Zénon Fière. Paris, Saint-Sever, 1876; br. in-8°, imprimée par M. Chenevier.

Les artistes de la Drôme au salon de 1876, par le même auteur (tirage à part de l'article paru dans le *Bulletin*).

Recherches sur les procès de sorcellerie au XVIe siècle, par Albert Faure-Biguet, procureur de la République à Saint-Étienne. Valence, Chenevier, 1877; br. de 46 p.

La fille de Bayard, par M. Morin-Pons; br. in-8°.

De Marci Tullii Ciceronis orationum deperditarum fragmentis thesim facultati litterarum lugdunensi proponebat Ferdinand Belin, facultatis litterarum parisiensis licentiatus. Parisiis, 1875, Franck; 1 vol. in-8° de 200 p.

Considérations stratigraphiques sur la présence de fossiles miocènes et pliocènes au milieu des alluvions glaciaires et du terrain erratique des environs de Lyon, par M. Falsan (tirage à part d'un article du *Bulletin de la Société géologique de France*).

Je n'ai pas à faire l'éloge des articles publiés dans le *Bulletin*, puisque nos lecteurs les connaissent; mais je puis dire avec vérité que le travail de M. Brun-Durand constitue une véritable géographie religieuse du diocèse de Die; que Mgr. Vigne est resté dans ses mandements et ses lettres pastorales l'écrivain élégant et le prédicateur plein de science et d'onction que nous avons tous apprécié; que M. Zénon Fière, malgré le titre de son ouvrage poétique, a su recueillir encore de nombreuses gerbes dignes des grands sonnettistes; que M. Albert Faure-Biguet sait animer l'étude des questions historiques de réflexions puisées dans ses fortes études juridiques et dans son esprit judicieux; que M. Belin, à force d'étudier Cicéron, a fini par écrire le latin comme lui; et qu'enfin M. Falsan connaît parfaitement les fossiles des cantons nord de la Drôme.

Il ne m'a pas été signalé de découverte archéologique, sauf d'une manière vague à La Garde-Adhémar.

Le *Museum d'histoire naturelle de Lyon* a acquis les fossiles signalés à Chanos-Curson.

Faute d'espace, je ne puis signaler tous les ouvrages reçus; en voici du moins quelques-uns :

Revue des Sociétés savantes, 6e série, t. II (septembre à décembre 1875); t. III (janvier-février 1876; mars-avril 1876).

Les chroniques du Languedoc. — Revue du Midi, sous la direction de M. de La Pijardière, 3e année, N.os 60 à 68.

Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Savoie, 3e série, t. III et IV, avec l'*Atlas de la description géologique et paléontologique de la colline de Lémenc sur Chambéry.*

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1874-1875, 1 vol.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 1875, t. XIV. — *Bulletins* de la même Société.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1875.

Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, 1874-76.

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, rédigée vers la fin du XIIIe siècle par Geoffroy de Courlon, texte et traduction publiés au nom de la Société archéologique de Sens par M. Julliot. Sens, Duchemin, 1876; 1 vol. in-8°.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1874-1876.

Lettre à un père de famille sur le volontariat d'un an, par Mgr. l'évêque d'Orléans. Douniol, 1873; br. in-8°.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 2e, 3e et 4e trimestres 1875.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Strasbourg, 1876; 1 vol. in-4°.

Athénée de Forcalquier. — Discours prononcé à la séance solennelle du 23 avril 1876 par L. de Berluc-Pérussis, président.

Académie de La Rochelle. — Section des sciences naturelles. — Annales. 1875.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VI, N.os 85 et 86.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. III, 4e et 5e livr.

Bulletin archéologique et historique publié sous la direction de

la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. IV, 1er et 2e semestres 1876.

Annuaire de l'archéologue français, publié sous les auspices de la *Société française d'archéologie*, par Anthyme Saint-Paul. 1877.

Revue des documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des notes et des commentaires par Étienne Charavay. N.os 34 à 41.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, sous la direction de M. G. Aymar Bression, année 1876.

Une bonne nouvelle, en terminant : M. Allmer, notre savant collègue, vient d'être nommé correspondant de l'Institut.

La 15e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne du 4 au 7 avril 1877.

A. LACROIX.

On trouve au secrétariat de la Société les ouvrages suivants, vendus à son profit :

L'allodialité dans la Drôme, par H. de P. 1re, 2e et 3e livraisons, avec cartes et blasons coloriés. 3 fr. l'une.

Glossaire patois de Die, de Boissier. 1 fr.

Recherches sur les anciennes sociétés et corporations de la France méridionale, par Henry Vaschalde. 2 fr.

Cartulaire de Saint-Pierre du Bourg, par l'abbé Chevalier. 3 fr.

L'arrondissement de Montélimar, par A. Lacroix, 4e volume, contenant l'histoire des communes de La Garde-Adhémar, Granges-Gontardes, Grignan et Lachamp. 4 fr.

LA VIE DE PROVINCE

AU XVIIIe SIÈCLE

d'après les papiers des Franquières

et d'autres documents inédits.

(Suite. — Voir les 35e, 36e, 37e 38e, 39e et 40e livr.)

X

La tour de Crest était encore à cette époque une prison d'État, gardée par une compagnie; elle avait un gouverneur et un major [1]. Mme de La Rollière rend compte de la visite qu'elle y fit en 1780 : « J'ai visité la tour de Crest, ainsi que les malheureux qui l'habitent; j'eus le plaisir de faire sortir des cachots affreux deux Messieurs qui n'y étoient que depuis la veille. Je trouvai le sujet qui les y avoit fait plonger si mince que je crus pouvoir solliciter avec succès le baron de Saint-Michel, qui est commandant de la ville et de la tour. Il envoya sur-le-champ un ordre pour les faire sortir seule-

(1) *Almanach général et historique de Dauphiné pour* 1788, p. 288.

ment des cachots. J'ai été très-scandalisée d'y trouver des prêtres de toute espèce, Dom Gaillard, Chartreux, des curés et un jeune Cordelier. Il me semble que pour le bon ordre il faudroit qu'il y eût des maisons particulières pour ces espèces de coupables, qui sont confondus avec des gens très-vicieux. »

M.me de Franquières fait part à sa belle-fille de ce qu'on raconte sur la bête du Gévaudan : « L'exprès qu'on avoit envoyé à Aurillac pour annoncer M. de Fontanges [1] a fait beaucoup de relations de la beste féroce, dont vous avez sans doute entendu parler, qui parcourt le Gévaudan. Il a passé en des endroits où elle passe souvent; il a été obligé de rester trois jours dans la neige, de crainte de la rencontrer. Elle traverse, sans se mouiller les pieds, une rivière de trente-six pieds de large. Il prétend qu'elle fait sept lieues dans une heure. Les paysans n'osent pas sortir pour aller dans la campagne qu'ils ne se rassemblent sept ou huit. On ne trouve plus personne qui veuille garder les moutons. Elle ne mange point les bestes, seulement de la chair humaine; aux hommes elle mange le crâne et le ventre, et aux femmes de plus les mamelles. Quand elle a bien faim, elle mange le tout. On a essayé de lui tirer avec des balles de fer, de plomb, d'argent. Rien ne peut pénétrer. Il faut espérer qu'à la fin on en viendra à bout [2]. »

---

(1) Louis-Marie, marquis de Fontanges, chef de brigade des gardes du corps du roi, marié en 1765 à Jeanne-Françoise de Barral, fille de Charles-Gabriel-Justin de Barral de Rochechinard, marquis de Montferrat, et de Françoise-Vande de Saint-André. (COURCELLES, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, t. II, généalogie des Barral.) Cette branche cadette des Barral, malgré son titre de marquis de Montferrat, est plus souvent appelée *de Rochechinard* dans les lettres des Franquières.

(2) M.me de Franquières à M.me de Bressac, Grenoble, 14 mars 1765. Il paraît qu'il n'y avait pas seulement une bête, mais toute une bande de loups affamés. (Voy. BURDIN, *Documents sur le Gévaudan*, t. II, p. 126-130.)

De notre temps, où si facilement le flibustier passe héros, comme le remarquait dernièrement un spirituel article émané d'une plume dauphinoise, Mandrin n'eût pas assurément dédaigné le plumet rouge et les galons dorés de général de la Commune [1]. « On dit, raconte M.me de Franquières à M.me de Bressac, Grenoble, le 19 mai 1755, que Mandrin a dit aux dames de Valence que si on ne lui avoit pas pris tout son argent il leur en auroit donné des fêtes. » La même écrit à sa fille, le 4 juin 1755 : « Nous avons vu comme vous les hauts faits de M. Mandrin. Il méritoit bien la mort. Mais ses talents ont été cause que tout le monde s'intéressoit pour luy, surtout à Valence.... On prétend que cela luy a évité bien des tourments, qu'il n'a été à la question que par cérémonie et qu'il a été étranglé avant d'être roué. M. Levet [2], qui n'a pas le cœur tendre, a pleuré. Mandrin le pria de luy dire son jugement quelques jours d'avance, parce qu'il vouloit se préparer à une grande affaire. On le luy dit effectivement, et il en a fait un très-bon usage. C'est le Père Gaspariny qui l'a exhorté. Il fut à l'échafaud avec un courage admirable, se déshabilla luy-même et voulut faire un discours au peuple. Mais la voix lui manqua ; il pria son confesseur de dire au peuple ce qu'il avoit compté dire luy-même, ce qu'il fit. C'étoit un discours fort touchant. Il est bien heureux si après tant de crimes Dieu luy a fait miséricorde. Sa mort n'a point effrayé

---

(1) *Décentralisation* du 2 mai 1875, article signé..... *Ys*, à propos de « La province au XVIIIe siècle, Mandrin, par M. Jarrin, » publié dans les *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, livraison d'octobre-décembre 1874. — M. de Rivoire La Bâtie avait déjà dit que Mandrin eut le tort de venir au monde 40 ou 50 ans trop tôt. (*Armorial du Dauphiné*, article *Levet*.)

(2) Gaspard Levet, seigneur de Malaval, président de la commission instituée pour juger souverainement les procès des contrebandiers et faux sauniers en Dauphiné, Languedoc, Provence, Lyonnais, etc.

les contrebandiers. Il en passa quarante il y a quelques jours à Briançon, qui firent fuir les gardes comme un troupeau de moutons. On nous dit hier qu'on avoit arrêté à Voiron une quantité de mousseline prodigieuse; mais les contrebandiers échappèrent. » Les successeurs d'Alexandre s'étaient en effet partagé l'empire après le supplice de leur chef; la contrebande intérieure se maintint jusqu'à ce que les barrières et les tarifs si inégaux eussent complètement disparu par la Révolution.

« Les contrebandiers, dit M.lle de La Roullière, font-ils de vos côtés des incursions comme de ceux-cy (en Lyonnais et Forez) et en Auvergne, où dans plusieurs villes ils ont, à l'exemple de Mandrin, enlevé l'argent de la recette dans les bureaux? On les dit au nombre de plus de huit cents et armés au plus fort. Jusqu'à présent ils n'ont fait aucune pillerie dans les châteaux où ils sont allés. On les a bien fait boire et régalés, et ils n'ont fait mal à personne. Cependant, si on n'y met ordre, il y a bien à craindre du danger pour l'avenir. Malheur aux cavaliers qu'ils rencontrent en chemin, car sans autre compliment ils disent : « Le cheval nous convient. Ayez, Monsieur, la bonté de nous le donner. » vous laissant l'homme à pied, sans le voler autrement, et continuent leur route. On assure qu'ils ont à leur tête un gentilhomme limousin, capitaine d'infanterie réformé, qui se fait appeler *Bras de fer*. Dieu nous préserve de leur visite! Il y a peu qu'il en passa une troupe de plus de cent à Bessenay, qui conduisoient un convoy de marchandises considérable. »

La lettre est sans date; mais l'anecdote du capitaine réformé indique probablement qu'elle a été écrite peu de temps après les changements opérés au ministère de la guerre en 1775 par M. de Saint-Germain.

Les *Affiches du Dauphiné* du 20 mai 1774 nous donnent le récit d'une lutte à main armée soutenue à Beaurepaire par douze contrebandiers, venus du Vivarais par Serrières, contre

vingt-deux employés, qui les poursuivaient depuis quelque temps. Les contrebandiers, après avoir engagé un feu très-vif dans les rues de ce bourg contre les employés, qu'ils forcèrent à reculer, se retirèrent d'eux-mêmes en bon ordre dans les bois environnants.

XI

La société se trouvait arrivée à une de ces crises fatales où, sous les rayons d'une lumière confuse et troublée, il est difficile de discerner le vrai du faux, tant les utopies sont mêlées presqu'à doses égales aux idées justes et généreuses. Instruments inconscients de l'Évangile, les philosophes réclamaient cette égalité dont le Christianisme avait seul posé les principes; mais, dédaigneux de toute règle, ils se plurent en même temps à surexciter les instincts les plus redoutables. Sans réflexion comme sans guide, aveuglé par les éclairs qui sillonnaient l'horizon, le monde, livré au hasard, se mit en marche vers l'inconnu. Les traditions de *selfgovernment*, assez mal définies et remontant à un passé déjà lointain, se réveillaient dans les trois ordres avec une égale vivacité; toutes les espérances étaient animées par l'exemple séduisant de l'Angleterre, parvenue au but à travers les révolutions.

Notre avant-dernier chapitre s'est arrêté à la *Journée des tuiles*. Les membres du parlement, commençant à comprendre dans quelle voie périlleuse ils s'étaient imprudemment engagés, se rendirent avec docilité aux lieux d'exil assignés, après avoir demandé au roi, dans une adresse pleine de soumission, la convocation des États généraux [1]. Mme de La Rollière, devenue

---

(1) J. TAULIER, *Histoire du Dauphiné*, p. 290.

désormais notre unique guide, nous transmet les impressions valentinoises. « Vous avez sans doute su dans son temps le vertige qui avoit saisi tout Valence contre le parlement. Il y a apparence qu'il a sa source dans la jalousie que j'ai toujours reconnue aux Valentinois des avantages et de la fortune que possédoit Grenoble. Ils ont vu et espéré avec délices que le grand bailliage établi à Valence leur attireroit une fortune qui seroit assise sur les ruines de Grenoble. Il y a environ un mois que ce tribunal est formé; il ne l'est que par les membres du présidial. Il en faudroit encore dix-huit pour le compléter; mais personne ne se présente. Ils ont beaucoup de loisirs, car personne ne leur confie de cause. Les Valentinois, après avoir bien clabaudé contre la convocation de l'assemblée du 21 [1], ont fini par y aller au nombre de trois, et tous les autres nobles qui sont à Valence ont signé une procuration de consentement, qu'ils ont envoyée à M. de Veynes. J'ai lu le procès-verbal et la lettre qui y est jointe. Elle m'a paru bien raisonnée et bien frappée [2]. Les plus passionnés de ce pays-ci prétendent qu'elle ne signifie rien [3]. »

Quelques jours suffisent pour diminuer de beaucoup l'enthousiasme de la narratrice. « Vous serez peut-être étonnée de la curiosité qui m'a portée à aller à Romans pour prendre une idée de ces assemblées [4]. J'ai été dans la même journée à deux assemblées, qui étoient du seul ordre de la noblesse, où l'on discutoit les preuves plus ou moins fortes de noblesse

---

(1) Assemblée de Vizille, le 21 juillet 1788.

(2) Le procès-verbal et les très-respectueuses représentations des trois ordres de la province de Dauphiné, qui se trouvent à la page 37, furent rédigés par Mounier, secrétaire des trois ordres.

(3) M.me de La Rollière à M.lle de Franquières, 2 août 1788.

(4) L'assemblée des trois ordres de la province tenue à Romans à partir du 10 septembre 1788.

pour avoir l'entrée aux États. On exigeoit cent ans; ce qui excluroit cent soixante-cinq personnes ou familles et priveroit peut-être de bien des connoissances et des lumières. Cela avoit passé; mais il y a eu de fortes réclamations contre cet avis, et on en est venu à un nouvel examen. J'ai bien de la peine à croire qu'on puisse parvenir à accorder tant de monde, qui diffèrent si fort sur le moindre sujet. J'espère qu'il en résultera tant de difficultés que les choses resteront dans leur ancien état. Je vous dirai confidemment que c'est mon vœu et que je trouve qu'en maintenant les droits et prérogatives du parlement dans leur entier, il représente suffisamment la province. Pourvu que les États généraux ne les attaquent pas [1]. J'ai entendu, quand on a été aux voix, appeler M. de Maubec [2]. Mais l'église où l'on s'assemble est si grande que je n'ai pu le voir. J'aurois voulu rencontrer une assemblée des trois ordres réunis; mais je m'en suis consolée en me faisant l'idée, pour y suppléer, d'une assemblée où l'on tripleroit le bruit qui étoit déjà très-considérable dans celle des nobles. Je fis une apparition dans celle du tiers-état, qui se tenoit dans le même temps. Elle me parut plus tranquille, quoique bien plus nombreuse [3]. »

---

(1) « Les classes populaires parlent de l'abolition des parlements, parce que, tant qu'ils existeront, ce sont des tribunaux auxquels la cour pourra avoir recours, en cas qu'ils soient enclins à agir contre l'existence des États; ces corps sont alarmés et voient avec beaucoup de regret que leur refus d'enregistrer les édits du roi a créé un pouvoir dans la nation dangereux pour leur existence. » (ARTHUR YOUNG, *Voyages en France*, trad. Soulès, éd. de 1794, t. I, p. 340, année 1789.)

(2) Louis-Gabriel Planelli de La Valette, marquis de Maubec, officier aux gardes françaises, cordon rouge, député suppléant de la noblesse du bailliage de Sens à l'Assemblée constituante, où il vota avec le côté droit; émigré en 1792, mort à Grenoble en 1832, âgé de 89 ans.

(3) 28 sept. 1788.

Les événements se précipitent et le pouvoir glisse en réalité entre les mains de la populace, aveuglée et entraînée par les clubs. « 6 janvier 1790. Le séjour de Valence seroit assez tranquille sans le mouvement continuel de cette milice nationale, qui s'assemble sans cesse dans les environs de plusieurs lieues à la ronde, entre autres le 31 de ce mois. Elle doit être très-nombreuse à Valence même. Il doit en venir de la Guillotière, s'il faut en croire le bruit public. On ne saura où loger tous ces étrangers. L'on croit que la maison de ville, qui aujourd'hui est souveraine, les distribuera dans toutes les maisons particulières, sans aucune distinction d'état. A l'occasion du passage du régiment de Bourgogne on poussa le ridicule jusqu'à envoyer trois soldats dans chaque couvent, qui payèrent leur dépense au cabaret. Vous avez connu l'aventure malheureuse de M. d'Albert [1], qui exigeroit une réparation bien éclatante; mais, au point où en sont les choses, on doute si justice lui sera rendue. »

« 10 mars 1790. La municipalité de Valence, quoique composée en partie assez bien pour l'instruction, vient déjà de donner une preuve de foiblesse en condamnant à l'amende de cinquante livres un abbé pour avoir fait une légère plaisanterie sur ce que la milice nationale faisoit une quête pour fournir aux frais de la route pour aller à Vienne. 200 personnes de la milice ont attendu le jugement de cet abbé dans l'antichambre des juges, disant que si on ne le condamnoit pas, ils se feroient justice eux-mêmes, et, en attendant, M. l'abbé

(1) Le comte d'Albert de Rions, officier général de la marine française, commandant le port de Toulon. Il voulut interdire aux ouvriers de l'arsenal de faire partie de la garde nationale; ce qui excita une insurrection, dans laquelle les troupes de ligne l'abandonnèrent. Il fut arrêté par les insurgés, avec deux autres officiers, et traduit à la barre de l'Assemblée nationale, qui le fit relâcher.

Robert, le prétendu coupable, étoit entre leurs mains..... M. de Veynes est le seul noble dans notre municipalité, et encore n'est-il que parmi les notables; il part incessamment pour Paris, pour y vendre ses meubles, ne se trouvant plus assez riche pour habiter cette capitale, d'après les nouvelles charges dont il est menacé. »

L'artillerie était commandée à Valence par le vicomte de Voisins, élevé depuis deux ans au grade de maréchal de camp et qui appartenait à une illustre famille venue autrefois de l'Ile-de-France en Languedoc, à la suite de Simon de Montfort. Le 10 mai 1790, prévenu qu'il devait y avoir des troubles et que la populace essaierait de pénétrer dans la citadelle pour s'emparer des armes qui y étaient renfermées, il fit renforcer de cinquante hommes le piquet de garde et battre la générale. Un soldat, ayant déclaré qu'il ne tirerait pas sur ses concitoyens, fut, dit-on, mis en prison par son ordre, et, pour achever de le rendre suspect, on l'accusa d'intelligences avec les princes émigrés. La municipalité l'engagea à venir dans l'église Saint-Jean donner des explications devant le peuple assemblé. Il monte en chaire, mais sa voix est aussitôt couverte par des cris tumultueux, qui demandent son remplacement et son arrestation. Au moment où il descend de la chaire, il est, malgré les efforts d'officiers municipaux, qui cherchent à le protéger, percé de deux coups de couteau et étendu mort d'un coup de fusil, qui vient l'atteindre par derrière. Son cadavre fut traîné à travers les rues par une populace ivre de sang [1]. S'il faut en croire une brochure publiée à cette époque [2], Savoie-Rollin, avocat général au parlement, aurait

(1) *Moniteur* du 19 mai 1790, séance de l'Assemblée nationale. — *Biographie moderne*. Leipzig (Paris), 1806, t. IV, p. 477.

(2) *Lettre au roi le 15 juin* 1790, s. l. n. d., signée *un françois royaliste*. Selon M. Gariel, dans la *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, p. 128,

couronné de ses mains le canonnier qui avait assassiné par derrière le malheureux vicomte de Voisins. Dans une lettre datée du 20 mai, M.me de La Rollière dépeint l'effroi qui s'était emparé de tous les honnêtes gens. « N'avez-vous pas frémi, ma chère amie, des scènes horribles dont Valence a été le théâtre le 10 de ce mois? Heureusement pour moi, j'étois à la campagne et ne suis de retour que depuis le 16, où j'ai trouvé tout le monde dans la terreur et la consternation. Je n'ose vous décrire les circonstances atroces qui ont accompagné ce meurtre; les lettres ne sont pas en sûreté. Il a été suivi de nombre d'émigrations de sept ou huit maisons, dont M. et M.me de Bressac sont du nombre. Plusieurs sont à Lyon, d'autres à Chambéry, où l'on n'a pas trouvé la tranquillité qu'on cherchoit. La maison Bressac et Marquet en sont partis précipitamment pour se rendre à Lausanne. Le peuple se plaint de l'absence de ces maisons, qui font un grand vuide dans une petite ville. Je crois que cela ne contribuera pas peu au maintien de l'ordre pour fixer au moins le peu de personnes qui restent, quoique ce soient celles qui ont le moins de fortune. La municipalité et la milice nationale ne négligent rien pour faire cesser les insultes et le désordre qu'a introduit cette malheureuse journée. Le major de l'artillerie et un capitaine partoient le surlendemain pour rendre compte au ministre; on n'en a point encore entendu parler. On craint les efforts de la populace pour retenir ce régiment, s'il survenoit des ordres pour le faire partir. Il l'a trop bien secondée, en ne défendant pas ce malheureux chef, qui a été massacré au milieu d'eux et de la municipalité. Plusieurs membres de cette dernière se sont exposés et même en ont porté des

---

l'auteur de cet écrit serait le chevalier de Bressac. Le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, l'attribue au contraire à Antoine de Ferrand.

marques. Mais des flots de populace les ont jetés par force loin de leur victime, et pour justifier l'iniquité on a supposé des vues criminelles à ce malheureux, dont il n'étoit pas capable. On n'a rien trouvé de tel dans ses papiers. On a interprété une lettre qu'on a trouvée sur lui, ou qu'on croit même supposée. Il fut averti le matin du danger qu'il couroit; il répondit froidement qu'on n'auroit la citadelle qu'avec sa vie. Il avoit son congé dans sa poche depuis deux mois, dont il n'a jamais voulu user, disant qu'il resteroit pour la sûreté de la ville.

» Je compte rester ici jusqu'à ce que les esprits de mon canton soient calmés. Ils ont proscrit La Rollière. J'espère que ce vertige n'aura qu'un temps.

» 3 janvier 1791. Mme de Bressac est doublement heureuse d'être absente de cette ville (Valence), où il y a beaucoup de fermentation. La Mark [1] a passé et séjourné hier en allant à Aix; les soldats ont été travaillés sans succès ici et ont résisté à Lyon à tous les moyens de corruption. J'ai appris avec peine que vos bons Suisses alloient vous quitter. J'en suis fâchée et voudrois bien les savoir remplacés par de bonnes troupes, qui maintiennent la tranquillité et le repos.

» 19 août 1791. M. de La Valette ressemble-t-il à sa jolie maman? Je pense qu'il est fort instruit et qu'il vous a inspiré beaucoup de confiance par son jugement sur l'Assemblée nationale. Il paroît que M. Malhouet *(sic)* regrette les bonnes intentions que M. de Mirabeau manifestoit depuis quelques mois et qu'il avoit de grands moyens de faire réussir pour le bien général. L'évêque Marbaud [2] n'est pas arrivé; on dit qu'il

---

(1) Régiment d'infanterie allemande, qui s'appelait ainsi du nom de son propriétaire, le prince d'Arenberg, comte de La Mark.

(2) François Marbos, curé du Bourg-lès-Valence à l'époque de la Révolution, devenu alors maire de la même commune, élu évêque constitu-

diffère après Pâques. En attendant, on a fermé toutes les églises, à l'exception de trois paroisses pendant la quinzaine pascale..... L'arrivée du nouvel évêque embarrasse fort les couvents. »

Les lettres deviennent de moins en moins fréquentes, de plus en plus laconiques. On évite de les confier à la poste, sachant que l'infâme délation enveloppe d'un réseau invisible les gens bien élevés ou tout simplement honnêtes, et que la phrase la plus indifférente peut être le prétexte d'une condamnation à mort. C'est là, pourtant, l'abominable régime dont toute une bande de monomanes sinistres rêve de nos jours la résurrection. Nous arrêtons donc ici nos extraits et nous terminons un travail dont la longueur a dû lasser nos rares lecteurs, nous excusant humblement du reste de n'appartenir à aucun titre à cette école étroite et passionnée, en possession du crédit et de la réputation, pour qui l'histoire n'est qu'une machine de guerre. Tel écrivain, Michelet, par exemple, faisant invariablement pencher la balance du même côté, montrera les protestants toujours justes, toujours innocemment persécutés. Le malheur veut cependant que la nature ne procède pas dans cet esprit de partialité et d'exclusion. N'ayant pas de thèse particulière à soutenir et ne nous sentant aucun penchant à nous agenouiller devant les idoles du jour, osant même être équitable envers le passé, nous nous sommes contenté d'exposer naïvement non-seulement les côtés par lesquels la société du XVIIIe siècle nous paraît céder à la nôtre, mais encore ce en quoi elle l'emporte incontestablement sur nos prétentions et notre orgueil.

ANATOLE DE GALLIER.

---

tionnel de la Drôme, mort en 1825 conseiller de préfecture du même département.

LA GUERRE DES PAYSANS

EN DAUPHINÉ.

(1579-1580)

(Suite et fin. — Voir la 40e livraison.)

Voyant ceste belle resolution, les promesses faictes par ledict Paulmier audict Romans que aultres deputés des aultres lieux ligués de ce pays audict Grenoble, chascun pensoit d'estre en paix et qu'il ne se parleroit plus que de fere ses afferes, se resjouyr les ungs avec les aultres et ne se souvenir plus des choses passées. Tous ceulx qui s'estoient absentez pour long temps du lieu de leurs habitations y retournerent, pensant estre en seureté et repos; mais ils n'en eurent gueres, pour ce que les seditieux, voyans la royne hors cedict pais, recommancerent de nouveau a fere du mauvois, ne se souvenans plus de leurs promesses passées et signées dont lencre n'estoit encores saiche, disans qu'ils ne vouloient payer aulcune chose, et que si quelqu'un leur demandoit, ils le tueroient, et que en ladicte année M.V^c.LXXIX ils avoient gaigné les tailles et une partye des dismes et que en ladicte suivant ils gaigneroient le reste

desdictes dismes, les senses et debvoirs qu'ils debvoient aux seigneurs particulliers. C'estoit une trés belle pratique et invention trouvée pour les chefs et aucteurs de toutes lesdictes seditions pour attirer le peuple a leur cordelle et, cependant, executer leurs mauvois et pernicieux desseings. Ledict Paulmier, ne se souvenant plus de ce qu'il avoit promis, commença de rechef a lascher la bride a ses affectionnés et aux mutins qu'il avoit avec luy, tellement que quand l'on veoyoit deux gens de bien parler ensemble, ils en avoient une telle jallousie qu'ils ne parloient que de tuer et saccager, et estoient lesdicts gens de bien reduicts a tant qu'ils n'osoient aller la nuict, craignant lesdicts mutins et seditieux, qui estoient toute la nuict en armes et en grandes trouppes et sur le poinct de tuer ung grand nombre de notables de ladicte ville jusques au nombre de cinquante cinq, contenus en un roolle que a ces fins ils feirent dresser [1], et ne fut plus deslors question de porter aulcune obeissance ne recognoistre aulcuns supperieurs et magistrats, et si en vindrent jusques a la que de ravir des mains dudict sieur conseiller, qui, au grand peril de sa personne, preferoit a icelle le service du roy et du publicq, ung prisonnier qu'il avoit conduict aux prisons, luy brisant et lasserant ses procedures, luy mettant l'espée a la gorge et luy faisant beaucoup d'oprobres et injures. Au moyen de quoy l'on veit souldain reprendre un tel cueur aux paisans et villageois qu'ils ne tenoient plus compte de personne, et au lieu de rendre le debvoir qu'ils ont a leurs seigneurs ou aux gens de bien du lieu ou ils habitoient, refuser avec plusieurs parolles salles et facheuses. Ces façons de fere avoient tellement indigné les gens de bien qu'ils se deliberent de

(1) Nous rappelons au lecteur de se tenir en garde contre d'évidentes exagérations.

mourir tous avant que d'endurer plus ces follies, et de faict; s'en adresserent audict sieur conseiller [1], qui, aymant plustost la paix que trouble, et craignant quelque grand scandalle et malheur, les pria de patienter et endurer encores ung peu, ayant oppinion que Dieu nous delivreroit de telle servitude par aultre moien que par la rigueur, qu'il ne seroit trouvé bon d'y procedder par tel moien. Estans repeus de telle esperance, les gens de bien ont patienté et enduré plus que du debvoir desdicts mutins, ce qui leur estoit bien dur a supporter. Mais la craincte qu'ils ont tousjours eue de desobeyr a leurs magistrats les a tellement bridés qu'ils n'ont osé sortir hors du commandement qui leur estoit faict de leur part. Tout le reste de ladicte année M.V^c.LXXIX coulla en endurant toutes ces traverses, lesquelles n'eussent jamais prins fin que par la mort de tous les gens de bien et la subversion de tout l'estat, tant de ladicte ville que du pais, sy Dieu par sa saincte grace n'y eust remedyé par une veoye extraordinere et trouvée du tout impossible. Pour ce que, lorsque l'on pensoit toutes choses en desespoir, ce fut lors que Dieu montra sa puissance, ainsy qu'il sera dict cy aprés, par ordre. Environ quatre ou cinq jours avant la feste Saint-Blaize, en la presente année M.V^c.LXXX, qui fust a

(1) Ce conseiller, qui avait nom Thomé, ayant dû renoncer à se faire respecter et obéir par les ligués, chercha, avec succès, à rendre courage aux gens de bien et à se ménager des intelligences dans la ville. Maugiron, dont il était probablement l'intermédiaire à Romans, écrit au roi : « Enfin j'ay tant faict que j'y ay gaigné quelque nombre de gens de bien et catholicques, qui veillent aux déportements d'ung chacun pour obvier aux aultres menées et intelligences desdicts de la religion, quelques capitaines desquels se joignent auxdictes ligues. » Il ajoute qu'il a envoyé son frère lui-même à Romans, pour leur faire les remontrances qu'il peut juger à ce convenables.

mesme jour et feste que toutes les conspirations se feirent l'année precedente, les drappiers, se deliberants de triompher, feirent fere des criées a cheval par la ville pour inviter le peuple a se mectre en armes et equipaige pour fere leur monstre et reveue, comme ils avoient accoustumé de fere, et fault notter que l'un des gens a cheval estoit ledict Paulmier, et deslors commencerent a marcher avec tambours et armes par la ville; et estant venu ledict jour, ils se trouverent bien six cens dudict mestier armés et bien equipés, qui feist tellement enfler le cueur audict Paulmier et a ses adherans qu'il s'asseura deslors de pouvoir mectre execution son entreprinse, le jour de laquelle estoit assez proche, et coururent le mouton [1], faisant ung reynage, comme l'année preceddente, et des bransles [2] par la ville, avec tambours de suisses, les sonnettes aux pieds et les espées nues en main; d'aultres en faisoient d'une aultre sorte, portans les ungs des rateaulx, les aultres des ballais et les aultres des fleaux a battre les bleds et la robbe des mortuaires [3], avec d'aultres qui cryoient tout hault que avant qu'il fut troys jours la chair du chrestien se vendroit a six deniers la livre. Toutes lesquelles dances ne tendoient a aultres fins que pour fere cognoistre qu'ils voulloient tout tenir. Ces facons de fere, avec les indices que l'on avoit eues auparadvant dudict Paulmier, pour luy avoir veu

---

(1) Firent une fête dans laquelle le prix de la course consistait en un mouton, qui était donné au vainqueur.

(2) Danses. Ce mot est encore en usage dans le midi de la France.

(3) Les balais et les râteaux signifiaient probablement qu'il fallait expulser les honnêtes gens; les fléaux les battre, et le drap mortuaire les enterrer. Quoi qu'il en soit, ces manifestations étaient considérées comme criminelles. Le procureur Cavrot fut arrêté, écrit la reine, « pour avoir porté le râteau, excitant le peuple ».

chargé d'une robbe de la peau d'un ours, venir en la maison consullere et prendre ung rang et siege qui ne luy estoit deu, et qu'il n'avoit accoustumé de prendre auparadvant, feirent penser les plus clairs voyans a ce dont ils s'estoient tousjours doubtés, et qu'il luy debvoit avoir de grandes menées, mesmes que ledict Paulmier disoit publiquement qu'il vouloit bien que chascun sceut qu'il n'y avoit homme en Daulphiné qui luy peult commander. Tellement que lesdicts gens de bien dellibererent de prendre de plus prés garde aux actions et dudict Paulmier et de ses adherans, la plus part desquels, mesmes les chefs desdictes ligues, estoient, comme dessus a esté dict, de la relligion, qui les mectoit plus en peyne que tout le reste. Sur ces entrefaictes, une bonne trouppe du quartier de la porte de Jaquemard se resolurent de fere ung reynage entre eulx et courir ung coq, duquel fut roy ung jeune homme dudict quartier, nommé Laigle, lequel feit son festin durant deux jours avec toute l'allegresse et passe temps dont il se peult adviser, sans que durant son regne, qui ne dura que lesdicts deux jours, il se parlast d'aultre chose que de masques, danses, chasse et aultres passe temps, et sans que ledict Paulmier ny ses complices feissent semblant d'en estre en aulcune jallousie ou soubson. Peu de jours aprés, qui fut le IXe jour de febvrier en ladicte année M.V^c^.LXXX, certains des plus notables de ladicte ville, devisans ensemble en la grand place d'icelle, mirent en avant de fere ung reynage qui seroit du quartier de ladicte place et du pont, et de courir une perdrix, et que, puisque ceulx dudict quartier de Jaquemard en avoient faict ung, qu'il ne seroit poinct mauvois qu'ils en feissent aussy ung. La deliberation prinse tout soubdain, il fut dict que ceulx qui en seroient auroient ung billet de papier avec ung nombre pour se savoir recog-

noistre [1]. Et de faict, lesdicts billets furent a l'instant faicts et baillés a ceulx qui estoient presents et aprés a ceulx qui en voulurent estre et les meirent en leurs chappeaulx. Il advint qu'il s'en trouva en ladicte place environ soixante, qui tous eurent leurs billets en leur chappeau, ne pensant a aultre chose que a se preparer a bien courir pour estre le roy et a fere bonne chere ensemble. Ledict Paulmier fut souldain adverty desdicts billets, et, sans scavoir l'occasion pourquoy ils estoient faicts, accompagné de certains de ses complices, vint en ladicte place, ou il vit une bonne trouppe de personnes, d'hommes, qui avoient lesdicts billets en leur chappeau, ce qui l'estonna de prime face, pensant que ce fut quelqu'entreprinse contre ceulx de son party. Toutesfois, aprés avoir sceu que c'estoit, il n'en feist aultre semblant. Vray est que l'ung de sesdicts complices, et des plus seditieux, mectant la main a l'espée et la tirant a demy du fourreau, commenca a se mectre en une chaulde collere, qu'il dict tout hault, reniant et blasphemant le nom de Dieu : « C'est trop attendre. S'ils se recognoissent ung » coup, nous sommes perdus. Voulez vous que je donne » dessus ? » parlant audict Paulmier et se tournant contre une trouppe de gens notables qui se promenoient par ladicte place. Lors ledict Paulmier, qui scavoit bien l'heure n'estre

(1) Malgré les affirmations de notre auteur, qu'on lira plus loin, il est bien évident que la bourgeoisie de Romans cherchait à renverser Paulmier et à profiter de toutes les occasions pour atteindre ce but. Elle engagea probablement les habitants du quartier de Jaquemart à faire leur fête, pour voir si les ligués n'y mettraient pas obstacle. Elle organisa ensuite sa course à la perdrix pour se compter et profita des réjouissances, des mascarades et des bals dont le récit va suivre pour s'armer, s'organiser et tuer par surprise Paulmier, qui aurait dû être plus clairvoyant et auquel la nomination de son ennemi La Roche comme roi aurait dû ouvrir les yeux. Le complot pouvait être de la part de la bourgeoisie fort légitime et de juste représaille, mais le nier est difficile.

venue qu'ils debvoient executer leur entreprinse, le tira de la, et, peu de temps aprés, revint, suivy de quelques ungs des siens faisans assez mauvoise mine, et s'achemina au soupper que faisoit ledict roy de l'Aigle, lequel ce jour la avoit triomphé, comme il a esté dict cy dessus. Le jeudy suivant, ceulx qui se preparoient a la course de la perdrix ne faillirent a se trouver a la place des Cordelliers, ou une grande partye des dames et du peuple de la ville se trouva pour veoir le passe temps, et fut la fortune telle que le plus grand ennemy, au moings declaré, dudict Paulmier, qui est le susdict La Roche, fut roy, qui luy donna occasion et a ceulx de sa farine de presumer que le tout estoit fait a la main et de propos deliberé, et tascherent par l'entremise de certains de ceulx de dehors, qui se mesloient bien avant de leurs afferes, de fere divertir l'execution dudict royaume, ce qu'ils ne peurent obtenir, quelque remonstrance qu'ils seussent fere, et que cella seroit mectre ses gens (ainsi les appeloit il) en doute et qu'il en pourroit advenir du mal, dont ils seroient marrys, pour estre voisins de ladicte ville. Mais comme il est impossible d'eviter ce qui est preordonné de Dieu, lequel regardant son peuple de son œil de pityé et misericorde et voullant chastier ces meschants et barbares, qui, sous umbre d'une sainte proposition et pretexte trés bon qu'ils prenoient au commencement, s'estoient de tant desbordés qu'ils mescognoissoient Dieu et leur roy, s'estans alliés et confederés avec les ennemys cappitaulx de Sa Majesté et perturbateurs du repos publicq, Dieu, dis je, mist au cueur de ses gens de bien telle volunté qu'ils se resolurent de fere ledict reynage et ne se desister de leur entreprinse, quelque conseil et advis que leur peussent donner les dessusdicts chefs ou entremecteurs. Et de faict, il fut dict qu'il se feroit le lundy de Caresme prenant. Cependant le vendredy, samedy et le dimanche aprés ladicte course, qui

avoit esté faicte ledict jeudy, il ne se parloit que de rire et passer le temps et n'eussies veu que couriers, ambassadeurs, mareschaulx des logis et fourriers par la ville : les couriers porter des pacquets, les ambassadeurs venir au logis du roy et demander audience, les mareschaulx des logis et fourriers marquer les portes des maisons, bref, fere tout ce de quoy l'on pouvoit se souvenir pour se donner du plaisir et en donner a ceulx qui les veoyoient; le prevost de l'hostel marcher par ville avec ses archers, pour chastier ceulx qui contreviendroient ses ordonnances, mesmes a celles qu'ils avoient faictes sur le taux des vivres, laquelle, pour l'occasion qui sera dicte cy aprés et pour ce qu'il a decouvert une partye de leur dampnable entreprinse, j'ay mis icy :

DE PAR LE ROY DE LA PERDRIX,

Il est faict commandement a tous vivandiers, hostelliers, cabaretiers et aultres vendants vivres a la suitte de la court de survendre les vivres et aultres denrées plus que du taux cy dessoubs ordonné.

PREMIEREMENT.

Le dindon cloué de canelle et girofle, rosty, avec VI orenges [1]	IIII s.
Le faisant ou gelinotte accoustré comme dessus.	I s. VI d.
La perdrix accoustrée avec l'orenge	V d.

(1) Dans cette ordonnance sur le taux des vivres, monument de la gaîté de nos bons aïeux, on remarquera que les articles les plus exquis sont cotés aux prix les moins élevés, tandis que les plus vulgaires objets de consommation, le foin et l'avoine, sont évalués à de grosses sommes.

Le gros chappon de pallier [1]	IIII d.
La grasse poulle.	IIII d.
Le levrauld d'ung pied de long	IIII d.
La becasse avec sa rotye	IIII d.
La pallombe avec l'orenge	II d.
Le pigeon de collombier ou aultre ramier . .	II d.

GROSSE CHAIR.

La longe de veau gras	I s. VI d.
La livre de mouton	X s.
La livre de bœuf	XII s.
La livre de vache	XV s.
La livre de lard gras.	XX s.
La livre de lard maigre	XXV s.

POISSON.

La truicte, brochet et carpe, la livre	VIII d.
Le haren blanc pourry et puant, la piece . .	XVIII s.
Le haren sel punais, la piece	XX s.
La livre de la tonnanie rance [2]	XXV s.
La piece d'anguille ou anguillon salé	XV s.

VIN.

Le vin de Tournon, le pot	VI d.
Le vin de Cornas blanc	VI d.
Le vin de Chapellier	VI d.
Le vin de Rozere	IIII d.
Le vin de Berot	IIII d.

(1) Chapon engraissé avec du grain.

(2) Probablement fond de tonneau ou caque.

Le vin tourné	X s.
Le couven [1]	XV s.
Le vin punais.	XX s.
L'hypocras, pour fere bonne bouche au dessert.	VIII d.
Le quintal des frézes, avec l'eau rose et le sucre.	VII d.

FOIN ET PAILLE.

Le quintal du foin.	XXX s.
Le quintal de paille	L s.
Le ras de l'avoine	LX s.

Donné a Romans, au conseil, le IXe febvrier 1580.

Le dymanche, comme ung presage du chastiement que ces mutins devoient recevoir par la justice, le grand conseil du roy arriva en ladicte ville, composé de presidents, conseillers, procureurs, greffiers, huissiers, solliciteurs et partyes plaidantes, et, aprés avoir esté au logis de Sa Majesté [2] et luy avoir faict la reverance, il commanda a ses mareschaulx de ses logis de les loger, leur commandant trés expressement de fere justice, affin que son peuple n'eust occasion de se plaindre et qu'il les feist tous riches, car il ne parloit qu'en ces termes aux gens de bien, et aux aultres qui ne feroient leur debvoir, il ne parloit que de pendre. Ledict Paulmier et ses complices veoyant toutes ces choses et se doubtant tousjours de ce qui luy advint, sans que toutesfois il fust premedité, se resolut de troubler ceste feste, et feist inventer la course d'ung chapon par la plupart des

(1) Piquette.

(2) C'est du roi de la Perdrix qu'il s'agit ici.

laboureurs et gens mecaniques de ladicte ville, qui s'assemblerent en nombre de plus de deux cens, lesquels, aprés avoir leur roy, se promenerent par la ville avec leurs armes et deslibererent de fere leur festin le lundy, qui estoit le jour que celluy de la Perdrix se debvoit fere, ne taschant sinon de fere quelque querelle d'allemant, ce que cognoissant les gens de bien delibererent d'y aller, de facon que si on les venoit assaillir ils se deffendroient. Et, pour monstrer qu'il n'y avoit chose premeditée, il n'est a obmectre que ledict jour du dimanche, comme ledict roy de la Perdrix eust rencontré ledict Paulmier, son ennemy, dans la place de ladicte ville, il s'approcha de luy et le convia gratieusement de se trouver en son festin, de quoy l'aultre s'estant excusé, comme certains aymans le repos luy eussent remonstré qu'il ne se debvoit rendre difficile a communiquer avec ledict roy de la Perdrix, il respondit : « Je ne me trouveray jamais » en lieu ou mon ennemy triomphe, si je puis; si bien je » suis en lieu ou il vienne, je ne m'en yray pour luy; mais » je n'iray jamais en lieu ou je scaiche qu'il soit. » Ledict lundy au matin, s'estant ledict roy de la Perdrix retiré en son logis, aux Cordelliers, ou le festin se faisoit, il part dudict lieu pour aller a la messe, accompaigné de sa garde, qui estoit composée de quarante braves jeunes hommes, harquebousiers, morionnés et dicts corcellets, avec la picque, conduicts par leurs chefs et membres [1], en fort bon equipaige, de vingt suisses armés et equippés d'habits faicts exprés et beaulx, des officiers de la coronne, de son chancellier, aumosnier, evesque, archevesque et d'environ quatre vingts des plus notables bourgeois, marchans et citoyens

(1) C'est-à-dire portant l'arquebuse et la pique, coiffés du morion ou casque sans visière et nommés corcelets, comme nous dirions aujourd'hui cuirassiers. Les membres de la compagnie sont les sous-officiers.

de ladicte ville, qui n'auroient riens oublyé de beau en leur logis pour se monstrer a ce jour et fere honneur a leur roy. Durant la messe la musique ne cessa; ambassadeurs venoient de toutes parts, mesmes de la part du Grand Turc arriverent quatre hommes habillés a la turque, avec leurs turbans et cymetheres, et, aprés avoir baillé leurs lettres a Sa Majesté, s'assirent en terre sur ung tappis vellu qu'ils avoient faict porter expressement, et y demeurerent tant que la messe dura. Laquelle dicte, Sa Majesté se retira en son logis avec l'equipaige dessusdict et les quatre turcs, qui alloient au devant de luy, et rencontrerent en chemin ceste tourbe de gens dudict reynage du chappon, aultrement appellé de la Fonde, le premier desquels, et qui estoit monté sur ung asne, estoit affublé de la robbe du crieur de la confrairye de S.t Esprit, estant de deux coulleurs rouge et bleu et laquelle on porte devant les morts que l'on va enterer, et la portoient expressement pour donner tesmoignage du massacre qu'ils esperoient fere le lendemain, qui estoit le mardy, jour resolu entre eulx pour mectre a execution leur malheureuse et dampnable entreprinse, et furent si desbordés que quelques ungs d'entre eulx, voulant se mocquer du taux des vivres dont cy dessus est parlé, continuoient a crier comme cy devant a quatre deniers la livre de la chair de chrestien, parolle si meschante et desbordée que j'ay quasy faict difficulté d'en fere mention. Mais pour ce que cella fut oy par tant de gens, mesmes par des estrangers de nostre ville, je ne l'ay ozé cacher et croy que Dieu les a aussy tost[1] chastiés pour ceste parolle si meschante que pour aultre mal qu'ils ayent faict. Les Scithes et les plus barbares du monde ne scauroient tant fere de maulx

(1) Aussi bien.

comme ceulx cy avoient deliberé et resolu de fere. Pour revenir a nostre propos, le roy s'en alla disner au party de la messe, ou estoient bien sept vingts d'assiette [1], servis de tout ce qui se pouvoit recouvrer. Aprés disné, il s'en alla a la maison de la ville, ou le bail fut dressé avec bon nombre de dames et damoiselles de ladicte ville. Pendant le bail arriverent certains hommes venans de la part du roy de l'Aigle, lesquels portoient ung cartel audict roy de la Perdrix par lequel il se plaignoit de ce que, passant sur les limites et confins de son royaulme, il ne l'avoit daigné envoyer visiter ne inviter a son festin, et ne scavoit s'il le faisoit pour quelque mal talent [2] qu'il eust contre luy; que, s'il le faisoit pour mespris, qu'il scauroit bien que l'Aigle prenant son vol prendroit la Perdrix a son aire, quand elle seroit bien favorisée et a demy couverte d'une roche; que la ou il vouldroit son amityé, il luy offroit la sienne et le secourir en son besoing et necessité et de sa personne, et de ses gens et moiens. La paix fut faicte soubdain, car il n'y avoit grand debat, pour laquelle jurer et mieulx asseurer il fut dict qu'ils se verroient dans une heure aprés, montés a cheval, armés et la lance sur la cuisse, pour courir une bague, ce qui fut faict. J'ay mis ce discours du roy de l'Aigle non sans cause, car quelques ungs des gens de bien s'estant recogneus et remarqués, tant audict royaulme de l'Aigle que a celluy de la Perdrix, prirent ce pretexte d'envoyer ce cartel exprés pour fere joindre ces deux trouppes et se jurer fidelité, advenant l'occasion et qui vint si a propos que ledict roy de l'Aigle monstra avec sa trouppe, ores que la pluspart fust esté auparadvant de ladicte ligue qu'ils n'aymoient, ne favorisoient ces mutins, lorsque ledict roy

(1) Assis.

(2) Ressentiment.

de la Perdrix fut assailly au bail. Je ne veulx aussy obmectre a dire que quelques ungs des plus bruiants de la trouppe de ces seditieulx s'estoient par ung despit absentés de leur trouppe, d'aultant que quelques ungs avoient blessé ung de leurs parens, et que ayans mis les assassins en prison, lesdicts mutins les voullurent fere sortir, qui fut cause que s'estans rangés avec les gens de bien, ils montrerent a l'effect qu'ils ne les aymoient guere et servirent de beaucoup d'estonnement a la trouppe desdicts mutins. Aprés la course de la bague de ces deux roys, ledict roy de la Perdrix mena soupper ledict roy de l'Aigle et une partye de sa suitte avec luy et sa trouppe, et n'eurent si tost souppé qu'ils s'en vont au bail, ou vint une masque, aprés celle la en venoit une aultre trés belle de quatre roys qui menoient une royne, laquelle estoit si somptueusement habillée que tout luy reluisoit dessus, qui fut cause qu'une trouppe de seditieux n'ayant la patience d'attendre l'heure determinée, qui n'estoit que a six heures du matin, et veoyant, ce leur sembloit, une commodité pour eulx de fere ung bon butin, se ruerent sur ceulx qui estoient les derniers, avec le tambour sonnant l'alarme, et en ayant blessé certains qui leur feirent teste, se resolurent, estant descouverts, de forcer le corps de garde du pont, prés duquel ils se trouverent; mais ils furent si mal receus qu'ils furent contraincts se retirer en leur quartier, non sans avoir esté bien estrillés. En ces entrefaictes, le bruict courut jusques a ladicte maison de ville qu'on estoit aux mains et que l'on les venoit tous massacrer, ce qui mist en tel effroy les femmes et yritta tellement les gens de bien y estans assemblés, qu'estans sortys avec les armes dont ils se trouverent saysys, et ayans fortuitement, ains plustost par la vollonté de Dieu, faict trois trouppes de ce qui se peult disposer d'aller au combat, sellon l'occurance qui s'y presentoit, qui

excedoit trente six hommes en tout, l'une alla droict au logis dudict Paulmier, qu'ils trouverent dehors, accompagné de huict ou neuf de ses complices, et comme ledict roy de la Perdrix luy remonstroit amycablement qu'il avoit tort de les fere assaillir lorsqu'ils passoient leurs temps, contre la promesse qu'il avoit faicte, qui estoit de vivre tous en paix et amityé les ungs avec les aultres, ung jeune homme de ladicte trouppe, veoyant qu'il arrivoit gens a la fille audict Paulmier et que estans assemblés ils pourroient fere beaucoup de mal, dict tout hault : « C'est trop mar- » chandé », et s'approchant dudict Paulmier, qui avoit une hallebarde au poing, luy donna ung coup d'espieu au visaige, qui fut soubdain secondé de deux coups de pistolle et de quelques coups d'espée, ce qui mist une telle frayeur non seullement aux complices dudict Paulmier la presents, qui commencerent a fuir et sauver, les ungs par dessus les murailles avec des cordes qu'ils avoient preparées, les aultres a la naige a travers l'Yzere, mais aussy a tous les aultres de ladicte ligue, qui perdirent en partye cueur de se deffendre, et est a presupposer que sans la deliberation et resolution dudict jeune homme de frapper ledict Paulmier, ladicte ville et les habitans gens de bien estoient en danger d'estre perdus [1]. De la, ceste trouppe suivit a la porte Saint Nicollas et de la Vistore [2], aprés quelque combat partye par erreur de ceulx qui y estoient en garde, estans gens de bien, et partye de mauvoise vollonté furent lesdictes portes saysies,

---

(1) Le désarroi qui suivit la mort de Paulmier et le peu d'énergie de la résistance de la part des ligués donnent à penser que leur organisation était moins forte que ne le dit notre auteur, et que leur complot contre la vie des honnêtes gens de Romans, si tant est qu'il dût avoir lieu, n'était pas encore prêt à éclater.

(2) Bistour.

soubs le nom et auctorité du roy, et y ayant mises gardes asseurées, on revinst a ladicte place, ou est de tous temps le rendez-vous des gens de bien, auquel lieu s'estoient retirés et rendus ung bon nombre de bons et asseurés bourgeois et y avoient dressé ung gros corps de garde. Cependant l'une desdictes trouppes se rendit vers le quartier de Chappellier, ou, pour avoir trouvé resistence et quelques barricades, furent contraincts d'ensanglanter leurs mains contre les rebelles, au moien de quoy ceulx qui craignoient leur peau habandonnerent le fort aux gens de bien, lesquels neangmoings, pour estre peu en nombre et bruslant de desir de poursuir leur poincte contre une trouppe des mutins qui s'estoient rendus dans une eglise ruynée, ou ils sonnoient le toquessain, ne se prindrent [garde] que lesdicts ennemys avoient ouvert la porte de Chappellier, ayans rompu tous les veroux et serures, par laquelle les villageois debvoient entrer dans la ville et lesquels s'assembloient au son du toquessain de leurs cloches et de leurs cornets, que l'on entendoit de ladicte ville, et, de faict, il y en eust une trouppe qui se presenta et fut jusques dans ung molin aboutissant a la porte de Clerieu et dans les fossés de ladicte ville, en nombre de huict a neuf cens pour le moings, dont il y en eust une vingtaine qui entrerent dans ladicte porte de Chappellier et plus de XXX pas au dedans, et eussent poursuyvy leur poincte sans qu'ils eurent frayeur, entendans le combat de dedans et ne trouvans personne qui les receut, comme ils en avoient la promesse, tellement qu'ils ressortirent et habandonnerent ladicte porte et les fossés et se retirerent en confusion et desordre tel que s'il y eust eu vingt hommes de cheval en campaigne, ils eussent faict ung tel carnaige qu'il en eust esté memoire a jamais, et fault croire que Dieu feist cest acte, car les gens de bien avoient tant d'envye de poursuivre ces mutins qu'aprés qu'ils

eurent faict, ils habandonnerent ladicte porte a ceulx de dedans qui la tenoient, passerent oultre, tirans vers la susdicte porte de Clerieu, sans se prendre garde que ladicte porte de Chappellier estoit ouverte et par laquelle ceulx du dehors pouvoient entrer comme il leur eust pleu. Tellement que certains aultres qui suivoient aprés et cherchans lesdicts mutins, allerent donner jusques a ladicte porte, laquelle trouvans ouverte, ils feirent fermer au mieulx qu'ils peurent et y mirent telle et si bonne garde qu'ils s'en asseurerent. Ces deux trouppes, petites en nombre d'hommes et toutesfois grandes de cueur, veoyant que Dieu leur preparoit une telle occasion, qui estoit de remectre la ville en l'obeissance du roy et recouvrer l'honneur, qu'ils avoient perdu non par la faulte des gens de bien, qui avoient esté frustrés, et de communicquer les ungs avec les aultres et d'executer ce qu'ils avoient pourpensé pour les rendre quelque peu excusables et envers Sa Majesté et envers tous ceulx qui avoient cogneu leurs actions et fidelité preceddentes, s'acheminerent a la porte de Clerieu, ou il y avoit ung grand nombre desdicts seditieux retirés pesle mesle avec les gens de bien de ce quartier, qui tous ensemble s'estoient fortifiés et baricqués de facon qu'il estoit a craindre que s'il n'y eust esté pourveu plustost sagement que par force, qu'ils n'eussent ouvert la porte malgré le nombre des gens de bien qui se trouverent dans le fort avec eulx et mis l'ennemy qui estoit a ladicte porte dedans. Qui fut occasion que ledict sieur juge, assisté de quelques ungs qui estoient avec luy et des plus signallés, commenca a parlementer avec eulx et leur demander l'occasion pour laquelle ils voulloient tenir contre le roy et la ville, et qu'ils veoyoient bien le peril ou ils estoient, s'ils tenoient bon, soit de ceulx de dedans, s'ils enduroient d'estre forcés, ou de ceulx de dehors, s'ils y entroient, leur remonstrant le grand tort qu'ils feroient non seullement a eulx, mais a

leur posterité, d'estre cause de leur perte propre et de leurs concitoyens, leur promectant et jurant qu'il ne leur seroit faict aulcun mal et qu'il les prenoit tous en sa sauvegarde. La parolle dudict juge, fortiffiée par ung qui estoit a sa suitte, eust telle vigueur que, soit qu'ils eussent peur, veoyant arriver d'ung aultre costé qui venoit se saisir et asseurer de la porte de Jacquemard, ou que s'ils eussent voulu fere les mauvois, les gens de bien qui estoient dans les baricades avec eulx ne leur eussent a dos, ils accorderent de se retirer et d'obeyr audict juge, pourveu que la vye leur fust sauvée; et, de faict, soubdain ils sortirent tous, rompirent leurs dictes baricades et quicterent ladicte porte, laquelle on asseura a l'heure, se retirans tous les paysans qui estoient venus pour entrer en ladicte ville et la piller avec le desordre que j'ay dict cy dessus. Cependant ledict sieur juge feist escripre audict sieur de Maugiron, le supplyant de favoriser ladicte ville de force pour resister ausdicts ennemys, a Messieurs de la court de parlement de mesme, et ayant mis hors troys messagiers divers de pied et de cheval avec lettres au sieur vicebailly de Saint Marcelin, pour l'advertir aussy de tout et fere tenir par gens exprés lesdictes lettres. Et l'executa soubdain mondict sieur de Maugiron, estant a Grenoble, y pourveust de telle dilligence, par le moien du sieur de Saint Jullien [1], son lieutenant, que le vendredy suivant, environ deux heures aprés midy, il se rendit dans ladicte ville avec cent et cinq gentilshommes de sa compagnye ou de ses voysins et amys, auquel lieu ils furent receus avec toute l'allegresse qu'il se peult dire, pour estre et se veoir a si bon compte et les ungs

(1) Gaspard de La Poippe, sieur de Saint-Jullin, gouverneur de Gap, Crémieu, Quirieu, et capitaine de 50 hommes d'armes.

et les aultres dellivrés de la barbarie, tirannye des paisans et ligueux[1]. Au mesme temps, ung gentilhomme habitant ladicte ville, qui avoit esté tesmoing de tous les actes executés ladicte nuict et qui en portoit les marques a la main, fut mis dehors par la porte du pont pour advertir certains gentilshommes voysins, lesquels ne faillirent a se rendre le lendemain sur les huict heures du matin, au nombre de douze cens sept ou huict soldats, et de la en advertist le sieur evesque de Vallence, passant oultre pour en aller donner advis au sieur comte de Tournon, lequel se trouva absent de sa maison; mais a la dilligence de ses gens, qui l'en allerent advertir, avec l'affection qu'il a au service du roy et bonne volunté qu'il porte ausdicts de Romans, ne faillit de se rendre dans Tournon le mercredy, et le jeudy suivant, de grand matin, ayant donné advis de son arrivée par deux gentilshommes de sa maison et s'estant offert d'une fort bonne vollonté, fut advisé de l'en remercier, avec supplication de se tenir prest, si l'occasion s'en presentoit[2].

---

(1) Le comte de Tournon, dans une lettre au roi, raconte de la manière suivante les événements de Romans : « N'ayant pu les plus apparents de ladicte ville plus longuement supporter les insolences et indignités que de longtemps ceulx de la ligue de ladicte ville leur usoient, ils ont a la fin été contraincts de les charger et courir sus; tellement qu'avecque l'adsistance d'ung gentilhomme, enseigne de ma compagnye, nommé le sieur de Veaulne, et quelques aultres residans dans ladicte ville, ils ont tué quelque petit nombre d'hommes, tant des principaulx chefs de ladicte ligue que aultres plus seditieux; de sorte, Sire, que la force est, grace a Dieu, demeurée ausdicts apparents de la ville par les secours que les gentilshommes circonvoisins et de vos serviteurs leur ont depuis envoyés. » Il finit en demandant une récompense pour Guillaume de Solignac, sieur de Veaulne.

(2) Dans une lettre à la reine, M. de Tournon dit à ce propos : « Les apparents (de Romans) m'advertirent incontinent de ladicte esmotion et de ce qui se passoit audict Romans, me priant de leur envoyer des forces pour empescher la mauvoise desliberation du peuple, qui les vouloit forcer

Cependant aulcung n'entroit ne sortoit de dedans ladicte ville et estoient toutes choses conduictes par conseil, soubs l'auctorité de justice, laquelle faisoit contenir chascun soubs l'esperance de la venue d'une chambre que ladicte ville requeroit pour la pugnition des rebelles, lesquels le peuple enrageoit de despescher, et est chose notable que en toute ceste rumeur il n'y en mourut que dix et environ trente de blessez d'ung costé ou d'aultre, et ne s'est peu scavoir qu'il y aye esté prins la valleur d'une espingle en toute la ville. Et ne fault obmectre que ledict lundy on se trouva saisy de tant de flambeaulx portés par les petits enffans, que ne faisoient estat du combat non plus que si s'eust esté ung jeu, ce qui favorisa grandement les gens de bien et effraya beaucoup ceulx qui n'haissoient riens que la lumiere. Il ne sera aussy obmis que plusieurs se sauverent avec des cordes par dessus les murailles de ladicte ville, qui n'ont esté depuis en icelle. Ne fault aussy obmectre que les principaulx chefs de ladicte ligue des villaiges circonvoisins et de la Valloire, scaichans ladicte ville de Romans estre remise soubs l'obeissance du roy et par ainsy l'esperance de leur retraicte perdue, veu qu'ils n'en avoient nulle aultre, voullurent se saisir de Saint Donat, proche de deux lieux dudit Romans, petite ville close avec ung prieuré bien fort, mais les habitans dudict lieu se monstrerent sy gens de bien, qu'ils leur fermerent leurs portes et manderent au sieur juge dudict Romans qu'ils tenoient ledict lieu pour le service du roy. Ce

---

et se rendre maistre d'icelle. Mais je ne peux si promptement fere pour estre allé pour lors veoir M. de Saint-Vidal et conferer avec luy..... Mais je ne failliz incontinent aprés l'advertissement receu de m'aller rendre dans ladicte ville avecques ce que je peux promptement assembler, si bien qu'elle est aujourd'huy en l'obeissance bien asseurée de Vosdictes Majestés, et les perturbateurs de ce bien chastiez par l'exemple perpetuel que pourront prendre leurs semblables. »

faict, lesdicts ligueux commencerent a se percher dans Moras et Beaurepaire, preparans de grandes forces pour venir assieger ledict Romans, comme ils disoient; mais l'arrivée du sieur de Mandelot les feist prendre le chemin de Moyrens, ou s'estans perchés et ne voullants se ranger a l'obeissance du roy, receurent tel chastiment qu'il est notoire a ung chascun, a cause de quoy je n'en feray icy particulliere mention [1] et retourneray a nostre ville de Romans, ou estant arrivée une chambre de la court de parlement [2], elle commenca a oyr ceulx que avoient desia esté mis en prison, et en feist apprehender plusieurs dans icelle qui leur furent designés par la justice de ladicte ville, et proceddans avec telle dilligence que, ayant oy et formé le

(1) Le massacre et les pendaisons de Moirans eurent lieu le 28 mars 1580.

(2) Cette chambre arriva à Romans à la fin de février. Mandelot, gouverneur de Lyon, écrit au roi à ce sujet : « Ayant prié M. de Maugiron avec Messieurs de la court de parlement de Grenoble de depputer une chambre de ladicte court et icelle envoyer a Romans, pour procedder a l'encontre de ceux qui y voulloyent mal faire, pour cest effect ils m'ont demandé des forces pour leur faire main forte, qui est cause que je leur fais acheminer tout presentement troys compaignies de gens de pied de 200 hommes chascune. » Il ajoute qu'avant d'exterminer les ligués qui tiennent la campagne, il veut essayer de parlementer avec eux au nom de Maugiron, retenu à Grenoble par une maladie : « A ces fins, dit-il, j'ai depesché par toutes les villes du Dauphiné, la ou il m'a semblé, affin que chacune d'icelles ayt a commectre et depputer gens de sa part pour se trouver en l'assemblée que je leur ay assignée a jeudy prochain en un villaige nommé Eyrieu. » (26 février 1580.) Mais les esprits étaient trop excités en Dauphiné pour que cette tentative pût réussir.

Voici ce que le parlement écrit au roi à ce propos : « Il y auroit bonne esperance de bientost reduyre le menu peuple a vostre obeyssance, estant tellement effrayé de l'exploict de guerre faict en vostre ville de Moyrans, qu'avoit esté occupée par quinze ou dix huict cents de leur faction, qui ont tous passé par l'espée, excepté une douzayne des auteurs et cappitaynes, qui ont esté pendus. »

procés aux trois plus seditieux de ladicte ville, du nombre desquels estoit ledict Paulmier, le susdict Brunat, communément appellé le chancellier de la ligue, et ung boucher, nommé La Fleur, president de ladicte ligue, ils furent pendus et estranglés tous trois, deux realement et de faict par leur col, et ledict Paulmier en effigie par les pieds, comme chefs des rebelles, d'aultant qu'aiant esté enteré, il estoit a demy poury et trop puant; ensemble leurs biens confisqués au roy et leurs enffans inhabiles a leur succeder. Et depuis en ont esté, par auctorité de ladicte court, executés a mort neuf aultres et dix neuf en effigie, a quoy elle continue, au grand contentement de tous les gens de bien dudict pais [1].

Voyla en somme le discours de ceste tragéedye, lequel est bien veritable, n'ayant voulu nommer particullier que les personnes qui ont trés bien faict, qu'ils meritent une bien bonne recompense, laquelle si je leur pouvois donner je le ferois, et ce que je puis fere pour eulx est de prier Dieu qu'il les veuille conserver et fere la grace de se pouvoir

---

(1) L'extrait de la lettre suivante de la chambre du parlement au roi complètera à cèt égard les renseignements de notre auteur : « Nous sommes a rechercher, pour puis aprés pugnir, les auteurs, chefs et promotteurs de ces malheureuses entreprinses. Hier il en fut pendu deux, l'ung desquels estoit qualiffié le chancelier de la ligue. Par son moyen nous avons donné beaucoup de clarté a ce négoce et cogneu qu'en ces ligues y avoit d'estranges liaisons. J'espére que vostre dicte cour y fera tel debvoir que Vostre dicte Majesté aura occasion de s'en contenter. Mais, Sire, je ne vous puis celer qu'en cecy nous avons deux choses a craindre : l'une que la justice ne soit assez forte pour l'execution de ce jugement, si Vostre Majesté n'y commande l'ordre necessaire pour cest effect; l'autre est que les ligueurs, se veoyants descouverts et prests a recepvoir la juste pugnition de leurs demerittes, ont mis en avant quelque espece de conference, de laquelle beaucoup de gens de bien et affectionnés a vostre service n'esperent gueres de fruict. » (12 mars 1580.)

garantir des meschants, qui sont leurs ennemys capitaulx, pour avoir destourné leurs meschantes et particullieres entreprinses, qui n'estoient petites et lesquelles je ne scaurois dire si particullierement, comme l'on pourra veoir par les confessions des prevenus et executés. Bien disay-je que leur desseing estoit de commencer le mardy gras a tuer la noblesse, la justice et mesme Messieurs de la court de parlement, les gens d'esglise, tous les notables bourgeois et marchans de ladicte ville de Romans, et aprés tuer les femmes mesmes et espouser celles desdicts notables qu'ils auroient tués, et se saisir de leurs biens, dont ils avoient ja faict les partaiges entre eulx [1], et aprés tout cella mectre les huguenots dans ladicte ville, comme ledict Brunat l'a confessé, pour approbation de quoy l'on a veu tous les principaulx de ladicte ligue et leurs complices, en nombre de sept a huict cents, s'estre jectés avec lesdicts rebelles a Sa Majesté, oultre ceulx qui s'estoient emparés de ladicte ville de Moyrens, lesquels sont encores de present avec eulx passans et repassans et sans contradiction audict Viennois au moien du fort par eulx faict a Saint Marcellin, qui causa et causera cy aprés la totale ruyne et desolation dudict pays, si par Sa Majesté n'y est promptement pourveu; et fault croyre que Dieu a exaulcé la priere de quelques gens de bien, qui a detourné ceste tant malheureuse conspiration et trahison. Partant, c'est a luy seul a qui on en doibt rendre la gloire et honneur.

---

(1) Nous mettons encore une fois le lecteur en garde contre les exagérations probables de notre auteur.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA FAMILLE DE LIONNE

(Suite. — Voir la 40e livraison.)

IIe Branche, de Paris.

X. Artus, né le 1er septembre 1583, seigneur d'Aoust, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble le 29 janvier 1605. Il épousa, le 17 mars de la même année, Isabeau Servien, fille d'Antoine, seigneur de Biviers, et de Diane Bally, et sœur d'Abel Servien, surintendant des finances, qu'Artus avait remplacé dans la charge de conseiller [1].

Ayant eu la douleur, en 1612, de perdre sa femme, âgée de 21 ans [2], il s'engagea dans les ordres sacrés et fut nommé

(1) L'alliance d'Artus de Lionne avec Isabeau Servien fit naître de nombreuses relations d'intérêts et d'amitié entre ces deux maisons, à ce point que leurs histoires sont en plusieurs points inséparables et que, par un singulier hasard, elles ont eu assez exactement les mêmes destinées. En effet, elles apparaissent dans le même pays au milieu du XIVe siècle, produisent également des diplomates distingués, des honorables magistrats et des vertueux prélats, pour finir par des militaires dissipateurs et des femmes légères, et enfin s'éteindre l'une et l'autre au commencement du XVIIIe siècle.

(2) Noble Jean de Buffévent de Murinès a publié sur la mort de cette dame un *Discours consolatoire*, Paris, in-4°, 1612, et Jérôme de Bénévent, un autre discours sur le même sujet.

chanoine de l'église de N. D. de Grenoble, dans laquelle, le 9 janvier 1623, il prononça une oraison funèbre *sur le trespas de messire François de Salles*. Il devint, le 13 août 1634, coadjuteur de Salomon du Serre, évêque de Gap, qu'il remplaça en mai 1637. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 19 avril 1640. Il en reconstruisit l'église, ruinée par les protestants en 1577, et rédigea l'histoire des évêques de son diocèse [1]. Il s'occupa aussi beaucoup de mathématiques et publia des mémoires sur divers problèmes [2]. Après avoir refusé l'archevêché d'Embrun, auquel il avait été nommé le 8 août 1658, et le riche évêché de Bayeux en 1659, il donna sa démission en 1661 et se retira auprès de son illustre fils, à Paris, où il testa le 16 avril de cette dernière année et mourut le 18 mai 1663, et non dans son abbaye de Solignac, comme on l'a écrit [3].

XI. Hugues, fils du précédent, né à Grenoble, le 11 octobre 1611, marquis de Fresnes et de Berni [4], ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit [5], etc.

---

(1) Cette histoire a pour titre : *Rolle des évêques de Gap sur lesquels nous avons pu avoir quelque mémoire.*

(2) On a de lui un petit ouvrage de jeunesse intitulé : *Amœnior curvilineorum contemplatio.* Lyon, in-4°, 1654.

(3) Son oraison funèbre a été prononcée dans la cathédrale de Gap par le prieur de Charmes. Grenoble, Gallet, 1664, in-4°.

(4) Fresnes, près de Claye; Berni, près d'Orléans.

(5) Le musée de Grenoble possède un grand et beau tableau, peint par Philippe de Champagne, dont le sujet est la réception de Philippe de France, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, comme chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, le lendemain du sacre de Louis XIV, 8 juin 1658. Aux côtés du récipiendaire, qui est à genoux, se tiennent debout, avec deux autres personnages, Abel Servien et Hugues de Lionne : le premier remplissant

Dans le travail généalogique de Guy Allard sur la famille de Lionne on trouve deux panégyriques de ce ministre. Dans le second, le plus complet, la précision et la disposition des faits et l'exactitude des dates dénotent évidemment une communication officieuse des services de l'intéressé, où la modération de la louange n'est que la juste appréciation de l'éminence des talents et des services rendus. En effet, il suffisait de raconter les actes mémorables et avantageux pour la France auxquels cet illustre homme d'État avait pris part. Louis XIV n'a pas eu de ministre plus habile, plus heureux, plus sage et plus loyal, en un mot plus grand, au dire de Saint-Simon [1]. Ses successeurs, pour conserver leurs places, furent plus préoccupés de plaire au maître que de servir le pays. Par leur politique outrée, le manque de mesure et de bonne foi, ils provoquèrent ces guerres interminables qui conduisirent la France à deux doigts de sa perte [2].

---

les fonctions de garde des sceaux de l'ordre et le second, celles de grand-maître des cérémonies. Cette magnifique toile a été donnée à la ville de Grenoble par le gouvernement de l'empereur. On peut conjecturer qu'elle a été commandée par Hugues de Lionne, afin de conserver le souvenir de la seule cérémonie où il avait eu l'occasion d'exercer les fonctions d'une charge qu'il n'a occupée que peu de temps. Ce tableau ne figure pas dans le catalogue dressé après le décès du ministre. Il avait été probablement exécuté pour être donné à son oncle Humbert de Lionne, à qui il faisait hommage de tout ce qui lui arrivait d'heureux. Il ne faut pas confondre ce tableau avec celui du même artiste représentant *la tenue du chapitre de l'ordre du Saint-Esprit à Fontainebleau, en* 1633, qui fut placé dans l'église des Augustins.

(1) Cependant, par un oubli au moins étonnant, le nom de ce grand ministre n'est même pas cité dans le vaste et savant ouvrage intitulé *L'art de vérifier les dates*, quoique bien des personnages secondaires y soient mentionnés.

(2) Toutefois, il faut remarquer que la France, étant continentale et maritime, agricole et manufacturière, est fatalement en rivalité avec chacun

Les historiens et les biographes ont accusé Hugues de Lionne d'avoir été inconstant, paresseux, joueur, ami des plaisirs. Dans sa correspondance intime avec son oncle on le voit, au contraire, extrêmement occupé, très-entendu en affaires et fort intéressé. Il parle souvent de placements d'argent, d'achats et de ventes de propriétés et de charges. Il va jusqu'à gémir sur les dépenses qu'il fait dans les ambassades et même pour la réception du roi et de la reine à son château de Berni. Le désordre de ses affaires vint de ce que, malgré les dons du roi, qui s'élevèrent à 1,100,000 livres et à 20,000 écus de rentes en bénéfices [1], il se mit deux lourds fardeaux sur les bras en construisant un immense hôtel à Paris et en achetant la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères au prix énorme de 300,000 écus et 100,000 francs d'étrennes, soit plus d'un million de livres [2]. De ses revenus, qui montaient à 200,000 francs, il fit deux parts : 70 à 75,000 furent réservés pour la dépense de sa maison et le reste fut consacré à l'amortissement de ses dettes. A quoi on peut ajouter que sa femme n'était pas riche et qu'il fut même obligé de payer une pension alimentaire à sa belle-mère. Enfin, il mourut suivant les uns par suite d'excès de toute sorte, de chagrin selon d'autres ou d'un régime trop sévère, au dire de Saint-Simon,

---

de ses voisins sur un point quelconque et par conséquent sans alliés naturels : ce qui rend le rôle de ses diplomates fort difficile et ingrat ; car on a beau être habile, sans la force, les intérêts ne se laissent guère persuader.

(1) A ces gratifications royales on pourrait encore ajouter des cadeaux diplomatiques, consistant en des sommes importantes, des boîtes d'or enrichies de pierreries, des chevaux de prix, etc.

(2) Le marc d'argent étant alors à 30 livres, un million valait intrinsèquement un million six cent soixante-six mille francs, représentant au moins quatre millions de nos jours.

en suivant la méthode du célèbre Cornaro [1], supposition difficile à concilier; et, pour achever l'incertitude à ce sujet, on lit dans l'*Année sainte de la Visitation* que « son décès ne fut pas naturel ».

Voici, par ordre des temps, les nombreuses et hautes fonctions qu'il remplit et les principaux actes auxquels il participa. Nous en empruntons d'autant plus volontiers le tableau au manuscrit de Guy Allard que, comme tout porte à le croire, il a été dressé par le ministre lui-même.

« Étant jeune encore, son père le confia à la direction de son oncle Servien, qui en ce temps-là venait d'être fait secrétaire d'État à la place de Monsieur de Beauclère, et qui, se trouvant dans une grande considération à la cour, pouvait lui donner lieu à ne pas laisser inutiles les talents naturels qu'il avait et lui faciliter son élévation aux grandes charges.

» Monsieur de Servien, son oncle, pour lui donner une teinture des affaires, commença par le mener avec lui, en 1630, à Quérasque, où il assista au traité de paix qui y fut conclu, et à son retour, le voyant d'un esprit plus mûr que son âge ne le portait, il lui donna la première commission de sa charge, quoiqu'il n'eût alors que dix-huit ans.

» Dans un âge si peu avancé, le cardinal de Richelieu, qui avait un merveilleux discernement pour le choix des sujets propres aux grands emplois, pénétrant son génie, conçut une estime si particulière pour lui que, quoique son oncle fût disgracié quelques années après et privé de sa charge, il le voulut retenir au maniement des affaires. Mais il refusa et s'en alla faire un voyage à Rome. Ce fut en 1636.

---

(1) C'est l'auteur d'un ouvrage qui a pour titre : *La sobriété et ses avantages, ou le vrai moyen de se conserver dans une santé parfaite jusqu'à l'âge le plus avancé.*

Il y acquit l'amitié et la confiance du cardinal Mazarin, et l'on peut dire que depuis ce temps-là il a presque toujours été pour ainsi dire son principal confident. Quand ce cardinal fut nommé par le feu roi, en 1641, pour aller seul plénipotentiaire à Munster, Monsieur de Lionne fut aussi nommé seul secrétaire d'ambassade pour en avoir le secret et en tenir la plume. Mais comme la mort du roi changea la face des choses, la reine régente, qui connut que les conseils du cardinal étaient trop nécessaires au roi, son fils, et à elle dans l'embarras des affaires pour songer à l'éloigner, envoya d'autres ambassadeurs à Munster et ordonna à Monsieur de Lionne de travailler sous Son Éminence, de manière que s'il n'alla pas traiter la paix sur les lieux, il n'y eut pas moins de part, puisque durant tout le temps qu'elle se traita il en donna les instructions. Il en écrivit les dépêches et en fit tous les ordres, et il eut le crédit de faire nommer, en 1643, son oncle de Servien ambassadeur et plénipotentiaire pour la même paix de Munster.

» En 1642 il fut envoyé en Italie pour pacifier les différends du pape Urbain VIII et du duc de Parme, et il en vint fort heureusement à bout par un accommodement qu'il fit avec le cardinal Bichi, ensuite d'un discours fort vigoureux qu'il prononça devant le sénat de Venise, ce qui fit dire à toute l'Italie que la sagesse consommée de ce sénat avait cédé aux persuasions d'un jeune homme.

» Au retour de cette négociation, il fut fait conseiller d'État en 1643 (le 15 août) et il en prêta le serment.

» En l'année 1646 (le 13 août) la reine le fit secrétaire de tous ses commandements, et comme elle était régente, il devint par ce moyen dépositaire de son secret et de toute la confiance de la cour.

» En 1651 elle lui donna place dans le conseil de conscience et il en expédiait tous les ordres et les résolutions.

» En 1653 (le 28 février) la reine l'honora de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies des ordres du roi [1].

» Il fut envoyé ambassadeur en 1654 vers les princes d'Italie et assista en cette qualité au conclave où fut élu le pape Alexandre septième.

» En 1655, après l'élection du pape, il fut rappelé en diligence pour aller traiter la paix à Madrid. Son pouvoir fut tout entier écrit de la propre main du roi, en présence d'un seigneur espagnol, qui le vit signer et qui suivit Monsieur de Lionne à Madrid pour en porter témoignage au roi d'Espagne : marque extraordinaire de son maître, qui lui confia en quatre lignes tous les intérêts de sa couronne et sans réserve.

» Voici les propres termes de ce pouvoir :

« Je donne pouvoir au sieur de Lionne, conseiller en mon
» conseil d'État, d'ajuster, conclure et signer les articles
» du traité de paix entre moi et mon frère et oncle le roi
» d'Espagne, et promets, en foi et parole de roi, d'ap-
» prouver, ratifier et exécuter tout ce que ledit sieur de
» Lionne aura accordé en mon nom, en vertu du présent
» pouvoir.

» Fait à Compiégne, le premier jour du mois de juin 1656.

» LOUIS. »

» Il avança tant à Madrid une négociation si glorieuse et si importante que tous les articles de la paix y furent arrêtés, à la réserve d'un seul point, ce que marque assez le traité des Pyrénées, où il est dit que ce traité de paix est fondé sur la négociation de Madrid.

---

(1) Il en fit les fonctions au sacre de Louis XIV, le 7 juin 1654.

» En 1657 il fut envoyé à la diète de Francfort en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire dans l'empire et tous les royaumes du Nord [1], au sujet de l'élection de l'empereur et de la pacification à ajuster entre tous les princes chrétiens. C'est là qu'il rendit un service important à l'État en faisant cette ligue du Rhin, qui, partageant comme en deux parts tout l'empire entre le roi et l'empereur, opposait à la maison d'Autriche la moitié des princes d'Allemagne pour fermer le passage à toutes les troupes qu'elle voulait envoyer au secours de l'Espagne en Flandres, ce qui dans la suite obligea les Espagnols à donner les mains à une paix aussi désavantageuse pour eux que le fut alors celle des Pyrénées.

» La gloire de ces trois importants emplois est assez bien exprimée dans ces paroles que M. de Lionne écrivit lui-même, sans aucune préparation, dans le livre des bourgmestres de Francfort, dans lequel ils ont coutume de prier les personnes de considération qui passent par leur ville de signer, pour en conserver la mémoire.

---

(1) Le roi accrédita ses plénipotentiaires, le maréchal de Grammont et Hugues de Lionne, par la lettre suivante :

« Mon frère, envoyant en Allemagne, en qualité de mes ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de toute l'étendue de l'empire et les trois royaumes du Nord, mon cousin le duc de Grammont, pair et maréchal de France, ministre d'État, etc., et le sieur de Lionne, marquis de Fresnes, conseiller ordinaire, je leur ai ordonné de commencer leur ambassade par chez vous. Je vous prie de leur donner entière créance sur tout ce qu'ils vous diront de ma part touchant les affaires publiques et lorsqu'ils vous assureront de la singulière affection que j'ai pour votre personne et l'estime que j'en fais. Priant Dieu qu'il vous ait, mon frère, en sa sainte garde.

» Escrit à Sédan, le 27e jour de juillet 1657.

» Votre bon frère,

» LOUIS. »

» Voici les termes :

Quod nulli forsan mortalium contigit,
(Vana absit gloria) ob fidem enim non sapientiam,
Intra triennii terminum,
A Domino meo clementissimo,
Christianissimo rege præfectus
Romæ, Madriti, Francofurti,
Creationi Summi Pontificis, unicus pacis arbiter,
Electioni Imperatoris,
Primo in bonum orbis christiani feliciter perfecto,
Secundo in ejus perniciem ab Hispanis dilato,
Tertium, quod Deus bene vertat, expecto.
Francofurti, junii 1658[1].

---

(1) Dans une ancienne copie provenant des archives de la famille de Lionne, dont nous devons la communication à M. A. de Gallier, on trouve sur le même sujet le texte suivant, qui offre d'importantes variantes :

« Mons.r l'ambassadeur de Lionne fit sur-le-champ ce que les plus doctes auroient eu de la peine à faire avec de longues études : c'est justement un éloquent abrégé de ses beaux employs.

» Quod nulli forsan mortalium contigit,
Vana absit gloria,
Ob fidem enim, non sapientiam,
A sacrâ christianiss.a regiâ majestate Dno meo clementissimo

ELECTUS.

Qui intra biennii terminum,
Italo — Hispano — Germanicus,
Tribus summis negociis
Romæ — Madriti — Francofurti :
Electioni summi Pont. unicus pacis arbiter, creationi imperatoris
Cum omnimoda potestate nomine Regis adessem :
Primo, in bonum orbis christiani confecto;
Secundo, in ejus malum ab Hispanis dilato;
Tertio, quod ad felicitatem et tranquillitatem
Imperii benevertat expecto.

» Hugo de Lionne, marchio de Fresne, etc.
Regis Christiassi in Germania legatus extraordinarius, plenipotentiarius.

» Lorsque Pimentel, seigneur espagnol, vint incognito à Lyon, où la cour était, sur la fin de l'année 1658, pour y proposer le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, dans la vue de mettre obstacle à celui de la princesse Marguerite de Savoye, qui était sur le tapis, ce fut Monsieur de Lionne qui fut employé pour faire connaître au duc de Savoye et à Madame royale l'importance de l'alliance espagnole et pour leur faire goûter la nécessité où la cour était de rompre les engagements que l'on avait déjà pris avec eux. Il sut si adroitement conduire cette délicate négociation, qu'il les y fit consentir de bonne grâce.

» Pour récompense de tous ces services, le roi, en 1659 (le 23 juin), lui accorda des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté le gratifiait de la dignité, état et charge de ministre d'État, avec vingt mille livres d'appointements. Ce fut en cette qualité que, pendant que le cardinal Mazarin négociait avec Don Luis de Haro, premier ministre d'État d'Espagne, ce qui restait à ajuster pour la paix des Pyrénées et le mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Monsieur de Lionne y travaillait aussi avec beaucoup d'application pour vaincre toutes les difficultés que l'obstination et la lenteur espagnoles y faisaient naître; et tous les Espagnols étaient tellement persuadés de son mérite et de sa capacité

» Mons.r le maréchal avoit signé, avec le verset ci-dessous du 26 psalme, propre à sa condition martiale :

» Si consistant adversum me castra,
Non timebit cor meum.

» Antonius de Grammont, dux, par et mareschallus Franciæ, princeps de Bidache, Navarræ prorex, etc. Regis Christi in Germania legatus extraordinarius, plenipotentiarius.

» Francofurti, die 13a feb. 1658. »

que Don Luis de Haro même le traitait avec la dernière distinction. Voici ce qu'en dit le comte de Gualdo Priorati dans son *Histoire de la paix :* « Le jour même que le car-
» dinal arriva à Bayonne, Pimentel s'y rendit pour le bien
» complimenter de la part de Don Luis et le prier de prendre
» soin d'une santé si précieuse à tout le monde, puisque
» le repos de toute la chrétienté en dépendait. »

» Le 27, le cardinal dépêcha le marquis de Lionne à Don Luis pour lui rendre sa civilité ; il y fut reçu des Espagnols avec toute sorte d'honneurs et de magnificence, bien qu'il n'eût alors aucun caractère par lequel il aurait pu représenter son maître. Plusieurs des plus qualifiés de la suite de Don Luis allèrent au-devant de lui deux lieues hors de la ville. On le logea dans une maison qui lui fut exprès préparée, et quoique le marquis de Lionne témoignât qu'il ne venait là que comme envoyé du cardinal, tous les grands et Don Luis lui-même le traitèrent d'Excellence et lui donnèrent la main droite.

» Ce premier ministre vint au-devant de lui jusqu'à la moitié de la salle de ses gardes, lui donnant la première place à sa table. Il reçut visite en particulier de tous les grands qui étaient alors à Fontarabie, et les Espagnols publièrent que le marquis de Lionne, par le seul mérite de sa personne, sans aucun titre et qualité, devait être traité avec tous ces honneurs.

» Comme Monsieur de Lionne avait soutenu tant d'emplois importants et de confiance avec toutes les grandes qualités qu'ils demandaient et surtout avec une fermeté, un zèle et une fidélité sans exemple, le cardinal Mazarin, qui en avait une connaissance parfaite, crut en mourant ne pouvoir mieux marquer la passion qu'il avait toujours eue pour le service du roi qu'en lui recommandant Monsieur de Lionne, et lui faisant connaître que les affaires étrangères

étant les plus importantes de son État, elles ne se pouvaient passer d'une capacité et d'une grande expérience moindre que la sienne.

» Il mourut au mois de mars (le 9) 1661, et le roi, déférant à ses conseils, après avoir pris la forte et noble résolution de se conduire par ses propres lumières dans toutes les affaires de son royaume, retint Monsieur de Lionne pour être une des trois premières têtes [1] par lesquelles il faisait exécuter ses principales volontés dans le gouvernement de l'État. C'est dans ce ministère que Monsieur de Lionne a rendu à la France pendant dix années et jusqu'au jour de sa mort les services les plus considérables.

» Parmi ceux qui ont le plus éclaté son mérite et sa capacité parurent surtout en deux rencontres de réputation et de la dernière conséquence : l'un fut la supercherie que le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, fit à Londres au comte d'Estrades, au mois d'octobre 1661, et l'autre l'insulte que les soldats corses de la garde du pape Alexandre VII firent à Rome, l'année suivante, à M. le duc de Créqui, ambassadeur de France. Il poussa les choses avec tant de vigueur et en porta si haut la réparation que plusieurs victoires n'auraient pas acquis au roi tant de gloire et un avantage si solide que les satisfactions publiques qu'on lui en fit, puisqu'au sujet de la première il obligea le roi d'Espagne lui-même à désavouer hautement le procédé de son ambassadeur à Londres et faire protester de sa part au roi dans le Louvre, par son ambassadeur à la cour de France, en présence de vingt-sept ambassadeurs ou envoyés de couronnes et de princes souverains, que son maître ne disputerait jamais le pas à la France, et que, à l'égard de la seconde, il obligerait Sa

(1) Le Tellier, ministre de la guerre; de Lionne, qui dirigeait les affaires étrangères, et Fouquet, surintendant des finances.

Sainteté et la cour de Rome à souscrire, signer et exécuter les articles portés au traité de Pise, dont les principaux sont que le cardinal Chigi, cardinal, patron et neveu du pape, viendrait en qualité de légat en France pour faire des excuses à Sa Majesté, etc. [1].

» Cette année 1662 fut remarquable par deux autres importantes affaires, qu'il sut conduire et consommer très-heureusement avec tout le secret, toute la circonspection et l'adresse imaginables. L'une est la cession et donation que le feu duc de Lorraine, Charles, a faites au roi de tous ses états, ses droits, prétentions et intérêts après sa mort, et l'autre l'union, l'achat de la fameuse place de Dunkerque [2], dont la guerre présente avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne ont fait si fort connaître l'importance.

» Il fit la même année une ligue défensive avec la Hollande.

» Après de si grands services, le roi, voulant lui donner une autorité plus spéciale sur les affaires étrangères, qu'il dirigeait seul comme ministre d'État depuis la mort du cardinal, lui ordonna de traiter avec MM. les comtes de Brienne, père et fils, pour la charge de secrétaire d'État du département des étrangers, de laquelle ils étaient revêtus, et il en fut pourvu par lettres de février 1663.

» Sur la fin de la même année, il renouvela l'alliance

---

(1) Voyez Régnier-Desmarais, *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses*, 1706; — *Mémoires* du cardinal Renaud; — Charles Gerin, *L'affaire des Corses en* 1662-1664; — *Revue des questions historiques*, 1871, p. 68.

(2) Elle eut lieu moyennant la somme de cinq millions, pour payer les dettes du roi Charles II.

Voyez *Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglais*. Paris, Cramoisy.

avec les Suisses dans son hôtel et reçut à Suresne en audience Musta-Féraga, ambassadeur de Turquie [1].

» Sous son ministère et sa direction furent faits plusieurs ligues, traités de confédération et traités de paix.

» Il fait le traité de Bréda en 1667 (le 27 janvier) entre l'Angleterre et la Hollande, la France et le Danemark; importante paix qui facilita au roi l'invasion qu'il fit la même année dans les Pays-Bas espagnols, où il prit plusieurs provinces.

» Il fait en 1668 (2 mai) le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel le roi retient et assure ses conquêtes de Flandres [2].

---

(1) « La manière dont il seut mespriser la hauteur que Sa Hautesse pra-
» tiquoit contre nos ambassadeurs à Constantinople, en quadruplant le
» temps des audiences, mesme la sienne *, ayant fait déclarer à l'ambassa-
» deur Musta-Féraga qu'il estoit le plus petit commis de l'empereur de
» France, il demeura huit mois de l'obtenir. A la fin il la lui donna à la
» campagne, à Suresnes, couché sur un canapé; à peine se leva-t-il et se
» rassit. Il lui fit donner un tabouret haut de deux pieds, pas large comme
» la main **, et le traita avec une hauteur infinie. Il fut autant de temps
» pour celle du congé.

» Le roi fut si touché de la manière dont M. de Lionne conduisit la
» mortification qu'il donna à Musta-Féraga et à toute cette prétendue
» gloire ottomane, qu'il défendit qu'aucun ministre (étranger) n'allât chez
» les ministres Colbert et Le Tellier, chez qui ils alloient communiquer
» les affaires les plus secrettes. »

(Note de la main de Joachim de Lionne.)

* Allusion aux avanies infligées aux envoyés Delahaye et Nointel.

** Par représailles de la fameuse question du sofa.

Il existe une *Relation de l'audience donnée par le sieur de Lionne à Soliman Musta-Féraga, envoyé au roi par l'empereur des Turcs, le mardy* 19 *novembre* 1669. Suresnes, in-4°, 4 p.

(2) Voyez *Remarques sur le procédé de la France touchant la négociation de la paix*. 1668, in-12, 54 p.

Lettre touchant l'état présent de la négociation de la paix entre les couronnes de France et d'Espagne, avec les articles de ladite paix, conclue le 2 juin à Aix-la-Chapelle. S. n. d. l., 1668, in-12, 48 p.

» En 1669 (le 30 octobre), aidé du cardinal, lors évêque et duc de Laon, il fait la paix des Jansénistes, si considérable pour l'Église [1].

» En 1670 il accommode la Savoye avec Gênes et fait une alliance illustre en mariant sa fille avec le duc d'Estrées [2].

» Il conclut (1671) le mariage de Son Altesse royale Monsieur avec la princesse Palatine, qui lui donna des droits sur la succession considérable du feu Électeur palatin.

» Mais, parmi tous ces traités qu'il a faits pendant le cours de son ministère, le plus extraordinaire et le plus avantageux sans doute à la France fut celui de la ligue offensive et défensive qu'il fit avec l'Angleterre en l'année de sa mort, en 1671. Traité d'une telle importance qu'ayant les accords de la triple Alliance deux fois bien renouvelés contre la France et rengagés tout de nouveau à La Haye à la conservation des Pays-Bas. Sa Majesté doit à ce traité toute la gloire et l'avantage des glorieuses, rapides et prodigieuses conquêtes qu'elle fit l'année suivante dans les Provinces-Unies. »

Hugues de Lionne avait épousé, le 10 septembre 1645, Paule Payen, fille de Paul Payen-Deslandes, conseiller au parlement [3], et de Marguerite de Rives [4]. Cette Paule

---

(1) « Ce fut Madame de Longueville qui, en 1668, moyenna cette transaction théologique, qui suspendit les débats du Formulaire et qu'on appela la *paix de Clément IX.* » (M.me de Sévigné, notes de la lettre 617.)

(2) Il ne porta ce titre qu'après la mort de son père, en 1687. On l'appelait comte de Nanteuil.

(3) Famille originaire de Normandie, qui avait pour armoiries : *d'or à trois tourteaux de sable.*

(4) Son contrat de mariage fut honoré d'une nombreuse et illustre assistance, savoir : François Servien, conseiller, aumônier du roi, abbé de

Payen eut, dit la chronique, une conduite des plus déréglées, à ce point que le roi la fit enfermer dans un couvent à Angers, d'où elle ne sortit qu'après la mort de son mari. Elle décéda le 20 mars 1704, âgée de 74 ans [1]. Bussi-Rabutin [2] dit que Madame de Lionne, « qui avait aspiré au cœur du roi, était une vieille femme, qui depuis longtemps secourait dans sa pauvreté le comte de Fiesque [3], son amant ». A cette double accusation on pourrait objecter : 1° Madame de Lionne avait huit ans de plus que Louis XIV, et sa première jeunesse s'était passée à l'étranger, où elle avait accompagné son mari pendant ses voyages et ses séjours à Rome, à Francfort, en Espagne, où elle était devenue mère de six enfants ; 2° on ne peut pas dire d'une dame à peine âgée de quarante ans qu'elle est depuis longtemps une vieille femme.

Suivant Saint-Simon, « Madame de Lionne était une femme de beaucoup d'esprit, de hauteur, de magnificence

---

More, évêque de Carcassonne, son oncle, au nom et comme procureur de l'évêque de Gap; la reine, mère du roi, régente de France; le duc d'Orléans, oncle de Sa Majesté; les cardinaux de Lyon, Bichi et Mazarin, le chancelier, le duc de Lesdiguières, le maréchal de Bassompierre et le marquis de Villeroy, chevaliers des ordres du roi ; Humbert de Lionne, sieur de Flandènes, cousin; Pierre de Gruel, seigneur de la Frette, cousin à cause de Bonne Servien, son épouse; François de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan, cousin à cause d'Antoinette Servien, son épouse; Charles de Bauguemare, conseiller au parlement et président des requêtes du palais à Paris, cousin à cause d'Élisabeth Servien, son épouse.

(1) Étant morte dans l'obscurité et l'indigence, cette femme, qui avait occupé un si haut rang, n'a pas été, suivant l'usage, l'objet d'une oraison funèbre. Il existe une *lettre de Madame de Lionne aux Jésuites*, signée Paule Payen, à Paris, le 23 avril 1701, in-12, 36 pp.

(2) *La France galante*, t. I, p. 425, éd. de 1858.

(3) Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque, né en 1647, de Charles-Léon et de Gilonne d'Harcourt, mort le 18 septembre 1708, sans avoir été marié.

et de dépenses. Elle avait tout mangé et vivait dans la dernière indigence et la même hauteur [1] ».

Hugues de Lionne mourut à Paris le 1er septembre 1671, à l'âge de 60 ans moins un mois et dix jours. Il fut inhumé dans le couvent des Filles de Saint-Thomas, Rue-Neuve-Saint-Augustin [2].

L'inventaire après le décès fut dressé le 12 octobre 1671, à la requête de Luc de Rives, oncle et procureur de Paule Payen, veuve du défunt, par M.e Mosnier, notaire. Ce document, qui est fort long, n'a pas tout l'intérêt qu'on pouvait attendre d'une pareille succession. Nous nous bornons donc à mentionner les articles suivants :

112 tableaux, dont l'estimation, faite par Pierre Mignard, arrivait à la somme totale de 11,133 livres. Ils étaient en général de peu de valeur, sauf deux, l'un de Lebrun et l'autre

---

(1) Voir aussi Madame de Sévigné, *Lettres* 120 et 436.

L'hôtel de ville de Romans possède depuis la Révolution un certain nombre de portraits historiques. Ce sont en général des copies médiocres, mais bien conservées, datant du siècle dernier. Un seul tableau fait exception par ses dimensions, son ancienneté, l'excellence de la peinture, malheureusement endommagée, et le nombre des personnes qui y figurent. En voici la description d'après nos conjectures :

Paule Payen est représentée debout, en grandeur naturelle; c'est une belle et aristocratique personne, coiffée à la Sévigné; sa main gauche retient un médaillon ovale offrant le portrait de Hugues de Lionne, costumé à la mode du commencement du règne de Louis XIV : cheveux longs et plats, moustache en croc et petite impériale, large rabat blanc, cordon bleu du Saint-Esprit; les traits sont un peu bourgeois, mais intelligents et résolus. Au bas et à gauche du tableau sont deux petits garçons vus à mi-corps; le plus jeune montre du doigt le portrait de son père. Cette toile remarquable a probablement fait partie de la galerie de l'abbé de Lesseins et a été peinte vers 1660.

(2) Son éloge funèbre fut prononcé dans l'église Saint-Roch, le 8 octobre 1671, par Jean-Louis Fromentières, chanoine théologal du Mans, prédicateur du roi, qui devint évêque d'Aire (Landes) en 1673.

de Le Lorrain, estimés chacun 800 livres. 18 chevaux, estimés seulement 3,040 livres, et 3 carrosses, 850 livres. Une tapisserie à verdure de huit pièces, de la valeur de 1,000 livres. 33 bijoux ornés de pierreries, prisés ensemble 40,450 livres. La bibliothèque, inventoriée par Pierre Lepetit, libraire, contenait 798 numéros, etc. La vente des meubles de cette succession eut lieu du 28 novembre 1708 au 31 juillet 1709, à la requête du comte de Lionne, fils aîné du défunt.

Les armes de Hugues de Lionne étaient écartelées de Lionne et de Servien, avec la devise : *Scandit fastigia virtus.*

Il n'existe pas de biographie complète de ce grand ministre [1]. Plusieurs auteurs en ont parlé et quelques-uns l'ont apprécié à sa valeur, mais seulement d'une manière générale et incidente.

On trouve dans l'inventaire de la galerie de l'abbé de Lesseins un tableau sous le N.° 28 et la désignation de *portrait de M. de Lionne, ministre d'État.* M. Félix Réal a fait présent, en 1846, à l'*Académie delphinale* d'un portrait de Hugues de Lionne : « Il a été peint à l'huile et sur toile par M. Célestin Blanc, de Clelles, d'après une bonne gravure que possédait M. le comte d'Hauterives, député des Hautes-Alpes. » (Séance du 11 décembre.) Enfin, M. Rochas *(Biographie du Dauphiné)* cite quatre autres portraits du même par de La Roussière, de Montcornet, de Jode et Maurice Lang.

---

(1) Si, dans la notice qu'on vient de lire, nous nous sommes presque exclusivement occupé de Hugues de Lionne comme fonctionnaire et personnage politique, c'est pour éviter la répétition des mêmes faits; car dans les lettres que nous publions et les notes qui les accompagnent se trouvent une foule de renseignements sur l'homme privé.

Aux documents relatifs à Hugues de Lionne indiqués dans les biographies et particulièrement dans celle de M. Rochas [1] nous ajoutons ici les titres des manuscrits inédits que nous avons eus entre les mains et qui nous ont été gracieusement communiqués par M. le comte de Pina, capitaine de vaisseau.

1er REGISTRE.

A. Traits principaux de la vie et du ministère de Mgr de Lionne. 18 ff.

B. Extraits des titres et des preuves de la charge de prévôt et grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit de Mgr de Lionne, secrétaire des affaires étrangères et ministre d'État. 23 ff.

C. Généalogie de la maison de Lionne, par Guy Allard. 32 ff.

D. Mémoire de Mgr de Lionne, ministre secrétaire d'État, sur l'affaire du comte d'Estrade en Angleterre. 117 ff.

2e REGISTRE.

Des négociations de Mgr de Lionne, ministre plénipotentiaire à Francfort, depuis le 29 juillet jusqu'au 31 octobre 1657. 239 ff., comprenant 20 mémoires et 23 lettres.

---

(1) A l'exception de l'écrit intitulé : *Arrêt du Conseil d'État du roi rendu entre M. l'archevêque de Paris et M. Hugues de Lionne, seigneur de Servon.* Paris, 1666, in-4°. Ce jugement concerne, croyons-nous, la famille de Lyonne de l'Ile-de-France, dont une branche portait le titre de *Servon*, d'une terre près de Brie-Comte-Robert érigée en comté pour services de guerre en faveur de Henri II de Lyonne.

3e REGISTRE.

Lettres du grand Lionne, le ministre, à son oncle, M. de Lionne, doyen des comptes en Dauphiné. 94 lettres.

Du mariage de Hugues de Lionne et de Paule Payen naquirent six enfants :

XII. Louis-Hugues, né en 1646, marquis de Berni. Le 14 février 1667, son père obtint pour lui la survivance de la charge de secrétaire d'État et, le 5 janvier 1668, qu'il le remplacerait pour l'expédition des affaires des départements de la marine et de cinq provinces. Mais, peu apte au travail, quoique Guy Allard vît briller en lui le grand génie de son père, il acquit la charge de maître de la garde-robe du roi, qu'il ne remplit pas mieux et qu'il vendit au marquis de Souvré, moyennant 550,000 livres, qui furent attribuées à Charles-Hugues, son fils, par brevet du 6 mai 1689.

Par son mariage, contracté le 27 avril 1675, avec sa petite-cousine, Jeanne-Renée de Lionne [1], il acquit le mar-

---

(1) Nous transcrivons, comme très-intéressante et même utile à l'histoire, la liste un peu longue des « hauts et puissants seigneurs » qui signèrent au contrat de ce mariage, donnant leur consentement ou seulement leur avis, selon le degré de parenté.

« Du consentement de Mre Paul-Jules de Lionne, conseiller, aumônier du roi, abbé commendataire des abbayes royales de Marmoutier, Châlis, Cercamp et prieur commendataire de Saint-Martin-des-Champs, à Paris; de Mre Arthus de Lionne, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem; de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, colonel du régiment d'Auvergne; de Mre Ennemond de Servien, marquis de Lunel, ambassadeur de S. M. à la cour de Savoye; de Mre de Lacroix, comte de Pisançon, président au parlement de Dauphiné;

» De l'avis de Mre Charles d'Albert, duc de Chaulnes, pair de France,

quisat de Claveyson et les biens de la branche aînée, dont il fit le dénombrement, le 30 mars 1688, par-devant la chambre des comptes de Dauphiné, comme relevant directement du roi.

Il devint gouverneur de Romans en 1701, en remplacement de son cousin l'abbé de Lesseins, et mourut le 22 août 1708, laissant un fils unique.

« C'était, dit Saint-Simon [1], un homme qui avait mal fait ses affaires, qui vivait très-singulièrement et obscurément et qui passait sa vie à présider aux nouvellistes des Tuileries. »

---

commandeur des ordres de S. M., gouverneur de Bretagne; François de Beauvillers, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi; François de Servien, marquis de Sablé, grand-sénéchal d'Anjou, tous parents dudit Louis de Lionne, d'une part;

» Et de l'avis de Mre Charles de Lionne de Lesseins, seigneur de Triors, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Calais; Pierre Moret, seigneur de Brochenu, Tréminis, Pierre et Sigotier, sous-doyen du parlement de Dauphiné; Humbert de Lionne, seigneur de Pommier, doyen de la chambre des comptes de Dauphiné, grand-oncle des parties; Humbert de Valernod, abbé général de l'ordre de Saint-Ruf; François de Montgontier, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Saint-Paul; François de Simiane, seigneur de Bayard, Montbivos, Bernin et La Terrasse, président au parlement de Dauphiné; Jacques Coste, comte de Charmes, président au même parlement; Eynard Pourroy, seigneur de Vossier et Cras, président au parlement; Roger d'Hostun, marquis de La Baume, comte de Tallard, gouverneur de Verdun; Alexandre Falcoz, comte d'Anjou, seigneur de Nerpol et de La Blache; N....., de Clermont-Tonnerre, premier baron de Dauphiné; N....., de Sassenage, marquis du Pont et Sassenage, comte de Montélier, second baron de Dauphiné; N....., Clermont-Chaste, marquis de Chaste, comte de Rossillon; N....., de Grollée, marquis de Viriville, seigneur de Torignan, gouverneur de la ville et citadelle de Montélimar; N....., de Simiane, marquis de Truchenu, seigneur de Chalençon, tous parents de ladite demoiselle Jeanne-Renée de Lionne. (Communiqué par M. de Gallier.)

(1) *Mémoires*, t. VI, p. 372, 1re éd.

En effet, ses facultés intellectuelles s'étaient dérangées après une terrible chute qu'il avait faite sur la tête à Versailles, en 1672, en tombant d'un premier étage dans la rue. Il fut interdit par sentence du Châtelet du 7 juillet 1703, confirmée par arrêt du parlement du 9 mars 1704, et même sa femme avait déclaré par son testament qu'elle le privait, après son décès, de l'usufruit de ses biens, étant d'ailleurs assez riche pour soutenir dignement son rang.

1° *Charles-Hugues,* fils du précédent, petit-neveu et héritier substitué de l'abbé de Lesseins, marquis de Claveyson, comte d'Hostun, baron de Mercurol, seigneur de Blanchelaine [1], Pommier et Mureils [2], « homme bien fait et distingué à la guerre ». Il acheta, le 30 juin 1704, du vicomte de Polignac, au prix de 55,000 livres, la charge de colonel du régiment d'Aunis. Il fut fait prisonnier la même année à la bataille d'Hochstett. Par lettres du 31 mars 1706, le roi le nomma capitaine-gouverneur de la ville de Romans et du Bourg du Péage de Pisançon, aux lieu et place de son père, interdit, et le 15 mai suivant S. M. ordonna que pendant sa captivité il serait à l'abri de toutes assignations, poursuites et condamnations. Il devint, en 1710, brigadier des armées.

Étant en garnison en Alsace, il se maria inconsidérément, par contrat du 18 décembre [3] 1709, avec Marie-Sophie Jager, qui n'était pas une servante d'auberge de Phalsbourg,

---

(1) Cette seigneurie avait été acquise de Just-Henri de Blanchelaine, le 2 mars 1673, par Sébastien de Lionne, au prix de 24,000 livres et 24 pistoles d'étrennes.

(2) Malgré tous ces titres, il se fit appeler comte de Lionne, quoiqu'il n'y ait jamais eu de comté ni même de terre de ce nom.

(3) L'acte déposé aux archives hospitalières de Paris porte le 16 novembre.

comme l'a dit Saint-Simon, mais la fille, « vertueuse vierge, » de Jean-Henri Jager, conseiller au grand sénat du mundat de Wissembourg [1]. Croyant être tombé dans un guet-apens conjugal, Marie-Sophie ne fut sa femme que de nom. Il la fit enfermer dans un couvent, d'où elle ne sortit qu'après la mort de son mari. Charles-Hugues de Lionne testa le dimanche 25 février 1731 et mourut peu de temps après. Sa veuve, rendue à la liberté *ipso facto,* acquitta les legs charitables ordonnés par le défunt, comme le témoignent les reçus signés par les curés et les officiers de la baronnie de Mercurol et du marquisat de Claveyson, les 14 et 25 janvier 1732, 30 mars et 22 septembre 1733, pour une somme totale de 1,940 livres, à distribuer aux pauvres.

Par suite de la clause de son contrat de mariage portant donation mutuelle des biens en faveur du dernier survivant, Madame veuve de Lionne entra en jouissance de l'héritage de son mari, sans aucune contradiction, la famille de Lionne étant alors entièrement éteinte.

Tracassée par le seigneur de Clérieu, au sujet de certains devoirs féodaux tombés en désuétude depuis plus de cent ans et contre lesquels, malgré son humble origine, sa vanité se révoltait, elle vendit, le 11 juillet 1753, Claveyson et Mureils, au prix de 148,352 livres, à M. Marc, comte de Tournon, et Mercurol à M. Pierre-Henri d'Urre, pour la somme de 114,648 livres [2]. Ces seigneuries avaient été affermées, le 7 octobre 1713, à Étienne Popon, sieur de

---

(1) M. de Gallier (*Baronnie de Clérieu*, p. 195) a le premier signalé cette erreur, que tous les écrivains ont répétée jusqu'à nos jours.

(2) La seigneurie d'Hostun avait été aliénée à Charles d'Hostun, comte de Tallard, le 6 mars 1713, moyennant 103,500 livres.

L'Estang, la première 4,250 livres et la seconde 3,670, plus les rentes, lods et droits féodaux [1]. Dans l'acte il est dit que Charles-Hugues de Lionne demeurait à Paris, rue et paroisse de Saint-Roch. Cependant dans un factum de l'époque on l'accuse de « n'avoir aucun domicile fixe quand il est à Paris que chez les baigneurs [2] ».

De l'aveu de Saint-Simon, Madame de Lionne vécut à Paris dans la piété et la retraite et mena une vie très-sage, qui la fit estimer [3]. Enfin, vieillie par de longues souffrances, isolée et malade, n'ayant que des parents éloignés, qui l'avaient délaissée durant sa longue disgrâce, elle voulut mettre littéralement en pratique le vers de Virgile :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

En conséquence, par acte de dernière volonté du 21 mai 1754, reçu par M.e Vavin, elle institua pour ses héritiers universels l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général de Paris [4], qui recueillirent ainsi ce qui restait des titres et des biens de l'illustre maison de Lionne, à l'exception de 40,000 livres aux pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice et 80,000 aux pauvres de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés. L'inven-

---

(1) A. DE GALLIER, *loc. cit.*, p. 240.

(2) Les barbiers étuvistes tenaient à la fois des bains, des maisons garnies et de santé, des restaurants et même des lieux de rendez-vous. Après un voyage, on venait s'y *retremper* dans la vie parisienne. Ces sortes d'établissements étaient sous la surveillance de la police, sans l'autorisation de laquelle on ne pouvait les tenir. (V. BUSSI-RABUTIN, *Histoire amour. des Gaules*, t. I, p. 425. — WALCKENAER, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. II, p. 37.

(3) Elle s'était retirée à la communauté des Dames de Saint-Joseph, rue Saint-Dominique, où elle finit ses jours.

(4) Aujourd'hui représentés par l'administration de l'assistance publique.

taire après le décès eut lieu le 14 novembre 1759. Il n'offre à noter qu'un portrait de la duchesse de Bourbon, *habillée en Bourbon;* un jeu de *cavagnolle*, dans sa boîte de bois de noyer; une vaisselle d'argent, prisée 2,326 livres. Le partage des biens entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général ne se fit qu'en 1767.

2° *Jules-Paul,* conseiller, aumônier du roi, abbé de Marmoutiers, de Châlis et de Cercamp, abbé commendataire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris. « Ses mœurs, son jeu, sa conduite l'avaient éloigné de l'épiscopat et de la compagnie des honnêtes gens. Il était extrêmement riche en bénéfices qui donnaient de grandes collations. L'abus qu'il en faisait engagea sa famille à lui donner quelqu'un qui y veillât avec autorité. Il fallut avoir recours à celle du roi.... Cet abbé logeait à Paris, dans son beau prieuré de Saint-Martin, où il mourut le 5 juin 1721, aussi obscurément qu'il avait vécu. Tous les matins il buvait vingt à vingt-deux pintes d'eau de la Seine. Il n'était pas fort vieux (66 ans) et ne laissait pas d'avoir de l'esprit et des lettres [1]. » En effet, il assura à Lesage une pension de 600 livres et lui apprit à connaître les beautés de la littérature espagnole. Il fut remplacé dans son prieuré de Saint-Martin par l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du Régent.

3° *Paul-Luc.* Il avait été dès son enfance destiné à l'état religieux. Mais comme à une grande force corporelle il joignait des goûts belliqueux, son père, pour tout concilier, le fit nommer chevalier de Malte par le crédit de l'ambassadeur de l'ordre à Paris. Paul-Luc, étant mort jeune, a laissé peu de traces dans les archives de sa famille. On n'y trouve qu'une quittance, à la date du 5 décembre 1664, de la

---

(1) SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XII, p. 76, 1re éd.

somme de 3,990 livres pour sa réception en qualité de chevalier de Malte.

4° *Élisabeth-Mélanie.* Elle prit l'habit religieux dans le couvent de la Visitation de la rue Saint-Jacques, où elle avait été élevée et où elle mourut le 25 mai 1725, âgée de 76 ans, dont 60 de profession.

« Hugues de Lionne avait pour sa fille une affection mêlée d'estime et se dérobait à ses occupations importantes pour venir goûter auprès d'elle un instant de bonheur. La mort de ce bon père fit au cœur affectionné de sa fille une plaie d'autant plus douloureuse que le public soupçonna le décès de n'être pas naturel [1]. »

Cette religieuse fut détachée pendant cinq ans de sa communauté pour aller à Strasbourg fonder, sur les désirs de Louis XIV, une maison d'éducation comme celle de Saint-Cyr. Quelque temps après son retour, elle éprouva une contrariété des plus désagréables. Une misérable créature arrêtée par la justice imagina, pour sortir de prison, de dire au juge qui l'interrogeait qu'elle était la fille du feu ministre de Lionne et religieuse de Sainte-Marie, et que les mauvais traitements qu'elle avait reçus dans son couvent l'avaient obligée d'en sortir. Le magistrat, après cette déclaration, suspendit les poursuites et la fit traiter avec le plus grand respect. Mais un officier, que le roi avait envoyé pour s'informer de la vérité, découvrit d'autant plus facilement l'imposture de cette malheureuse que Mademoiselle de Lionne faisait en ce moment les fonctions de portière dans son monastère [2].

---

(1) *Année sainte des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie*, t. v, p. 588.

(2) Par une remarquable coïncidence, les Annales de la Visitation constatent vers la même époque l'existence dans la congrégation de plusieurs

5° *Madeleine,* née en juillet 1651. Elle fut mariée, le 10 février 1670, à François-Annibal de Cœuvres, comte de Nanteuil, plus tard duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-Adam et mestre de camp de cavalerie, fils du duc d'Estrées, ambassadeur à Rome et neveu de César de Cœuvres, évêque de Laon [1]. Elle mourut le 18 septembre 1684 [2], ayant eu huit enfants, parmi lesquels son fils et héritier. Louis-Armand, duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-Adam, qui décéda sans postérité le 16 juillet 1723, à 41 ans.

Elle mena, dit-on, une vie très-galante et même prit part aux débauches de sa mère. Ainsi Bussi-Rabutin [3] ra-

---

religieuses du nom de Lyonne. Catherine-Agnès et Marguerite avaient fait profession précisément dans le monastère de la rue Saint-Jacques, où elles moururent : la première, après avoir été supérieure à Mons et à Bruxelles, le 20 septembre 1676, à l'âge de 61 ans, et la seconde, le 12 février 1684, âgée de 75 ans. « Elles étaient sœurs et appartenaient à une très-noble famille de Paris, alliée aux meilleures maisons du parlement et de la cour. » C'est-à-dire, croyons-nous, à la famille de Lyonne de l'Ile-de-France. En outre, décéda, le 16 août 1726, à 81 ans, Marie-Rosalie de Lyonne, dans le couvent de Paray-le-Monial, où elle avait fait profession après un événement romanesque « qui lui donna à réfléchir ». Elle était fille d'un gentilhomme établi dans le Charolais, par suite de son mariage avec une demoiselle de Seterre, sœur d'un président au parlement de Dijon. Extrêmement belle et non moins spirituelle, Marie-Rosalie, avant son entrée en religion, faisait de fréquents voyages à Lyon, où elle était accueillie avec enthousiasme. Chacun de ses séjours dans cette ville donnait lieu à des réjouissances publiques, à des bals à l'hôtel de ville, à des concerts sur la Saône, dans des bateaux ornés de fleurs et de verdure, etc. Heureux temps, où c'étaient l'esprit et la beauté qui passionnaient les populations.

(1) On l'accusa d'avoir fait ce mariage en vue du chapeau de cardinal, qu'il reçut l'année suivante; sur quoi coururent d'assez plaisantes chansons.

(2) M. Villette, chanoine de Laon, prononça, le 10 décembre 1624, l'*Oraison funèbre de la marquise de Cœuvres en l'église des PP. Feuillants de Soissons.* Laon, 1685, in-4°.

(3) *Histoire amoureuse des Gaules*, t. I, p. 424.

conte qu'une nuit le ministre de Lionne et l'abbé de Cœuvres surprirent dans la même chambre [1] Madame de Lionne et sa fille en compagnie du comte de Sault [2], « lequel publia lui-même son aventure [3] ». Sur cette *aventure* l'auteur de la *France galante* édifia un vrai drame de cape et d'épée selon les règles classiques du théâtre espagnol, alors fort à la mode. Mais, comme réponse à cette médisance et à quelques autres, Madame de Cœuvres se fit peindre en *sainte Agnès* par le célèbre Mignard [4].

6° *Artus II*, né à Rome en 1655, pendant l'ambassade de son père. « Quelque intrigue, qui lui réussit mal, le dégoûta du monde si subitement qu'il demeura dans une église, y versa beaucoup de larmes, y resta longtemps et en sortit pour aller se cacher dans une retraite dont il fit un mystère à sa propre famille pendant quelque temps. Quand il eut été formé à la piété, il entra dans l'état ecclésiastique [5]. » Il devint abbé de l'abbaye de Cercamp, qu'il résigna en faveur de son frère Jules, en 1671, évêque de Rosalie *in partibus*, premier vicaire apostolique de Suachen en Chine, sacré à Canton le 30 novembre 1699. Après avoir fait un établissement à Nien-Tchéou, il revint en France en 1686

---

(1) Hugues de Lionne avait donné à M. et M.me de Cœuvres un logement dans son vaste hôtel, situé entre la rue Montmartre et la rue N. D. des Victoires.

(2) François-Emmanuel de Bonne de Créqui d'Agoult, né en 1645, pair de France, gouverneur du Dauphiné, mort le 3 mai 1681. Il fut appelé comte de Sault jusqu'à la mort de son père, en 1667.

(3) Suivant Madame de Sévigné, le ministre de Lionne aurait été beaucoup plus sensible aux griefs de son gendre qu'à sa propre disgrâce.

(4) Ce portrait est inscrit dans l'inventaire de la galerie de l'abbé de Lesseins sous cette désignation : *Madame de Cœuvres en sainte Agnès, par Mignard.*

(5) Moréri, *Dictionnaire supplément.*, t. I, p. 205.

avec les ambassadeurs de Siam, qu'il ramena dans leur pays. Il se rendit à Rome en 1703, pour y soutenir la cause des Jésuites. De retour à Paris, il y mourut le 2 août 1703, au séminaire des missions étrangères, où il fut inhumé. « Il avait le dessein de retourner aux Jésuites, ce qui lui avait toujours fait conserver sa grande barbe. »

IIIe Branche, de Grenoble.

XIII. Humbert, né vers 1597, « homme fort sage, de grand mérite et d'un savoir tout singulier, qui avait de belles et profondes connaissances touchant l'histoire et savait accommoder la bonté de ses mœurs avec celles de tous ceux qui le pratiquaient [1] ». Seigneur des maisons fortes de Bussieu, Veyssilieu et Plaisance de Grave. Conseiller en la chambre des comptes de Dauphiné en 1620, intendant en Bretagne pendant la Régence. Il refusa l'ambassade en Savoie et à Venise. Il fut reconnu ancien noble par jugement de l'intendant Chazey du 19 janvier 1629 et par un autre jugement du 10 juin 1641. C'est à lui que sont adressées les lettres intimes de Hugues de Lionne, son neveu, de 1655 à 1671. Il eut pour femme Virginie Rabot d'Avrillac, fille de Laurent, seigneur de Veyssilieu et de Fontaine, conseiller au parlement, et de Marguerite de Lacroix-Chevrières. Elle mourut en mars 1665, après avoir eu trois enfants :

---

(1) Guy Allard, *Biblioth. histor. de Dauphiné*, t. 1, p. 33, éd. Gariel, 1864.

1° *Joseph,* mort en 1640.

2° *Virginie,* qui fut unie à Laurent Le Bout, sieur de Saint-Didier, de Fromentières, des Orres et autres lieux, conseiller au parlement de Grenoble. Elle acheta, le 23 janvier 1665, de Sixte-Michel, sieur de Beauregard, la terre et seigneurie de Pellafol.

3° *Joachim,* comte de Lionne, reçu docteur en droit à l'université de Valence le 24 octobre 1658, nommé conseiller au parlement par lettres du 15 janvier 1659, avec dispense d'âge et de parenté. Il n'eut jamais beaucoup de goût pour la jurisprudence : il préférait la vie agitée d'un homme du monde. Il fit de fréquents voyages et de longs séjours à Paris, sous le prétexte d'y régler diverses créances. Mais, au milieu des plaisirs, il y contracta plus de dettes qu'il n'en recouvra. Son père et son cousin le ministre se plaignent dans leur correspondance de sa conduite, qu'ils qualifient de libertine. Désirant suivre la carrière des armes, il ne tarda pas à quitter le parlement et à vendre sa charge de conseiller, dans laquelle il fut remplacé, le 31 mars 1664, par Étienne Eyraud de Saint-Marcel. C'est ainsi que de médiocre magistrat il devint un brave capitaine de cavalerie et même un bon diplomate. Il se distingua à Gigeri (Djidjelly), où il fut blessé de deux coups d'arquebuse. Son courage fut loué de tout le monde, de Louis XIV lui-même, qui, en récompense, le nomma capitaine de chevau-légers par brevet du 7 décembre 1665. Il fit ensuite plusieurs campagnes, en Flandres, en Franche-Comté, en Hollande, à la tête d'un escadron du régiment de mestre de camp. A son retour il reçut les provisions, signées à Versailles le 28 décembre 1671, de premier écuyer du roi, commandant la grande écurie du Louvre. Après avoir déployé de la bravoure sur les champs de bataille, il montra des talents dans la carrière diplomatique, et même son parent le ministre dit qu'il fit

« merveilles » à la cour de Berlin. Il fut successivement chargé d'aller en Pologne pour complimenter le roi Michel sur son avénement à la couronne, à Vienne, à l'occasion du mariage de la sœur de l'empereur, l'archiduchesse d'Inspruck, puis envoyé extraordinaire près de l'électeur de Brandebourg, enfin ambassadeur vers le czar de Moscovie.

Joachim de Lionne mourut sans alliance le 31 mars 1716. Dans l'inventaire après le décès il est fait mention d'une belle bibliothèque. Les livres qui la composaient, vendus aux enchères et dispersés, sont encore de nos jours bien connus et recherchés des amateurs. Le commandant de la grande écurie était trop peu instruit, trop ami des plaisirs et trop mal dans ses finances pour avoir jamais songé à former une pareille collection. Il en avait vraisemblablement hérité de son père, magistrat érudit, et de son cousin l'abbé de Lesseins, grand seigneur lettré.

D.r Ulysse CHEVALIER.

PETITE ANTHOLOGIE

DES

POÈTES DE LA DROME.

TROISIÈME PARTIE.

(AUTEURS VIVANTS.)

(SUITE. — Voir les 32e, 33e, 35e, 36e, 37e, 38e et 40e livr.)

VII.

GRANDET (LÉON).

Poète et romancier de talent, né à Romans, M. Léon Grandet débuta dans les lettres, à Paris, en 1866, par la publication de *Donaniel* (1 vol. in-16 de 173 p.). Ce poème de cape et d'épée a pour épigraphe deux vers de Petrus Borel, qui en font connaître le ton :

Ne chanter pour aucun et n'avoir rien sur terre
Qu'une cape trouée, un poignard et les cieux !

L'année suivante notre poète aborda le roman en écrivant *Yolande* (1 vol. in-12 de 333 p., Paris, 1877). Cet ouvrage, daté de Saint-Donat, contient de belles descriptions de certains paysages de notre département.

Gul (1 vol. in-16 de 131 p., Paris, 1870) est un poème qui peut faire suite à *Donaniel*, mais qui est écrit avec moins de feu.

Le volume qui, sans contredit, fait le plus d'honneur à M. Léon Grandet, est *Jeannette* (1 vol. in-12 de 177 p., Paris, 1872). Ce poème, qui a pour cadre des épisodes de notre dernière guerre et de la Commune, est plein de nobles sentiments exprimés en beaux vers. Sans une invraisemblance un peu trop grande, ce livre serait un petit chef-d'œuvre. Malheureusement il n'en est pas de même de *L'Enragé*, poème (1 vol. in-12 de 105 p., Paris, 1873). L'auteur nous doit une revanche.

Ajoutons, pour compléter le bilan littéraire de M. Léon Grandet, qu'il a composé plusieurs *nouvelles* pleines de fraîcheur et d'originalité, qui ont été insérées dans divers journaux, mais n'ont pas été réunies en volume. Nous pouvons citer entre autres *Pierrette* et *Mademoiselle de Valcombre*.

Les vers suivants sont extraits du poème de *Donaniel :*

O vous, que nous cachions au fond de nos pupitres,
Sous le poudreux amas des classiques auteurs,
Et dont nous dévorions ardemment les chapitres,
Beaux livres défendus, ô romans tentateurs !
Livres au doux papier, aux couvertures roses,
Qui nous avez conté de si divines choses,
Qui nous avez charmés au son de votre voix,
Comme on l'est aux chansons des sylphes et des elfes,
Et que nous écoutions, tremblants, comme autrefois
Les vieux Grecs écoutaient les oracles de Delphes !

Vous, que dans le silence, au fond du dortoir blanc,
A la pâle lueur des mourantes veilleuses,
Nous avons savourés, — tournant d'un doigt prudent,
De peur d'être surpris, vos pages tapageuses !
Vous, qui nous dévoiliez les bonheurs d'ici-bas,
Vous ne nous disiez pas qu'il en faudrait rabattre,
Que vos contes étaient tous faux, ou que sur quatre
Un à peine était vrai, — vous ne le disiez pas !
Vous avez dans nos cœurs répandu vos ivresses;
Mais de vos songes d'or les réveils sont venus !
Vous nous fîtes à tous de charmantes promesses :
Mais vos serments d'alors, les avez-vous tenus ?
Où les trouverons-nous, vos belles héroïnes,
Vos immenses amours, vos grands soleils couchants,
Vos barques, sur les lacs, au sein des nuits divines,
Si pleines de parfums, de mollesse et de chants ?
Nous les avons cherchés, comptant sur vos paroles,
Vos bonheurs si vantés, vos aventures folles,
Vos paradis à deux, vos rendez-vous joyeux !
Le gardien qu'on corrompt, le mur qu'on escalade,
Sous les arbres du parc la lente promenade,
Et l'alcôve embaumée, et les tristes adieux,
Sur le balcon gothique, aux rayons de l'aurore,
Les cheveux de rosée et de larmes trempés,
Nous les avons cherchés, nous les cherchons encore !...
— Enchanteurs ! enchanteurs ! vous nous avez trompés !

Hélas ! qu'en ont-ils fait de mon Paris gothique ?
Celui que, loin d'ici, jeune, j'allais rêvant,
Demandant aux auteurs son passé poétique ;
Celui que me vantait l'école romantique,
Et que je comptais bien trouver en arrivant ?

Mon vieux Paris, au loin dressant sa masse grise,
Son fouillis de maisons avec leurs toits pointus,
Ses cloches de couvents, de nos jours abattus,
Et ses tours de prison, et ses flèches d'église
Semblables à des mâts de vaisseaux dans un port !
Mon Paris moyen-âge, et ses étroites rues,
Dans l'antique cité rampant sombres et drues,
Comme les noirs anneaux d'un serpent qui se tord ;
Et ses vieux monuments, qu'on aime et qu'on vénère !
O débris, souvenirs, ruines, mes amours !
Grands hôtels blasonnés, cachots et monastère !
O vous tous sur lesquels le charme des vieux jours
Avec la poésie ont mis leur auréole !
Toi, que maître Villon célébrait, où souvent
Sa muse s'enivrait, mélancolique et folle,
Taverne des grands jours, où sous le vieil auvent
L'enseigne aux gonds rouillés se balançait au vent,
Hélas ! qu'en ont-ils fait ? Qu'ont-ils fait de ma ville ?
O noirs démolisseurs, tourbe exécrable et vile,
Je ne vois que la place où Paris s'éleva !...

VIII.

GRAS (Louis).

« M. Louis Gras, poète-ouvrier, né à Dieulefit ou plutôt » à Montélimar en 1821. Il exerça longtemps la profession » d'armurier et celle de mécanicien avant de se mettre à » écrire. »

Nous ne savons absolument rien sur ce poète, et nous avons copié les quatre lignes précédentes dans *La littérature française* du lieutenant-colonel Staaf.

Nous avons cependant entre les mains son recueil poétique *Les Insomnies* (1 vol. in-8° de 366 p., Montélimar, 1856), le seul, croyons-nous, qu'il ait publié et dont nous extrayons la pièce suivante :

Vers écrits au clair de lune.

Le cortége des nuits brille dans l'étendue,
Aucun voile indiscret ne te cache à ma vue,
La nature veille sans bruit...
J'aime les doux rayons de ta pâle lumière,
Quand la voix de l'airain du sombre monastère
Vient de gémir : Il est minuit... .

Lune, j'aime à te voir, nocturne souveraine,
Comme une veuve en pleurs sur ton trône d'ébène,
Veillant sur tes nombreux états.
Sans toi, le voyageur, perdu dans la nuit sombre,
Seul, dans l'isolement, ne verrait pas son ombre
Le suivre partout pas à pas.

Quand dans l'accablement, en proie à l'insomnie,
Je vois partout l'orgueil et l'audace, et l'impie
Vivre sans justice et sans foi,
Alors je fuis mon toit, je gravis la montagne,
Pour te voir de plus près, ô ma blanche compagne,
Qui sembles languir comme moi.

Quand je ne viendrai plus à ta clarté chérie,
C'est que la froide mort aura glacé ma vie...
Toi que j'aimai dès le berceau !
Qu'on me laisse dormir sans nom et sans couronne.
Si, quand viendra la nuit, le monde m'abandonne,
Tu veilleras sur mon tombeau !

IX.

LAIRE (RAYMOND).

M. Raymond Laire, né à Saint-Paul-trois-Châteaux en 1848, débuta dans les lettres par sa poésie *Melpomène au tombeau de Ponsard* (in-8° de 4 p., Vienne, 1867). L'année suivante il composa un petit poème sur *Vienne*, qui fut inséré dans un recueil poétique publié à l'occasion des fêtes de bienfaisance données par la ville de Vienne en 1868. Par la publication de son poème *Macéda* (petit in-12 de 20 p., 1869), M. Raymond Laire conquit une place honorable parmi les poètes de notre département.

Un document intéressant pour l'histoire locale étant tombé entre les mains de notre jeune écrivain, il s'empressa de le livrer à l'impression, en le signant de son nom véritable, mais sans renoncer toutefois au pseudonyme avec lequel il avait signé ses œuvres poétiques. Voici le titre exact du document dont nous parlons : *État des biens du monastère des Bénédictines de Sainte-Colombe-lès-Vienne, par* A. L. JULIEN, *d'après le manuscrit appartenant au cabinet de M. le D.r Brye* (petit in-8° de 12 p., Vienne, 1874).

Les salons de Vienne ont chanté pendant plusieurs hivers une romance au titre gracieux : *Aimons !* et qui était due à l'auteur de *Macéda*.

M. Raymond Laire va réunir incessamment ses poésies en volume. Mais, pour le moment, nous en sommes réduit à citer deux pièces, que nous avons choisies parmi celles qu'il a éparpillées dans divers journaux et revues littéraires.

Le son du cor.

J'aime le son du cor le soir au fond des bois.
[Alfred DE VIGNY.]

Doux et triste le son du cor, les soirs d'été,
Quand le voile des nuits tombe sur la cité.
Doux comme un chant d'oiseau que de sa fraîche haleine
La brise bercerait des coteaux à la plaine;
Triste comme un plaintif et long gémissement,
Si doux qu'on se sent pris d'un attendrissement
Voluptueux, qui vous mène au pays du songe,
Et qu'on prête l'oreille au son qui se prolonge,
Tandis que l'âme rit au bonheur défendu;
Si triste qu'on voudrait n'avoir pas entendu,
Tant il a d'amertume et de mélancolie.
Le cœur, tout palpitant d'amoureuse folie,
Du fond de sa nuit cherche un lendemain riant,
Comme un pâtre au matin les blancheurs d'Orient.
Puis c'est hier, avec ses regrets pleins de charmes,
Qui reluit, et les yeux se remplissent de larmes.
Doux et triste le son du cor. — Le dernier bruit
De la cité s'envole aux souffles de la nuit;
Dans l'air tiède se fait l'ineffable accalmie
Où semble respirer la nature endormie.
Plus vague qu'un frisson courant dans les roseaux,
Discrète, pour ne pas éveiller les oiseaux,
Triste et douce, parmi l'universel silence,
Une musique au loin dans l'ombre se balance.
C'est le cor d'Hernani, que rêvait dona Sol.
Au fond des bois, pareil au chant du rossignol,
Le son court dans la nuit calme et délicieuse,
Exhalant de l'amour la plainte harmonieuse.

C'est le cor de Roland, strident, précipité,
Dont l'appel, aux échos de Roncevaux jeté,
Sonne lugubrement dans les vallons sauvages.
Alors, dans le lointain mystérieux des âges,
J'évoque par le rêve une apparition,
Vers qui s'en va mon cœur chargé d'affection,
Et dont le vague attrait m'attendrit et m'enchante.
C'est une belle enfant, bien douce et bien touchante,
Qu'un tyran jaloux garde au sommet d'une tour
De hauteur à lasser les ailes de l'autour.
Voilà bien de longs mois qu'elle est là prisonnière !
Elle prie en songeant à son heure dernière,
Car le bon Dieu la veut en son saint paradis.
Pâle et blonde, avec des yeux bleus qu'ont agrandis
Les larmes, tristement elle pense à sa mère,
Au bonheur d'autrefois, qui n'est plus que chimère,
Aux anges, aux démons, à la peur de l'enfer,
Aux guerriers effrayants sous leurs habits de fer,
Au bon soleil, aux grands arbres, aux libres courses
Dans les bois, où s'éteint le murmure des sources,
A la rencontre faite un jour d'un jouvencel,
Aux vieux saints du vitrail, au merveilleux missel,
Dont sa lèvre pieuse aimait baiser la page,
Aux longs récits d'hiver, à la chanson du page,
A tout ce qui peuplait le paternel manoir :
Brillant passé, qui fait le présent bien plus noir !
Elle est ainsi priant et pleurant, la captive.
Mais quel son a frappé son oreille attentive ?
Écoutez ! le cor chante au loin sur le coteau ;
Sa voix grave, éveillant le féodal château,
Jusqu'au donjon sinistre où gémit la souffrance
Monte, monte et s'en vient parler de délivrance.
Doux et triste le son du cor, les soirs d'été,
Quand le voile des nuits tombe sur la cité.

L'Aveugle.

Il a pour toit le ciel, la rue est son domaine.
Il murmure, sans voir si nous les écoutons,
Des prières toujours les mêmes. A tâtons
Il va, morne, où le gré du hasard le promène.
Il n'a de bon vraiment qu'un jour de la semaine :
Le dimanche, où ses doigts serrent quelques jetons.
— O Caïn ! c'est encore un de tes rejetons ;
Il sait les profondeurs de la misère humaine.
Sur son visage rude et son front basané
On lit le calme, bien que le malheur sans trève
L'ait depuis sa naissance horriblement damné.
Il entend comme un bruit d'océan sur la grève.
Son œil, qui ne voit pas, toujours aux cieux tourné,
Erre dans l'infini vague et sombre du rêve.

X.

MONIER DE LA SIZERANNE (COMTE HENRI).

Ancien député de la Drôme, ancien sénateur, M. le comte Monier de La Sizeranne ne fut pas toujours absorbé par des préoccupations politiques. Dans sa jeunesse, il fit représenter deux pièces au Théâtre-Français : *L'amitié des deux âges,* comédie en trois actes, en vers (février 1826), et *Corinne,* drame en trois actes, en vers (septembre 1830),

qui fut lu à l'Abbaye-aux-Bois, devant Châteaubriand et Madame Récamier.

On trouve dans la *Biographie du Dauphiné*, de M. Rochas, la liste complète des publications littéraires et politiques de notre compatriote. Mais dernièrement il les a réunies en trois volumes (in-8° de 126 à 226 p., Valence et Nice, 1872-73), sous le titre de *Recueil des écrits littéraires et politiques du comte Monier de La Sizeranne, ancien député et ancien sénateur.*

Ne se trouvent pas contenues dans ce recueil les deux brochures suivantes, parues récemment : *Au Maréchal de Mac-Mahon, — à l'Empereur Alexandre, — au Prince impérial* (broch. in-8° de 16 p., Paris, 1875), et *Lettre aux sectateurs de la Libre-Pensée* (broch. in-8° de 8 p., Valence, 1876).

M. le comte de La Sizeranne est né à Tain en 1797.

Nous reproduisons la gracieuse poésie adressée par le grand-père à son petit-fils.

A mon petit-fils, le jour de sa naissance.

Rêve d'un père heureux, d'une mère ravie,
Tu viens, et moi je pars : cher enfant, c'est la vie !
L'aïeul doit faire place au nouvel arrivé.
Mais chaque jour que Dieu peut m'avoir réservé
Me trouvera formant le vœu que ta jeune âme
Aux épreuves du temps se grandisse, s'enflamme
Et te rende, plus tard, digne d'être de ceux
Qui servent leur pays, et le servent le mieux.

Les quelques strophes suivantes ont été écrites à l'occasion du mariage de M.lle de Larnage, nièce du poète.

O Marie ! elle est arrivée
L'heure qui t'appelle à l'autel,
Où vers Dieu ton âme élevée
Redescendra sur un mortel.

Qu'aucun trouble, même éphémère,
N'envahisse ton jeune cœur :
Tu fis le bonheur de ta mère,
Un autre fera ton bonheur.

Si Dieu bénit la fleur qui tombe,
Alors que l'encens monte aux cieux ;
S'il bénit la blanche colombe
Qui s'abrite dans les saints lieux ;

S'il bénit l'âme où nul orage
Jusqu'à ce jour ne pénétra ;
S'il bénit enfin son ouvrage,
O Marie ! il te bénira.

XI.

MORNANS (A. M. DE)

« Il n'existe plus de famille qui porte le nom de Mornans.
» Si l'auteur de ces vers a caché le sien sous ce pseudonyme,
» ce n'est pas qu'il redoute jamais de signer ce qu'il écrit ;

» mais ses occupations, habituellement plus sérieuses, pa-
» raîtraient peut-être aux yeux de certaines personnes
» s'allier difficilement avec la poésie. » (Préface d'*Alberte de Poitiers*.)

Nous n'arracherons pas le voile qui couvre ce poète, puisqu'il désire laisser son nom dans l'ombre; mais nous savons fort bien qu'à côté de sa lyre de poète il possède la plume de l'historien.

M. de Mornans a publié un petit poème : *Alberte de Poitiers* (broch. in-8°, Valence, 1838), dont le sujet est tiré des annales du Dauphiné, et un recueil de poésies variées, sous le titre de *Les Néolyres* (1 vol. in-16 de 137 p., Valence, 1838).

L'Automne.

On dit que de Léda l'oiseau mélodieux
Dans les chants les plus doux à mourir se résigne.
De la nature, hélas ! est-ce le chant du cygne ?
Les beaux jours en sont-ils à leurs derniers adieux ?

Jamais plus vivement les feuilles de la vigne
N'ont encor découpé leur pourpre sur les cieux;
Le phare, en expirant, semble plus radieux :
Est-ce la mort qu'aussi cet éclat nous désigne ?

Les prés dans tout leur lustre apparaissent encor;
Le peuplier royal verse des larmes d'or;
Le bois, à l'horizon, prend un manteau de flamme.

Les monts sont couronnés de panaches vermeils...
Ah ! que ces jours d'automne, à nos printemps pareils,
Ont de mélancolie et d'attraits pour mon âme !

XII.

PERROSSIER (Le Commandant Ernest).

La guerre d'Italie, à laquelle prit une part brillante M. le commandant Ernest Perrossier, de Romans, fut un sujet heureux qui lui inspira de nombreuses poésies pleines de patriotisme. En lisant ces pages vigoureuses, on sent que le poète sait tenir l'épée aussi bien que la lyre et qu'il peut dire, sans forfanterie, en parlant de batailles : « J'étais là; telle chose m'advint. »

Aux poésies guerrières qu'il avait déjà composées l'auteur adjoignit celles que lui inspira sa sympathie pour la Pologne, et qui réunies formèrent un volume dont le titre est : *Les résurrections* (1 vol. grand in-18 de 138 p., Paris, 1864). Ce recueil est complètement épuisé en librairie.

En 1873 M. le commandant Perrossier fut couronné aux Jeux floraux de Toulouse, pour son idylle *Avril*. Nous avons rarement lu une poésie plus gracieuse, et nous regrettons bien vivement que la longueur de cette pièce ne nous permette pas de la citer en entier.

Après ce succès, notre poète eut l'heureuse idée de réunir en une brochure celles de ses poésies qui furent couronnées ou mentionnées dans divers concours de l'académie toulousaine. Mais, comme ce recueil n'était destiné qu'à un petit nombre d'amis, l'auteur s'est contenté de le faire autographier, ce qui en a fait une rareté bibliographique. Ce petit volume porte pour titre : *Académie des Jeux floraux.* —

Pièces couronnées ou distinguées dans divers concours (in-16 de 44 p., Toulouse, 1873).

Deux ans plus tard M. E. Perrossier publia un poème : *Fabrice* (in-8° de 14 p., Toulouse, 1875), qui fut remarqué au concours des Jeux floraux de 1875 et qui faillit procurer une *fleur* nouvelle à son auteur.

Avril.

Un éternel printemps sous un ciel toujours bleu.
[Ballade de *Mignon*.]

Avril renaît : les autans
Ont fui devant le printemps;
Le ciel est bleu, les bois sombres,
Et sur les prés verdoyants
Les peupliers ondoyants
Étalent leurs grandes ombres.

Le soleil longtemps voilé,
Hier monarque exilé,
A reconquis son empire
Et baigne de ses rayons
Les prés, les bois, les sillons
Altérés de son sourire.

. . . . . .
. . . . . .

L'oiseau reprend sa chanson,
Et, sitôt que l'horizon
D'un premier rayon se dore,
Tous les hôtes des forêts
Viennent, quittant leurs retraits,
Faire leur cour à l'aurore.

L'écho répète leur voix,
Et la brise quelquefois
Nous apporte sur ses ailes,
Quand ils cessent de jaser,
Le murmure d'un baiser
Qu'échangent deux tourterelles.

Mignonne, quand tout fleurit,
Quand tout aime, chante et rit,
Ne sens-tu pas dans ton âme,
Comme un reflet enchanté
De cette félicité,
Passer une vive flamme?

Ne sens-tu pas que le cœur
S'emplit d'un vague bonheur
A ce parfum de jeunesse
Qu'on respire au jour naissant,
Et dont s'imprègne en passant
Le zéphyr qui nous caresse?

. . . . . .
. . . . . .

Viens, mignonne : au fond des bois
Chante une si douce voix
Que le cœur bat à l'entendre;
Ce concert harmonieux
A des sons mystérieux
Qu'à deux nous pourrons surprendre.

. . . . . .
. . . . . .

Mais je sens ta main trembler;
Je vois ton sein se gonfler
De soupirs... ta voix s'altère...
Pourquoi ces pleurs dans tes yeux?
Pourquoi ton front soucieux
S'incline-t-il vers la terre?

Ai-je d'un lointain regret
Par quelque mot indiscret
Réveillé la souvenance?
Est-ce qu'au fond de ton cœur
J'ai d'une intime douleur
Irrité la violence?

Non. Tu songes, n'est-ce pas?
En effleurant de tes pas
Le tapis vert des prairies,
Que ces fragiles couleurs
Dont l'éclat pare les fleurs
Avant peu seront flétries.

Quand ce gai soleil d'avril
Retournera dans l'exil,
Tu songes que l'hirondelle
Fuira devant les frimas,
Cherchant sous d'autres climats
Une demeure nouvelle.

. . . . . .
. . . . . .

Au lieu des folles chansons
Que de buissons en buissons
Le rossignol improvise,
Tu frissonneras au bruit
Si lugubre dans la nuit
Des sifflements de la bise;

Et dans les bois dépouillés
Les grands arbres effeuillés,
Par l'effort de la tempête
A demi déracinés,
Tordront leurs bras décharnés
Comme les bras d'un squelette.

Tu songes à tout cela
Chemin faisant, et voilà
Pourquoi ta bouche rieuse
A perdu son gai babil;
Comme au chemin de l'exil
Tu marches silencieuse.

Va, ne crains rien des autans,
Mignonne : si du printemps
Les roses sont desséchées,
Celles que dans notre cœur
Fait éclore le bonheur
N'en seront point arrachées;

Car le cœur ne vieillit pas,
Et ton bras peut sur mon bras
S'appuyer sans défiance.
Que nous importe l'hiver,
Si d'un printemps toujours vert
Dieu nous donne l'espérance?

Jusqu'à la fin de nos jours,
Crois-moi, nous saurons toujours
Chanter ce divin poème
Dont le refrain est si doux
Qu'on le répète à genoux,
Et qui n'a qu'un mot : « Je t'aime ! »

XIII.

RIVIÈRE (AUGUSTE).

M. Auguste Rivière n'appartient pas, croyons-nous, à notre département par sa naissance; mais par un long séjour parmi nous il a acquis droit de cité et peut donc figurer dans notre *Petite anthologie*.

Nous ne connaissons de ce poète que ses *Aubes et Couchants* (1 vol. in-8° de 159 p., Valence, 1874), où nous puisons les deux sonnets qui suivent :

L'Art, c'est l'ami fidèle et qui ne ment jamais.
Que des horizons noirs la brume réunie
Monte, voilant l'azur, il a, lui, des sommets
Que baigne des grands cieux la splendeur infinie.

Rappelant du tombeau cette âme que j'aimais,
Il la montre à mes yeux rayonnante, bénie;
Il m'a tracé la voie où je vais désormais;
Il condense mes pleurs en perles d'harmonie.

Et quand de nouveaux deuils effondrent mon chemin,
Lorsque je bronche et tombe, il me prend par la main
Et ranime en mon cœur mon courage qui sombre.

— Gravis la rude pente où je guide tes pas,
Me dit-il; sur le mont tu ne trouveras pas,
Pour rayer le ciel pur, un seul nuage sombre. —

Enfants, quand je vous vois, je souris et soupire.
Vous chantez, vous dansez vos rondes, vous allez,
Insoucieux, cueillant les bluets dans les blés,
Et dans vos grands yeux purs le bleu du ciel se mire.

Le temps fuit, l'âge vient, et votre joie expire.
Courez, riez, enfants! Plus tard sombres, troublés
Se lèveront les jours sur vos fronts accablés;
Plus tard des passions vous maudirez l'empire,

Et vous direz alors: — Oh! que sont devenus
Ces courses dans les champs, ces rires ingénus?
Fêtes et fleurs, quel vent vous a sitôt fanées? —

Jeune, j'ai comme vous pillé dans le buisson
L'églantine, éveillé l'écho de ma chanson.....
Que reste-t-il, hélas! de ces fraîches années?

XIV.

SOUCHIER (Adèle).

Une bonne fée a dû présider à la naissance de Mademoiselle Souchier, car ses débuts littéraires, si difficiles pour tous les auteurs, ont été sans aridité pour elle. Ses premières compositions parurent sous de simples initiales dans la *Revue du Lyonnais,* et c'est là que Joséphin Sou-

lary, l'éminent poète, les ayant remarquées, voulut connaître la plume qui les avait écrites.

Sur les vives instances de l'auteur des *Figulines* et des *Éphémères*, M.lle Souchier se décida à réunir et à publier sous son nom ses premières poésies, et c'est grâce à cette intervention que nous vîmes éclore *Les Roses du Dauphiné* (1 vol. in-12 de 323 p., Lyon, 1870).

Notre poète nous a donné aussi deux volumes en prose : une nouvelle, *La Fontaine du diable* (in-8° de 84 p., Lyon, 1872), et un roman, *Denise de Romans et Guillaume des Autelz* (in-16 de 285 p., Paris, 1875), dont les sujets sont essentiellement dauphinois. D'ailleurs, il règne dans toutes les publications de M.lle Souchier un profond amour de notre chère province, et plus spécialement encore dans le dernier recueil poétique publié sous le titre : *Branches de lilas offertes à mon pays* (in-16 de 239 p., Paris, 1874). « A mon beau Dauphiné j'ai consacré ma lyre, » nous dit l'auteur dans ce volume, et jamais affirmation ne fut plus véridique.

La *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon* voulut avoir parmi ses membres le poète dont elle aimait les chants et qui avait si souvent célébré sa ville. Ce désir dut flatter M.lle Souchier, car, depuis M.me Desbordes-Valmore, aucune femme ne fit partie de cette Société.

Disons, en terminant, que Mistral et Soulary ont dédié plusieurs pièces à l'auteur des *Roses du Dauphiné* et des *Branches de lilas*.

M.lle Adèle Souchier est née à Romans, mais elle est devenue Valentinoise par sa résidence.

A Mademoiselle Agar

Après l'avoir entendue à Valence.

O prêtresse de l'Art, ô muse aux noirs cheveux,
J'admire ton talent, véritable merveille.
Toi, le brillant écho des accents généreux,
Tu nous as fait bénir notre maître Corneille.

Ah ! c'est dans ton pays, le noble Dauphiné,
Que l'on vient t'applaudir, grande tragédienne.
Écoute les bravos de ce jour fortuné
Où ta province émue a dit : « Agar est mienne ! »

Ton profil est si pur, si fièrement romain !
Nous aimons ta beauté, nous aimons ton génie,
Les éclairs de tes yeux, le geste de ta main,
Ta voix vibrant ainsi qu'une mâle harmonie.

Si l'on te fait partout un chaleureux accueil,
Frémissant devant toi, ma brûlante *Camille*,
Si Rachel, à ton nom, tressaille en son cercueil,
Le beau sol de Ponsard te réclame pour fille.

Comme la Melpomène antique, tu nous dis
Des vers que les lettrés écoutent dans l'ivresse,
Oui, de sublimes vers, retentissants, hardis.
Le souffle d'Apollon t'anime et te caresse.

Les plus beaux jours de l'Art renaissent à ta voix.
Que la France reprenne enfin sa forte sève,
La moelle des héros qu'on avait autrefois,
Et qu'à ton fier aspect tout un peuple se lève !

Les Alpes dauphinoises.

O mes belles Alpes bleuâtres,
Que les artistes idolâtres
Adorent au fond de leurs cœurs,
Vous que je vois de ma fenêtre,
Souvent vous me faites connaître
Toutes vos royales splendeurs.

Après les perles de l'aurore,
Le soleil du matin vous dore
De mille reflets radieux;
Sur le granit de votre faîte
L'aigle vient reposer sa tête,
Portant le tonnerre des dieux.

C'est là qu'il pousse un cri sauvage
D'indépendance et de carnage,
Hymne ardent à la liberté.
Roi des Alpes, je te salue,
Toi qui t'élèves dans la nue
Avec tant de fière beauté.

Dieu, qui veille sur un brin d'herbe,
A créé votre front superbe,
Front d'améthyste ou de lapis.
En bas sont d'agrestes fleurettes,
Œillets, pervenches, violettes,
Digitales, muguets et lis.

On aspire dans votre espace
Une douce brise qui passe
Comme passe un frisson d'amour.
Nobles Alpes, c'est votre haleine;
De cent arômes elle est pleine,
Elle rafraîchit nuit et jour.

Sous votre robe virginale,
Votre voile de neige pâle
Vous avez des attraits nouveaux.
Toujours brillantes, élancées,
Vous ressemblez aux fiancées,
Blanches fleurs sous de blancs manteaux.

Oui, dans votre horizon immense
La grandeur de Dieu, sa puissance
Se révèlent à chaque instant.
Vous êtes son œuvre sublime,
Comme le cèdre dont la cime
Tremble près du gouffre béant.

Écoutez la voix des rafales,
Qui redit, de ses accents mâles,
Votre gloire des temps passés.
O monts à la mine orgueilleuse,
Dans son allure impétueuse
Annibal vous a traversés !

Ah ! vous retentissez encore
Du nom éclatant et sonore
Des Dauphins, rudes guerroyeurs.
Jaloux de leurs Alpes si belles,
Ils s'en faisaient les sentinelles.
On craignait ces hardis seigneurs.

Dans les archives delphinales
De ces époques féodales
On retrouve leurs fiers exploits;
Et sur les massives tourelles
Viennent gémir les hirondelles,
Comme pour pleurer sur ces rois.

Vous avez vu plus d'un orage
Depuis ce douloureux passage
D'un saint vieillard, d'un vrai martyr.
Avez-vous besoin qu'on le nomme ?
Auguste pontife de Rome,
Il souffre et ne sait que bénir.

Voici le temps de la victoire
Qui grandit encor dans l'histoire,
Voici le moderne César !
Les Alpes et les Pyramides
Tressaillent sous ses pas rapides;
L'enthousiasme suit son char.

O mes belles Alpes bleuâtres,
Mieux vaut le doux chant de vos pâtres
Respirant un calme enchanteur,
Mieux vaut une vie écoulée
Au fond d'une pauvre vallée
Que l'éclat même d'un vainqueur.

XV.

VIEL (Morice).

Étant encore sur les bancs du collége, M. Morice Viel publia son poème *Les Nonnes du lac* (in-8c de 15 p., Montélimar, 1870). C'était là une vocation précoce. Il recueillit ensuite pendant plusieurs années tous les documents qu'il put se procurer sur Puygiron, son pays natal, toutes les légendes qui s'y rattachaient, et il écrivit l'historique de son

village, sous le titre de : *Au bord du Jabron* (in-8° de 172 p., Montélimar, 1875). On trouve dans ce volume un conte tout en vers parfaitement écrit, *Jean Bridame,* qui fait épanouir sur les lèvres du lecteur le rire gaulois de Rabelais.

En dernier lieu, notre jeune poète a livré à l'impression un petit poème plein d'humour : *Les glands de Fanchette* (in-8° de 15 p., Montélimar, 1876).

Nous savons que M. Viel a sur le chantier plusieurs ouvrages importants, entre autres un recueil de poésies ; aussi, afin de ne pas citer des fragments de poèmes, avons-nous dû glaner les vers suivants dans diverses feuilles périodiques.

Les feuilles jaunes.

I

Les voyez-vous les feuilles jaunes
Au moindre souffle, ce matin,
Se détacher du front des aunes
Et valser le long du chemin ?

Les voyez-vous ? Ainsi naguère,
Pour venir valser dans le bois,
De la demeure de leur mère
Elles s'échappaient toutes trois...

Marguerite, Clotilde, Hermance,
C'étaient leurs noms. — Je crois les voir,
Quand sur la mousse, après la danse,
Nous nous reposions chaque soir...

Oh ! comme le temps passait vite !
Que de chants, de rires, de jeux !...
— Était-ce le vent, Marguerite,
Qui dénouait vos longs cheveux ?

II

Les voyez-vous les feuilles jaunes,
Au moindre souffle, ce matin,
Se détacher du front des aunes
Et valser le long du chemin?

Pauvres feuilles, tombez des branches.
Pour nous, sous les arbres touffus,
Avec les filles aux mains blanches
Nous ne danserons jamais plus.

Adieu les doux regards de flamme,
Adieu les rêves d'avenir!
Clotilde est maintenant Madame,
Hermance va le devenir...

Et Marguerite? La mignonne
Au couvent voisin vient d'entrer...
Mais mon œil se mouille... En automne
Qu'on est bête! Un rien fait pleurer...

A Mademoiselle Adèle Souchier.

Nous cueillerons les lilas et les roses.
[Valse connue.]

En ce monde pervers j'aime plus d'une chose:
Les femmes, les oiseaux, les bois, le firmament,
Le vent même, l'hiver, — lorsque ma porte est close
Et que mon bois est sec, tout naturellement. —

J'aime les fleurs aussi; — mais, pour certaine cause,
Il en est deux surtout que j'aime éperdument.
Lesquelles? direz-vous. — Le lilas et la rose,
Comme dans le vieil air de valse, absolument...

Cet amour-là remonte au temps où votre plume
Leur prit à toutes deux le titre d'un volume
Plein de vers délicats, sublimes ou touchants.

Depuis lors, quand je vois la fleur, songeant au livre,
Je sens aux voluptés du parfum qui m'enivre
S'ajouter la douceur céleste de vos chants.

Sans doute, le département de la Drôme ne possède pas que les quinze poètes que nous venons de nommer; mais, si nous passons les autres sous silence, c'est qu'ils n'ont publié que quelques bluettes éphémères, disparues avec les neiges d'antan.

Cependant, si par hasard nous avions omis un poète véritable, qu'il veuille bien nous pardonner, en songeant que nous avons péché par ignorance.

JULES SAINT-RÉMY.

INSCRIPTIONS

DÉCOUVERTES A VAISON.

Nous recevons de M. Allmer la communication suivante :

Vaison. — Minuscule autel trouvé à Vaison; actuellement dans la collection de M. Eugène Raspail, à Gigondas.

· M ·
SCOTA
V S · V
S · L · M

Lettres de forme rustique, assez grossièrement gravées; l'A de la deuxième ligne à barre tombante parallèlement au jambage gauche.

M..... (?), Scotavus votum solvit libens merito.

« A M..... (?),

» Scotavus avec reconnaissance en accomplissement de son » vœu. »

A quelle divinité dont le nom commençait par une *M* était dédié ce petit autel? Très-probablement à Mercure ou à Mars. Le culte de Mercure à Vaison est affirmé par deux inscriptions qui en proviennent (Long, p. 144, 198) et sont aujourd'hui au musée d'Avignon; celui de Mars, par une inscription de Vaison, consacrée MARTI ET VASIONI (Id., p. 68), actuellement perdue.

Les déesses Mères ou Mères augustes pourraient peut-être aussi le revendiquer pour elles. Une inscription en leur honneur a été autrefois découverte à Vaison (Id., 68).

Le nom du dévot SCOTAVS est un nom barbare. Il apparaît, croyons-nous, pour la première fois. Nous pensons qu'il doit se lire *Scotavus*, de même que BATAVS, FLAVS, PRIMITIVS, etc., doivent se lire *Batavus*, *Flavus*, *Primitivus*. Ce n'est pas une orthographe fautive, c'est l'observation d'une règle mentionnée par Quintilien (1, 7; voy. Renier, *Mél. d'épigr.*, p. 66), qui autorisait la suppression ou le remplacement par *o* du *v* voyelle à côté du *v* consonne. On voit, par cette faculté du remplacement d'*u* par *o*, que l'*u* des anciens se prononçait avec le son de l'*o*, et, par la faculté de sa suppression, que ce son identique à celui de l'*o* se rapprochait beaucoup de celui de notre *e* muet. On ne concevrait pas la possibilité de supprimer une voyelle à son plein et fortement accusé. Dans notre langage vulgaire, l'élision de l'*e* muet entre deux consonnes est des plus fréquentes.

Vaison. — Tablette carrée, trouvée également à Vaison et passée pareillement dans la collection de M. Eugène Raspail. La partie supérieure est décorée d'une rainure décrivant une ligne cintrée au-dessus de l'inscription.

d m
PRIMVLI PRIMI F
IN AGRO P XXV
IN FR · P XII

Diis Manibus Primuli, Primi filii. In agro pedes XXV; in fronte pedes XII.

« Aux dieux Mânes de Primulus, fils de Primus.
» Vingt-cinq pieds dans le champ; douze pieds de front. »

L'individu rappelé par cette épitaphe était de condition libre.

Esclave ou affranchi, il n'y aurait pas eu lieu, à son égard, à la mention de la filiation. Il n'est toutefois désigné que par son surnom, et son père n'est désigné aussi que de la même manière; c'est que le nom se lisait sur quelque autre inscription appartenant au même monument sépulcral, sans doute commun à plusieurs membres de la famille. On voit que son surnom était emprunté par diminutif à celui de son père, conformément à un usage très-répandu.

C'était l'usage aussi de placer les tombeaux le long des chemins. Le terrain funéraire de celui dont il s'agit, terrain probablement enclos, avait douze pieds *in fronte*, c'est-à-dire du côté qui bordait le chemin; il avait en s'en éloignant, c'est-à-dire *in agro*, vingt-cinq pieds.

Ces deux inscriptions ont été, dit-on, extraites du fond d'un puits.

A. ALLMER.

L'IMPRIMERIE A TOURNON

Perdue dans ses montagnes, où les châteaux forts, en ruines depuis les guerres de religion, dominent le cours des torrents, dépourvue de voies de communication et de villes importantes, absorbée de bonne heure dans le vaste territoire du Languedoc, qui lui donna, aux points de vue administratif et judiciaire, deux capitales lointaines, Toulouse et Montpellier, la petite province du Vivarais ne présentait aucune des conditions nécessaires à l'existence d'un centre littéraire. Si Tournon fit un moment exception, il dut ce privilége à des causes toutes particulières. La position de cette ville sur le grand fleuve lui ouvrait le facile accès de toutes les directions; elle était le chef-lieu de petits états s'étendant sur les deux rives du Rhône.

La maison de Tournon, qui avait perdu son allodialité sous Philippe-Auguste et accolé, en signe d'allégeance, au lion primitif de son écu les fleurs de lis de France, s'élevait au XVIe siècle au plus haut point de splendeur et de puissance. Le cardinal, l'illustration de cette antique race, ministre sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, doyen du sacré collége, gouverneur en même temps qu'archevêque de Lyon, entraîné par les affaires de l'État, qu'il domina de longues années, résida rarement à Tournon; mais sa sollicitude n'oublia ni sa ville natale, ni le manoir féodal de ses ancêtres, sur lesquels il se plut à répandre une bonne partie du revenu de ses opulents bénéfices. Du château, que sa nièce, la vaillante Claudine de La Tour-

Turenne, allait bientôt agrandir dans le style florentin, alors en vogue, il fit un Louvre en raccourci. Il remplit la grosse tour, qui retint le nom de tour des Marbres, de statues antiques, de tableaux précieux apportés d'Italie. Aimant à s'entourer de savants et d'artistes, il avait ramené de Rome un élève de Raphaël, le Florentin Jean Capacin (ce nom sans doute a été francisé), dont la renommée s'est éteinte dans l'obscurité de la province. Paul Sévin parle avec admiration des tableaux de ce peintre, conservés de son temps à l'église paroissiale de Saint-Julien, dans la chapelle et à la bibliothèque du collége [1]. Il fut le maître de Martel-Ange, frère du Jésuite Étienne Martellange, architecte célèbre par la construction de plusieurs églises de l'ordre.

Protecteur des savants appelés en France de tous les points de l'Europe, le cardinal, qui obtint de François Ier l'établissement de la bibliothèque et de l'imprimerie royales, se préoccupait de l'instruction publique avec l'ardeur qu'il apportait en toute chose. D'accord avec son neveu Just Ier, il fonda en 1536 le collége de Tournon. Il fit venir comme principal Jean Pélisson, prêtre originaire de Condrieu, auteur d'une grammaire latine en faveur à cette époque. Les maisons d'éducation étaient rares alors, et Tournon réunit bientôt douze cents élèves, la plupart externes, logés chez les bourgeois de la ville. Mais les idées de la Réforme furent introduites au milieu d'eux par des professeurs venus de divers endroits de France et d'Allemagne. Le cardinal, visitant son collége en revenant de Rome, fut accueilli par des huées. En voyant le triste résultat de ses efforts, des larmes amères échappèrent à ce vieux lutteur habitué à repousser l'hérésie d'une main inflexible. Il prit un moment

(1) Capacin ou Capassin vivait encore à Tournon en 1554. Il avait épousé Marguerite du Myet, veuve d'un bourgeois de cette ville nommé Gabriel Giraud.

la résolution de transformer en grenier public destiné à la nourriture des pauvres cette maison, qui avait si mal répondu à ses espérances. Mais, sur les observations de Pélisson lui-même, il se détermina à confier à la Société naissante des Jésuites l'établissement qu'il avait fondé. Pontan fut le premier recteur. Sous sa direction les Pères Edmond Auger, devenu plus tard célèbre, Claude Matthieu, Antoine Tracose, Jacques Silvestre, J. B. Viole, Annibal de Codret, Étienne Mirabel enseignèrent la théologie, la logique, la physique, les mathématiques, la rhétorique et la grammaire. Une bulle du pape et des lettres patentes de Charles IX, en date du 23 décembre 1562, érigèrent le collége en université, avec licence de conférer les grades, droit qui fut retiré en 1626, sur les réclamations des universités voisines. Entre ces deux dates se place la plus grande prospérité de l'établissement. Le nombre des étudiants s'éleva bientôt à deux mille. Le cardinal légua au collége sa magnifique bibliothèque, qui périt dans les incendies de 1649 et du 3 avril 1714. Là fut anéanti un manuscrit de saint Mamer, archevêque de Vienne [1]. Selon son intention, le corps du cardinal, mort à Saint-Germain-en-Laye, fut inhumé dans l'église du collége, où l'on voyait encore son épitaphe avant la Révolution [2].

Par son alliance avec Jeanne de Vissac, Just Ier avait apporté dans sa famille la charge héréditaire de sénéchal d'Auvergne. Plusieurs de ses descendants furent lieutenants généraux pour le roi en Languedoc ou en Dauphiné. Dans

---

(1) CHARVET, *Histoire de l'église de Vienne*, p. 72.

(2) L'histoire du cardinal de Tournon a été écrite par le Jésuite Charles Fleury, né à Tain, le 29 janvier 1692, mort à Romans, le 7 août 1768. M. le marquis de La Jonquière, ancien préfet, prépare une nouvelle vie du cardinal, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

toute la région les Tournon devinrent les missionnaires armés de la foi catholique. En 1562, du haut des remparts du château, Claude de La Tour, dame d'honneur de la reine Marguerite de Valois, dont nous avons déjà parlé, assista au sac de la ville par le baron des Adrets, à la profanation des vases sacrés, mis à l'encan sous ses yeux en signe de défi. Selon les rudes coutumes du temps, elle tira bientôt une vengeance éclatante des huguenots restés dans la ville après le départ de leur chef.

Le fils de l'héroïne, Just-Louis Ier, maintint à Tournon, malgré un arrêt du parlement de Paris du 1er octobre 1597, les Jésuites, alors bannis de France. Menacé de la confiscation de ses biens et de ses charges, il tint bravement tête à l'orage et entraîna dans sa cause le parlement de Toulouse, outré de voir que l'on empiétait sur sa juridiction. Dès le 28 novembre, le pape lui-même intervint, protestant par l'intermédiaire de son légat, et quelques mois plus tard il recommandait avec beaucoup de chaleur le seigneur de Tournon à l'ambassadeur de France. La rentrée des Jésuites dans le royaume termina bientôt cette affaire [1]. Du reste, pendant le conflit, M. de Tournon paraît n'avoir rien perdu de la confiance et de l'estime de Henri IV, dont la sagesse ne se laissait pas aller à l'irréflexion des passions populaires, ni à l'animosité des magistrats parisiens. Aussi, sans trop forcer la note, le P. Jean Arnoux, prononçant, le 29 juillet 1610, dans la collégiale Saint-Julien de Tournon, l'oraison funèbre du grand roi, devant le comte de Tournon, a-t-il

---

(1) Le marquis de Wargemont, *Œuvres diverses*, Basle, 1783, *Description géogr. et hist. de la ville de Tournon*, p. 151. — Le P. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France au temps du P. Cotton*, Lyon, 1876, t. Ier, p. 336-356. — Dépêche orig. de François de Luxembourg au roi, Rome le 7 mars 1598 (en notre possession).

pu dire : « Quel estoit le crédit de voz mérites vers un roy qui, pouvant tout, ne vouloit autre chose que ce que vous vouliez, et sur cela laissoit choquer et débattre les hommes pour et contre vostre personne pour faire ouvrir les yeux à l'amitié qu'il vous portoit et au cas qu'il faisoit de voz vertus, fidélité à la coronne, services anciens et nouveaux rendus à sa maison et au sceptre françois [1]. »

L'imprimerie à Tournon fleurit et décroît avec l'université et le milieu littéraire qui s'était formé autour des Jésuites; elle achève de disparaître en même temps que ses protecteurs, les seigneurs de Tournon. Il semble qu'en dépouillant le château des trésors d'art qu'il contenait, les successeurs indifférents de la petite dynastie autochthone emportent avec eux l'âme et la prospérité de la vieille cité.

M. Rousset, avoué à Tournon, mort il y a une trentaine d'années, s'était le premier préoccupé de recueillir les livres sortis des presses de cette petite ville. Nous ignorons ce qu'est devenue sa collection, qu'il ne nous a pas été donné de parcourir. L'auteur du *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* [2], M. P. Deschamps, a, d'après nos indications, donné sur ce sujet quelques renseignements sommaires, où s'est mêlé plus d'une erreur, que nous relèverons en son lieu. Déjà connu par d'intéressants travaux sur le Vivarais, M. Henri Vaschalde va publier dans la nouvelle *Revue du Dauphiné* une bibliographie du département de l'Ardèche, que Tournon, comme on devait s'y attendre, remplit presque en entier. Si, à notre tour, nous nous décidons à livrer au public le résultat de recherches commencées depuis bien des années,

---

(1) *Les oraisons et discours funèbres de divers auteurs sur le trespas de Henry le Grand*, par G. du Peyrat. Paris, 1611, 2e partie, p. 69.

(2) Paris, Didot, 1870, gr. in-8°.

c'est qu'ayant à parler d'une localité qui est presque la nôtre, nous avons pu consulter des documents jusqu'ici inconnus et que nous aurons peut-être la chance d'apporter quelques éléments nouveaux. Notre modeste essai servira donc, et ce sera son excuse, à compléter sur certains points l'étude de notre consciencieux confrère.

Avant de procéder, en quelque sorte, à l'inventaire des livres sortis des presses tournonnaises, et avant de discuter la date précise de l'introduction de l'imprimerie en Vivarais, nous allons, pour plus de clarté, donner la chronologie succincte des imprimeurs et des libraires parvenus à notre connaissance. En 1586 nous trouvons Thomas Bertrand, libraire. En 1588 apparaît l'imprimeur Claude Michel, que nous ne rencontrons plus après 1620. C'est lui, sans contredit, qui a donné le plus grand essor à la typographie dans la ville dont nous nous occupons. Sur le frontispice de son édition des Confessions de saint Augustin, 1588, on voit la marque suivante : Une tour sur un rocher chargé en cœur des armoiries des Jésuites, environnée de la devise : *Turris fortissima.* Aux quatre coins de la devise une tête d'ange. La même année, on rencontre le même motif beaucoup plus orné sur une édition des harangues latines du Jésuite Valencien Perpinan. Cette fois l'emblème de la Compagnie est surmonté du Saint-Esprit (cimier des armes de la ville de Tournon) et accosté de trophées. Du milieu de la tour s'élève un donjon. A droite de l'écusson et au-dessous des armoiries du cardinal de Tournon la religion foule le démon aux pieds, tandis que du côté opposé le blason de M. de Tournon, comte de Roussillon (écartelé au 1 et 4 de Tournon, au 2 et 3 de Roussillon, sur le tout de Vissac), est placé au-dessus d'une figure allégorique, symbolisant sans doute la force, tenant de la droite un miroir et s'appuyant de l'autre main sur un écu, qui semble chargé du lion de Tournon.

A côté de Michel, typographe de l'université, se place nécessairement son collaborateur le plus important et le plus actif, le libraire Guillaume Linocier. Originaire de Tournon [1], il était établi en 1587 à Paris et l'on voit son nom sur diverses publications de circonstance qu'il édita et dont une au moins prouve qu'il n'avait pas oublié sa province [2]. Il se fixa en 1589 dans sa ville natale, appelé sans doute par les Jésuites. Il avait son habitation rue Bozonnet, comme nous le voyons dans le cadastre de Tournon de 1648, f° 130. *L'Antechrist démasqué,* de Claude Caron, porte la marque ci-après : Sur un ovale un personnage de profil tourné à droite et drapé de vêtements flottants verse de l'eau d'une aiguière dans un vase. Devise : *Imbuta recens servabit odorem.* En haut et en dehors du cadre, d'un côté un palmier, de l'autre deux branches de laurier retenues par un lien flottant; en bas, à droite de l'écu un rhinocéros, à gauche un lion vu de face. D'autres fois, comme pour *J. Tardini disquisitio physiologica de pilis,* 1609, ces ornements extérieurs sont remplacés par des bouquets de fleurs. Sur le titre de *L'âme dévote délaissant le corps,* par le P. Richeome, 1593, où les noms de Claude Michel et Guillaume Linocier

---

(1) Nous possédons un exemplaire d'un livre intitulé : *Histoire des plantes, traduite du latin en françois, avec leurs portraicts, noms, qualitez et lieux où elles croissent, a laquelle sont adioutées celles des simples aromatiques, animaux a quatre pieds, oiseaux, serpens et autres bestes venimeuses, ensemble les distillations. Avec deux tables, l'une des mots latins, l'autre des françois,* par Geofroy Linocier, médecin de Tournon en Vivarois. A Monseigneur de Tournon. A Paris, chez Charles Macé, au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne de la Pyramide, M.D.LXXXIIII, avec privilége du roy. In-16, fig. sur bois. — Geofroy Linocier exerçait la médecine à la Ferté-sous-Jouare, ainsi que nous l'apprend la dédicace au comte de Tournon. Il devait être parent du libraire.

(2) Catalogue de l'histoire de France (Bibliothèque nationale, département des imprimés), t. Ier, LI, 34, N.° 343 (La prise d'Aubenas, ville capitale du Vivarois, par M. le comte de Tournon), 363, 366, 391, 392.

sont réunis, on voit les armes des Jésuites, avec la devise : *In nomine Jesu omne genu flectatur.*

En 1604 le nom de Thomas Soubron apparaît, après celui de Claude Michel, qui se l'était sans doute associé. Sur l'édition des *Diverses leçons de Pierre Messie,* imprimée cette année-là même, ils ont pour marque collective : Une main issant d'un nuage à gauche de l'écu et tenant un compas ouvert dans un cadre ovale portant cette devise : *Tout par compas.* Aux quatre angles, des enfants nus ayant dans leurs mains des instruments de mathématiques. Quelquefois, comme dans la *Théologie naturelle* de Raymond Sebbon, traduite par Montaigne, 1605, la devise est supprimée. Après 1608 je ne trouve plus Soubron, qui se sera brouillé avec son associé.

Un certain nombre de volumes portent l'indication de libraires, dont plusieurs ne sont pas cependant établis à Tournon : en 1595, Jacques Faure, à Avignon; en 1606 et 1614, le célèbre Horace Cardon, libraire à Lyon; en 1613, Gabriel Roy; en 1614, R. Reynaud, à Arles; en 1628, Pierre Drobet, à Lyon; en 1633, Laurent Durand, (à Lyon ?); en 1638, Antoine Pichon. Laurent Durand a seul une marque *(Aphorismi inquisitorum) :* Le char du soleil, avec la devise : *Invia virtuti nulla est via.* En bas, à gauche, un écusson ovale de..... à la fasce de....., accompagné en chef d'un soleil rayonnant de..... et en pointe d'une montagne surmontée de trois étoiles de..... A droite, le monogramme du libraire. Quelques-uns de ces livres ont dû être imprimés par Claude Michel, d'autres par Germain Long, dont les hoirs possédaient une maison dans la grand'rue tendant au collége (Cadastre de 1648-1649, folio 143). Enfin un au moins sort des presses d'Alexandre de La Clostre, bourgeois de Valence.

(A continuer.) ANATOLE DE GALLIER.

TOURNON ET COURTHENAY

OU

UNE MÉPRISE GÉOGRAPHIQUE.

Le *Spicilége* et le *Recueil* de D. Bouquet [1] renferment l'un et l'autre deux chartes qui, citées, commentées et quelquefois reproduites par les divers historiens de l'église métropolitaine de Lyon ou du Vivarais à l'époque carolingienne, ont donné lieu à une méprise aussi générale qu'excusable.

Émanée de Charles, troisième fils de l'empereur Lothaire et roi de Provence (855-863), la première est une reconnaissance des droits de l'église de Lyon sur le château ou ville de *Tornone, quod situm in pago Lugdunensi juxtà fluvium Rhodanum*, à elle restitué jadis par cet empereur. L'autre, qui est un corollaire de la première, porte confirmation par Lothaire II, frère et héritier de Charles (863-869), des droits et actions de cette même église sur *Turnonem et Curtenacum, cum ecclesiis, villulis ac rebus et mancipiis.*

Tournon, ville importante de l'ancien Vivarais, aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département de l'Ardèche, étant sur le Rhône, les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* se sont empressés de lui faire honneur de ces chartes [2], et les historiens venus après eux n'ont pas manqué de suivre cet exemple, la plupart sans même songer aux objections qui leur pouvaient être faites. Seul, M. le cha-

(1) *Spicilége*, t. XII; — *Rer. Franc. script.*, t. VIII, p. 339, 410.

(2) D. DE VIC et D. VAISSETTE, *Hist. de Languedoc*, t. II, p. 282.

noine Rouchier [1], tout en se rendant à l'évidence de ce qu'il croit être un fait, s'étonne de l'ancienneté qui résulte de ces actes pour une ville dont il ne lui est pas possible d'établir l'existence avant le IXe siècle. A l'aide de deux chartes du cartulaire de Saint-Chaffre, dont une (956-974) contient la donation d'une manse *in pago Lugdunensi, in vicaria Soionense,* l'autre, celle de l'église de Macheville [2], *in pago quondam Lugdunensi, quod nunc est in episcopatu Valentinensi* [3], il constate, avec non moins d'étonnement, que le *pagus Lugdunensis* comprenait alors toute la partie du diocèse de Vienne et presque toute celle du diocèse de Valence qui étaient sur la rive droite du Rhône, Macheville et Soyons ayant jusqu'en 1790 fait partie de ce dernier diocèse.

Quant à M. Auguste Bernard, appelé à se prononcer sur cette question dans sa *Nomenclature des subdivisions du diocèse de Lyon et des pays circonvoisins, aux IXe, X^e et XIe siècles* [4], il admet sans commentaire que le *Tornone* de Charles, roi de Provence, et le *Turnonem* de Lothaire sont bien Tournon en Vivarais, mais pour en conclure que, comme dans les chartes du cartulaire de Saint-Chaffre dont il a été question plus haut, la mention *in pago Lugdunensi* est incontestablement le résultat d'une inadvertance de scribe, qui a mis *Lugdunensi* pour *Viennensi*.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable, pour ce qui regarde les chartes du cartulaire de Saint-Chaffre,

---

(1) *Hist. rel., civ. et polit. du Vivarais,* par l'abbé Rouchier, Paris, 1861, p. 358 et suiv.

(2) Macheville, comm. de Lamastre, arrond. de Tournon (Ardèche).

(3) M. l'abbé U. Chevalier pense que ces mots, qui sont en tête de la charte, ont été ajoutés par l'analyste.

(4) *Cartul. de Savigny et d'Ainay,* IIe partie, p. 1071.

qu'elles sont l'une et l'autre de 975 ou environ, tandis qu'il est démontré par une charte de l'empereur Louis l'Aveugle qu'en 885, c'est-à-dire 86 ans plus tôt, le territoire de Tournon faisait déjà partie du *pagus Viennensis,* et que nous savons d'ailleurs qu'il fut ensuite compris jusqu'en 1790 dans le diocèse de Valence. Mais il n'en est pas de même des chartes émanées des rois de Provence et de Lorraine, car, outre que ce serait peut-être abuser de l'hypothèse d'une copie fautive, alors qu'il s'agit d'une erreur commise par des copistes d'actes complètement étrangers, il y a toute raison de croire que ces chartes sont parfaitement libellées. Celle de Lothaire, en effet, ne parle pas seulement d'une localité, mais de deux, et cela en des termes qui permettent de les supposer voisines et peut-être limitrophes : *Turnonem et Curtenacum, cum ecclesiis et villulis ac rebus et mancipiis.*

Or, il est évident que *Curtenacum* est Courthenay, village du canton de Morestel (Isère) et autrefois dans le diocèse de Lyon. Cela étant, il faut donc chercher *Turnonem* dans son voisinage et non dans le département de l'Ardèche, qui en est à 80 ou 100 kilomètres; et c'est là ce qui nous donne la certitude qu'il ne s'agit nullement de Tournon en Vivarais, ville qui ne fit jamais partie du diocèse de Lyon et sur laquelle cette église n'eut jamais aucun droit, particulièrement avant le IXe siècle, puisque, de l'aveu de ses historiens, on ne trouve pas alors de traces de son existence, mais d'une petite localité de la commune d'Amblagnieu, appelée Tarnond ou Turnon par Cassini et Tournon par Guy Allard, tout à fait voisine du Rhône, laquelle formait très-anciennement, de même que Courthenay, une paroisse de l'archiprêtré de Morestel, diocèse de Lyon.

J. BRUN-DURAND.

LE PHYLLOXÉRA DEVANT L'HISTOIRE.

Plusieurs personnes m'ont demandé si les archives renfermaient des indications précises sur la maladie mystérieuse qui depuis plusieurs années détruit les vignobles de la Drôme : je réponds négativement.

Des journaux ont prétendu, à la vérité, que la Bible faisait mention de l'insecte ravageur sous le nom de *bruchus*, et le prophète Joel exprimerait énergiquement, selon eux, le désespoir des buveurs de vin. Le texte du prophète, en effet, paraît assez formel : « Réveillez-vous, hommes ivres; pleurez et hur-
» lez, vous qui aimez le vin et ses délices, car il vous est ôté
» de la bouche. Une foule *(gens)* vient sur ma terre; elle est
» forte et innombrable; ses dents sont celles du lion et ses
» molaires celles des lionceaux : elle a fait de ma vigne un
» désert.... »

Au même endroit (chap. I, versets 4 et suivants), le prophète distingue quatre ennemis de la vigne : la sauterelle, la chenille, le *bruchus* et la nielle ou la rouille, et il les mentionne encore au chapitre suivant (verset 25).

Les ravages de la sauterelle sont parfaitement connus en Afrique et même en France.

Ceux des chenilles sont rappelés en différentes pièces conservées dans le dépôt départemental. Ainsi, en 1525, les consuls et habitants de Peyrins faisaient faire le procès de certains animaux appelés *serpelliers, chanilias, limassias ac panerolhes*, pour dégâts aux récoltes [1]; en 1546 de nouvelles procédures sont

(1) *Inventaire sommaire des archives de la Drôme*, E, 3792.

instruites contre « les serpillers, chanilhes, lymaces, petits rats » et murgues gastant, au terretoyre de Romans et aultres lieux » circonvoysins, les vignes, couppant et mangeant le brout, » feulhes et raysins des vignes et aultres fruicts de la terre [1] »; en 1585, Chorier raconte avec détails une autre invasion de chenilles, couvrant les murailles, les fenêtres et les cheminées [2]; enfin, en 1662, à Pierrelatte, les ravages des chenilles, sauterelles et autres insectes nécessitent des prières publiques [3].

Par *nielle* ou *rouille,* en Dauphiné *manne,* on désigne surtout une maladie qui s'attaque aux blés. Cependant, un auteur anglais, Bradeley, fait apporter par les vents d'Orient une infinité d'insectes qui causent la rouille des plantes [4].

Est-ce là l'oïdium; est-ce le phylloxéra ? Je l'ignore.

Il reste le *bruchus,* mentionné dans la Bible en plusieurs endroits. Le *Lévitique* (chap. XI, versets 21 et 22) le range, avec l'*attacus,* la sauterelle, etc., parmi les animaux qui peuvent être mangés. Le *bruchus* n'est donc pas l'insecte appelé phylloxéra. Les *Paralipomènes* (chap. II, verset 28) placent le *bruchus* à côté de la peste, de la rouille et de la jaunisse, ce qui est vrai pour la vigne. Le prophète Nahum lui donne des ailes. Saint Augustin appelle *bruchus* une jeune sauterelle sans ailes, et *locusta* une sauterelle parfaite.

Richard Simon, D. Calmet et les autres commentateurs sont peu explicites.

En somme, le passage du prophète Joel s'explique très-bien par les ravages des sauterelles, alors que le phylloxéra s'attache plus aux radicelles de la vigne qu'à ses feuilles.

Pline, dans son *Histoire naturelle,* parle assez longuement de la vigne et de ses maladies; Charles Estienne, dans sa *Maison*

---

(1) *Inventaire sommaire des archives de la Drôme,* E, 3794.

(2) *Histoire générale,* t. II, p. 712.

(3) *Inventaire sommaire des archives de la Drôme,* E, 3484.

(4) *Dictionnaire domestique portatif,* t. III (Paris, 1765).

rustique, Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, et l'abbé Rozier donnent aussi de nombreux détails; aucun d'eux ne mentionne le phylloxéra.

J'en conclus qu'il faut attendre des textes d'auteurs anciens plus concluants et des révélations tirées des archives plus claires pour reconnaître le phylloxéra dans les maladies citées.

Au moyen-âge et dans les temps modernes, où la dîme du vin se payait au clergé et la taille au roi, on n'aurait pas manqué de réclamer une décharge pour une maladie aussi grave. Si les documents en ce genre ne disent rien, c'est qu'elle était inconnue. Il y a encore une autre raison : c'est que la Bible, ou le livre par excellence, a eu des commentateurs dans tous les siècles chrétiens, et s'il avait existé un insecte nuisible à la vigne ou une maladie semblable à celles dont parlent le prophète Joel et le psaume 104, ils n'auraient pas manqué de les signaler.

A. LACROIX.

NÉCROLOGIE.

M. GELLY DE MONTCLA (Jules-Frédéric).

Dans les premiers jours de mars dernier, la Société perdait un de ses membres les plus honorables et les plus distingués, M. Jules-Frédéric Gelly de Montcla, commandeur de la Légion d'honneur, général de brigade depuis le 26 mai 1859.

C'était pendant son séjour à Valence, où il commandait la subdivision militaire de la Drôme et de l'Ardèche, qu'il était entré dans notre association comme membre titulaire, et, depuis lors, il n'avait jamais cessé de s'intéresser aux travaux d'histoire locale, aux découvertes archéologiques et aux œuvres d'art se rattachant à la province.

Sa famille descend de Jacques Gelly de Montcla, mandataire, en 1705, de François Ferrand, chargé de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse en Dauphiné. On trouve, en 1771, parmi ses ancêtres, un conseiller maître en la Cour des comptes de Grenoble, un officier aux gardes du corps du roi Louis XVI, un capitaine d'infanterie au régiment de Rohan-Soubise et un autre au régiment de Vexin.

Un de ses frères mourut en Hollande, major d'infanterie; l'autre fut tué dans un combat dans la province de Constantine, en 1838.

Lui-même occupa avec distinction les différents grades militaires, et là, comme dans la société civile, son caractère bienveillant, ses manières polies et sa distinction lui valurent d'unanimes sympathies.

Sa famille, qui a pour armes *d'hermine au lion naissant de gueules*, est représentée aujourd'hui par sa sœur, Madame la marquise Jacobi du Vallon et par deux cousines[1].

(1) Voir *Le Dauphiné*, journal de Grenoble, du 9 mai 1869.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. DE GALLIER.

La séance s'ouvre par une visite à la cathédrale, pour l'examen des œuvres d'art de ce monument. Un compte-rendu des appréciations et renseignements recueillis sera publié à ce sujet. Grâce à une bienveillante et gracieuse invitation de Mgr. Cotton, évêque de Valence, les membres de la Société peuvent visiter en même temps les galeries et chambres de l'évêché. Une étude sur les portraits des prélats valentinois pourrait révéler des détails historiques intéressants : elle sera faite sans doute dans une prochaine livraison. Une chambre peinte, donnant sur les jardins de la Robine ou de l'Éparvière et sur la belle vallée du Rhône, porte les armes des Leberon, famille qui eut trois de ses membres sur le siége épiscopal de Valence. La chapelle particulière de Mgr. Cotton renferme un bon tableau représentant la Sainte-Vierge tenant son fils après la descente de la croix. Après cette visite, la séance se continue à la bibliothèque de la ville.

M. le Président présente comme *membre titulaire :*

M. Adolphe Morin, de Dieulefit;

Et comme *membres correspondants :*

M. Amédée Julien, littérateur à Vienne;

M. Augustin Blanchet, grand manufacturier à Rives;

M. le marquis de Virieu, au château de Pupetières, près Virieu.

A l'unanimité des voix leur admission est approuvée.

Il est ensuite donné lecture d'un projet de délibération pour

obtenir la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, lequel devra être transmis au Gouvernement, par les soins du bureau, avec les autres pièces nécessaires.

M. le Président recommande aux membres de la Société la nouvelle *Revue du Dauphiné et du Vivarais* qui va paraître à Vienne, chez M. Savigné, un travail de M. l'abbé Terris sur les évêques d'Apt, une Revue viticole éditée par un de nos compatriotes, M. Robin, de Lapeyrouse-Mornay, et imprimée à Vienne, et une nouvelle histoire d'Annonay par M. l'abbé Filhol. Il fait aussi connaître les sujets mis au concours par l'Académie delphinale.

M. de Bouffier soumet à la Société un tableau du XVIe siècle présentant une satire de l'époque contre le clergé et d'autres corps de l'État. M. Vallentin s'offre d'en soumettre la photographie à la Société des Antiquaires de France pour avoir son avis.

La séance est terminée par des renseignements oraux fort intéressants de M. Alphonse Nugues sur les richesses d'art de Romans, et cet habile archéologue est prié de donner un travail écrit sur le même sujet au *Bulletin*, afin que tous les membres de l'association connaissent les œuvres d'art locales qu'il vient de révéler avec savoir et talent.

M. l'abbé Perrossier, qui connaît si bien le diocèse, signale à son tour une croix processionnelle du XIVe au XVe siècle à Vers, canton de Séderon; un plat pour la quête à Saint-Gervais; un groupe en marbre blanc représentant N. S. J.-C. à Eyzahut; un tableau de Sevin, peintre de Tournon, à Saint-Donat; un tableau curieux de saint Antoine de Padoue au même lieu et la pierre tumulaire de Béatrix de Genève, qu'il faudrait placer ailleurs pour la conserver; une croix en pierre à Montchenu, déjà décrite par M. l'abbé Jassoud; un rétable à Crépol; les fonts baptismaux d'Onay; la fresque de Claveyson; la fresque de Charrière, près de Châteauneuf-de-Galaure,

représentant saint François dans l'ancienne église des Cordeliers.

Un travail de notre savant collègue, comme celui qu'il a donné au *Bulletin* sur la fresque de Claveyson, assurerait à chacun de ces objets une notoriété plus certaine et plus durable, et la Société l'accueillerait avec reconnaissance.

Dans un autre ordre d'idées, le même membre fait connaître l'existence à Derbières, commune de Savasse, d'une enseigne d'auberge peinte à fresque au XVIe siècle, dans la rue longeant l'ancienne voie romaine, mais malheureusement endommagée.

M. Vallentin appelle l'attention sur une peinture murale de l'ancienne chapelle Sainte-Guitte (Marguerite) de Montélimar, dans le vieux château des Adhémar et plus tard des papes, qui sert aujourd'hui de prison; sur les tapisseries des Gobelins de la cure de Grignan et sur la chaire de l'église de Die.

M. Sollier recommande aussi la chaire de Saint-Vallier.

Le Secrétaire de la Société rappelle, en dernier lieu, que, d'après tous les guides, un tableau de l'hôpital de Grignan est attribué au Carrache et représente les anges au tombeau de Jésus; qu'il reste seulement deux panneaux de la boiserie de l'église de Saint-Jean-en-Royans; que l'église d'Hauterives possède une très-bonne toile représentant saint François d'Assise recevant les stigmates, et que celles du Puy-Saint-Martin, de Montélimar, de Margerie et de Saint-Paul-trois-Châteaux en ont d'autres données par le Gouvernement depuis quinze ou vingt ans. A propos des tableaux de l'église du Bourg-lès-Valence, M. Thannaron apprend à la Société que celui de saint Jean à Patmos et une Sainte Famille avaient été donnés par une abbesse de Soyons, et que le premier, d'après une gravure, serait du peintre Lebrun.

De tous ces objets d'art, quelques-uns, sans doute, n'ont pas une importance réelle; cependant, le rôle de la Société est de les signaler, de les décrire et d'en surveiller la conservation.

CHRONIQUE.

Le fait saillant du trimestre est la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 5, 6 et 7 avril, où M. l'abbé Chevalier, représentant de la Société d'archéologie de la Drôme, a reçu la croix de la Légion d'honneur pour ses nombreux et importants travaux d'histoire locale et d'histoire générale, et M. Brun-Durand, les palmes d'officier d'académie pour ses publications si judicieuses et si remarquées.

Aucune découverte n'a été signalée, sauf celle d'un fragment d'inscription tumulaire romaine à Alixan. Comme il présente seulement une lettre pour chaque ligne, aucun renseignement ne peut en être tiré.

M. Gamet, instituteur à Lourmarin, membre correspondant, signale à un kilomètre de cette localité, sur le versant méridional du Lubéron, les ruines d'un ancien village, appelé *Château-Sarrasin*. La culture y a fait découvrir des épées, des lances, des boucliers, des médailles, des statuettes, etc. La plupart de ces objets et plus de quinze cents médailles sont mis en vente par Madame veuve Perrin, et il engage la Société à les acquérir. Le manque de local et les ressources budgétaires ne permettent pas d'accéder à ce vœu, fort légitime du reste. Le château féodal de Lourmarin, construit en 1329, comme l'indique une inscription, fut conservé en 1789 par un excellent citoyen nommé Goulin. « Mes amis, dit-il aux démolis-» seurs, laissez debout cet édifice : il servira à loger les mal-» heureux, et, tandis que tous ceux du voisinage seront » détruits, nous aurons encore le nôtre. » On crut cet honnête

homme, et aujourd'hui encore trois ou quatre familles pauvres sont logées gratuitement dans cette vaste construction.

Pourquoi un si naturel et si sage conseil ne fut-il pas donné et suivi partout? A qui profitent les ruines amoncelées au XVIe siècle et en 1789?

M. Gamet nous fait espérer de nouvelles communications sur sa localité; nous les accueillerons avec reconnaissance. Seulement, qu'il se défie des traditions populaires qui confondent les Vaudois et les soldats de Raymond de Turenne avec les Sarrasins.

La prochaine livraison contiendra des notices sur les œuvres d'art de toute nature du département. Nous prions instamment tous les membres de nous adresser au plus tôt leurs communications, notices et rapports. Quelques-uns d'entre eux, MM. Nugues (Alphonse) et Roberti, par exemple, nous ont déjà adressé l'un un article complet sur Saint-Barnard, l'autre des notes sur les tableaux de la cathédrale de Valence. Que chacun les imite, et la Drôme artistique sera révélée dans cette livraison.

De nombreux dons de livres ont été faits à la Société pendant ce trimestre. Signalons d'abord une notice descriptive, avec gravures sur acier, de l'ancienne cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux, donnée par M. le Ministre de l'instruction publique.

Le *Catalogue de la bibliothèque de la Commission des monuments historiques*. Paris, 1875, in-8°.

Les monuments historiques de France à l'exposition universelle de Vienne, par M. du Sommerard, commissaire général. Paris, 1876, 1 vol. in-4°. On y trouve des rapports de M. Questel sur la restauration du temple d'Auguste et de Livie, à Vienne, et sur la translation du musée dans l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre; de M. Bœswilwald, inspecteur général, et de M. Constant Dufeux sur le même sujet, etc.

Expositions internationales de Londres, 1874. *France. Commission supérieure. — Rapports*. Paris, 1875, un vol. in-4°.

Carte des monuments historiques de France, avec une notice.

Commission des monuments historiques : Notice historique, br. in-12, et *Circulaires ministérielles relatives à la conservation des monuments historiques*, avec *la liste des monuments classés.*

Revue des Sociétés savantes des départements, mai et juin 1876.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Édouard Fleury. Ire partie, accompagnée de 140 gravures par le même. Paris, 1877, un vol. in-fol. Ce splendide et savant travail a été édité aux frais du département et de l'auteur, le Conseil général ayant voté 4,000 francs et l'auteur payant le surplus, moyennant 150 exemplaires. Comme tout en cette affaire a été accompli sur de larges bases, il a été distribué gratuitement 350 exemplaires aux Sociétés savantes : voilà pourquoi la Société d'archéologie a reçu l'exemplaire annoncé. Cette première partie est consacrée aux temps préhistoriques (villages souterrains, menhirs et hautes bornes, alignements mégalithiques et dolmens), à l'âge de bronze, à l'époque gauloise et à l'époque gallo-romaine (camps et forteresses, chaussées romaines, enceintes fortifiées, palais, bains, théâtres et villas). De tels développements exigent une érudition prodigieuse, et nous félicitons bien vivement M. Éd. Fleury d'avoir mené à bien une œuvre si remarquable et le Conseil général de l'Aisne d'avoir concouru à une si belle publication.

Collection Caranda aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque. Album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda (Aisne), par MM. Frédéric Moreau, pendant les années 1873, 1874 et 1875. Saint-Quentin, Ch. Poette, 1877; un vol. in-fol.

Ce premier envoi fait à la Société comprend un atlas composé de fort belles gravures coloriées. Le texte et le complément ont été promis, mais ne sont pas encore arrivés.

De semblables publications font honneur à l'érudition et au patriotisme de leurs auteurs et servent d'encouragement et de leçon à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du passé et de l'homme préhistorique.

Dante Alighieri. Bio-bibliographie, par l'abbé Ulysse Chevalier.

Montbéliard, P. Hoffmann, 1877. L'indication des ouvrages à consulter sur le grand poète florentin, né le 8 mai 1265 et décédé à Ravenne le 14 septembre 1321, ne renferme pas moins de 22 pages et donne une idée de l'immense et fructueux travail entrepris par notre savant collègue sur les *Sources de l'histoire au moyen-âge.* A lui seul il méritait la juste récompense décernée à l'auteur par M. le Ministre de l'instruction publique, et cependant que ne doit pas aussi notre histoire de la province au vaillant éditeur des *Cartulaires* du Bourg-lès-Valence, de Montélimar, de Léoncel, de Die, des Templiers, de Saint-André-le-Bas, etc., etc. ?

Sur les Ammonites de la zone de A. Tenuilobatus de Crussol, par M. Fontannes (extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*). Étude fort intéressante pour notre géologie locale et dont la Société accepte avec reconnaissance le gracieux hommage de l'auteur.

Du même auteur : *Notes sur une coupe de l'infra lias, prise au sommet du Narcel (Mont-d'Or), sur la coupe de la gare de Saint-Paul, à Lyon, et sur les sables mio pliocènes du bas Dauphiné septentrional; — A propos de quelques notes prises à Athènes.*

Notice sur la vie et les travaux de Vincent-Eugène Dumortier, président de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, ancien vice-président de la Société géologique de la France, membre de l'Académie de Lyon, officier d'académie, etc., par A. Falsan. Lyon, in-4°, 1877. Notre cher collègue n'est pas seulement habile géologue, il est aussi écrivain de cœur et de talent. Son article sur le regrettable M. Dumortier est un modèle du genre.

Notes historiques sur l'évêché de Grenoble, de 1237 à 1338, Pierre II Equa, Pierre III, Pierre Falques, Guillaume II, Guillaume III de Royn, Guillaume IV de Royn, par Edmond Maignien. Grenoble, 1877, broch. in-8°. Il y a là beaucoup de recherches et une excellente exposition. Notre jeune et laborieux collègue voudra bien sans doute élucider d'autres points obscurs de notre histoire ecclésiastique.

Tableaux généalogiques et raisonnés de la maison de La Tour-du-

Pin, dressés en 1788, par M. Jean-Baptiste Moulinet, secrétaire-archiviste de la Chambre des Comptes de Dauphiné, et continués jusqu'à nos jours (1870, in-fol.), et la photographie d'une gravure de 1695 représentant Phylis de La Tour-du-Pin-la-Charce, avec ces vers :

Cedite Amazonides, dum Phyllis amazone major
Virginis aureliæ fortia facta refert.

Cessez de nous vanter vostre gloire immortelle;
Amazones, cédez : Phylis, par sa valeur,
Ranime l'illustre pucelle
Qui vengea nos ayeux d'un insolent vainqueur.
Etc.

Ce sont là de précieux documents pour l'histoire des Baronnies, et la Société remercie M. le baron de La Tour-du-Pin-Chambly d'avoir bien voulu les lui offrir.

La proie et l'ombre, poème par Ernest Perrossier. Vienne, 1877, br. in-8°. C'est l'histoire d'un jeune homme séduit par une fille de marbre et sauvé par un amour plus pur, le tout exprimé en vers élégants, faciles et harmonieux.

Abbaye de Bonnevaux, au diocèse de Vienne, règle de saint Bernard, ordre de Cîteaux, par Emmanuel Pilot de Thorey. Grenoble, 1875, b. in-8°. Cette monographie de notre savant collègue est remplie de détails inédits et de faits intéressants. Elle fait pressentir des travaux semblables sur toutes les institutions religieuses de la province, et ce sera là une œuvre des plus recommandables.

Revue du Dauphiné et du Vivarais (Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Ardèche). Recueil mensuel historique, archéologique et littéraire. Trois numéros de cette nouvelle publication ont déjà paru cette année et, par la variété de ses articles et de ses gravures, mérité l'approbation générale. C'est un auxiliaire vaillant qui secondera l'œuvre que nous poursuivons : faire connaître et aimer notre province. Qu'il soit donc le bienvenu.

Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 3e série, t. v. Il y a un

très-curieux mémoire sur la campagne de 1692 dans le haut Dauphiné, par M. A. de Rochas, et la relation d'un notaire de Grenoble sur l'inondation du 15 septembre 1733.

Bulletin de l'Académie delphinale, 3e série, t. x et xi, 1874 et 1875, 2 vol. in-8°. L'histoire locale s'y trouve représentée par un savant travail de M. Caillemer, sous le titre d'*Épisodes de l'histoire des Burgondes*, par une notice biographique de M. Maxime Villars sur Mgr Raillon, par une notice historique de M. Gauthier sur l'Académie delphinale, par une étude de M. Burdet sur les origines et les progrès de la maison de Savoie et sur les États généraux de Savoie.

Chroniques du Languedoc, *Revue du Midi historique, archéologique, consacrée à la publication de documents rares et inédits, etc.* Elle a déjà donné trois volumes et commencé le 4e : c'est la meilleure preuve des services qu'elle rend à la province de Languedoc.

Revue des documents historiques, par Étienne Charavay (décembre 1876), et *Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection de Benjamin Fillon*, par le même. 2 br. in-4°, avec fac-simile.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy. N.os de l'année 1877.

Les échanges des Sociétés savantes seront mentionnés dans une autre livraison.

Annonçons en terminant une Revue étrangère, qui va s'occuper de nos pays et dont le nom des rédacteurs est une garantie de succès :

Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus osterreich herausgegeben von den professorem A. Conze und O. Hirschfeld.

Enfin, M. le Ministre de l'instruction publique a souscrit pour 25 exemplaires au savant travail de notre collègue M. E. Arnaud, intitulé : *Histoire des Protestants du Dauphiné* : c'est la dernière nouvelle pour ce trimestre.

A. LACROIX.

Pilier carré monolithe présumé du X.e siècle placé dans la nef de l'Eglise S.t Barnard à ROMANS, drôme, - 1/10.e de grandeur nat.elle - mai 1877 -

NOTES

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-BARNARD

A ROMANS (DROME)

Fondée au milieu du IXe siècle par saint Barnard, archevêque de Vienne, l'abbaye fut ravagée, incendiée et reconstruite à plusieurs époques [1]. L'église actuelle, intéressante par les divers styles de ses constructions, est un bel et vaste édifice, plus remarquable par la majesté et la simplicité de l'ensemble que par les détails d'ornement.

Orientée suivant la règle commune, elle se compose à l'EXTÉRIEUR :

1° D'une façade occidentale, dans laquelle est percé le grand portail à plein cintre, construit au XIIe siècle avec une assez grande richesse d'ornementation. L'ébrasement en est décoré de six colonnes monocylindriques, dont deux en retour sur la façade, à fûts diversement ornementés, couronnés de chapiteaux historiés et de quatre statues, savoir : saint Pierre, saint Jean

(1) Voir pour les détails l'*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans*, par M. Giraud, ancien député. Lyon, Auguste Brun.

et deux autres auxquelles il est difficile d'attribuer un nom. Les bandeaux et corniches sont très-richement ornés de palmettes, fleurons, rinceaux, rangs de perles, etc. Les colonnes et statues ont pour base un stylobate élevé, décoré de deux lions, terrassant à droite un taureau et à gauche un homme. Les figures de ce portail, mutilées pendant les guerres de religion, paraissent avoir été couvertes primitivement, ainsi que les colonnes et les ornements, d'une peinture à la cire, qui donne à l'ensemble une patine sombre, pleine de majesté. Ce portail formait l'arc oriental d'un porche à quatre arcs de même ouverture, démoli à une époque inconnue. A droite et à gauche existent deux pilastres, qui recevaient la retombée des arcs nord et sud, dont on distingue les arrachements dans le mur de façade. Au-dessus du portail sont percées trois fenêtres carrées surmontées d'une grande fenêtre ogivale géminée, avec un large *oculus* au-dessus; cette fenêtre a été postérieurement subdivisée en quatre baies par des meneaux en chêne. L'amortissement de cette façade est formé d'un pignon en manière de fronton sans caractère, dont le sommet s'élève à 28 mètres au-dessus du sol. L'angle sud de la façade est contre-buté par un contre-fort roman contemporain du portail, et l'angle nord par le clocher.

Ce clocher carré, dont la base appartient au XIIIe siècle et la partie supérieure au XIVe siècle, est divisé par des corniches saillantes en plusieurs étages, dont le troisième, auquel il est fort difficile d'accéder, montre à l'intérieur, sur son mur sud, le parement extérieur nord d'un clocher roman, englobé dans les constructions postérieures; ce sont des arcatures à plein cintre dont les retombées portent sur des colonnettes et des pilastres surmontés de chapiteaux et d'épais tailloirs paraissant appartenir à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe. L'angle nord-est du clocher est muni jusqu'à moitié de sa hauteur environ d'un contre-fort du XIVe siècle, terminé par des gables, que devaient couronner des statues ou des fleurons dont les bases seules subsistent. Les gargouilles qui séparent les rampants sont formées de monstres chimériques vigoureusement

sculptés. Ce contre-fort, du reste, est caché, comme toute la partie nord de l'église, par des constructions particulières [1].

Le dernier étage actuel du clocher est percé de quatre grandes baies ogivales divisées par des meneaux prismatiques s'épanouissant en quatre-feuilles aigus dans le style de la fin du XIVe siècle, et décoré sur les quatre faces de colonnettes engagées au quart supportant une série d'arcatures en plein cintre trilobé. Les fûts de ces colonnettes ont ceci de particulier qu'ils portent une décoration évidemment copiée sur celle des colonnes du portail roman. Leurs chapiteaux, ainsi que ceux des pilastres d'angle, sont uniformément ornés de crosses végétales à peine saillantes et timidement exécutées. Cette décoration rappelle les formes de la fin du XIIe siècle, et pourtant rien dans cette partie supérieure n'est antérieur au XIVe. L'angle sud-ouest est cantonné d'une tourelle polygonale renfermant l'escalier.

2° De deux faces, nord et sud, dont la base est romane et la partie supérieure ogivale, dans le style du XIIIe siècle, mais d'une époque bien postérieure. Ces faces sont, comme la façade occidentale, percées de petites fenêtres carrées, lesquelles sont surmontées de grandes et larges fenêtres divisées en trois baies ogivales chacune; celle du milieu, plus haute que les deux autres, a six mètres d'élévation. Chaque face nord et sud est divisée en quatre travées par des contre-forts très-larges, mais peu saillants, dans les intervalles desquels apparaissent des fenêtres romanes aveuglées et de petits contre-forts romans [2].

---

(1) Deux inscriptions, l'une du XIIIe siècle, l'autre du XIVe, sont encastrées dans les murs intérieurs du bas du clocher. Les armes du chapitre de Saint-Barnard, une tour terminée par une main de bénédiction, sont sculptées à l'angle sud-ouest et sur la face nord. Avant les guerres de religion du XVIe siècle ce clocher était surmonté d'une grande aiguille, qui fut abattue par les protestants, ainsi qu'une autre moindre. (Voir l'enquête faite en 1567, dont la copie se trouve entre les mains de M. P. Émile Giraud.)

(2) Les pierres de la partie inférieure sud, à laquelle étaient adossés

Toute la partie supérieure de ces faces accuse un mauvais travail : l'appareillage et la sculpture en laissent beaucoup à désirer ; les matériaux, d'ailleurs, ne sont pas de même nature que ceux de la partie romane et le point de suture entre les deux constructions se distingue aisément.

Dans la face nord est percée une porte d'un assez grand caractère, dite porte Saint-Jean ; l'arcature plein-cintre en est décorée de dents de scie, ainsi que le bandeau qui la surmonte et l'ébrasement cantonné de deux colonnes à fût renflé, dont les bases et chapiteaux sont malheureusement assez frustes ; les profils des corniches et moulures ont conservé toute la finesse de leurs arêtes, et l'ensemble accuse la première moitié du XIe siècle.

3° D'un transept appartenant entièrement au XIIIe siècle, dont le bras sud, flanqué à son angle sud-ouest d'une tourelle polygonale, est percé de trois étages de fenêtres, les inférieures et supérieures ogivales, les intermédiaires carrées. Une porte de l'époque donne accès dans chacun des deux bras.

4° D'une abside polygonale du XIIIe siècle, à sept travées séparées par des contre-forts à ressauts et divisée en trois étages, dont chacun est ajouré par d'élégantes fenêtres en tiers-point surmontées de vigoureuses archivoltes largement profilées [1]. Les fenêtres supérieures ont conservé leurs colonnettes, tandis que les chapiteaux seuls et les bases de l'étage inférieur subsistent encore. Les fûts en ont-ils été abattus ou n'ont-ils jamais existé ? Il serait difficile de se prononcer. A la jonction du bras nord du transept avec l'abside s'élève une tour carrée de

---

les bâtiments claustraux, portent les traces évidentes des incendies qui ont à plusieurs reprises dévoré l'abbaye.

(1) Dans un des contre-forts a été encastrée, par les soins de M. Émile Giraud, une pierre trouvée dans les démolitions de la chapelle Saint-Michel, qui était du XIIe siècle. Cette pierre porte un fragment d'inscription du XIe siècle, qui doit avoir fait partie du tombeau de saint Barnard, reconstruit à cette époque.

la même époque, dont la partie supérieure est moderne, et, comme pendant, à la jonction de l'abside avec le bras sud, il existe une charmante petite chapelle à deux étages, appartenant de même au XIIIe siècle; elle a été surmontée d'un troisième étage moderne. A la naissance du bras sud s'élève, au-dessus de la toiture, un petit clocher formé d'un simple mur percé d'une ouverture [1].

La partie supérieure de l'abside et du transept, immédiatement sous la toiture, est décorée d'une frise sculptée, qui en épouse tous les contours et va se perdre à la rencontre des murs de la nef, où elle semble pénétrer; cette frise en effet n'est pas interrompue; elle continue directement du nord au sud, en passant sous la toiture par-dessus la voûte actuelle. La partie cachée en est à peu de chose près aussi fruste que l'apparente, d'où l'on peut conclure qu'elle a été pendant des siècles exposée à l'air et aux intempéries; donc elle dominait la toiture de la nef romane, beaucoup moins élevée. Ce fait confirme notre assertion que la partie supérieure de la nef, loin d'appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle, comme on l'a cru longtemps, est d'une époque comparativement bien moderne.

Intérieurement, l'église Saint-Barnard se compose :

1° D'une nef unique, d'environ 40 mètres de longueur, sur 11 de largeur et 25 d'élévation sous clé, divisée en 4 travées par des piles saillantes faisant corps avec les contre-forts extérieurs et munies de deux colonnes engagées au quart, allant d'un seul jet recevoir la retombée des doubleaux. Tout ce système de piles et de colonnes est le fait d'une construction

---

(1) Sur chaque contre-fort de l'abside, à quelques mètres plus haut que les archivoltes des fenêtres inférieures, il existe un ressaut, que nous avions pris tout d'abord pour la trace d'une reprise de la construction; mais, en examinant les choses de plus près, nous avons constaté que ce ressaut était taillé dans la pierre même, et nous en avons conclu qu'il devait servir d'appui à des toits ou auvents très-inclinés destinés à protéger les fenêtres inférieures contre les intempéries.

moderne appliquée sur les constructions anciennes. La partie inférieure de cette nef est romane et accuse des remaniements successifs; la plus grande partie doit en être attribuée au XIe siècle, comme la porte Saint-Jean déjà décrite. Dans le parement des murs, on distingue les traces de moulures et d'arceaux ravalés plus tard, lorsqu'au XIIe siècle, après les incendies et dévastations du siècle précédent, on reconstruisit l'église en tirant parti de tout ce qui pouvait être conservé.

Une chapelle latérale, portant dans les anciennes chartes le nom de Saint-Barnard-le-Vieux et actuellement aménagée en sacristie, ouvre sur la deuxième travée nord de la nef; elle porte sur son mur sud la continuation des dents de scie de la porte Saint-Jean, dont elle est voisine [1]. Le mur nord est creusé d'une sorte de petite abside demi-circulaire, ou plutôt d'une cheminée, qui aurait pu servir à l'époque du baptême par immersion. Cette chapelle passe pour la partie la plus ancienne de l'église, et peut-être était-ce un véritable baptistère dans les premiers siècles qui suivirent la fondation de l'abbaye [2]. Dans cette hypothèse, il est permis de croire que là se trouvait la cuve baptismale en marbre actuellement placée dans la nef, à droite en entrant par le portail occidental. Cette cuve, sans autre ornement que des pans coupés dans la partie supérieure et supportée par un chapiteau du XIe ou du XIIe siècle très-fruste, est elle-même recouverte d'un grand bénitier moderne; elle paraît avoir été primitivement fixée à un mur, car la pierre sur un des côtés n'est que dégrossie [3].

---

(1) Ces dents de scie ne sont plus apparentes; les creux triangulaires en ont été remplis de mortier et la face du mur paraît entièrement plane.

(2) Au-dessus de la voûte actuelle, qui date du XVIIe siècle, et sous la toiture se voient les amorces d'une voûte d'arêtes du XIIe siècle.

(3) Dans cette chapelle il a été trouvé un parement d'autel en pierre sculptée, paraissant appartenir à la première moitié du XIe siècle, peut-

Au milieu de la face sud de la nef s'ouvre une porte du XIIe siècle, dont l'arc est décoré de palmettes et autres ornements; elle donne accès dans une vaste chapelle, dite de Saint-Maurice ou du Saint-Sacrement, construite dans l'angle formé par l'intersection des faces extérieures de la nef et du transept. Cette chapelle est divisée en deux parties communiquant entre elles par deux larges ouvertures que sépare un énorme pilier carré. La voûte de la partie est est élégamment supportée par une colonne centrale, dont le fût en marbre est tellement encroûté de plâtre et de badigeon qu'il est impossible d'en déterminer exactement la forme. Les bases et les chapiteaux des colonnettes engagées, leurs tailloirs, les nervures et clés de la voûte, ainsi que les compartiments des fenêtres accusent le style élégant de la fin du XIIIe siècle. Les nervures de la voûte de la partie ouest sont simplement épannelées; cette voûte, du reste, paraît plus moderne que la précédente. La décollation de saint Maurice, entourée de l'inscription en relief *Sanctus Mauritius*, la lapidation de saint Étienne, l'Agneau portant sa croix, un calice, des feuillages finement fouillés forment les motifs de décoration des six clés de voûte, dont plusieurs portaient naguère des traces de peinture, qui ont disparu sous le badigeon.

Revenant à la nef, nous voyons se développer sur chaque face, et à mi-hauteur environ, une série d'arcatures à plein cintre, actuellement aveugles, mais autrefois ajourées par des fenêtres romanes dont on voit les traces à l'extérieur. Les arcs sont soutenus par des colonnes à demi-engagées, dont les chapiteaux variés sont fort intéressants à étudier. Ces colonnes ont pour la plupart été tronquées à une époque postérieure; mais elles descendaient primitivement soit jusqu'au sol, soit jusqu'au tailloir de piliers dont on aperçoit les traces sur le parement des murs, ainsi que celles d'autres arcs de même ouverture

---

être même au Xe. La table supérieure était fragmentée, mais une partie de la moulure terminale subsistait. On y a trouvé également une auge en pierre renfermant des ossements et de la terre.

que les précédents et placés symétriquement en dessous. Ces traces pourraient faire supposer l'existence antérieure de bas côtés. Nous disons que la plupart seulement de ces colonnes ont été tronquées, car il en existe encore trois qui ont conservé leur base, portant sur une console du temps; ce sont les deux premières à l'ouest et la première à droite à l'est. On peut conclure de la position des deux premières qu'il existait autrefois dans la première travée romane ouest une tribune adossée au mur de façade. La plus grande partie de ces constructions doit appartenir au XIIe siècle.

Au-dessus des arcatures règne sur toute l'étendue de la nef une corniche de la même époque, dont la moitié est seulement se trouve sculptée de billettes, de palmettes, etc.; la partie ouest n'est décorée d'aucun ornement.

Là s'arrêtait l'église romane; elle devait être couverte d'une voûte en berceau d'une faible poussée, à en juger par l'exiguité des contre-forts primitifs encore visibles à l'extérieur, ou même d'un simple lambris [1]. L'abside demi-circulaire de cet ancien édifice se terminait à 5 ou 6 mètres à l'est de la nef, au milieu de la croisée actuelle; on en a retrouvé les traces lors de la restauration du dallage de l'église, il y a environ vingt-cinq ans.

Nous ne terminerons pas cette description de la partie romane de l'édifice sans signaler un petit pilier carré monolithe, avec base et chapiteau, paraissant appartenir au Xe siècle. Ce pilier, actuellement placé contre le mur sud de la nef et près de la porte romane qui communique avec la chapelle Saint-Maurice, porte sur sa face antérieure des enroulements très-élégants,

---

(1) Ce qui nous ferait pencher vers cette dernière opinion, c'est que sur un plan de Romans, pris dans l'ouvrage de Belleforest (1575), la partie supérieure de la nef paraît munie de poutres. Dans ce plan les murs de la nef ne dépassent pas la partie romane, ce qui confirmerait notre assertion que toute la partie supérieure de la nef est postérieure aux guerres de religion.

ménagés sur le champ qui a été évidé ; les trois autres faces en sont unies ; le chapiteau, portant aux quatre angles des figures d'un caractère barbare séparées par des feuilles d'acanthe grossièrement exécutées, est en assez mauvais état, ainsi que la base ; mais, tel qu'il est, ce pilier nous paraît intéressant comme le témoin le plus ancien peut-être des constructions primitives de notre église.

2° D'un transept de 34 mètres de longueur, y compris la croisée, ayant environ 12 mètres de largeur et 25 d'élévation. Les deux bras n'en sont pas complètement symétriques : le bras nord est divisé en deux travées d'inégale largeur par des colonnes engagées, qui reçoivent la retombée des doubleaux. Dans la face est il existe une arcature ogivale, supportée par des piliers à chapiteaux ornés de crosses végétales, qui semble une amorce de déambulatoire et dans le bas de laquelle est percée une porte donnant accès à l'escalier de la tour carrée dont nous avons parlé plus haut. Dans l'angle nord-est se trouve une jolie porte ogivale, dont la partie extérieure est surtout intéressante. Deux seules fenêtres ogivales à une seule baie éclairent ce bras du transept, avec quelques rares fenêtres en meurtrière donnant sur le *triforium*. La voûte, maintenue par de vigoureux doubleaux, paraît avoir en partie résisté aux efforts des protestants ; on ne peut en dire autant de celle du bras sud, complètement reconstruite, à part les doubleaux et les naissances des formerets sur une longueur de quelques mètres. Ce bras sud, formé d'une seule travée dans le bas, est divisé en deux dans la partie supérieure par un formeret faisant fonction de doubleau, dont les retombées portent sur deux colonnes engagées qui s'arrêtent à dix mètres du sol environ ; les bases en sont supportées par des culs-de-lampe du temps. Plusieurs portes ouvrent sur ce bras ; l'une d'elles, celle du sud, ornée extérieurement de moulures toriques et d'une archivolte, a dû être cantonnée de deux colonnes, qui ont disparu ; cette porte a d'ailleurs été mutilée. La face sud du transept est éclairée à l'étage inférieur par une belle fenêtre à deux baies ; l'ébrasement intérieur en est supporté au centre par une colonne moderne assise sur la

base d'une ancienne, qui avait aussi laissé la trace de son chapiteau.

Au-dessus du premier étage du transept, il existe une tribune ou *triforium*, qui se prolonge sans interruption sur tout le pourtour du chœur et même de la nef; mais cette dernière partie n'est qu'un pastiche. Les arcades ogivales qui surmontent cette tribune, formées d'un tore bordé de gorges profondes, ont pour retombée une série de colonnettes à chapiteaux variés; malheureusement presque toutes sont le fait d'une restauration moderne, que nous ne serions pas éloigné d'attribuer à Charles de Lionne, dit l'abbé de Lesseins, dont les armes ont été placées à la clé de voûte du chœur[1]. Les chapiteaux modernes sont tous copiés sur un unique et mauvais modèle, et le travail en est lourd et grossier. Il n'existe en fait d'anciennes colonnettes que celles faisant corps avec les piles auxquelles sont adossées les grandes colonnes qui reçoivent la retombée des voûtes et sept ou huit autres dans le bras nord.

L'étage supérieur du bras sud était éclairé sur chacune des faces est et ouest par deux fenêtres ogivales géminées surmontées d'une rose; celles de l'ouest ont été aveuglées sans doute à une époque où la solidité de cette partie paraissait compromise. La partie supérieure de la face sud est percée d'une grande fenêtre ogivale à trois baies, la centrale plus élevée que les deux autres, qui a servi de modèle à toutes celles de la nef. Cette forme très-simple était en effet assez facile à copier.

3° D'un chœur polygonal profond de 13 mètres environ, un peu plus large que la nef, dont il est le prolongement, sans inflexion aucune et d'une hauteur égale de voûte; ce qui donne, pour la longueur totale de l'édifice dans œuvre 64 mètres environ.

---

(1) Voir la *Notice sur la famille de Lionne,* par le docteur Ulysse Chevalier, dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme,* année 1877, 40e livraison.

Aux deux clés de voûte du bras nord du transept ont aussi été placées les armes de deux branches de la famille de Gillier.

Ce chœur, remarquable par la pureté de ses formes et l'harmonie de ses proportions, se compose de sept travées, séparées par des colonnes à peine engagées qui reçoivent la retombée des nervures de la voûte et dont aucune moulure horizontale n'interrompt la ligne verticale des fûts. Les deux premières travées à droite et à gauche, plus larges que les autres, sont percées de deux ouvertures ogivales, dont les arcs sont supportés par des colonnes, tandis que les arcs des cinq autres travées, percées de fenêtres en tiers-point, portent sur des pilastres. Colonnes et pilastres sont ornés de chapiteaux à crochets primitifs; les bases, les puissants tailloirs à gorges profondes, l'archaïsme des crochets, tout dans cette partie inférieure du chœur, soit intérieurement, soit extérieurement, accuserait plutôt le style de transition du roman à l'ogival que celui du XIIIe siècle, et c'est pourtant à la fin du premier tiers de ce siècle que la construction en a été commencée, ainsi que celle du transept, par l'archevêque de Vienne Jean de Bernin, lequel avait pour saint Barnard une dévotion particulière [1]. Comme dans le transept, les colonnettes du *triforium* sont toutes modernes, sauf celles qui cantonnent les grandes colonnes; une seule fait exception, mais elle porte les traces évidentes des efforts faits pour l'abattre. La destruction de ces colonnettes est d'autant plus regrettable que les quelques échantillons qui nous en restent offrent des détails de sculpture d'une grande

---

(1) Voir l'*Essai historique* de M. E. Giraud, déjà cité.

De même que dans le bras sud du transept, toute la voûte du chœur est moderne; il ne subsiste de la voûte primitive que la naissance des nervures et les doubleaux de la croisée. Dans le bas de la première travée de gauche du chœur est creusée une piscine ou crédence, dont l'arc est trilobé. La base d'une colonne voisine paraît avoir appartenu à un édifice antérieur; on y lit, gravée en creux, l'inscription incomplète suivante, gravée en belles capitales :

LASSE PO
DVMA

finesse. Au-dessus du *triforium*, au point de naissance de la voûte, règne, de même que dans le transept et la nef, une galerie, qui était autrefois munie d'un parapet, dont il reste quelques pierres d'amorce seulement; elle a sans doute été abattue pendant les guerres de religion.

La croisée, à l'intersection de la nef avec le transept et le chœur, est supportée par quatre piliers d'angle cantonnés chacun de quatre colonnes recevant la retombée des doubleaux, lesquels appartiennent à la construction primitive. Toute cette partie de l'église, c'est-à-dire le chœur et le transept, est bien du XIIIe siècle; mais il paraît y avoir une différence notable de style entre les parties inférieure et supérieure. Tandis que les chapiteaux du bas sont exclusivement décorés de crosses végétales à peine détachées et d'une physionomie tout à fait romane, la partie supérieure accuse plus d'indépendance artistique : les chapiteaux en sont ornés de feuillages divers, profondément refouillés, sans présenter nulle part la forme caractéristique du crochet. Cette différence de style doit tenir au laps de temps qui se sera écoulé entre la construction des deux parties [1].

On voit encore dans le chœur, dans les bandeaux des doubleaux de la croisée et dans les parties hautes du transept des traces de fresques, dont quelques-unes paraissent appartenir au XIVe siècle italien.

La partie supérieure de la nef, à partir de la corniche romane, est, comme nous l'avons dit, de construction moderne, mais il est bien difficile d'assigner une date à cette partie, surtout à cause du soin qu'ont mis les constructeurs à copier le style du chœur et du transept; cependant il nous semble, d'après certaines formes particulières remarquées sur les chapiteaux des colonnettes du *triforium*, et notamment un écu en accolade timbré de trois fleurs de lis à galbe épais, que ces constructions pourraient remonter au milieu du XVIIe siècle.

---

(1) Nous avons relevé dans le chœur et le transept un assez grand nombre de marques d'appareil intéressantes.

Dans le bas de la nef et dans l'épaisseur des murs ont été creusées en sous-œuvre des chapelles peu profondes, dont l'arc en plein-cintre de mauvais aloi paraît appartenir au XVe ou au XVIe siècle. La tribune qui supporte l'orgue ne paraît pas antérieure au XVIIIe siècle et provient de l'ancienne église des Cordeliers de Romans, qui avait été, comme Saint-Barnard et toutes les autres églises de la ville, ruinée par les protestants.

L'église de Saint-Barnard était autrefois garnie sur sa façade extérieure nord d'une série de chapelles, dont trois subsistent encore en totalité ou en partie. Ces trois chapelles sont : 1° la chapelle Saint-Barnard, convertie en sacristie, déjà décrite; 2° la chapelle Saint-Dominique, dont la base seule existe encore; on y accédait par une porte donnant sur le passage qui mène à la porte Saint-Jean, à l'est de la chapelle Saint-Barnard; 3° la chapelle Sainte-Madeleine, construite sur la voûte qui précède au nord la porte Saint-Jean; cette chapelle, dont l'intérieur a été divisé en plusieurs étages, se composait d'une nef terminée par une petite abside en cul-de-four et n'était éclairée que par un *oculus* percé au-dessus de l'abside. Cette abside, demi-circulaire, d'un diamètre extérieur de deux mètres environ et couverte en dalles imbriquées, est supportée à l'extérieur par une colonne, dont le fût est couvert d'enroulements de feuillage, auxquels sont adossés Adam et Ève, séparés par le serpent. Sur le chapiteau, très-richement décoré d'une couronne de feuilles d'acanthe dans sa partie inférieure, est sculptée la résurrection de Lazare; la partie supérieure du chapiteau porte une inscription à peu près illisible aujourd'hui. La voûte en berceau de cette chapelle subsiste encore. Entre cette chapelle et le bras nord du transept devaient exister quelques constructions anciennes dont il ne nous a pas été possible de nous rendre compte aujourd'hui. Puis à l'est du même bras se trouvait la chapelle Saint-Michel, démolie lors du dégagement de l'église, vers 1845, et dans les matériaux de laquelle a été trouvée l'inscription du tombeau de saint Barnard, mentionnée plus haut. Toutes ces chapelles sont ou étaient romanes.

Au sud-ouest de l'église existait un cloître, du XIe ou XIIe

siècle, démoli sous la pression des ponts et chaussées pour des exigences de voirie. Les colonnes lourdes et trapues qui en soutenaient les arcs à plein cintre avaient leurs fûts diversement ornés de godrons, de bâtons rompus, de spirales; les chapiteaux à physionomie toscane n'étaient ornés que d'une volute aux angles, les tailloirs très-proéminents, les bases largement épatées. Les galeries du cloître portaient sur leurs murs quelques inscriptions tumulaires et des traces de peintures décoratives; on y voyait aussi un tombeau du XIVe siècle [1].

Nous mentionnerons dans l'église de Saint-Barnard divers objets intéressants, savoir :

Au fond de la première chapelle est de la façade nord de la nef, une jolie crédence du XVe siècle. Au-dessus de cette chapelle, encastrée dans la muraille, une Vierge tenant l'enfant Jésus, haut-relief en marbre blanc, grandeur demi-nature environ, travail du XVIe siècle, portant encore des traces de peinture. La grille de cette même chapelle paraît appartenir aussi au XVIe siècle.

A gauche et à droite de l'entrée du chœur, sur la partie antérieure des stalles, deux statues en bois, probablement du commencement du XVIe siècle : l'une représentant saint Roch, avec le costume de l'époque, un chien est à ses pieds; l'autre, saint Sébastien, sans vêtements, lié à un tronc d'arbre. Ces statues, peintes toutes deux, sont des ex-voto offerts par la ville et les consuls pendant la peste qui désola Romans au commencement du XVIIe siècle. Il existe aussi quelques tableaux anciens intéressants, notamment une Vierge mère, panneau à fond d'or placé dans le bras sud du transept.

---

(1) M. Questel, architecte du Gouvernement sous Louis-Philippe, a fait un rapport sur les bâtiments de Saint-Barnard, où doivent être mentionnés tous les détails ci-dessus. Ce rapport était accompagné de plans, coupes et élévations, dont une copie se trouve entre les mains de M. E. Giraud. Dans ces dessins et lavis il y a plusieurs inexactitudes faciles à reconnaître.

Enfin, des tapisseries de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle étaient autrefois suspendues dans le chœur, dont elles garnissaient le pourtour. Ces tapisseries se composent de neuf panneaux d'inégale largeur, mais d'une hauteur uniforme de trois mètres environ [1]; leur développement bout à bout est de près de trente mètres; le sujet en est la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ces tapisseries sont faites à la main et par pièces rapportées; les figures et les mains sont en général peintes sur le fond de grosse toile; quelques figures portent des rehauts de soie dans les parties éclairées; les vêtements portent aussi quelques rehauts de soie. La peinture des figures est fort inégale : les unes accusent une main très-expérimentée, le dessin en est pur, le modelé savant; tandis que les autres sont au-dessous du médiocre. L'ensemble de la tapisserie est en laine, qui a conservé de l'éclat dans certaines nuances. Nous avons reconnu sur des vêtements quelques caractères, dont nous n'avons pas su découvrir le sens.

Il serait à désirer que ces panneaux pussent être utilisés comme décoration; mais il est fort difficile de trouver une place où ils fussent bien en vue. Au chœur ils cachaient la moitié inférieure des fenêtres, et dans la nef, à cause de la disposition des chapelles, il serait impossible de les placer à la suite les uns des autres. Nous espérons que l'on trouvera un emploi utile de ces curieuses tapisseries, reste précieux de l'art du moyen-âge.

A. NUGUES.

---

(1) Ce sont évidemment les tapisseries données à Saint-Barnard par l'abbé de Lesseins (Charles de Lionne) (voir la note de la page 266); seulement, d'après M. Chevalier, le nombre des pièces était de huit, et nous en avons neuf faisant partie du même tout : probablement l'une d'elles aura été coupée en deux.

LETTRES INÉDITES

DE

HUGUES DE LIONNE

La correspondance diplomatique de Hugues de Lionne existe dans les dépôts publics. Une partie a été publiée et imprimée; l'autre partie est plus ou moins connue [1]. Il n'en est pas de même de sa correspondance privée. On a vu l'homme d'État, le diplomate traitant des affaires publiques, des intérêts du prince et du pays, mais on ne connaissait pas l'homme d'intérieur, s'occupant de ses intérêts particuliers et de ses affaires de famille. Cette correspondance, tout à fait inconnue et qui n'était pas faite pour la publicité, comprend 94 lettres, toutes, sauf 5, adressées, du 8 février 1655 au 18 mai 1671, par l'auteur à son oncle, Humbert de Lionne, doyen de la Chambre des comptes de Grenoble. On y trouve une foule de révélations, de confidences sous le sceau du secret, comme on peut en attendre de la part d'un ministre des affaires étrangères, qui

(1) M. L. Valfray, sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, prépare en ce moment une histoire des ambassades et du ministère de Lionne, avec la correspondance conservée aux archives. Cette publication, dont l'auteur a bien voulu nous faire part, comblera une grande lacune dans l'histoire diplomatique du règne de Louis XIV.

mena à bonne fin de si grandes choses et eut des relations avec de si grands personnages.

Nous ne savons rien de positif sur l'existence des lettres de Hugues de Lionne; mais il est permis de conjecturer qu'elles étaient si flatteuses pour celui à qui elles étaient adressées, si honorables pour la famille et intéressantes pour la postérité, qu'elles durent être soigneusement conservées et ensuite transcrites sur un registre. Joachim de Lionne, fils et héritier de Humbert, y a placé des notes marginales plus nombreuses qu'intéressantes, ayant seulement pour but d'appeler l'attention sur certains passages, particulièrement sur ceux qui le concernent. L'écriture de cette transcription, nette, soignée et méthodique, est celle d'un scribe de profession, qui n'a épargné ni le temps ni le papier. Malheureusement peu instruit et peu habile à déchiffrer, il a défiguré la plupart des noms propres, fait usage d'une orthographe et d'une ponctuation arbitraires, variant d'une page à l'autre, et laissé en blanc un certain nombre de mots. Privé des lettres originales, que nous aurions peut-être reproduites telles quelles, nous avons cru devoir, malgré un léger anachronisme, faire usage de l'orthographe moderne, tout en respectant scrupuleusement le texte.

Le registre qui contient cette correspondance a fait partie de la riche bibliothèque d'un amateur éclairé des lettres et des arts, M. de Pina [1]. Il nous a été communiqué par son fils, M. Humbert de Pina, capitaine de vaisseau, qui,

(1) Jean-François-Calixte de Pina, marquis de Saint-Didier, chevalier de Malte, de la Légion d'honneur et de l'ordre de François Ier de Naples, ancien capitaine de cavalerie, maire de Grenoble et député de l'Isère sous la Restauration, décédé dans cette ville le 20 juillet 1842. Il avait épousé à Romans, le 6 mai 1806, Françoise-Gabrielle-Olympe-Bruno du Vivier.

grâce à l'obligeant intermédiaire de M. P. E. Giraud, a bien voulu nous en laisser prendre une copie.

Ces lettres sont, comme il a été dit, au nombre de 94, parmi lesquelles 40 sont datées de Paris, 13 de Saint-Germain, 9 de Fontainebleau, 5 de Rome, 4 de Lyon, 4 d'Hendaye, 3 de Berni, 2 de Francfort, 2 de Saint-Jean-de-Luz, 1 de Mayence, 1 de Candillac, 1 d'Aix, 1 de Montpellier, 1 de Versailles, 1 de Suresnes, 1 de Vincennes, 1 de Dunkerque et 4 sans indication de lieu. Le style en est un peu dur et négligé, mais simple, sobre et clair, conforme à l'esprit essentiellement positif de Hugues de Lionne; car, malgré une instruction classique remarquable, il n'eut guère que des correspondances d'affaires, même avec d'éminents littérateurs, tels que Saint-Évremond.

Afin d'épargner au lecteur de fastidieuses recherches, nous avons mis tous nos soins à donner des notes biographiques sur les personnages plus ou moins connus qui, au nombre d'environ trois cents, figurent à un titre quelconque dans la correspondance privée de Hugues de Lionne. Ce travail était assez difficile, parce que beaucoup de noms de famille sont remplacés par des noms de terre ou de fantaisie. Nous avons cru devoir donner aussi sur certains faits et événements insuffisamment indiqués les appréciations et les renseignements les plus indispensables.

LETTRES

DU

GRAND LIONNE, le ministre,

A son oncle, Monsieur DE LIONNE,

conseiller d'État, doyen des Comptes de Dauphiné, nommé ambassadeur à Venise et en Savoie, qu'il refusa, père du comte de Lionne, premier écuyer de la grande écurie du Roi (1).

---

(1) Il y a un sous-titre un peu trop familier, qui est ainsi conçu : *Lettres du ministre Léonidor au vieux Léonidor, son oncle, depuis* 1655 *jusqu'en* 1671.

Léonidor, amplification de Lionne, était probablement une sorte de sobriquet qui se donnait dans l'intimité de la famille.

I

A Rome, ce 8 février 1655.

Quoique toutes choses ne s'avançassent pas beaucoup dans le conclave pour nous faire espérer d'avoir bientôt un pape, elles étaient au moins en telle disposition qu'on pouvait espérer d'en avoir un bon jusqu'à hier, que l'ambassadeur d'Espagne, accompagnant le cardinal d'Arac [1] à son entrée dans le conclave, prit cette occasion pour rendre publique l'exclusion qu'il faisait à Sachetti [2] de la part du roi d'Espagne [3], son maître, au nom duquel il défendait à tous les cardinaux sujets dépendants ou amis de la couronne d'Espagne de ne plus concourir à l'élection de ce sujet, et il passa outre à l'égard du cardinal Aquaviva [4], Napolitain; car il le menaça que le roi, son maître, se ressentirait contre lui et contre ses parents, qui sont ses sujets, de ce que ce cardinal, à l'exemple de la plus grande partie presque du sacré collége, avait cru être obligé en conscience de donner son vœu à Sachetti, comme au plus digne. Cette exclusion

(1) Ernest-Albert, comte de Harrach, né à Vienne en Autriche, le 25 octobre 1598, archevêque de Prague et évêque de Trente, cardinal le 9 janvier 1626, mort le 15 octobre 1667.

(2) Jules Sachetti, Florentin, évêque de Gravina, cardinal de la promotion de 1626, ensuite évêque de Frascati, mort en 1663.

(3) Philippe IV, Dominique-Victor, monté sur le trône d'Espagne en 1521, décédé le 14 septembre 1665, âgé de 60 ans.

(4) Octave Aquaviva, né le 23 septembre 1609, cardinal le 9 mars 1652, décédé à Rome le 20 septembre 1674.

si ouverte et si formelle pourrait peut-être changer de face les affaires, car il y en a beaucoup qui n'attendaient que la ruine de Sachetti, sans laquelle personne n'osait rien prétendre pour paraître. Entre ceux-là j'avoue qu'il y a beaucoup de bons sujets et que nous pouvons encore espérer à avoir un bon pape. Mais si l'exclusion de Sachetti rebute ses amis et a lieu, on peut dire que les Espagnols, qui la lui ont procurée par des raisons, je crois, fort peu chrétiennes, font un insigne tort à l'Église, et je craindrais pour quelque couronne que ce fût, si dans le besoin que l'Église a maintenant, plus que jamais, d'un excellent pape, elle était cause que celui qui est jugé tel, et désiré par cette considération de tous les chrétiens, ne le fût pas. Mais j'apprends avec grande consolation, par des nouvelles que je viens de recevoir tout présentement du dedans du conclave, que l'action de l'ambassadeur n'a fait qu'échauffer ses amis [1] et *addere calcaria sponte currentibus,* et que les sujets même napolitains et milanais ont déclaré que semblables violences ne pouvaient servir qu'à faire mettre sur leurs palais les armes de France [2].

On écrit de Florence du 11e que le 9e précédent le général Blake [3] s'était retiré de devant le port de Ligourne [4] et qu'il avait fait voile du côté de Sardaigne.

---

(1) Fabio Chigi, né à Sienne, le 13 février 1599, cardinal le 29 février 1652, fut élu pape le 7 avril 1655 et prit le nom d'Alexandre VII.

(2) Les ecclésiastiques qui se plaçaient sous le drapeau de la France participaient aux franchises dont, à Rome, jouissaient l'ambassadeur de cette puissance et les personnes de sa suite.

(3) Robert Blake, célèbre amiral anglais au service de Cromwel, né en 1599, mort en 1657.

(4) Livourne, port de Toscane; en anglais *Leghorn.*

Le duc de Parme [1] fait des levées par jalousie qu'il a du duc de Modène [2], qui en fait aussi.

Les Gênois commencent à désespérer de leur accommodement avec l'Espagne, le marquis de Caracenne [3] y apportant tous les jours de nouvelles difficultés. Cependant la république se prépare à une bonne guerre et fait faire plusieurs vaisseaux, dont il en est déjà arrivé trois au port de Gênes.

II

A Rome, le 9e août 1655.

J'ai appris avec joie, par votre lettre du 18 juillet, l'heureuse arrivée de mon cousin de Lesseins [4] et de nos autres MM. Dauphinois. J'ai peine à croire que ceux-ci aient regret de quitter Rome, car rien ne les y a obligés que leur propre volonté. M. de Ponnat [5] eût volontiers attendu le

---

(1) Ranuce II Farnèse, duc de Parme, mort en 1694, à 62 ans.

(2) François d'Est, duc de Modène, né en 1610, mort en 1658.

(3) François-Gaspard Tellez Giron, duc d'Ossuna, marquis de Caracène, grand écuyer de la reine d'Espagne, décédé en 1694.

(4) Charles de Lionne, abbé de Lesseins, son cousin.

(5) François de Ponnat, baron de Gresse, d'une famille venue de Gap, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble par lettres du 28 août 1628, en remplacement de son père, décédé le 3 décembre 1669, étant doyen du parlement et laissant quatre enfants de Louise Jomaron.

« Sa belle et nombreuse bibliothèque étoit un témoignage certain de » l'amour qu'il avoit pour les livres et savoit les mettre en bons usages. » Guy Allard, *Dict. histor. du Dauphiné*, éd. Gariel.

mois de septembre, mais M. de Quinsonnas [1] l'a entraîné. Je suis encore pour longtemps vraisemblablement. Je ne laisse pas de disposer les choses en sorte que je puisse éviter la mer à mon retour et faire le voyage par terre, pour passer à Gap et à Grenoble. Je vous prie de vous enquérir, sans faire semblant de rien, si, quand M. Servien [2] y a passé, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, le canon de l'arsenal ne tira pas, comme on me le tire dans toutes les villes d'Italie; et à Gênes même, où réside le corps de la république, toute l'artillerie fut déchargée quand j'entrai dans le

---

(1) Aimar Pourroy de Quinsonnas, d'une famille originaire du Royans, seigneur de Vaulserre, d'abord juge royal de Crest, puis président à mortier au parlement de Grenoble, du 19 novembre 1655, sur la résignation de Sébastien Pourroy, son père, fils de Paul, tige de la branche de Quinsonnas, et d'Élisabeth du Faure. Il décéda en 1683. Il avait épousé Françoise Vidaud de Latour. Guy Allard dit qu'il aimait les livres et la jurisprudence et qu'il avait fait un recueil des arrêts du parlement.

(2) Ennemond Servien, seigneur de Cossey et de La Balme, né en 1596, trésorier en Dauphiné en 1623, président de la Chambre des comptes en 1642, commissaire général des guerres en 1633, conseiller d'État en 1635, garde des sceaux, président du conseil souverain de Pignerol en 1645, gratifié en 1654 d'une pension de 6,000 livres, enfin ambassadeur en Savoie de 1648 à 1676, décédé à Grenoble le 3 juin 1679. Il s'était marié à Justine de Bressac, fille de Henri, vibailli de Valence, et de Justine de Costaing, dont il eut sept enfants :

1° Abel, qui fut président à la Chambre des comptes et mourut avant son père ;

2° Maurice-Amédée, seigneur de Cossey, capitaine de chevau-légers;

3° Hugues-Humbert, abbé de Cruas, premier abbé commendataire de Léoncel, camérier des papes Clément IX et Innocent XI;

4° Ennemonde, mariée à François Charron, marquis de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine;

5° Justine, supérieure de la Visitation de Valence;

6° Françoise-Innocente, supérieure de la Visitation de Montélimar, puis de Valence, où elle succéda à sa sœur;

7° Charlotte-Christine, femme de Joseph de La Porte, président à la Chambre des comptes de Dauphiné.

port et quand j'en sortis. J'ai déjà obtenu un passeport des ministres d'Espagne pour passer par l'État de Milan, en cas qu'alors les affaires y soient au même état pour eux qu'elles sont aujourd'hui.

J'ai été obligé de renvoyer en France un de mes pages, qui se débauchait. Je vous prie de voir si vous ne pourriez point m'envoyer quelque jeune gentilhomme ou de bonne famille, qui eût bonne façon et ne fût ni trop petit ni trop grand, c'est-à-dire depuis quinze ans jusqu'à dix-neuf. Sans doute que beaucoup de personnes voudraient avoir cette commodité de se décharger de la dépense d'un de leurs enfants et lui faire voir l'Italie sans qu'il leur en coûtât rien. En ce cas il suffira qu'ils l'envoient à Marseille et l'adressent à M. d'Arène [1], lequel lui donnera de l'argent pour passer jusqu'ici et lui en trouvera les moyens sûrs et prompts. Si, après quelques recherches, vous ne trouviez personne à propos ni à la ville, ni à la campagne, je vous prie d'en donner avis à M. de Rue [2], afin qu'il m'en envoie un de Paris même.

Quand mon père pourra me faire tenir ici les cinq cents pistoles qu'il a prêtées à la ville de Gap, elles viendront fort à propos, car je suis obligé à de grandes dépenses, qui augmenteront encore par l'arrivée de M. de Brienne [3], que je fais état de loger et tout son train.

Je vous renvoie une lettre qui a pris le chemin de Rome, au lieu de celui de Grenoble.

---

(1) Paul-Émile d'Arènes, conseiller, avocat du roi en la sénéchaussée de Marseille, premier consul de cette ville, marié à sa cousine, Madeleine d'Arènes.

(2) Joachim de Rue, conseiller en la Chambre des comptes, dont la fille Jeanne épousa Jean Jomaron, conseiller au parlement.

(3) Loménie de Brienne, fils du ministre des affaires étrangères.

Je n'ai point eu des nouvelles de M. le président de Chevrières [1] depuis son arrivée dans la province. Je vous prie de lui baiser les mains de ma part et à mes cousins de Lesseins [2].

III

A Berni, ce 27e novembre 1655.

Je vous adresse trois lettres : l'une de remercîment à M. le duc [3], l'autre de compliment à votre nouveau pre-

---

(1) Jean IV de La Croix-Chevrières, comte de Saint-Vallier, marquis d'Ornacieu, etc., d'une famille originaire de Romans, docteur en droit, conseiller au parlement de Grenoble du 20 juillet 1633, président à mortier au parlement de Dijon du 6 octobre 1642, ambassadeur à Rome en 1644, conseiller d'État du 1er février 1645, président au parlement de Grenoble du 25 juin 1650, en remplacement de Pierre Gratet du Bouchage, mort en 1680. Il s'était marié, par contrat du 29 avril 1642, à Marie de Sayve, fille unique de Jacques de Sayve, seigneur d'Échigey et de Chamblant, président au parlement de Dijon, laquelle lui donna dix enfants et mourut en 1702.

Jean de La Croix était un homme inquiet, tracassier, avare, qui, quoique possesseur de dix-neuf grandes seigneuries, avait toujours peur de n'avoir pas de quoi vivre.

(2) Ses cousins de Lesseins étaient les trois fils de Hugues de Lionne et de Clémence de Claveyson, savoir : Sébastien, marquis de Claveyson, Humbert, seigneur de Flandènes, et Charles, abbé de Lesseins.

(3) François-Paule de Créqui, comte de Sault, duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur du Dauphiné en 1651, maréchal de France en 1668, mort le 4 février 1687, âgé de 63 ans. Il avait épousé en premières noces Catherine de Bonne, sa tante, et en secondes noces Madeleine de Ragny.

mier président [1] et la troisième en réponse à M. de Chapolay, le père [2], sur un remercîment qu'il m'avait fait pour son fils [3]. Cependant pour la seconde du maître des requêtes, comme je connais le personnage mieux que personne et qu'il pourrait bien avoir vécu incivilement avec vous, je vous prie, si cela était, de la supprimer comme non écrite.

Avant que passer outre, je vous dirai, de peur d'oubli, que le Père Merle [4], Jacobin, se trouve mon aumônier, qui vient dire la messe toutes les fêtes et dimanches à Berni [5], moyennant cent francs, que j'ai été bien aise de lui payer, parce que c'est la même pension qu'il est obligé de bailler au couvent où il est pour étudier et y pouvoir demeurer.

Ne pensez pas que je vous remercie des soins que vous avez pris d'éclaircir avec mon père l'emploi des deniers que vous aviez touchés pour l'affaire que j'avais avec les rece-

---

(1) Denis Legoux de La Berchère, maître des requêtes, premier président au parlement de Grenoble, de 1655 à 1679, en remplacement de son frère, Pierre Legoux, marquis d'Interville, comte de Rochepot, d'abord premier président au parlement de Dijon et ensuite de Grenoble en 1644, et décédé le 29 novembre 1653. Il fut père d'Urbain Legoux, maître des requêtes, intendant des finances, et de Charles Legoux de La Berchère, qui fut évêque de Lavaur, ensuite archevêque d'Aix, après de Toulouse et enfin de Narbonne, et décéda le 2 juin 1710.

(2) Aimar Guigou de Chapolay, président au conseil des finances de Dauphiné, fils de Henri, procureur général en la Chambre des comptes, marié à Gasparde de Ruins, décédé à Romans, le 21 juin 1656.

(3) Gaspard Guigou de Chapolay, fils du précédent et comme lui président du bureau des finances, mort le 24 juin 1681 et enterré dans l'église de Sainte-Claire de Grenoble. De Renée Brenier il n'eut qu'une fille, qui fut religieuse à Saint-Just.

(4) La famille de Merle, originaire de Bresse, vint s'établir en Dauphiné. Elle est aujourd'hui fixée à Romans et à Malaucène (Vaucluse).

(5) Berni, seigneurie dans les environs d'Orléans, dont Hugues de Lionne et son fils aîné portèrent le titre.

veurs. Je m'en suis tenu son obligé et ai brûlé à l'instant même, sans le voir, tout le grand compte que vous aviez bien pris de la peine à dresser. *In quantum possum et tu indiges,* je vous donne de nouveau pleine absolution et décharge de tout ce maniement-là. Mais j'avoue en même temps que je suis hors de moyens de vous remercier jamais assez dignement, ni en paroles, ni en effets, de ce que vous avez contribué pour me faire payer de cette somme très-considérable, dont je vois bien que sans vous j'aurais perdu la meilleure partie et possible le tout.

Vous ne vous arrêtez pas là, car votre bonté pour moi n'a point de bornes. J'en ai ressenti les effets encore à votre dernier voyage de Gap, quoiqu'à dire vrai vous m'aviez, par une apostille de lettre, fait entrer tellement en goût que vous pourriez peut-être disposer mon père de venir voir Berni (dont vous ne m'avez plus parlé après l'avoir entretenu), que toutes les grâces qu'il m'a accordées par votre moyen, et qui sont grandes selon ses forces, ne m'ont touché que par l'endroit de l'affection et de la tendresse que je vois bien qu'il a pour moi.

J'ai envoyé parler à M. Amat [1] sur ce que vous m'avez mandé que mon père voulait me faire toucher à la fin de l'année 8,856 livres, et je l'ai fait hardiment sur votre lettre, car mon père ne m'en marque rien par la sienne. Ledit sieur Amat a répondu qu'en cinquante ans il ne saurait que faire de cette somme-là à Gap; mais que si on la faisait porter à Grenoble, son commis avait ordre de lui de recevoir tout et de tirer lettre de change sur lui, qu'il acquitterait ponctuellement. Je vous prie d'y tenir la main et de donner les ordres nécessaires pour l'exécution de la chose.

---

(1) Mathieu Amat, notaire à Gap. Guy, fils d'Étienne, fut secrétaire en la Chambre des comptes de Grenoble.

J'ai impatience de voir M. Ébrart [1], pour lui témoigner mon ressentiment de la pensée qu'il a eue de vous faire payer vos gages du conseil et pour l'en solliciter vivement.

Je ne comprends pas pourquoi M. Troilleur [2] ni aucun autre se peuvent refroidir pour la prétention de M. Gensac [3], puisque je vendrai en l'état que les choses sont et garantirai contre cette prétention. Je vous prie, autant que vous m'aimez, d'y faire tout ce que vous pourrez. Je prétends au lieu de cela, quand la vente sera faite, donner à mon père 2,000 livres par an, ou pour mieux dire, comme il a la bonté de vouloir me gratifier des revenus de Solignac [4], des 2,000 écus qu'il est affermé, je n'en prendrai que 4,000 livres et lui ferai tenir le reste fort ponctuellement et, s'il veut, par avance. Je vous prie d'y engager ma parole, quoiqu'il ne soit pas fort nécessaire, car d'autorité il pourrait toujours prendre tout le revenu de Solignac. Mais j'ai grand besoin d'assembler des sommes considérables, car, entre vous et moi, je dois entre-ci et deux ans payer à M. le premier président 240,000 francs, en six paiements de 40,000 francs chacun [5]. Ainsi, le secours que mon père m'envoie est grand

---

(1) Jean Hébrard, sieur de Villeneuve, conseiller du roi, originaire du Champsaur. Son testament est du 28 juillet 1690.

(2) Jacques Troilleur, conseiller à la Chambre des comptes en 1650. Il laissa une fille, nommée Françoise, qui fut mariée à Claude Thibault, sieur de Pierreux.

(3) Étienne Gilbat de Gensac, de Die, député du tiers état aux États généraux du royaume, décédé en 1672.

(4) L'abbaye de Saint-Pierre de Solignac, ordre de Saint-Benoît, à deux lieues de Limoges. Sa fondation remontait à l'an 631. Artus de Lionne, évêque de Gap, en fut le LXe abbé. M. Chassaing, juge au Puy, a fait connaître l'obituaire de cette abbaye, en 1872.

(5) C'était la somme qui restait due par Hugues de Lionne sur le prix d'achat de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-

pour lui, mais ne m'accommode pas tant comme ferait la vente de La Terrasse [1] et, si l'on pouvait, même des rentes qu'il a sur le chapitre de Grenoble et sur M.me de Gordes [2], en les garantissant, afin de me faire une somme de 30,000 francs ou plus. Je ne comprends pas comme quoi il ne se trouve pas cent marchands d'une chose qu'on veut bailler à 1,000 écus de bon marché et dans un temps que chacun doit appréhender de perdre sur son argent. Il faut que tout l'argent de vous autres Messieurs soit dans les banques de Lyon, et je ne l'y tiens pas mieux. Je vous conjure de nouveau de vous appliquer à cet article.

J'ai une pensée en tête, que je ne sais si vous n'estimerez point folle, mais je ne laisserai pas de vous la dire : c'est que je voudrais bien voir ma tante de Lesseins [3] à Berni et l'y tenir ce printemps ou cet été. Il me semble qu'ayant la santé qu'elle a, elle pourrait faire ce voyage avec plaisir et sans incommodité, venant en litière jusqu'à Roanne, en bateau jusqu'à Orléans, et dans mon carrosse de là à Berni. Vous voyez bien que je voudrais que ce fût à condition que vous seriez de la partie. Peut-être serait-ce un moyen d'en faire prendre envie à mon père.

Esprit, acquise en février 1653 de Louis Phélipeaux, seigneur de La Vrillière. Cette gêne ne s'explique guère, si, comme on le lit dans un inventaire, sa femme avait eu une dot de 500,000 livres, dont 250,000 argent comptant.

(1) La Terrasse, paroisse dans le Graisivaudan, près de Voreppe. François de Simiane de La Coste en était à cette date le seigneur.

(2) Anne Escoubleau, fille de François, marquis d'Alluye et de Sourdis, et femme de François de Simiane, marquis de Gordes, lieutenant général en Provence, décédée le 8 février 1681.

(3) Catherine-Béatrix Robert de Saint-Germain, femme de Sébastien de Lionne.

Je suis dans une sensible affliction d'un accident apoplectique qui arriva il y a quelques jours à mon second fils [1], dont j'appréhende bien les suites, lui ayant pris en si bas âge. On y apportera tous les remèdes et toutes les précautions possibles; mais je n'oserais hasarder des bénéfices sur sa tête. C'est un des plus beaux enfants qui se puissent voir, et le plus doux et le meilleur.

IV

A Rome, ce 6e décembre 1655.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du 15e du mois passé et vu avec déplaisir la perte du paquet dans lequel étaient les grâces et facultés accordées par le pape à mon père. Je m'en vais travailler à en tirer un duplicata, et, si j'ai le temps, je le joindrai à cette lettre.

Le fils de M. Robert est arrivé en bonne santé avec le ministre de Portugal. Je vous prie d'assurer tous Messieurs ses parents que j'en aurai grand soin. Il fut vêtu comme les autres deux jours après son arrivée.

Monsieur le président de Saint-André [2] fera toujours des

---

(1) Jules-Paul de Lionne, qui fut ecclésiastique et qui mourut prieur de Saint-Martin-des-Champs, à l'âge de 66 ans.

(2) Nicolas Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, né en 1629, fils de Laurent et de Marie de Bellièvre de Pomponne, « dont la » sagesse est consommée et qui s'est fait une habitude de protéger les gens

merveilles dans toutes les occasions qu'il aura de faire éclater sa suffisance. Nous n'avons certainement guère ou point de compatriotes de son poids, et je souhaite fort d'avoir quelque part en l'honneur de ses bonnes grâces et vous prie de m'aider à acquérir ou conserver ce bien.

Le bruit de la défaite du marquis de Ville[1] est faux. J'ai été ravi d'apprendre que mon cousin l'abbé de Lesseins fût entré en possession de son emploi [2]. Notre prince [3] sera bien mortifié de son exclusion, mais il s'en pourra consoler s'il est nommé au cardinalat, auquel il avait tant de part à l'entrée de la Régence. Il est vrai que pour la perfection de la chose, tant que je serai ici, il devait me rendre plus favorable à ses intérêts en concourant, ce qu'il n'a pas fait, à la réputation de mon cousin.

» de lettres (Guy Allard), » conseiller au parlement de Grenoble du 9 septembre 1645, président du 17 novembre 1650, en remplacement de son père, conseiller d'État en 1655, ambassadeur à Venise en 1669, où il soutint vigoureusement la préséance de la France sur l'Espagne, commandant de la province en l'absence du lieutenant général, enfin premier président du parlement par lettres du 9 août 1679, décédé le 22 juillet 1692. Il avait épousé, le 16 février 1658, Marie du Faure, dont il n'eut que deux filles : Justine, qui s'allia au marquis de Sassenage, et Marie-Claudine, qui épousa Joseph Forbin, marquis de Janson.

(1) Jérôme, marquis de Ville, lieutenant général, commandant l'armée d'Italie. Il a publié le récit de son voyage en Dalmatie et à Candie.

(2) Celui d'agent général du clergé de France.

(3) Armand de Bourbon, prince de Conti, né à Paris en 1629. Il était extrêmement contrefait. Après la mort de son père, il quitta l'état ecclésiastique et fut fait gouverneur de Guyenne et de Languedoc et grand-maître de la maison du roi. Il mourut dans son château de Pézénas, le 22 février 1666. Il avait épousé Anne Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

V

1655 [1].

M. le président de Portes [2] doit bien se garder de faire aucune dépense sous prétexte de mettre en équipage mon cousin d'Amblérieux [3], pour la charge de la compagnie de M. le prince de Salm [4], car S. M. veut absolument soutenir l'ancien lieutenant, que ledit prince avait cassé, et même l'a déjà fait rétablir, prétendant qu'autre qu'Elle, même dans les régiments étrangers, n'a pouvoir de destituer des officiers.

Ledit prince m'avait écrit de Bruxelles pour en parler à S. M., et je l'ai fait d'autant plus volontiers qu'il s'agissait de l'avantage dudit sieur d'Amblérieux, lui ayant même

---

(1) Cette lettre ne porte point de nom de lieu, ni d'autre date que celle de l'année.

(2) François de Portes, seigneur de La Balme, le Châtelet et autres lieux, fils de Claude et de Louise Coste, conseiller en la Chambre des comptes de Dauphiné en 1620, président en 1637, marié en 1632 à Marguerite Murat de Lestang, dame d'Amblérieux. Son frère, Pierre d'Amblérieux, trésorier-receveur général de la province, épousa la célèbre Françoise Mignot, qui se remaria avec le maréchal de Lhôpital et ensuite avec Jean-Casimir, roi de Pologne.

(3) Jean-Pierre de Portes d'Amblérieux servit longtemps dans le régiment des gardes françaises. Il vendit sa charge et ne put rentrer dans le service. Il succéda en 1663 à François de Portes, son père, en qualité de président en la Chambre des comptes. Il épousa, le 13 août 1672, Virginie Peloux de Clérivaux.

(4) François-Léopold, comte de Salm, né en 1638, mort en 1697.

dit qu'il était mon parent. Mais j'ai eu le déplaisir de me voir répartir par Sadite Majesté ces propres termes : que j'avais un parent fort déréglé et qu'il avait eu occasion de le connaître fort particulièrement. Je répliquai que lorsqu'il vendit sa charge aux gardes, ce fut un effet de jeunesse, dont son père, qui n'en savait rien, eut un très-grand déplaisir. La chose en demeura là. Mais, tant du côté dudit prince de Salm que de celui de M. d'Amblérieux, l'affaire ne réussira pas.

VI

A Rome, ce 14e février 1656.

Je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre dont vous m'avez favorisé du 9e janvier. Je vous remercie de toutes vos nouvelles et vous prie de faire un compliment de ma part à M. le président du Faure [1] sur la mort de Madame de Claveyson [2]. Je vous laisse à juger s'il devait être de conjouissance ou de condoléance. Je suis très-fâché de l'embarras où se trouve M. de La Tivollière [3]. Il croit facilement, ce que je vous prie de lui dire, que si j'étais en place pour le

(1) Antoine du Faure, sieur de La Rivière, conseiller au parlement du 23 juillet 1628, président du 21 août 1649, décédé le 28 novembre 1657. Sa fille unique, Marie, s'allia à Nicolas Prunier de Saint-André. M. Marc de La Rivière fut abbé de Léoncel de 1652 à 1680, et M. de La Rivière, son neveu, était capitaine des gardes du maréchal de Villeroy.

(2) Laurence de Claveyson, veuve de Hugues de Lionne.

(3) Dorgeoise de La Tivollière, branche de la famille de Maugiron, qui s'est éteinte en la personne de Jean de Dorgeoise, maréchal de camp à

servir je ne m'épargnerais pas pour le faire aussi solidement et avec la même chaleur que j'ai fait autrefois; peut-être aussi qu'il ne se trouverait pas aujourd'hui attaqué si on m'avait vu dans la même place. Je ne pensais pas si bien dire quand je vous mandais cet apophthegme dont vous me faites souvenir : qu'il ne faut avoir qu'une fois en sa vie de pareils démêlés à celui qu'il eut alors avec le feu premier président [1].

J'espère de vous revoir bientôt, ne croyant pas que mon congé, sur lequel j'insiste il y a longtemps, me soit plus guère différé. Vous en serez averti aussitôt que je l'aurai reçu. Je prendrai le même chemin par lequel je suis venu et laisserai ici mon dernier fils [2] jusqu'à ce qu'il soit sevré, ce que nous autres Italiens disons *disvezzato;* mais vous ne l'auriez pas entendu.

Je ne sais si je vous quitterai, à moins de venir jusqu'à Marseille, mais tout au moins en Avignon. Vous ne vous en sauriez défendre, et M. de Franc [3] encore moins, ayant toujours sur le cœur de ne l'y avoir pas mené de Valence. Pour mon cousin de Lesseins, je ne crois pas, à présent qu'il se porte bien, qu'il me voulût donner la mortification de n'être pas de la partie.

---

l'armée d'Allemagne en 1674, ne laissant qu'une fille, Catherine, qui se maria deux fois : 1° à Jacques Pourroy, 2° à Claude de Grolée.

(1) Pierre Legoux.

(2) Artus de Lionne, né à Rome l'année précédente.

(3) Antoine de Franc fut, comme son père et son grand-père, trésorier général en Dauphiné. Il mourut sans enfant en 1690. Sa famille finit en Madeleine de Franc, qui fut la femme de Louis Briançon, seigneur de Varces.

VII

A Rome, ce 13e mars 1656.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré du 20e du mois passé. Il y a quatre mois que je presse à Paris mon congé, après avoir vu qu'il n'y avait rien à faire ici de bon ni de grand pour le service du roi ni pour le repos de la chrétienté [1], et on me le fait espérer au printemps en tels termes que je n'en puis quasi pas douter, dont je vous avoue que j'ai une joie inexprimable et particulièrement quand je me propose les satisfactions que je goûterai en vous voyant et tous mes parents et amis sur la lisière du Dauphiné, que je ne me presserai pas si fort de quitter que quand je vins, et j'aurai le loisir d'y faire diverses stations. Je vous prie de commencer à ajuster avec mon père en quel lieu nous pourrons nous rencontrer. Je crois que Valence serait le plus propre, où il pourra descendre de Grenoble dans une journée. Mais pour vous, M. de Lesseins et M. de Franc, je ne sais si je vous pourrai quitter à moins d'Avignon. Néanmoins, votre commodité sur toutes choses.

Je vous prie de conclure avec M. Le Bergier [2] le marché de La Terrasse, au prix que vous aviserez. Je me contenterai de 25,000 francs comptant. S'il ne les a pas comptant,

---

(1) C'est-à-dire que la mission pour laquelle il était venu à Rome n'avait pas réussi. Il avait été chargé par Mazarin de demander au pape qu'il fît traduire le cardinal de Retz devant une commission ecclésiastique comme criminel de lèse-majesté.

(2) Le Bergier de Moidieu, qui fut vibailli de Vienne de 1670 à 1692.

il faudra essayer d'en avoir 27,000 ou au moins 26. Il me semble, si on vend en Dauphiné comme on fait en France, qu'il n'importe pas beaucoup qu'il ait son argent comptant, pourvu que d'abord il en fournisse une partie considérable, car le bien vendu demeure toujours hypothéqué pour le surplus. On n'y saurait jamais rien perdre.

J'ai bien du déplaisir de la dureté de MM. des finances pour vos gages du conseil. Peut-être qu'à mon arrivée je la surmonterai.

Si j'avais été à Paris, je suis assuré que M. de Beauchêne [1] en serait revenu procureur général. Le mal vient de ce que je juge qu'il ne s'est trouvé personne (hors peut-être M. le premier président, qui paraissait intéressé pour son parent) qui ait informé Mgr le cardinal [2] de la différence qu'il y a pour la naissance et la qualité dudit sieur de Beauchêne avec les autres prétendants à la charge [3]. J'ai rendu moi-même, allant chez M. le cardinal Bichi [4], la lettre que vous m'avez

---

(1) Gabriel Prunier de Saint-André, baron de Laval et de Beauchêne, conseiller au parlement du 15 mai 1651, en remplacement de Nicolas, son frère, nommé président à mortier le 1er août 1658, sur la résignation d'Antoine du Faure, décédé le 15 mars 1696. Il s'était marié, le 6 août 1655, avec Anne de La Croix-Chevrières, laquelle vendit, au nom de Nicolas, son fils, le 24 juillet 1696, à Antoine Murat, seigneur de Sablon, l'office de président à mortier au parlement de Grenoble, au prix de 110,000 livres.

(2) Jules Mazarin, né le 14 juillet 1602, cardinal en 1641, premier ministre pendant la minorité de Louis XIV, mort à Vincennes, le 9 mars 1661. Il avait un évêché, sept abbayes et une fortune exagérée, scandaleuse et mal acquise.

(3) Cette charge de procureur général au parlement de Grenoble fut donnée à Jean-Baptiste Gallien de Chambons, par lettres du 11 avril 1656.

(4) Alexandre Bichi, né à Braün, évêque de Carpentras, nonce apostolique en France, cardinal en 1634, abbé de Montmajour près d'Arles, protecteur des églises de France, mort à Rome, le 25 mai 1657.

adressée. J'ai ici un petit Romain qui sera un Samson. Il n'a que quatre mois et paraît avoir plus d'un an à sa grosseur et à sa force. Il épuise ses nourrices et ne veut jamais quitter le téton.

VIII

A Paris, ce 18e décembre 1656.

Je ne prends pas souvent la plume pour vous entretenir, quoique j'y prenne un plaisir indicible, parce que les affaires ou les divertissements occupent tout mon temps et que je sais que vous avez assez de bonté pour tout excuser. Aujourd'hui que l'on m'a ordonné de garder la chambre pour m'être fait arracher une dent ce matin, de crainte de quelque fluxion en cette partie-là, si je prenais l'air, j'anticipe l'ordinaire [1] d'un jour afin d'employer au moins celui-ci en l'occupation la plus agréable qu'il m'est possible, en vous rendant compte de ce qui m'arrive, à quoi je sais que vous prenez autant de part que moi-même.

Je vous dirai donc que je ne pense pas avoir en toute ma vie employé deux mois de temps plus heureusement et plus utilement que j'ai fait depuis mon retour d'Espagne.

Premièrement, je crois et avec raison être aussi avant

---

(1) Le courrier de la poste aux lettres pour le midi de la France ne partait alors ordinairement de Paris que deux fois la semaine. Une lettre simple coûtait 5 sols de Paris à Grenoble.

dans les bonnes grâces et l'estime de Mgr le cardinal que j'ai jamais été et ensuite celles de Leurs Majestés.

En second lieu, j'ai eu le plaisir de gagner au jeu cent mille francs [1].

En troisième lieu, j'ai assuré cent mille francs d'un prêt que j'avais fait au roi et dont le remboursement traînait depuis plusieurs années.

En quatrième lieu, j'ai fait passer mes preuves de noblesse au chapitre de l'ordre que nous avons tenu il y a aujourd'hui huit jours [2].

En cinquième lieu, nous avons fait exclure dudit chapitre la proposition qui avait été faite de créer de nouvelles charges dans l'ordre, qui eussent ruiné entièrement et la beauté et la valeur des nôtres, ayant fait voir que cette création n'était pas au pouvoir du roi, étant formellement et contre le statut et contre le vœu que Sa Majesté fit le jour de son sacre, renouvelé le lendemain.

En sixième lieu, cette exclusion m'a été si avantageuse que, comme il y a quantité de prétendants à cet honneur qui mettent le prix à la marchandise pour l'emporter les uns sur les autres, j'ai traité hier de ma charge avec un homme qui m'en donne comptant 360,000 livres, une chaîne de 500 louis d'or pour ma femme et les droits de la première

---

(1) La joie d'avoir gagné au jeu une somme considérable le fait dénoncer lui-même une passion que lui reproche l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*.

(2) Ce sont les titres et mémoires dressés dans ce but, sur les notes du ministre, par Guy Allard, qui furent présentés et adoptés le 10 décembre 1656 par les commissaires de l'ordre du Saint-Esprit, duc de La Rochefoucauld et marquis de Saint-Simon.

Joachim de Lionne a mis en marge ces mots : *Oublié que le roy lui donna un brevet de porter l'habit et le collier, comme les chevaliers.*

promotion des chevaliers, qui montent à 16,000 francs. De sorte qu'en une affaire qu'on croyait mauvaise quand je l'achetai et que je payai trop cher, il se trouvera que j'aurai gagné 43,000 écus [1] et le cordon pour le reste de ma vie, qui est un honneur d'un prix inestimable pour une personne de *la condition dont je suis né* [2]. Il est vrai que celui avec qui j'ai traité peut-être n'aura pas la charge, parce que Mgr le cardinal a quelque engagement de faire tomber un cordon bleu à M. de Bourdeaux, l'ambassadeur d'Angleterre [3]. Mais cela me sert toujours pour mettre le pied du prix à cette vente, et il faudra que M. de Bourdeaux passe par les mêmes conditions ou qu'il laisse passer l'autre devant lui, ce qui m'est indifférent. Ce qui me fâche un peu, c'est qu'il faudra attendre la réponse d'Angleterre avant que pouvoir exécuter la chose de façon ou d'autre [4].

---

(1) Ce qui fait connaître qu'il avait acheté cette charge de prévôt et grand-maître des cérémonies au prix de 260,000 livres.

(2) Joachim de Lionne a eu soin de souligner ces mots afin de signaler au lecteur la modestie de ce grand ministre, qui, revêtu des plus hautes fonctions de l'État, ne se méconnaissait pas, comme on disait alors.

(3) M. de Bourdeaux, mort ambassadeur à Londres, dont la fille épousa M. de Fontaine Martel, qui fut écuyer de la duchesse de Chartres.

(4) Voici l'indication des lettres patentes délivrées à l'occasion de cette charge :

1° Démission de Louis Phélippeaux, seigneur de La Vrillière, de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, en faveur de Hugues de Lionne, du 8 février 1653;

2° Provisions de la charge de commandeur, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit en faveur de Hugues de Lionne, du 28 février 1653;

3° Brevet de retenue en faveur des héritiers de M. Hugues de Lionne de 200,000 livres de la charge de grand-maître des cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, du 15 juillet 1653;

4° Permission de jouir des droits et honneurs de l'ordre du Saint-Esprit, en se défaisant de sa charge, du 26 mai 1656;

En septième lieu, M. le duc d'Orléans[1] me paie une dette de 20,000 francs, qu'il me devait il y a six ans. Et enfin je vois clair à pouvoir tirer une somme considérable de mon procès de l'extraordinaire des guerres, quoique je n'eusse jamais compté cette partie que comme assez incertaine dans le reste de mon bien. Cependant, par l'accommodement que mes parties me proposent, je vois déjà que j'en tirerai pour ma part 200,000 francs, sans le surplus pour lequel nous disputons.

Vous jugerez, je m'assure, qu'en voilà bien assez pour être content de ces deux mois-ci. Cependant j'ai encore une autre satisfaction très-sensible de ce que Dieu a préservé jusqu'ici ma petite famille de la petite vérole, qui a eu un si grand cours en ces quartiers, et de ce que mon fils l'abbé est entièrement guéri du mal que vous savez qu'il avait, qui était très-fâcheux et pour lequel un des plus habiles médecins d'Italie l'avait tourmenté deux ans durant par des remèdes inutiles : ça été une des plus belles cures qui se pût faire, et à présent que je le vois en bon état, je me suis résolu de ne tarder pas davantage à faire expédier pour lui les bulles de l'abbaye de Solignac, et j'en écrivis vendredi dernier au pape pour avoir le gratis. Il est vrai que j'ai pris en même temps une résolution sur son sujet, qui est comme il manque d'application pour l'étude et qu'il a grande inclination pour les armes, paraissant même intrépide et rien ne lui ayant jamais pu faire peur, je le veux faire chevalier de

---

5° Permission de vendre ladite charge, du 18 mai 1657.

(Elle fut vendue à Eugène Rogier, comte de Villeneuve, marquis de Caveno.)

(1) Gaston de France, duc d'Orléans, 3e fils de Henri IV et de Marie de Médicis, frère de Louis XIII, né le 25 avril 1608, mort relégué à Blois, le 2 février 1660.

Malte [1] et abbé. Cette dernière qualité lui donnera moyen de soutenir l'autre, sans incommodité. Cependant la première l'obligeant à renoncer à la succession de nos biens, ses frères et sœurs en seraient mieux partagés. Il lui manquera peut-être quelques quartiers pour les preuves du côté de sa mère, mais j'ai déjà fait écrire à Malte par le bailli de Souvré [2], ambassadeur de la religion, qui s'est chargé de surmonter toutes les difficultés.

J'avais oublié, dans mon travail des deux mois, une acquisition que j'ai faite de 6,000 livres de rente sur les aides, dont j'ai déjà payé le principal, et pourvu que je me puisse sauver des taxes, je n'aurai pas fait une mauvaise affaire, et j'espère que, au moins tant que je vivrai, cela me sera assez facile.

J'oubliais encore de vous dire que Mgr le cardinal m'a promis positivement et bientôt une autre abbaye pour mon fils l'abbé.

Vous ne sauriez croire le progrès que l'aîné fait dans ses études. On m'a montré ce matin de lui trois longues compositions que je vous jure que j'ai prises pour être du latin de Cicéron. Il fait d'ailleurs des vers latins et est assez avancé au grec, sait mieux toute la métamorphose et les histoires que je n'ai jamais sues, même en rhétorique, et sait aussi fort bien la géographie et commence à étudier la sphère.

---

(1) Paul-Luc de Lionne, qui fut en effet chevalier de Malte, mais qui mourut jeune.

(2) Jacques de Souvré, commandeur et ambassadeur de l'ordre de Malte à Paris. Après avoir commandé pendant quatorze ans un régiment de cavalerie et les galères de France avec le grade de lieutenant général, il parvint, en 1667, au grand prieuré de France. Il fit bâtir le superbe hôtel du Temple, pour être la demeure des grands prieurs. Il mourut le 22 mai 1670, à l'âge de 70 ans.

Mon dessein, si je puis, est de faire le seigneur *Pupo* auditeur de Rote et lui faire pousser sa fortune à Rome, et pour le quatrième lui faire prendre la profession ecclésiastique et lui faire tomber les collations et les bénéfices du chevalier : ce sont mes projets, dont Dieu disposera peut-être tout autrement.

Ma pensée est aussi, dès que j'aurai tiré l'abbaye que me promet Mgr le cardinal, de supplier mon père de résigner son évêché à mon cousin l'abbé de Lesseins, me contentant des bénéfices qu'il a présentement et de quelque autre que S. E. lui fait aussi espérer. Mais quand il ne pourrait pas avoir ce dernier, je suis tout résolu à la chose, espérant qu'il aura assez de gratitude pour traiter un jour mon quatrième fils comme je l'aurai traité.

En même temps, afin que mon père ait moyen de soutenir sa condition, se défaisant de son évêché, il aura les trois mille livres qu'il s'est réservées sur l'abbaye de Solignac, trois mille autres que lui cèdera mon cousin l'abbé de Lesseins, et ce qu'il me dira qu'il lui faut de plus, je lui en ferai une donation irrévocable entre vifs sur tout mon bien; ainsi il gagnera plutôt qu'il ne perdra au change.

Comme il témoigna de fort bonne grâce et, à mon avis, de bon cœur à ma femme qu'il viendrait avec plaisir passer le reste de ses jours avec nous, pourvu que ce fût en résignant son évêché, en sorte qu'il ne fût plus obligé à y retourner, je fais état de le loger dans une des quatre maisons que j'ai devant mon logis et de lui donner mes deux aînés chez lui pour le divertir. Ainsi il ne se contraindra pas pour s'accommoder à nos heures, et nous ne laisserons pas de nous voir tout aussi souvent que s'il était logé chez moi. Je pourrais même l'y loger dans dix-huit mois; car, ayant acheté une place à côté de ma maison, je m'en vais y faire bâtir l'année qui vient et des deux n'en faire qu'une, sui-

vant un plan qu'un architecte m'a donné et qui est tel qu'il n'y aura guère d'homme dans Paris qui soit mieux logé ni plus spacieusement que moi. J'y dépenserai 30,000 écus ou 100,000 francs, mais ce sera un logis que je vendrai après, du soir au lendemain, 200,000 francs. Dans ce projet, j'abattrai le corps de logis de derrière et aurai un grand air et la vue par une terrasse sur le jardin des Petits Pères, qui est de la grandeur que vous savez [1].

Je vous prie d'envoyer cette lettre même à mon père, afin qu'il la voie et que hors lui âme qui vive, sans exception, ne pénètre aucune des particularités que je vous mande, car il est très-important que toutes demeurent dans le dernier secret, et principalement celle de la vente de ma charge, jusqu'à ce qu'elle soit exécutée, et celle de l'accommodement de mon procès.

Je renverrai à mon cousin de Lesseins les originaux qu'il m'a prêtés de nos titres. Mais comme j'en aurai encore besoin pour les preuves qui seront à faire envers la religion de Malte, peut-être les pourrai-je garder jusqu'après l'affaire faite, qui sera un nouveau titre pour toute la famille. Je souhaiterais seulement que vous trouvassiez le moyen d'envoyer, s'il est possible, un autre acte authentique par-devant notaires où cette qualité de Sébastien de Lionne, le contrôleur des greniers à sel ne fût point. Vous voyez combien elle peut et doit choquer, et je crois qu'ayant quelque notaire affectionné et secret, il ne fera pas difficulté de l'omettre, puisque ce n'est pas pour faire tort à aucun tiers [2].

---

(1) Cet hôtel était par conséquent situé entre la rue Montmartre et la rue Notre-Dame-des-Victoires.

(1) Cette qualité de contrôleur des greniers à sel, qui choquait tant Hugues de Lionne, a été en effet omise dans l'expédition des actes par les notaires, de même que dans le mémoire de Guy Allard.

J'ai dit à Sibut que je ne laisserais point ma maison de La Terrasse à moins de 28,000 francs, dont il ne m'a offert que 23. Il m'a promis d'en écrire et de me rendre réponse. Vous ne m'avez rien mandé de ce qu'on a dit dans vos quartiers de mon voyage d'Espagne [1]. Je ne sais pas si on y a bien considéré que jamais personne de ma portée n'a eu un si grand honneur que d'être seul plénipotentiaire de son roi pour des intérêts si considérables, qui font la fortune de deux monarchies, après vingt-deux ans de guerre, et je vous réponds que quand j'en pourrai divulguer les particularités, j'en tirerai encore plus de gloire que de la qualité de plénipotentiaire.

Je vous prie de me mander, en cas que le sieur Renaud, le Suisse, soit en vos quartiers, s'il irait jusqu'à 50,000 fr. en assignations pour La Terrasse et quelles assignations il me pourrait céder [2]. Il me faudrait envoyer un mémoire de toutes celles qu'il a.

Entre vous et moi, je ne trouve pas que mon cousin de Lesseins, qui est arrivé depuis deux jours, soit si satisfait que vous me l'aviez mandé de ce qui s'est passé de là entre Madame sa mère, son frère et lui [3].

L'illustre famille de Villars avait eu aussi un membre qui était, en 1589, garde du grenier à sel de Condrieu. Cependant le maréchal de Villars, au comble des honneurs et de la fortune, loin de cacher ce fait, ajoutait volontiers qu'il descendait d'un modeste greffier de la judicature de Condrieu.

(1) Hugues de Lionne revenait de Madrid, où il avait traité seul de la paix.

(2) C'étaient des mandats assignés sur certains revenus que l'État donnait pour le paiement de ses dettes. On voit que ces sortes d'assignats devaient alors perdre environ 50 pour 100 de leur valeur. Mais il est probable que grâce à sa position, Hugues de Lionne espérait en tirer un meilleur parti.

(3) Clémence de Claveyson, Humbert et Charles de Lionne.

Du 22e.

Il y a cinq jours que cette lettre était prête; mais m'étant retiré à minuit le jour suivant qu'elle devait partir par l'ordinaire de mardi dernier, elle fut oubliée dans mon cabinet.

IX

A Paris, ce 12e janvier 1657.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du 3e jour de l'an, en réponse des longs verbaux que je vous avais envoyés le 18e de l'autre mois, et j'attendrai maintenant les sentiments de mon père, après qu'il en aura eu la lecture et considéré le contenu.

Le mot que vous avez lâché dans votre lettre du souhait que vous faites de pouvoir être déchargé du prêt de la Paulette [1], n'est pas tombé à terre, et je vous assure que, aussitôt que je verrai quel train prendra cette affaire et quelle résolution on y doit prendre pour ce qui regarde les compagnies souveraines des provinces, je ferai tous les efforts possibles pour trouver les moyens de vous procurer par quelque voie cette satisfaction.

---

(1) La Paulette était un droit fiscal équivalant à un soixantième annuel du prix des charges, ainsi nommé de Paulet, traitant, qui l'inspira à Henri IV, en 1604, ce qui amena la vénalité des offices, après les avoir rendus héréditaires.

Il y aura du temps à pourvoir à l'acte où Sébastien de Lionne est qualifié de contrôleur : je crois que c'est son mariage ou son testament ou le mariage de mon père. Je n'ai pas le temps d'en faire à présent la perquisition. Je joins ici un mémoire qu'on m'avait donné il y a quelque temps qui regarde M. de Saint-Didier [1]. J'en avais été prié par M. de Rambouillet le fils [2], qui est fort mon ami. Si vous pouvez accommoder la chose, je vous en aurai obligation. Nous verrons ce que diront Sibut, Derion et Renaud, en cas qu'ils viennent sur le sujet de La Terrasse. Je vous adresse la réponse de M. Marchier [3].

X

A Paris, ce 26e janvier 1657.

Je vous adresse l'acte que m'a donné M. de Bonnelles [4], secrétaire de l'ordre, de l'admission de mes preuves de

---

(1) Oronce Le Bout de Saint-Didier, conseiller au parlement du 1er avril 1642, en remplacement d'Antoine, son frère, mort le 6 octobre 1689. Il avait épousé Virginie, fille de Humbert de Lionne, de la branche de Grenoble.

(2) Fils de Charles, marquis de Rambouillet de la maison d'Angennes, et de Catherine de Vivonne, et frère de la duchesse de Montausier et de la comtesse de Grignan. Rambouillet fut vendu en 1705 par Armenonville au comte de Toulouse, en faveur de qui cette terre fut érigée en duché-pairie.

(3) Antoine Marchier, fils d'Ennemond, avocat distingué de Grenoble, et de Marie de Villeneuve, capitaine au régiment de Sault et dont la fille Marie épousa Pierre Ponnat du Merlet.

(4) Noël de Bullion, seigneur de Bonnelles, marquis de Gaillardon, président au parlement de Paris, pourvu de la charge de greffier ou secrétaire

noblesse au chapitre qui fut tenu il y a quelque temps [1], m'étant souvenu que vous me l'avez autrefois demandé pour le faire, ce me semble, enregistrer dans votre Chambre des comptes, avec dessein même, si ma mémoire ne me trompe, de tirer (c'est-à-dire ôter) des registres de la Chambre certaines choses qui ne vous plaisaient pas. Je vous prie de me le renvoyer quand vous vous en serez servi selon votre projet. Mon cousin de Lesseins, de la manche [2], a trouvé que nous avons failli en une chose (et il me semble qu'il a raison), de n'avoir point fourni d'acte (comme il eût été facile avec un peu plus de recherches) qui prouve la descendance de Berton de ces autres dont il est fait mention dans les registres de la Chambre. La qualité de contrôleur, etc., de Sébastien de Lionne n'est, ce me semble, que dans le contrat de mariage de mon père; pour le moins elle est bien certainement dans cet acte-là.

J'ai hésité quelque temps à vous mander ou non une chose qui se passe de deçà de quelque importance pour moi et pour toute la famille. Ma raison de douter était de ne vous pas donner une espérance dont vous eussiez après le déplaisir de vous voir frustré, l'affaire ne réussissant pas, comme il est plus vraisemblable qu'elle manquera qu'on

---

des ordres du roi le 24 juin 1643, intendant de ces ordres en 1654, mort le 3 août 1670. Son père, surintendant des finances, président au même parlement, avait été garde des sceaux de l'ordre et avait vendu cette charge en 1632 à M. de Ressey. Il eut deux fils de Charlotte de Prie, qui mourut le 14 novembre 1700, à l'âge de 78 ans.

(1) Ce qui eut lieu sur le rapport du duc de Mortemart au chapitre de l'ordre tenu par le roi, au château du Louvre, le 11 décembre 1656.

(2) Humbert de Lionne, de Romans, avait la charge de gentilhomme de la manche du roi, qu'il ne paraît pas avoir exercée. Louis XIV en avait deux, qui jouissaient de 6,000 livres de gages. Ce nombre fut plus tard porté à six.

ne doit s'en promettre le succès que je pourrais désirer. Néanmoins, en vous disant de ne vous y attendre point, je crois avoir remédié au premier inconvénient et satisfaire aussi à ce que je vous dois, qui est de ne vous laisser pas dans l'ignorance de pareilles choses.

Je suis en traité avec M. de Brienne [1] de sa charge de secrétaire d'État des étrangers. Il a envie et besoin de s'en défaire, étant chargé de dettes qui le consomment; mais il en veut un grand argent et je suis résolu de le lui donner; ainsi la difficulté ne consistera pas là, en ce que son fils [2], qui a sa survivance et en a déjà prêté le serment, dit qu'il se fera plutôt déchirer par morceaux que de donner sa démission, et que ce fils-là ayant épousé une fille de M. Cha-

---

(1) Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne et de Montberon, né en 1595 à Paris, où il est mort en 1666. Il remplaça en 1615 son père dans la charge de secrétaire d'État et en 1638 il lui succéda en titre. Après avoir cédé momentanément ses fonctions à Chavigny, il les reprit, pour les garder jusqu'en 1663, époque à laquelle il les résigna en faveur de Hugues de Lionne. Il avait épousé, en 1623, Louise de Béon de Massès, qui décéda à 63 ans, le 2 septembre 1665. On a de lui des *Mémoires contenant les événements les plus remarquables du règne de Louis XIII et ceux du règne de Louis XIV, jusqu'à la mort du cardinal Mazarin.* Amsterdam, 1717-1723. 3 vol. in-12.

(2) Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, fils du précédent, né en 1625. Il fut pourvu en 1651 de la survivance de la charge de son père. Il épousa Henriette Le Boutillier, fille du comte de Chavigny et sœur de la maréchale de Clairembault et de l'évêque de Troyes, et qui décéda en 1664, à l'âge de 27 ans. Le roi ayant refusé son agrément à la survivance, il revêtit l'habit d'Oratorien. A la suite de quelques marques d'extravagance, il fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis à Saint-Lazare et enfin mourut, le 27 avril 1698, dans l'abbaye de Saint-Severin. Dans les loisirs d'une longue réclusion il a produit des travaux littéraires, prose et vers, aussi nombreux que bizarres. Cependant il a laissé de curieux *Mémoires inédits*, qui n'ont été publiés qu'en 1828, par Fr. Barrière. Paris. 2 vol. in-8°.

vigny [1], toute cette parenté se remue étrangement pour le faire tenir bon dans ce dessein et empêcher que cette charge ne sorte de leur maison. J'ai promis 100,000 livres comptant à Madame de Brienne la mère, et de les lui faire toucher hors du prix de la charge et sans que personne en sache rien. Le père et la mère sont d'accord et ont désir de vendre, mais le fils tient ferme pour le prix. Ils disent qu'ils ont eu des offres jusqu'à 1,600,000 francs; à quoi je réponds que, si elles sont vraies, elles ont été faites par des personnes qui ne seraient pas agréées, et qu'ainsi elles doivent être comptées pour rien ou au moins comme non faites. La charge, compris divers droits de consulats étrangers, rend 25,000 écus par an. Ma résolution est de ne passer pas 300,000 écus de mon bien. Mgr le cardinal m'a fait la grâce de me promettre que le roi m'assistera de 100,000 écus, c'est-à-dire que je toucherai de l'épargne en trois ou quatre ans, et si les difficultés se réduisent là, je pourrai bien faire encore l'avance de ces 100,000 écus-ci, c'est-à-dire convenir du prix de 400,000 écus. On me demande aussi une abbaye pour le second fils, et en cas que je ne la leur puisse procurer du roi, je suis résolu de lâcher Solignac, pourvu qu'il se trouve des moyens qui n'intéressent point la conscience des uns et des autres [2]. M. le procureur général [3] est d'avis que, quoi qu'il en coûte,

(1) Léon Le Boutillier, comte de Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères et ministre en 1643, commandeur et grand-trésorier des ordres du roi, mort le 11 octobre 1652, à 44 ans.

(2) Nous ferons remarquer à quel point était alors arrivé le trafic des choses de la religion, que le don d'une abbaye figurait dans un marché à titre de pot de vin.

(3) Nicolas Fouquet, marquis de Belisle, né en 1615, intendant à Grenoble en 1644, procureur général au parlement de Paris en 1650, surintendant

il n'est que d'y entrer. Je ne vais et n'irai pas tout à fait si vite; car encore que ce soit la plus belle charge du royaume et la plus importante, comme la plus confidente, je ne veux pas me mettre en état que ma mort ou une disgrâce de cour envoyât mes enfants à l'hôpital. Ainsi ne conclurai-je rien que je n'assure la survivance à mon fils aîné et de ne pouvoir être dépossédé pour quelque prétexte ou raison que ce soit, sans être remboursé du prix que j'en aurai payé.

Je voulais vous entretenir plus longtemps, mais M. le maréchal de Grammont [1] entre céans et il faut que je quitte la plume. Je vous prie d'envoyer cette lettre à mon père et de n'en parler de delà à âme qui vive, sans exception.

---

des finances en 1652, à la mort de La Vieuville, arrêté le 5 septembre 1661 à Nantes, mort prisonnier à Pignerol en mars 1680. « Après sa chute, on vit des ministres aussi fastueux, plus insolents et qui n'avaient pas ses talents. »

(1) Antoine de Grammont, nommé maréchal de France en 1641, pair en 1663, ministre plénipotentiaire avec Hugues de Lionne pour l'élection de l'empereur, mort à Bayonne en 1678.

(A continuer.)

D.r Ulysse CHEVALIER.

LES ŒUVRES D'ART

DE LA DROME

La Société d'archéologie avait accepté la mission de rechercher les œuvres d'art du département placées dans les églises, les mairies, les hôpitaux et les autres édifices publics.

Elle a terminé à peu près ses travaux aujourd'hui et m'a chargé d'en présenter un résumé succinct.

Grâce au concours bienveillant de plusieurs membres, et notamment de M. le chanoine Didelot et de M. Roberti, bibliothécaire de la ville, cette tâche m'a été rendue extrêmement facile, et je les prie d'agréer mes remercîments pour leurs intéressantes communications, dont j'ai souvent copié les principaux détails.

§ 1er. — **Architecture.**

Deux monuments surtout méritaient un examen attentif : Saint-Apollinaire, à Valence, et Saint-Barnard, à Romans. MM. Épailly et Nugues ont bien voulu se charger de ce soin.

Les autres ont été décrits déjà très-sommairement dans le *Bulletin de la Société,* t. VIII, p. 99.

Quant aux photographies, il n'a pas été possible encore d'en obtenir d'autres que celles de la tour de Crest, de la tour de Chamaret, de la porte de Chabeuil, de la façade sud de la cathédrale de Valence, de la Maison des Têtes, des châteaux de Suze-la-Rousse et de Grignan. Elles ont été adressées à la commission des monuments historiques le 2 mai 1877.

§ 2. — **Sculptures.**

Deux statues en bronze ornent les places publiques de nos villes : celle de Championnet à Valence et celle de M.me de Sévigné à Grignan. La première est de M. Sapey, sculpteur grenoblois, et la seconde de MM. Rochet frères, de Paris.

Championnet est représenté au moment de l'installation du gouvernement provisoire de Naples, le 25 janvier 1799, et les inscriptions gravées sur le piédestal rappellent les victoires du général valentinois, né en 1762 et décédé le 9 janvier 1800.

Inaugurée solennellement le 4 octobre 1857, la statue de M.me de Sévigné représente l'illustre marquise détournée un instant de sa correspondance immortelle par un bruit de fête donnée à sa fille sans doute. La ressemblance n'est peut-être pas bien parfaite, ni la pose bien réussie ; mais les artistes n'avaient pas la somme suffisante pour faire du grandiose et ils ont donné pour leur part une somme de 20,000 francs environ, ce qui sollicite quelque indulgence.

Il existe dans le chœur de la cathédrale de Valence un buste en marbre blanc du pape Pie VI, sculpté par Le Laboureur, d'après les dessins de Canova, à ce que l'on rapporte. Le premier point ne fait pas de doute ; le second n'est pas prouvé. Tous les connaisseurs admirent la finesse de ce travail consciencieux, acquis par le ministre plénipotentiaire Cacault, sur les fonds de l'État, et dirigé sur Valence en l'an XI.

Au palais de justice du chef-lieu un autre buste, dû au ciseau de M. Sapey, représente M. Biousse-Duplan, président du tribunal civil, mort il y a quelque vingt ans.

Enfin, le Gouvernement a donné à la cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux le buste de Mgr Sibour, archevêque de Paris, par M. Ramus.

N'oublions pas non plus le mausolée en haut-relief de M. Delacroix, au cimetière de Valence, œuvre de M. Sapey.

La ville, sous les traits d'une jeune femme couronnée de tours, dépose des fleurs sur la tombe de son ancien maire et député.

Le groupe en marbre blanc qui représente Notre-Seigneur dans l'église d'Eyzahut ne nous a pas été décrit. Cette église appartenait à l'ordre de Malte.

Une *Pieta* aussi en marbre, signalée à Châtillon-Saint-Jean, n'est pas mieux connue.

Mais, grâce à M. le Maire de Peyrus, nous savons que l'église de cette commune possède un bas-relief en bois de chêne et de noyer, où est figurée la mort de la Sainte-Vierge, entourée des apôtres; travail admiré par tous les étrangers qui visitent ce village. Il faut en dire autant des boiseries du chœur, très-habilement sculptées au XVIIe siècle par quelque artiste inconnu ou par quelque religieux de Léoncel.

Rappelons pour mémoire treize petites statues en bois doré de l'église du Pègue (Jésus-Christ et les apôtres) et le bas-relief de l'hôtel de ville de Crest, reproduit en lithographie dans le *Bulletin*, t. v, p. 222.

§ 3. — **Tableaux.**

Les mairies sont généralement dépourvues d'œuvres d'art, et c'est à peine si celle de Crest conserve quelques portraits au pastel, confisqués à la Révolution, et celle de Romans, d'autres portraits de personnages de la cour, dus à un pinceau peut-être plus fidèle que savant du XVIIIe siècle.

Toutefois il convient, pour être juste, de faire une exception en faveur d'une toile, venue sans doute de la galerie de l'abbé de Lesseins, peinte vers 1660, sur laquelle Paule Payen, debout, tient de la main gauche le portrait de son mari, en forme de médaillon, et le présente à ses deux jeunes fils, vus à mi-corps [1].

---

(1) Voir *Bulletin de la Société*, t. XI, p. 188, note.

Une étude spéciale pour le musée, adressée directement au Ministère, nous dispense de la description de ses statues et tableaux.

Restent ceux des églises de la ville.

Celle de Saint-Jean, d'une construction toute récente, possède non loin de la porte sud une bonne reproduction du *Miracle de Bolsena*, peint par Raphaël, où un prêtre incrédule, célébrant la messe, voit l'hostie se couvrir de gouttes de sang. M. Roberti attribue cette copie, de la fin du XVIe siècle, à un peintre habile. Plus haut, du même côté, « une sainte Cathe-» rine fait, dit-il, en quelque sorte, le pendant d'un saint » François d'Assise dans le bas côté gauche. Ces deux toiles, » peu remarquables comme exécution, ont cependant l'im-» mense mérite d'être pour la ville d'excellents spécimens de » l'état de l'art sous le règne de Henri III et de Henri IV. » C'est, en effet, bien là le genre de la peinture moitié ascé-» tique, moitié flamande du siècle de saint François-Xavier, » de sainte Thérèse, de la Ligue et de Philippe II. Le saint » Dominique et la femme agenouillée qui figurent à côté de » saint François d'Assise sont d'une grâce naïve achevée ». *Abraham renvoyant Agar*, à gauche, est une bonne toile du commencement du XVIIIe siècle; mais le chef-d'œuvre de cette église, dans la chapelle du côté de l'évangile, est sans contredit la grande composition des *Ames du Purgatoire délivrées par la Sainte-Vierge*. Au double point de vue artistique et archéologique, ce tableau mérite l'attention des curieux et des érudits par la finesse des tons et l'expression des figures.

Au-dessus de la porte d'entrée de la cathédrale, du côté nord, M. Roberti signale une *Assomption* ayant quelque chose des tons suaves des écoles italiennes de la première partie du XVIe siècle, avec un cadre assez beau du XVIIe siècle.

Du même côté, dans la chapelle du Saint-Sacrement, voici d'abord, à gauche, *Saint Sébastien*, lié à l'arbre du supplice. Ses blessures à peine fermées saignent encore; mais des femmes chrétiennes l'entourent et viennent alléger les souffrances du martyr. L'une est debout; elle porte d'une main un vase et de

l'autre une sorte d'éponge pour laver les plaies et les panser; l'autre, à genoux, arrache l'une après l'autre, d'une main délicate et dévote, les flèches dont le saint a eu le corps transpercé.

Cette explication est la seule admissible. Faire des trois dames pieuses les symboles de la foi, de l'espérance et de la charité, comme on l'a prétendu, c'est sortir de la vraisemblance pour se réfugier dans les hypothèses.

La finesse du coloris de ce tableau, le réussi des clairs obscurs, l'heureuse ordonnance de ses personnages, tout dénote une main de maître. Il a été effectivement attribué à l'un des trois Carrache, à Annibal en particulier, d'après la légende. Toutefois, il est bon de noter au passage une opinion nouvelle qui le donnerait à Subleyras (Pierre), né à Uzès en 1699, mort en 1749. S'il n'est pas facile de décider la question, le tableau mérite sa renommée incontestablement.

Comme pendant, le *Bon Samaritain*, placé du même côté, a passé longtemps pour une toile contemporaine de l'autre.

Or, en consultant les archives de la préfecture, on voit clairement son origine. Il est de M. Schenetz, ancien directeur de l'École française à Rome, et fut donné par le Gouvernement en 1820. Les formes académiques du jeune et beau Samaritain accusent une exécution soignée.

A droite, dans la même chapelle, *Sainte Madeleine* est la copie d'un tableau du Guide (Guido Reni), remarquable par la finesse et l'harmonie des tons.

La sainte est devant le crucifix, dans l'attitude de la contemplation, et l'extase est fort bien rendue. On reconnaît là le faire d'un pinceau habile, et, bien que certaines qualités de l'original ne s'y rencontrent pas, il est juste d'y trouver une œuvre de mérite.

Malheureusement cette toile, fort endommagée, réclame une réparation sérieuse, et attendre que le mal soit irréparable serait une faute.

Dans la même chapelle, à droite encore, existe une copie de la *Sainte Famille* d'Andréa del Sarte, conservée au Louvre; elle

est un peu inachevée et les tons présentent quelque chose de dur, à côté du fini si pur et si doux de l'original.

Quittons la chapelle du Saint-Sacrement pour le déambulatoire.

Là, en face du maître-autel, dans une chapelle dédiée à saint Joseph, un tableau sur bois, de 1m50 de haut, sollicite l'attention. Il représente la *Sainte Famille* et appartient à l'École romaine. C'est sans contredit la plus belle œuvre de peinture que possède la cathédrale. La tête de la Vierge rappelle le genre de Raphaël; l'expression en est ravissante; l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste sont admirablement bien faits; le paysage du fond est d'une finesse exquise. On est porté à croire que l'œuvre a été inspirée par Raphaël lui-même et exécutée sous ses yeux. Cependant quelques personnes l'attribuent soit à un élève, soit à un contemporain du Giorgion, cet illustre maître de Raphaël, et signalent comme particularité le nimbe archaïque de la Vierge.

Quoi qu'il en soit, ce panneau a de telles qualités qu'il est permis de le regarder en même temps comme un original et comme l'œuvre d'un grand artiste.

La chapelle de la sacristie offre d'abord une *Résurrection*, donnée par l'État en 1827, attribuée à Senties ou à Ansiaux. C'est l'œuvre d'une main savante et habile et d'une grande largeur de dessin. Le Christ, sorti du tombeau, s'élève dans les airs avec une majesté pleine d'aisance et de dignité. L'ensemble de la scène, en dehors du Christ, affecte une allure un peu forcée et théâtrale, quelques détails manquent même de vérité.

La *Sainte Famille*, malgré l'injure de quelques retouches inintelligentes, qui affadissent plusieurs détails, gagne beaucoup à être étudiée; car à première vue on est tenté d'y retrouver une œuvre toute vulgaire. Il n'en est rien pourtant, et un examen attentif y fait découvrir de très-grandes qualités. C'est là un tableau de l'École italienne et probablement une copie très-soignée de Fra Bartholomeo.

En face de la *Résurrection*, vous avez une *Adoration des Mages*,

toile grande aussi et dont il est difficile de spécifier l'École. Cependant M. Roberti l'attribue à quelque bon peintre de la vieille École française. A côté de détails importants, qui paraissent des réminiscences d'autres œuvres, certains morceaux, l'enfant Jésus notamment, révèlent un maître véritable. Comme particularité, signalons le roi Louis XIII parmi les rois mages.

A gauche de ce tableau, qui est placé au-dessus de la porte de la sacristie, n'avez-vous pas remarqué une autre peinture qui semble provenir de l'École flamande ? C'est *Jacob recevant la robe ensanglantée de Joseph*. Le vénérable patriarche est représenté au premier moment et comme au plus vif de la douleur : il rejette la tête en arrière pour détourner les yeux ; ses mains se portent convulsivement sur sa poitrine ; il saisit ses vêtements et va les déchirer. La tête du vieillard est d'un bon rendu ; le ton, du reste, est chaud, le dessin fort soigné et les personnages s'y groupent avec un art plein de naturel et d'harmonie. Toutefois, quelques parties semblent inachevées.

Pendant longtemps on a ignoré le nom du peintre qui a traité cette scène biblique ; mais la lecture du testament de Mgr Milon nous a appris quelques détails importants sur son origine et sur celle des autres toiles.

Le généreux prélat lègue, en effet, à la cathédrale : 1° « le » tableau original de *Dominique* qui représente la douleur de » Jacob, environné de ses enfants, sur la robe de Joseph, qu'il » croit mort ; » 2° son lustre de cristal, des chandeliers et un ciboire ; 3° les tableaux de l'Ancien et du Nouveau Testament de sa galerie à la chapelle Saint-Étienne, « incendiée et rebâtie par ses soins » ; 4° ses estampes au collége de Tournon.

Michel Forest, annaliste contemporain, évalue les tableaux de piété de l'évêché légués à la chapelle des Pénitents à plus de 20,000 livres. Il ajoute que le prélat bienfaisant acheta l'orgue et dota l'organiste de la cathédrale, donna trois autels en marbre à la même église, six chandeliers et un ciboire « digne d'admiration », la riche tapisserie du chœur représentant l'histoire de saint Paul, un lustre de cristal, estimé 2,000 livres, et les trois tableaux de la sacristie.

D'après le même auteur, l'hôtel de ville hérita aussi d'un portrait de Louis XV, dont le cadre doré valait seul 1,200 livres.

Ces détails prouvent surabondamment que les tableaux de la cathédrale, depuis surtout l'extinction de la confrérie des Pénitents, sous Mgr Chatrousse, et la démolition ultérieure de la chapelle Saint-Étienne, proviennent de la succession d'Alexandre Milon, nommé évêque de Valence le 31 mars 1726, abbé de Léoncel en 1729, de Valsecret en 1735 et de Saint-Benoît-sur-Loire en 1742, décédé le 11 octobre 1771, après avoir disposé de ses biens en faveur des pauvres de Valence.

Il reste à examiner maintenant quel peut être le *Dominique* mentionné dans le testament du prélat.

Est-ce Domenico *de Venise*, qui apporta le premier à Florence, au XVe siècle, le secret de la peinture et fut assassiné par Le Castagno, qui voulait rester seul maître de la découverte? La date s'y oppose.

Est-ce Domenique de Barbieri, dit *Domenico Florentino*, né à Florence en 1506, mort en 1560, peintre, sculpteur et graveur, qui travailla au château de Fontainebleau? Le tableau de la cathédrale ne paraît pas remonter au XVIe siècle.

Est-ce Dominique, dit *le Grec*, peintre, sculpteur et architecte, né dans une île de l'Archipel en 1548 et décédé à Tolède en 1625? La même raison l'exclut.

Est-ce Dominici *(Bernardo de)*, peintre napolitain de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, qui a laissé des paysages et des sujets de genre à la manière des Flamands et la *Vie des peintres, sculpteurs et architectes napolitains?* Rien ne le prouve.

Est-ce Domenech *(Antonio)*, l'élève et l'émule de Nicolas Borras, qui vers 1560 travaillait en Espagne, sa patrie, sur l'histoire sainte? L'époque est un peu reculée.

Est-ce enfin Domenico Zampieri, dit *Le Dominiquin?* Après quelques études sous le Flamand Denis Calvaert, disent les biographes, il entra dans l'école des Carrache, où il contracta une amitié durable avec L'Albane. Dessinateur exact, bon

coloriste, habile à adapter les physionomies aux caractères, il pèche par l'ajustement et les draperies, qui étaient à cette époque d'un style lourd et négligé.

Les qualités et les défauts de *Jacob recevant la robe ensanglantée de Joseph* révèlent assez clairement son auteur.

Le Dominiquin ou *le petit Dominique* était de Bologne, où il naquit en 1581, et il mourut à Naples en 1641 ; mais ses tableaux étaient connus en France, et Mgr Milon, qui était un collectionneur éclairé, avait acquis celui de *Jacob* pour sa riche galerie de l'évêché.

Cet édifice possède aujourd'hui, à la même place, un assez grand nombre de portraits d'évêques de Valence et entre autres celui de Mgr Milon, par Rigaud. Toutefois, la principale peinture d'un mérite incontestable de l'évêché ne saurait être que la *Pieta* de la chapelle épiscopale, paraissant appartenir à l'École bolonaise. Le corps du Christ est sobre de dessin, mais d'une saisissante vérité comme ton et comme pose.

M. G. Lafenestre, chef de bureau à la direction des Beaux-Arts et secrétaire du comité supérieur, est d'avis que cette œuvre de premier ordre est un original jusqu'ici probablement ignoré. Cela étant, ne peut-on pas en faire honneur à l'un des Carracho ? La pâleur exsangue du corps du Sauveur et les belles carnations des jeunes anges qui l'avoisinent et le touchent forment une opposition tranchée, qui accuse hautement le faire de ces trois grands artistes.

Après Valence, il y a quelque justice à ne pas oublier le Bourg, dont l'église relevait de la cathédrale depuis l'union des deux chapitres.

Or, cette église présente, dans la chapelle latérale à droite, une *Sainte Famille* d'une valeur artistique réelle et d'une antiquité certaine ; au chœur, une *Madeleine*, original ou copie, d'un bon peintre italien du XVIe siècle ; un *Christ en croix*, une *Assomption* et un *Saint Pierre* très-appréciés. Toutefois, le chef-d'œuvre est le tableau de *Saint Jean à Patmos*, attribué à Lebrun ou à Jouvenet, son élève, don d'une abbesse de Soyons, au témoignage de M. Thannaron, ancien maire du Bourg.

Romans a dans l'église Saint-Barnard quelques tableaux modernes provenant de la libéralité du Gouvernement, comme la *Communion de saint Barnard*, la *Conversion de saint Paul* et le *Bon Samaritain* de M. Dupré.

Tous les Guides placent dans la chapelle de l'hôpital de Grignan un tableau de l'un des Carrache : *Les anges au tombeau de Jésus*. Ce que l'on sait de positif à cet égard, c'est qu'il provient du château et que le gendre de M.me de Sévigné aimait la peinture.

Près de là, l'église de Margerie sur Colonzelle et, plus au nord, celle du Puy-Saint-Martin ont des toiles de M.me Hébert et de M. Nouvel (*La Vierge à la grappe* de Mignard et *la Vierge et l'enfant Jésus* de Simon Vouet).

Enfin, Hauterives possède, outre un *Ensevelissement de Jésus*, donné par l'État, un excellent *Saint François d'Assise recevant les stigmates*, acheté à Rome ou à Naples par M. Saint-Lager, il y a 30 ou 35 ans.

Tel est dans son ensemble le relevé des richesses artistiques de la Drôme, sauf omission bien involontaire de quelque autre travail de mérite, inconnu des amateurs.

§ 4. — **Mosaïques, Tapisseries, Fresques et Vitraux.**

A la peinture se rattachent encore les *mosaïques*, les *tapisseries*, les *fresques* et les *vitraux*.

Mosaïques. — Celle de Die a été décrite avec soin et avec savoir par M. Gustave Vallier dans le *Bulletin* (t. x, p. 57). Celle de Valence, actuellement perdue pour les curieux, l'a été aussi fort doctement par M. Charles de Rostaing (t. i, p. 212).

Fresques. — M. l'abbé Perrossier a révélé celle de Claveyson (t. i, p. 86) et signalé celle de Charrières sur Châteauneuf-de-Galaure. Si nous avions à parler des édifices privés, il y aurait justice à rappeler celle de Condillac, si intelligemment restaurée par les soins de M.me la comtesse d'Andigné et représentant les

épisodes de la ruine de Troie, en souvenir de la famille de Priam.

Tapisseries. — M. Alphonse Nugues fait la description de celle de Saint-Barnard de Romans dans cette même livraison; quant à celle de la mairie de Grignan, aujourd'hui à la cure du même bourg, elle sort des Gobelins et représente en 6 panneaux des faits de l'histoire romaine.

Vitraux. — Quelques rares auteurs ont prétendu que les vitraux dans les églises étaient préférables aux peintures. Si l'on veut parler des peintures de mauvais goût, soit; si l'on veut faire allusion aux œuvres des maîtres, c'est une hérésie artistique.

La cathédrale de Valence renferme quelques bonnes verrières déjà anciennes; l'église de Peyrus en a aussi, mais contemporaines, et il ne serait peut-être pas difficile d'en compter d'autres dans le département.

Pour notre part, nous y renonçons, faute de compétence et de temps.

De nouveaux renseignements émanés de sources diverses me permettent de compléter les détails précédents sur les œuvres d'art de la Drôme.

Sculpture. — Le bas-relief de l'église de Peyrus mesure 2m 35 de largeur sur 1m 60 de hauteur. Il représente, d'après M. Barnasson, maire de la commune, la mort de la Sainte-Vierge, entourée des apôtres, les uns priant et pleurant, les autres, l'encensoir à la main, lisant des prières ou portant des torches enflammées. Au-dessus du ciel de lit, des anges contemplent ce spectacle.

M. l'abbé Perrossier reporte ce travail à la fin du XVIe siècle, à cause du style général et du costume des personnages. Selon lui, ce sont des enfants de chœur et non les apôtres qui tiennent l'encensoir et des torches.

Le même archéologue signale le rétable de l'église de Montbrun-les-Bains et M. Bonnet, maire de la commune, nous confirme l'existence et la bonne conservation de cette œuvre

d'art. Barjavel attribue à Bernus, sculpteur de Mazan, né en 1650, une Notre-Dame de Pitié dans la même église, en bois doré; mais la lettre de M. le Maire n'en parle pas.

M. Jouve, dans sa *Statistique monumentale de la Drôme*, attribue à Bernus la magnifique boiserie qui couvre tout le mur du fond de l'église paroissiale. « Le maître-autel en bois » doré colorié est d'un travail fini, de même que les anges » adorateurs et les autres personnages dont il est orné. Il est » surmonté d'un beau tableau original de Parrocel, d'Avignon, » représentant la Sainte-Vierge. Ce tableau de maître est en- » cadré par deux colonnes torses entrelacées d'une branche de » laurier jusqu'à leurs volutes. Il y a une corniche qui con- » tourne toute la boiserie jusqu'à deux colonnes torses entre- » lacées d'une branche de vigne, » qui encadrent tout l'ouvrage. Une statue de grandeur naturelle les surmonte, avec des bouquets, des fruits et d'autres ornements finement travaillés. Au-dessus du tableau et de la corniche, une Gloire avec des anges adorateurs rappelle celle de Saint-Siffrein de Carpentras, œuvre authentique de Bernus.

Quant à la cheminée du même artiste dans une maison du village, elle périt, en 1793, dans l'incendie du château, dont les ruines imposantes dominent encore la gracieuse vallée qui s'étend jusqu'à Reilhanette, au pied même du Mont Ventoux.

Il y aurait aussi d'excellents détails à relever dans les boiseries du chœur des églises de Saint-Jean-en-Royans, de Die et de Montélimar; mais la description ne nous en est point parvenue.

Les chaires de Saint-Vallier et de Die ont été présentées comme œuvres d'art dans une séance de la Société. On voit par le registre des délibérations consulaires de Die que la dernière fut donnée en 1698 par Mgr Pajot du Plouy, évêque du diocèse.

Il résulte d'une lettre de M. l'abbé Perrossier que le marbre d'Eyzahut, près Dieulefit, représente seulement la tête de N. S. J. C. émergeant en haut-relief et portant sur ses épaules une croix échancrée aux extrémités, sur laquelle une banderole

repliée en volute porte : *Langores nostros ipse tullit*, en caractères bizarres.

L'église de Châtillon-Saint-Jean possède une *Pieta* en marbre, sur laquelle la tradition est muette.

Peinture. — Il se trouve dans l'église de Die un tableau excellent représentant la Sainte-Vierge et sainte Anne, sa mère.

A Saint-Donat, M. l'abbé Perrossier a vu, à côté de plusieurs tableaux venus d'Italie et rappelant des miracles de saint Antoine de Padoue, un saint Donat, de Paul Sevin, en habit ecclésiastique du dernier siècle, avec soutane, surplis et rabat; le dragon symbolique est à ses pieds. Saint Firmin, à côté de saint Donat, porte le costume épiscopal, et au-dessus d'eux la Sainte Trinité apparaît dans un ciel d'azur.

Il ne faut pas oublier que les Jésuites de Tournon, prieurs de Saint-Donat, avaient des relations avec le peintre.

A. LACROIX.

GRIGNAN RELIGIEUX

CHAPITRE I.

Paroisse et église paroissiale anciennes.

Plusieurs auteurs déjà ont touché à l'histoire religieuse de Grignan, et bien qu'aucun n'en ait fait l'objet d'un travail spécial, deux d'entre eux cependant, MM. Nadal et Lacroix, ont donné sur le chapitre et sur quelques monuments de cette localité des détails considérables et intéressants.

Néanmoins, la découverte de nombreux documents, pour la plupart originaux et inédits, nous permet de compléter sensiblement les notices données et d'offrir un travail nouveau et spécial sur l'histoire religieuse de la paroisse.

Malgré l'absence de tout renseignement spécial antérieur au XIIe siècle, il n'est pas trop téméraire d'affirmer que Grignan eut sa paroisse et son église dès le VIe siècle. Les monuments découverts y supposent, en effet, une population agglomérée, et les actes du concile d'Épaone et des deuxièmes conciles de Vaison et de Châlons-sur-Saône prouvent que les paroisses étaient, du moins en partie, constituées dans nos contrées à la même époque.

Qu'on ne nous oppose pas l'absence de toute preuve matérielle confirmative de notre affirmation. On sait ce que sont devenus les documents de ce genre relatifs à l'histoire des siècles même postérieurs. Le temps et surtout les Barbares, qui ont successivement ravagé le pays, auraient anéanti des monu-

ments plus résistants que ne l'étaient généralement les églises élevées par les chrétiens des VIe et VIIe siècles. Les trois siècles suivants surtout furent sujets à tant de secousses et de désastres que l'on vit tour à tour s'élever et disparaître plusieurs églises et monastères dans les mêmes localités.

Mais le XIe fut, sous le rapport religieux, un siècle de renaissance. L'an 1000, en disparaissant, éloigna les craintes chimériques de la fin du monde, et on vit les populations, lasses de désordres, de guerres et de terreur, se grouper autour du château féodal, entre des remparts destinés à les protéger contre des voisins agresseurs ou des bandes errantes. Or l'église était le complément et le couronnement indispensable des bourgs comme des cités, et là où il n'en existait pas on s'empressa d'en construire.

Ces données générales nous paraissent convenir à Grignan. Elles sont en parfait accord avec les renseignements subséquents, fournis par les monuments et les chartes que nous allons explorer.

Le document le plus ancien que l'on connaisse sur l'histoire religieuse de Grignan est une bulle du 8 des calendes de mai 1105, par laquelle le pape Pascal II confirme à l'abbaye de Tournus, diocèse de Châlons-sur-Saône, les possessions qu'elle avait dans divers diocèses, et parmi lesquelles figurent l'église proprement dite de la place fortifiée de Grignan, celle de Saint-Vincent, celle de Saint-Romain et l'église des Tourrettes, au diocèse de Die, et l'église de Sainte-Marie de Grignan, au diocèse de Trois-Châteaux. D'autres bulles de 1119, 1132, 1144, 1179 et 1246 confirment au même monastère les mêmes églises, qui étaient toutes sur le territoire de Grignan [1].

Mais à quelle époque, par qui, à quelle occasion l'abbaye de Tournus fut-elle mise en possession de ces églises et des béné-

(1) CHIFFLET, *Hist. de l'abbaye... de Tournus*, preuves, p. 400-6 et 454; — JUÉNIN, *Nouvelle hist. de l'abbaye... de Tournus*, preuves, p. 145-8 et 174-7; — MIGNE, *Patrol. lat.*, t. CLXIII, col. 161-2.

fices annexés? C'est ce que nous chercherons plus loin, en parlant des Tourrettes. Occupons-nous ici seulement de l'église proprement dite de Grignan, que nos bulles appellent *ecclesiam de Castro Grainan.*

Cette église était située dans l'enceinte même des murs de Grignan, celle de Saint-Romain dans l'enceinte du château et les autres en dehors du bourg. Elle servait au culte paroissial, comme celle des Tourrettes pour son quartier, et les autres avaient des affectations particulières. Son existence est prouvée jusqu'en 1246, puisque la bulle de cette date est, comme celles de 1132, de 1144 et de 1179, identique pour l'objet à celle de 1119.

Le curé qui la desservait devait être élu par les religieux de Tournus, présenté à l'évêque de Die et approuvé par ce dernier. Aussi devait-il compte de la charge d'âmes à ce prélat et du temporel aux religieux. C'est ce qu'explique la bulle de 1179.

Qu'est devenue cette église paroissiale? Quand a-t-elle disparu? Nous l'ignorons. Il est toutefois certain qu'elle n'existait plus en 1337; et l'absence de tout vestige ainsi que l'obligation où fut la communauté d'acheter de particuliers un emplacement pour construire celle de Saint-Jean, au commencement du XVe siècle, font présumer que notre ancienne église avait disparu peu après 1246. Quant à son titre de paroissiale, il fut recueilli par celle de Saint-Vincent.

CHAPITRE II.

Église Saint-Vincent.

Les nombreux tombeaux à auge en molasse, découverts dans le cimetière actuel de Grignan, reculent jusqu'à l'époque romaine l'existence de ce cimetière, qui paraît avoir toujours été depuis lors le lieu de sépulture commune des habitants de Grignan.

Mais ce cimetière est encore moins remarquable par son antiquité et ses tombeaux en pierre que par une chapelle dédiée à saint Vincent, qu'il avait déjà au commencement du XIIe siècle, qu'il conserve encore aujourd'hui, quoique modifiée, et dont nous allons rechercher l'origine et les diverses phases d'existence et de destination.

« Autrefois, dit M. l'abbé Cyprien Perrossier [1], les cimetières étaient toujours autour de l'église; et lorsque des circonstances ne permettaient pas cette disposition, on élevait au cimetière une chapelle pour y suppléer. » Dans ces dernières paroles, notre savant ami donne précisément la raison de la chapelle de Saint-Vincent au cimetière de Grignan.

En effet, Grignan avait une église dans son enceinte. Mais le cimetière n'aurait pu y trouver place. Grignan dut donc établir son cimetière non loin, mais en dehors de ses murs, et dès lors la présence d'une chapelle y devint nécessaire. On construisit celle de Saint-Vincent. Il est vrai que les chapelles de ce genre furent le plus souvent dédiées à l'archange Saint-Michel, protecteur des âmes et gardien des corps des fidèles défunts [2]; mais

(1) *Journal de Montélimar*, 6 juillet 1867.

(2) Dan., xii, 1; — S. Thom. Aquin., *Sum. theol.*, suppl., lxxvii, 3, resp. ad 2um; — *Breviar. rom.*, in dedic. S. Mich. archang.

quelquefois aussi on les dédiait à d'autres saints. C'est ainsi que celle de l'ancien cimetière de Colonzelle, près le chemin de Margerie, le fut à saint Pierre [1], et celle du cimetière du Pègue à sainte Anne. Il n'est donc pas étonnant que celle du cimetière de Grignan ait été dédiée à saint Vincent, titulaire aussi de l'église paroissiale de Taulignan, autrefois entourée de son cimetière paroissial [2]. Qu'on ne s'étonne pas d'ailleurs de la dimension considérable de cette chapelle; car les chapelles des cimetières prenaient quelquefois des proportions considérables, à raison de l'importance des paroisses et des populations appelées à assister aux funérailles. D'ailleurs nous verrons bientôt que Saint-Vincent avait primitivement les deux tiers seulement de sa dimension actuelle.

Mais, à quelle époque remonte cette chapelle?

Faute de date précise, nous en donnerons une approximative, basée sur les caractères architecturaux du monument, dont voici la description d'après les parties conservées de son état primitif.

L'intérieur de l'édifice présentait un vaisseau unique, divisé en deux travées par des pilastres de 0m 25 de saillie. La décoration fort sobre était tempérée par de grands arcs formés dans l'épaisseur des murs et s'étendant d'un pilastre à l'autre, des deux côtés de la nef. L'abside, terminant celle-ci au levant, était un peu plus étroite et moins haute qu'elle et se composait d'une cavité demi-circulaire. Deux fenêtres seulement éclairaient cette chapelle : un œil-de-bœuf circulaire, d'environ 1m 50 de diamètre, placé au-dessus de la porte d'entrée dans la façade du couchant, et un autre, de forme ovale, au-dessus de l'abside.

---

(1) *Journal de Die,* 7 fév. et 30 mai 1869; — LACROIX, ouvr. cit., t. II, p. 370, 382 et 405; — *Bullet. de la Soc. d'arch. et de stat. de la Drôme,* t. VI, p. 377-8.

(2) Archives de la mairie de Taulignan, orig. parch. lat. du 10 mars 1462.

La nef avait 15 mètres dans œuvre, depuis la porte jusqu'à l'abside, qui avait elle-même environ 2 mètres de profondeur; ce qui, en y ajoutant l'épaisseur des murs de la façade et de l'abside, d'un mètre chacun, donnait une longueur totale d'environ 19 mètres. La largeur dans œuvre était de 4m 80 et hors œuvre de 7m 50. La hauteur des murs, à part celui de la façade, exhaussé par l'angle du pignon, et celui de l'abside, plus bas que ceux des côtés, était d'environ 7 mètres.

Si cette chapelle fut primitivement voûtée, ce fut certainement à plein cintre. Mais M. l'abbé Bourassé [1] fait remarquer que l'on trouve souvent des églises romano-byzantines qui ne furent voûtées que postérieurement et d'après les procédés du style ogival. Or, nous soupçonnons fort que cette observation générale soit applicable à Saint-Vincent; car si, d'une part, les arcs et pilastres dont nous avons parlé semblent accuser une voûte primitive, d'autre part, le peu d'uniformité de style des contre-forts extérieurs actuels et leur simple adhésion au mur supposent une construction postérieure et l'absence de contre-forts primitifs, sans lesquels cependant les murs, malgré leur épaisseur, n'eussent guère pu soutenir une voûte.

L'orientation de l'édifice était parfaite, et son extérieur remarquable par une noble simplicité. La façade offrait une porte à plein cintre d'environ 4 mètres de hauteur sur 2 de largeur. Elle était entourée, pour tout ornement, de quelques moulures fort simples mais bien accentuées, et surmontée de l'œil-de-bœuf mentionné plus haut. Tous les murs, les angles comme le reste, étaient en pierres de petit appareil, carrées, d'une taille assez grossière, mesurant de 35 à 37 centimètres de longueur sur 10 à 11 d'épaisseur, et jointées ensemble avec du mortier. Les pierres formant les arcs des ouvertures étaient plus grosses, mieux taillées, plus polies et séparées par une quantité très-faible de mortier.

Voilà ce qu'était la chapelle de Saint-Vincent dans son état

---

(1) *Archéologie chrétienne,* p. 140-1.

primitif. Or ces caractères, qui sont ceux du roman primordial, en reculent la construction jusqu'à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe. Notre classification est du reste conforme à celle de la Commission archéologique réunie à Valence, le 10 novembre 1873, sous la présidence de M. Épailly, architecte du département, avec lequel nous avions étudié cette chapelle trois ou quatre ans auparavant [1].

Telle était la même chapelle dès 1105 et encore en 1246, dates où elle figure parmi les églises confirmées à Tournus. Mais lorsque, sans doute peu après 1246, l'église située dans l'intérieur de Grignan eut cessé d'exister, les habitants, incapables de faire construire une nouvelle église, eurent recours à Saint-Vincent, peu éloignée de leurs murs, pour y remplir leurs devoirs religieux. Toutefois cette dernière était insuffisante pour contenir le peuple. On l'augmenta d'une troisième travée égale aux deux anciennes, du côté de la façade, dont les pierres, surtout celles de la porte et de l'œil-de-bœuf qui la dominait, furent employées, sans aucune nouvelle taille, à la construction de la nouvelle façade, de la nouvelle porte et du nouvel œil-de-bœuf, que l'on voit encore aujourd'hui parfaitement conservés. De plus, on adapta sur tout l'édifice une voûte du style de l'époque, en berceau pressentant fortement l'ogive et

---

(1) *Bullet. de la Soc. d'arch. et de stat. de la Drôme*, t. VIII, p. 102. — Nous nous permettrons toutefois de relever dans le rapport de la Commission deux inexactitudes sur la chapelle Saint-Vincent. Il y est dit que ce monument n'a pas de sculptures. Il n'en a que peu, mais il en a. Notre chapelle y est justement classée parmi les monuments d'un roman pur ; mais n'a-t-on pas tort de baser cette attribution sur l'ensemble des formes actuelles ? Cette attribution, très-exacte si on ne tient compte que des parties primitives, l'est-elle si on vise le tout actuel, dont des parties appartiennent incontestablement au roman tertiaire ou de transition, comme on pourra en juger par les détails qui nous restent à donner sur cet édifice ?

coupée dans sa longueur par deux arcs correspondant aux deux paires de pilastres qui séparent les trois travées[1].

Ainsi s'explique l'existence de deux styles différents dans notre monument, et en particulier celle du petit module essentiellement roman et de la taille très-romane de la porte et de l'œil-de-bœuf dans une façade dont les autres parties accusent évidemment le XIIIe siècle, ainsi que les autres murs de cette dernière travée. Ces explications et ces faits sont d'ailleurs confirmés par une ligne verticale et droite de séparation entre les murs latéraux de cette troisième travée et ceux de la travée du milieu, murs qui se joignent parfaitement, mais sans se confondre et sans aucun enchevêtrement des pierres de l'un entre les pierres de l'autre. L'œil distingue sans peine vers cette ligne de jonction la différence notable des styles et l'antériorité des murs de la travée moyenne par rapport à ceux de la travée extrême vers la porte. Cette distinction se fait particulièrement du côté du midi, où aucun contre-fort n'a été ajouté vers cette ligne, bien qu'on en ait construit un vers la ligne correspondante des murs du nord.

Ce dernier contre-fort, plus saillant que ceux apposés vers la jonction des deux premières travées, et surtout que ceux qui correspondent à la jonction des murs absidaires avec les murs de la travée voisine, a 1^m 50 de saillie. D'autres contre-forts, de 2^m 50 de saillie, ont été adossés aux deux extrémités de la nouvelle façade, de sorte que les contre-forts de cette chapelle vont toujours en augmentant, depuis l'abside jusqu'à la façade.

Telle était la chapelle Saint-Vincent vers la fin du XIIIe siècle, époque où elle était certainement affectée à tous les actes du service paroissial de Grignan, ainsi que le prouvent de

(1) L'identité du style de cette voûte avec celui des murs latéraux de la dernière travée, les caractères de la ligne de jonction de celle-là avec les murs de la nef en entier, la pose des pierres, tout montre que cette voûte fut faite en entier au XIIIe siècle, à l'époque même de l'agrandissement et par les mêmes ouvriers.

nombreux documents de la première moitié du siècle suivant[1]. Sans être grande, elle suffisait rigoureusement; car Grignan ne contenait alors qu'environ 800 habitants et avait, outre la messe du curé, celle de son secondaire ou vicaire[2].

La destination désormais importante de Saint-Vincent lui attira quelques modifications accessoires. Ainsi, c'est du XIIIe au XIVe siècle, sinon de plus haut, que date une porte étroite pratiquée à l'extrémité orientale du mur latéral du midi, près de l'abside, porte dont plus tard la partie supérieure a été convertie en fenêtre et la partie inférieure bouchée, avec ménagement d'une cavité à l'intérieur, munie d'un trou allant en remontant vers l'extérieur de la chapelle, de manière à former un tronc, aujourd'hui, hélas! toujours vide.

C'est du même temps que date une ouverture d'une largeur considérable et couronnée d'une arcature, pratiquée au midi, dans le mur de la deuxième travée. Cette ouverture, refermée depuis plusieurs siècles, devait servir de communication entre la nef de Saint-Vincent et une chapelle latérale, peut-être à l'usage du baron de Grignan et de sa famille, pour l'assistance aux offices paroissiaux. On peut encore mesurer approximativement la hauteur et la largeur de cette chapelle latérale, grâce à une entaille pratiquée à l'extérieur du mur de Saint-Vincent et destinée à l'emboîture du toit.

D'après l'habitude qu'avaient les curés de se faire enterrer dans leurs églises et non loin de l'autel où ils avaient célébré le saint sacrifice, nous pensons que c'est encore au même temps qu'il faut reporter la confection d'un caveau funéraire situé près de l'abside, devant l'autel, caveau que nous avons vu en 1866, lors de la réfection du dallage. Chacun de ses côtés mesure environ 2 mètres. Quelques ossements épars en sont le

---

(1) Minutes de Me Long, notaire à Grignan, protoc. *Richardi*, de 1337-45; — Fonds Morin-Pons, testam. orig. pap. lat. du 27 avril 1347.

(2) Minutes cit., protoc. cit.; — Archives de la mairie de Grignan, reg. des *transcriptions* de Louis Pays, fol. 124-5.

seul contenu. Il n'y a pas trace d'inscription. Le testament de Guigues Vincent, curé de Grignan, du 6 décembre 1495, nous apprend qu'on y déposait la dépouille mortelle de ses prédécesseurs, et qu'il voulait y être inhumé [1].

Saint-Vincent avait servi pendant plus de deux siècles d'église paroissiale, lorsque sur la fin du XVe siècle celle de Saint-Jean-Baptiste, construite dans les murs de Grignan, la réduisit à son humble destination primitive. Le dernier acte qualifiant Saint-Vincent de paroissiale est du 6 décembre 1495 [2]. Un autre, de 1513, ne l'appelle plus que *Saint-Vincent près les murs de Grignan* [3].

Néanmoins elle ne fut pas toujours depuis lors exclusivement réservée aux funérailles. En 1644 elle servait de lieu de réunion à la confrérie des Pénitents pour la récitation de l'office. Mgr de Cosnac, évêque de Die, faisant alors sa visite à Grignan, ordonna à cette société de faire changer l'armoire où était enfermée la relique de saint Vincent et enchâsser les fragments séparés de cette relique avec la partie principale [4]. Grignan possède toujours cette relique, os considérable d'un bras du saint diacre martyr; elle est enfermée dans un reliquaire en bois doré ayant la forme d'un bras.

En 1667, les Pénitents, s'étant procuré pour leur office une chapelle mieux à leur portée, qui fut dédiée à saint Louis, quittèrent Saint-Vincent, entretenue en 1693 par les vignerons du pays [5]. On sait qu'à la fin du XVIIe siècle les vignerons s'organisèrent parfois en sociétés sous le vocable de Saint-Vincent et dont les statuts étaient soumis à l'approbation épiscopale.

---

(1) Min. cit., reg. coté *obedire,* fol. cviii verso et suiv.

(2) *Ibid.*

(3) Min. cit., reg. coté *mortis,* fol. 35.

(4) Archives de la Drôme, visites de Die de 1664, fol. 33-4.

(5) Archives de l'hôpital de Grignan, orig. pap.; — Lacroix, *L'arrondissem. de Montélimar,* t. IV, p. 334.

On a depuis lors modifié le mur absidaire, qui, par une contradiction curieuse, est ainsi aujourd'hui pentagone à l'extérieur, bien qu'il soit demeuré demi-circulaire à l'intérieur. Le mobilier s'est enrichi, au commencement de notre siècle, de divers objets, comme d'un autel de la chapelle de Saint-Louis, des rétable et tableau de sainte Agnès, dépouilles de N. D. de Beaulieu, du tableau de sainte Élisabeth venu de la chapelle de la Visitation, et de plusieurs autres tableaux recueillis de divers côtés.

A la même époque une petite fenêtre fut percée dans chacun des murs latéraux de ses deux dernières travées ; la construction d'une toiture en pierres s'acheva et sur le pignon de sa façade on construisit un petit clocher arcade en pierre, muni d'une cloche. Enfin on lui donna le nom de Notre-Dame de Grâces, le 10 août 1806, en souvenir de la chapelle de Beaulieu, détruite vers ce temps [1].

Son dallage en pierre, fait en 1866, est une excellente amélioration, en harmonie avec l'édifice, qui, en élevant le sol de 20 centimètres, l'a heureusement assaini.

C'est en restaurant le côté méridional de la porte d'entrée qu'on y a placé une pierre carrée et oblongue, tirée du cimetière, portant : *Georgivs. manc.* L'inscription n'a pu être terminée que sur une pierre aujourd'hui perdue. Nous serions étonné que ce ne fût un reste du monument funéraire dressé pour noble Georges Manchin de Campobasso, attiré à Grignan en 1523, sans doute par Diane de Montfort, baronne du lieu, et pour lequel le Chapitre célébrait encore en 1585 une messe mensuelle [2].

---

(1) Le nouveau nom de Notre-Dame de Grâces, autrefois titre de chapellenie en Notre-Dame de Beaulieu, a été cause de nombreuses méprises, et M. Lacroix, d'après MM. les abbés Nadal (*Mois de Marie*, p. 231-33), et Perrossier (*Journal de Montélimar*, 1867), dit de Saint-Vincent ce qui se rapporte à Notre-Dame et réciproquement.

(2) Fonds Morin-Pons et Archives de la Drôme, Évêché de Die.

La vieille et précieuse chapelle est encore visitée pieusement de nos jours par les habitants de la paroisse, qui vont prier sur la tombe de leurs parents défunts. On y respire le parfum de la piété. Quelques *ex-voto* appendus aux murs attestent les grâces reçues, et le jour de l'Assomption toute la population s'y rend en procession le soir et à la messe du matin.

(A continuer.)

L'abbé FILLET.

L'IMPRIMERIE A TOURNON [1]

(Suite. — Voir la 41e livraison.)

Les savants parisiens, dont quelques-uns jouissent à bon droit d'une réputation européenne, ont une incontestable supériorité, en ce qui touche à l'histoire générale, sur les modestes chercheurs des départements, n'ayant pas comme eux sous la main les trésors des grandes bibliothèques et les archives de l'hôtel Soubise. Mais, en dépit de l'axiome, souvent invoqué mal à propos, « qui peut le plus peut le moins, » ils perdent cet avantage quand il s'agit de la province, qu'ils connaissent mal, dédaignent un peu et ne se donnent guère la peine d'étudier. Sur ce terrain, nouveau pour eux, bien différents des Bénédictins, auxquels leur forte organisation scientifique permettait de s'aider des efforts simultanés des érudits sur tous les points du territoire à la fois, ils s'exposent à des erreurs impossibles à commettre sur les lieux. Aussi sur ce chapitre leurs critiques, de même que leurs éloges, n'offrent qu'une valeur très-relative, et il arrive que leur férule pédagogique retombe souvent à faux.

On se souvient de la grotesque méprise récemment com-

(1) Une erreur d'impression me fait dire dans mon précédent article, p. 234, l. 11, que le peintre Martel Ange était le *frère* du Jésuite Étienne Martellange. Il faut lire le *père*. — Jean Pélisson, principal du collége, n'était point prêtre, comme je l'ai avancé; il avait épousé Suzanne Truffelle, en faveur de laquelle il testa le 12 décembre 1568. (Arch. du Lycée.)

mise par un bibliographe bien connu, personnage presque officiel, prenant pour un membre actuel de l'Académie ou de la Société littéraire de Lyon le conseiller de ville Étienne de Villeneuve, qui fit transcrire au XVe siècle les priviléges de Lyon dans le cartulaire municipal, publié de notre temps par le savant M. Guigue. On rencontre dans les volumes du *Gallia christiana* publiés par M. Hauréau des lacunes qui étonnent de la part d'un homme de ce mérite et de ce savoir. Pour suivre la marche tracée par ses illustres prédécesseurs, pour mener à complète fin une entreprise aussi capitale, il eût fallu avec une laborieuse persévérance fouiller les archives départementales et même privées. Les entraînements de la vie de Paris ne sont pas compatibles avec ces longs déplacements.

C'est dans les localités mêmes où l'on a chance de retrouver des actes notariés et d'autres documents inédits de nature à jeter quelque lumière, bien plus encore qu'au centre des grandes bibliothèques, que peuvent être, selon nous, agitées utilement les questions se rattachant à l'introduction de l'imprimerie dans les diverses villes de France.

Lyon, la seconde ville de France où la typographie s'établit, en 1473, mit, surtout pendant les XVe et XVIe siècles, ses presses au service d'une grande partie de notre région, dont elle était comme la capitale. C'est là probablement que fut tiré en 1501 un placard in-folio en caractères gothiques, de cinquante lignes à la page, dont nous devons la communication à M. l'abbé Vincent, auteur de nombreuses et intéressantes notices sur des communes de la Drôme. Par cette pièce, le vicaire-général de l'ordre de Sainte-Marie-du-Mont-Carmel accorde l'indulgence plénière, selon les formes et aux conditions accoutumées, à ceux qui auront donné pour eux et leurs familles trois sols tournois au couvent des Carmes de Tournon. Jean (d'Épinay), évêque de

Valence, associe ces bienfaiteurs à toutes les prières qui se feront dans le diocèse de Valence, dont Tournon faisait alors partie. En tête de la feuille, à droite et à gauche, deux bois gravés représentant l'un la Crucifixion, l'autre l'Annonciation. Voici le commencement et la fin de ce curieux document : « Universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino Jhesu Christo. Nos frater Stephanus Maysonati sacrarum litterarum doctor : ac vicarius reverendissimi in Christo patris : ac domini generalis totius ordinis fratrum ac sororum ordinis beate Marie dè Monte Carmelli una cum omnibus fratribus conventus Turnonis pia voluntate moti. Notum facimus per presentes..... Datum sub sigillo conventui ad hoc ordinato. Anno Domini millesimo quingentesimo primo. »

Ce ne fut que bien des années après, dans le même siècle, que les presses de Tournon commencèrent à fonctionner. Falkenstein et Cotton assignent à ces débuts la date de 1564. L'assertion de ces bibliographes étrangers, ne reposant sur aucune preuve, n'a pas lieu d'être discutée. M. P. Deschamps (*Dict. de géographie,* col. 1248), donnant une fausse interprétation à un passage de la préface de l'*Antimoine* de Jean Hay, que nous lui avions communiqué et qui est ainsi conçu : « L'imprimerie que Monseigneur de Tournon y (à Tournon) a fait nouvellement dresser pour la décoration de son Académie, » en conclut qu'il s'agit ici du cardinal de Tournon, mort en 1562. Mais il oublie qu'à cette époque la qualification de monseigneur était fréquemment donnée aux grands seigneurs et leur appartenait sans conteste par toute l'étendue de leurs terres. Dans les actes par-devant notaire passés à Tournon et à Tain aux XVIe et XVIIe siècles, dans les pièces de procès, même quand il n'est question d'eux qu'incidemment, en tête des lettres qui leur sont adressées, ce titre est invariablement attribué aux

seigneurs de Tournon [1]. Un manuscrit autographe, en notre possession, de Jean Pélisson, ancien principal du collége, resté serviteur pensionné du cardinal et de sa famille, nous en offre un exemple : « Feu Monseigneur de saincte memoire le réverendissime doyen du tres sacré collége des cardinaulx de Rome, maistre François de Tournon, grand oncle de Monseigneur d'aujourdhuy de Tournon, comte de Roscilhon, etc. » Monseigneur sans plus et par excellence, c'est le seigneur dans son grand fief, où ses vassaux se disent ses sujets. Facilement ce titre était employé à l'égard des capitaines de cinquante hommes d'armes. Dans le *Loyal serviteur,* le preux chevalier est appelé Monseigneur de Bayard par le duc de Nemours et les plus illustres chefs des deux armées. L'historien Guichardin ne s'exprime pas autrement. Saint-Simon nous apprend que cette qualification ne se généralisa pour les évêques que sous Louis XIV. Peu à peu on en vint à donner aussi du Monseigneur aux gens de robe, tels que les intendants de province, les présidents de parlement et chambre des comptes.

M. Vaschalde croit pouvoir fixer la date que nous cherchons à 1582 et il s'appuie sur un passage de Ribadaneira, le plus ancien bibliographe des Jésuites, que ses continuateurs et amplificateurs Alegambe et Soutwel ont retenu sans y rien changer et que les Pères de Backer citent à leur tour. Il s'agit des ouvrages du P. André des Freux, qui, selon l'usage, avait latinisé son nom en celui de Frusius. Dans cette nomenclature assez longue se trouve la mention sui-

(1) Jacques de Tournon, père du cardinal, signait, comme un prince, de son seul prénom, et la formule employée dans les actes pour Jacques Ier, tué à la bataille de Nicopolis, témoigne de son autorité : « Serenissimo domino Karolo Dei gratia Francorum rege regnante et nobili et potenti viro Jacobo domino Turnonis eadem gratia existente. » Il y a là un souvenir de l'ancienne allodialité.

vante : *Epigrammata in hæreticos*. Coloniæ, apud Godefridum Campensem, 1582, et apud Joachimum Trognæsium, Antverpiæ; Lugduni quoque apud Joannem Pillehotte et Turnoni apud Claudium Michaelem, ubi adjunctus perelegans ejusdem *Tractatus de simplicitate* ad P. Paschasium Broetum simplicitatis christianæ amantissimum[1]. » Pour nous il résulte que les Épigrammes de Frusius, publiées d'abord à Cologne en 1582, furent réimprimées à Anvers, à Lyon, enfin à Tournon par Claude Michel, sans que le millésime de ces trois dernières éditions soit le moins du monde indiqué, et nous ne nous regardons comme nullement autorisé à conclure, à l'exemple de M. Vaschalde, qu'elles aient toutes paru la même année, ce qui est d'ailleurs peu probable. Si donc, ainsi que le pense M. Vaschalde, il y a eu à Tournon en 1594 une édition de ce petit livre, c'est évidemment à celle-là que se rapporte le passage de Ribadaneira.

Nous sommes d'autant plus éloigné d'adopter cette hypothèse gratuite que nous voyons en 1583 les Jésuites de Tournon recourir à Lyon pour l'impression d'une relation d'un intérêt tout local : *La triomphante entrée de très illustre dame madame Magdeleine de la Rochefocavd, espouse de hault et puissant seigneur messire Just Loys de Tournon, seigneur et baron dudict lieu, comte de Roussillon, etc. Faicte en la ville et vniversité de Tournon, le dimenche vingt quatriesme du moys d'avril* 1583. A Lyon par Jean Pillehotte, à l'Enseigne du Jésus. M.D.LXXXIII. Avec permission (petit in-8°). Quoique l'épître dédicatoire

(1) *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu..... R. P. Petri Ribadaneiræ nunc hoc novo apparatu librorum ad annum* 1642 *concinnata et illustrium virorum elogiis adornata* a PH. ALEGAMBE, Antverpiæ, 1643, in-fol., p. 27.

à M. de Tournon soit signée par le futur auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé, alors élève au collége [1], et que dans le courant du volume on trouve plusieurs pièces de vers dues à sa précoce muse, *la bibliothèque françoise* de DU VERDIER, éd. Rigoley de Juvigny, t. II, p. 232, nous apprend que les Jésuites sont ici les véritables auteurs.

Dans la relation de la splendide réception faite à M.me de Tournon on trouve beaucoup de poésies composées à sa louange en diverses langues par des élèves, dont plusieurs appartiennent aux plus illustres races de Languedoc, Dauphiné, Provence et Italie. Les détails que l'on rencontre ici fournissent, avec les *Travaux sans travail* du poète tournonnais Pierre Davity (Lyon, 1601), des renseignements curieux sur la société de Tournon à cette époque et les familles notables de la contrée. Page 38, on raconte que dans une île en face du château, mais plus rapprochée de la rive gauche du Rhône, et qui n'existe plus aujourd'hui, les habitants de Tain, vassaux de la comtesse, avaient construit une sorte de fort en bois, qui fut attaqué et défendu par deux troupes. Cette petite guerre se termina par l'incendie du fort, qui fit éclater un beau feu d'artifice.

Nous demandons la permission de mettre sous les yeux du lecteur un document inédit en notre possession, destiné à servir de complément à cette relation.

« Je Mathieu Martin Adam, Me ingényeur de Lyon, certiffie avoir receu de honneste Gaspard Finet, consul de Teing, la somme de trente sept escus d'or sol et dix sols tournois pour payement de l'artiffice et paincture par moy faict au chasteau que les consuls et communauté de Teing

(1) Quoique encore au collége, d'Urfé, se sentant d'aussi grande maison que le seigneur de Tournon, ne l'appelle que Monsieur.

ont faict faire pour l'entrée de Monsieur et Madame de Tournon. De quoy je les quicte, en foy de quoy je me suys soubs.né le XXVIIe jour du moys d'apvril l'an mil cinq cents huictante troys.

» J'ai siné *(sic)* M. MARTIN.

» Alloué aux comptes de sire Gaspard Finet [1]. »

En 1585, selon toute apparence, l'imprimerie n'existait pas encore à Tournon. Le P. Jacques Gautier envoie à Lyon la traduction latine destinée à la jeunesse de Tournon d'un traité de rhétorique alors en vogue : *Elegantiæ Aldi Manutii, Lugduni, Pillehotte.* La même année Jean Pélisson, resté à Tournon, confie aux presses parisiennes de Robert Estienne un autre traité pédagogique : *Modus examinandæ constructionis in oratione.* De pareils faits, qui deviendraient désormais des anomalies, ne se renouvelleront plus à partir de 1586.

Cependant, d'après le *Dictionnaire typographique* du libraire Osmont (Paris, 1768), que nous n'avons pas sous les yeux, M. Vaschalde indique comme donné à Tournon en 1584 le *Compseutique ou traicté facétieux*, par Antoine Duverdier. Mais Duverdier lui-même, dans sa *Bibliothèque* (éd. Rigoley de Juvigny, t. Ier, p. 144), déclare que ce livre parut chez Jean d'Ogerolles, dont il n'indique pas la résidence, mais qui tenait, comme nous le verrons, sa boutique d'imprimeur ou de libraire à Lyon. Brunet (*Manuel du*

---

(1) Nous possédons un magnifique exemplaire de *La triomphante entrée*, précieux souvenir de la bienveillance du regretté Mis Léon Costa de Beauregard, grand écuyer du roi Charles-Albert. Un des précédents propriétaires de ce beau volume y a joint des vers grecs à la louange de Mme de Tournon par François Catini, de Chambéry, qui ne furent point imprimés avec les autres. Ce Catinus est sans doute l'auteur du livre de 1586 *Universitatum.... libellus.* Voy. plus loin.

libraire, 5e éd., 1861, t. II, col. 928) parle du *Compseutique* (Lyon, J. d'Ogerolles, 1584) comme d'un livre extrêmement rare qu'il n'a jamais vu, et il ajoute qu'il s'en trouve des extraits dans une édition des *Escraignes dijonnoises* de Tabourot. Quant à la réimpression qui aurait eu lieu à Tournon, il ne s'en inquiète pas plus que Duverdier lui-même. Je sais bien que dans son plan, bien différent de celui qui a présidé à *La France littéraire* de Quérard, il n'a pas prétendu enfermer tous les livres possibles : cinquante volumes n'auraient pas suffi à réaliser cette entreprise ; et la mention *inconnu à Brunet,* si prodiguée dans les catalogues, ne prouve en général qu'une chose, c'est que l'ouvrage n'a qu'une valeur ou un intérêt secondaire. Mais il est ici évident que s'il eût cru à l'existence de l'édition attribuée par Osmont à Claude Michel, il se fût gardé de l'omettre.

Avant de passer des prolégomènes, qui nous ont semblé indispensables et que nous avons tâché de condenser autant que possible, au sujet que nous nous sommes proposé de traiter, nous indiquons les signes et les abréviations dont nous nous sommes servi pour éviter les répétitions trop fréquentes. Un astérisque indique les livres de notre collection, B veut dire bibliothèque, BA, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus....* par Augustin et Aloïs de Backer, de la même Compagnie, Liége, 1853-1861, 7 vol. gr. in-8°. C'est la première édition que M. Vaschalde a consultée et citée comme moi et le même exemplaire nous a servi à tous deux. Il y en a une autre en cours de publication, corrigée et augmentée par le savant P. Sommervogel. Enfin V signale les articles dont M. Vaschalde nous a appris l'existence. *Suum cuique.* L'absence de provenance concerne les livres que nous avons pu compulser chez des libraires à Paris ou à Lyon et dont nous ignorons le sort actuel. Toutes

les fois qu'un ouvrage s'est rencontré dans une bibliothèque à notre portée, nous nous empressons de revendiquer la responsabilité de nos indications; mais il nous est impossible de répondre de l'exactitude des renseignements fournis par les traités spéciaux ou les catalogues de libraires. On sait en effet que des bibliographes ont quelquefois pris Tournay pour Tournon et réciproquement, de même que la confusion s'est facilement établie entre Valence en Dauphiné et Valence d'Espagne.

Jusqu'à ce que de nouvelles découvertes puissent amener d'autres conclusions, pour nous, le premier livre imprimé à Tournon avec date certaine est : *Universitatum totius orbis et collegiorum libellus. Nunc primum in lucem editus opera* FRANC. CATINIJ *artium liberalium in Academia Turnonia magistri.* Turnoni, apud Thomam Bertrandum, 1586. In-8° de 61 pp., sans l'index. Dédié au poète Charles de Claveson. Le P. Jean Hay paraît avoir eu part à cette publication (BA).

Ce Thomas Bertrand était-il imprimeur ou libraire? Rien ne nous l'apprend. En tout cas, nul autre livre que celui que nous indiquons ne vient témoigner de son activité. M. P. Deschamps nous semble s'aventurer un peu lorsqu'il dit : « A la date de 1588 la typographie prend un grand développement (à Tournon), dû à la concurrence de *nombreuses* imprimeries. Nous avons déjà vu Claude Michel et Thomas Bertrandi; nous trouvons encore en même temps Guillaume Linocier. Trois imprimeries pour une ville de cette mince importance, c'est un fait remarquable à cette époque. » Malheureusement, Linocier n'a jamais été que libraire, et de ces nombreuses imprimeries il ne reste en définitive que celle de Claude Michel.

En 1588 les presses de Tournon mettent au jour plusieurs volumes.

L'Antimoine aux responses que Th. de Beze faict à trente sept demandes des deux cents et six proposées aux ministres d'Escosse, par M. JAN HAY, professeur ordinaire en théologie en l'Université de Tournon. Tournon, par Claude Michel, imprimeur de l'Université CIƆIƆXXCVIII. In-8° de 8 feuillets pour le titre et les pièces liminaires, 287 pp. pour le texte et 8 ff. pour l'index (B. de M. Émile Giraud, ancien député de Romans). Dédié à Monseigneur Messire Charles de Claveson, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Claveson, Ostun, Mercurol et Mureil, dont les armes sont gravées au verso du titre. Nous citerons de cette dédicace le passage suivant : « Lorsque nos escolliers se débandèrent à cause de la contagion, vous me retirastes en vostre chasteau et quelques autres de nostre Compagnie, avec de telles démonstrations d'amitié et nous y caressates si bien durant trois mois que je ne sçay comme de mon costé je me pourray jamais acquitter de la moindre de voz courtoisies. Outre la lecture que j'y faisois privéement à d'aucuns en philosophie, je me mis à dresser par maniére de passe temps quelques petits mémoires pour servir de Réplique aux responses que Théodore de Beze venoit fraischement de faire à quelques unes de mes demandes proposées aux ministres d'Escosse et long temps a mises en françois... Je me suis enfin délibéré de mettre enfin ce mien petit labeur soubs la presse : mesme que nous en avions icy maintenant une si belle commodité par le moyen de l'imprimerie que Monseigneur de Tournon y a fait nouvellement dresser pour la plus grande décoration de son Académie. »

On lit à la fin du volume, avant la table : « Achevé d'imprimer le second jour de l'an MDLXXXVIII. »

On trouve des détails biographiques sur le Jésuite écossais Jean Hay et l'histoire de la controverse qui a donné lieu à *L'Antimoine* dans les *Recherches hist. et critiques sur la*

Compagnie de Jésus du temps du P. Coton, par le P. Prat, t. Ier, p. 108 à 115 et 180.

De 1550 à 1580 le nom de Claude Michel, cordier à Tain, paraît fréquemment dans les minutes de notaires. Cet artisan, peut-être le père de notre imprimeur, jouissait d'une certaine aisance, ainsi que le prouvent diverses acquisitions en son nom. Rabelais (livre II, chap. IV) vante les cordes fabriquées à Tain. Le typographe Claude Michel vivait encore en 1629. Le 10 juin de cette année-là on le voit figurer comme témoin, avec Germain Long (sans doute son associé, comme quelques années auparavant Thomas Soubron), au mariage de Charles Bachelier avec Jeanne Grangeon *(Arch. de la mairie de Tournon, registre des mariages).*

* *D. Aurelii Augustini, Hipponensis Episcopi Confessionum libri tredecim, quibus nunc primum adjectus Rerum et Verborum index.* Turnoni, apud Claudium Michaelem, Vniversitatis Typographum, M.D.LXXXVIII. In-12 de 448 pp., sans l'index. (Exemplaire aux armes de La Guiche.)

Thesaurus rerum et verborum Virgilii in academia Turnonia Soc. Jesu collectus. Turnoni, apud Claudium Michalem... 1588. In-8° (BA).

Nous trouverons à l'année 1597 un autre ouvrage sur le même sujet.

PETRI FONSECA, lusitani D. theologi societatis Jesu Institutionum *Dialecticarum libri octo. Quibus nunc primum additus est Rerum et Verborum index locupletissimus.* Turnoni, apud Claudium Michaelem, 1588. In-8° de 351 pp., sans l'index (BA).

* PETRI JOANNIS PERPINIANI, Valentini è Societate Jesu, *Orationes duodeviginti. Addita sunt acta Legationis Japonicæ cum aliquot orationibus, quarum auctores et*

argumentum post Catalogum Orationum Perpiniani reperies. Juxta exemplar Romæ editum. Turnoni, apud Claudium Michaelem, CIↃ.IↃ.XXCIIX. In-8° de 255 feuillets et 40 pour l'appendice. Les Pères de Backer ne parlent pas de cette édition, mais en citent une autre donnée à Paris la même année, *apud Joannem Corbonium*, contenant le même nombre de feuillets. Il est probable que l'on n'aura fait que rafraîchir le titre. Laquelle des deux éditions est la première ?

Nous passons aux années suivantes.

* *L'Antechrist démasqué*, par CLAUDE CARON, docteur médecin d'Annonay en Vivarois, avec une table très-ample. *Lilium inter spinas.* A Tournon, pour Guillaume Linocier, M.D.LXXXIX. Avec privilége. In-8° de 486 pp., sans les pièces liminaires et la table. Deux dédicaces, l'une à Monseigneur de Tournon, seigneur et baron dudit lieu, l'autre au peuple d'Annonay de la religion prétendue réformée.

Curieux livre de controverse. On trouve à la p. 57 et suiv. la relation de démoniaques exorcisés à Annonay en 1581 et de tourments infligés à une prétendue sorcière. Esclave des préjugés de son temps, comme des hommes qui lui étaient fort supérieurs par l'intelligence, l'auteur n'a que de l'approbation pour ces horreurs. Il paraît que l'exercice de la médecine était héréditaire dans la famille Caron. Dans un acte de vente de 1581 figure noble et égrége personne Mr Me Gillibert Caron, docteur en médecine, habitant à Annonay.

Traicté du sacrement de baptême et des cérémonies d'iceluy, par CLAUDE CARON. Tournon, 1590. In-8° (V).

Responses aux blasphesmes d'un ministre de Calvin sacramentaire semez dans ses escris contre le S. Sacrifice de l'autel, par CLAUDE CARON. Tournon, 1590. In-8°. (Note comm. par M. Arnaud, pasteur à Crest.)

L'adieu de l'âme dévote laissant le corps, avec les moyens de combattre la mort par la mort et l'appareil pour heureusement se partir de cette vie mortelle, composé par le R. P. Loys Richeome, de la Compagnie de Jésus. Tournon, 1590. In-8° (Catalogue Antoine Greppo, Lyon, Scheuring, 1854).

* Seconde édition reveu et corrigé de nouveau. A Tournon, par Claude Michel, imprimeur, et Guillaume Linocier, libraire juré de l'Université, 1593. In-8° de 564 pp., sans les pièces liminaires, les approbations et la table. Au verso du titre sont gravées les armes de Loyse d'Ancezune, dame douairière de Saint-Chamond, à qui le livre est dédié. Vient ensuite une autre dédicace à Diane de Cursol (Crussol), demoiselle d'Acier. Le privilége, placé avant la table, est accordé à G. Linocier.

Les Pères de Backer, qui ne mentionnent pas ces deux éditions tournonnaises, rapportent cependant un permis donné à Avignon, le 1er janvier 1597, en faveur de *Jean* Linocier, libraire à Tournon. Selon toute apparence, ce Jean, que l'on ne retrouve nulle part, doit son existence à une faute d'impression. Un *lapsus* a fait substituer le prénom de Jean à l'initiale G. (Guillaume). Il y a une traduction latine de ce livre imprimée à Cologne en 1610 et 1617. Rien n'indique qu'elle ait reparu à Tournon. Le P. Ribadaneira, écrivant en latin, traduit les titres dans cette langue. Il dit en parlant de Richeome : « Scripsit maternâ linguâ (c'est-à-dire, apparemment, en français).... » *Dè ratione migrandi ad meliorem vitam* (Éd. donnée par Alegambe, Anvers, 1643, p. 317). M. Vaschalde a donc tort de croire à un ouvrage différent de l'*Adieu de l'âme.*

* *Enchiridion controversiarum præcipuarum nostri temporis de Religione in gratiam sodalitatis Beatissimæ Virginis Mariæ,* authore reverendo patre Francisco Cos-

TERO, Doctore theologo Societ. Jesu, *nuper ab eodem aliquot locis, ac bona controversiarum parte locupletatum atque emendatum. Accessit et in hac ultimâ editione ætas ac series Summorum Pontificum, duo item Indices ad calcem adjecti sunt, quorum alter res præcipuas, alter difficiliora quædam Scripturæ loco in hoc opere explanata continet.* Turnoni, apud Claudium Michaelem, M.D.XCI. Cum privilegio. In-8° de 516 pp., sans les pièces liminaires et les index. A la fin deux feuillets non chiffrés contenant des vers latins et les *errata*.

Mich. Pselli Arithmetica, Musica et Geometria; item Procli Sphærea, ELIA VINETO Santone interprete. Turnoni, ap. Claudium Michaelem, 1592. Petit in-12.

Élie Vinet naquit au hameau des Vinets, près Barbezieux (Saintonge), en 1509. (CLAUDIN, *Arch. du bibliophile,* oct. 1869, N.° 908.)

* *Epistres de L. Annaee Sénéque philosophe trés excellent traduictes en françois, reveu et augmenté de nouveau des Epistres du mesme autheur avec le Cléandre ou de l'honneur et de la vaillance.* Quatriesme édition. A Tournon, par Claude Michel, M.D.XCIII. In-8° de 367 pp., sans les pièces liminaires et la table. La dédicace, non signée, au roi est datée de Pressac, le 18 janv. 1582. Ni Barbier, ni Brunet ne nous apprennent le nom du traducteur.

Une bienveillante communication de M. Tamizey de Larroque, si particulièrement au courant de tout ce qui touche au sud-ouest de la France, vient trancher ce point d'histoire littéraire. L'auteur du *Cléandre,* le traducteur des Épîtres de Sénèque, n'est autre que Geoffroy de la Chassagne, sieur de Pressac en Périgord, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, poète et historien. Sa sœur, Françoise, avait épousé l'illustre Montaigne. (Voy. la *Bibliothèque françoise* de LA CROIX DU MAINE, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 274.)

Ici M. Vaschalde place comme sortie des presses de Tournon une édition des *Commentaires de Montluc*, publiée sous la rubrique de Lyon, Loys Clésinet, 1593, 2 tomes en un vol. in-8°. Il base son hypothèse sur ce que la marque ornant le titre de chaque volume se retrouverait sur un livre imprimé à Tournon. Cette preuve est-elle bien solide? Nous nous souvenons d'avoir entendu répéter à feu M. A. Péricaud, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, auteur, entre autres ouvrages d'un intérêt local, de recherches fort complètes sur les origines de la typographie dans cette ville, que des imprimeurs lyonnais prêtaient souvent à leurs confrères d'autres résidences moins bien pourvues les bois gravés des bandeaux, des fleurons, des lettres ornées. C'est ce qui explique comment les mêmes ornements ont servi à des publications faites dans des villes souvent fort éloignées les unes des autres.

* *Historia di Corsica nella quale si narrano tutte le cose seguite da che si comincio habitare insino all'anno mille cinque cento novanto quatro. Con una generale descrittione dell'isola tutta divisa in tredici libri de' quali i primi nove hebbero principio da Giovanni della Grossa, proseguendo anchora à quello, Pier'Antonio Monteggiani, e doppo Marc'Antonio Ceccaldi, e furono raccolti et ampliati* dal molto Reverendo ANTONPIETRO FILIPPINI, archidiacono di Mariana; *e li quatro ultimi fatti da lui stesso. Revista con diligenza e data in luce dal medesimo archidiacono.* In Turnon, nella stamparia di Claudio Michaeli, stampator dell'Vniversita, M.D.XCIV. In-fol. de 563 pp., sans les pièces liminaires et la table. Exemplaire aux armes de l'historien de Thou et de sa première femme, Marie Barbançon.*

Au verso du titre le portrait sur bois de l'auteur. Vient ensuite la dédicace à Alphonse d'Ornano. Parmi les pièces

de vers à la louange de l'historien, deux sonnets, l'un en italien, l'autre en français, par Jean de La Croix, seigneur de Chevrières. Voici la seconde de ces pièces, à laquelle la célébrité de son auteur, mort évêque de Grenoble, après avoir rempli de hautes fonctions dans le parlement de Dauphiné, donne un intérêt particulier.

Comme souvent l'on voit une plante flétrie
Par la force du froid reprendre sa vigueur,
Lorsque survient Phœbus, distillant sa chaleur
Dans les my-mortz conduitz d'où elle prenoit vie,

De mesme (Filippin) ton illustre patrie,
Ayant par un oubly fanée la grandeur
De ton lustre envers nous, puisque pour chroniqueur
Elle a ce tien escrit tousiours sera fleurie.

Mais repren tes espritz, fay un plus haut dessein,
Car Alfonse desia dans sa guerriére main
Tient mille verdz lauriers, qui te seront matiére,

Qui te seront subiect de mille grands escriptz,
Esquelz s'occuperont les plus braves espritz,
Si tost que les auras fait paroistre en lumiére.

L'ouvrage de Filippini a été réimprimé par les soins de G. Carlo Gregori, à Pise, 1827-1831, 5 vol. gr. in-8°.

Alphabet anatomique par BARTHÉLEMY CABROL, de Gaillac. Tournon, 1594. In-4° (V).

(A continuer.)

ANATOLE DE GALLIER.

LE THÉATRE

A DIE & A ROMANS

La *Revue des Sociétés savantes* a publié un travail intéressant sur les représentations théâtrales dans le Var pendant les derniers siècles. Avant qu'une étude analogue pour la Drôme puisse être commencée, il est utile de réunir les matériaux et les renseignements authentiques.

Dans ce but, je signalerai à Die une délibération consulaire, du 9 avril 1484, qui alloue 5 florins pour y représenter la Passion, le jour des Rameaux et le vendredi saint. *Lusoribus qui ludent passionem tam in festo ramspadarum quam in die veneris sanctæ, in adjutorium chaffaldorum et aliarum expensarum que fient in dicto ludo per ipsos lusores et eos qui conducunt dictum lusum.*

Le 5 mai 1493, le sujet tout profane choisi amène le vote de 2 florins. C'était une moralité appelée *Le poble commun*, qui devait se jouer sur la place. *Lusoribus qui facient ludum in platea et quamdam moralitatem vocatam* Le poble commun, *tam pro accommodando plateam in adjutorium chaffaldi et pro aliis expensis.*

De 1496 à 1497, le compte consulaire de Jean d'Archiane mentionne 20 gros donnés à ceux qui jouèrent une histoire, hors le pont de Suzon, à l'arrivée de l'évêque, et 4 gros pour une collation donnée à Jean de Sauze *(de Salice)* quand on distribua les rôles.

Ce Jean de Sauze était prieur de Sainte-Agathe et écrivain

dramatique. Sa *moralité* ou son histoire ne nous est pas autrement connue, et Manhan, qui avait écrit les rôles, reçut pour sa peine 6 gros.

En 1541, Peyrol obtint 6 florins « pour le mystère du chevalier qui avet doné sa fame au diable ».

En 1625 il fut délibéré de faire rendre, par les écoliers qui avaient joué depuis peu de jours la comédie « faicte par M. Escoffier », les habits dont ils s'étaient servis, et de ne rien leur promettre ni donner, afin de ne pas créer de précédent.

Toujours généreux nos administrateurs municipaux!

En 1634, le 24 mai, l'arrivée prochaine de l'évêque de Valence et Die provoque la résolution de faire représenter la pièce qui porte le titre de *Pastourelle* et de requérir le concours 1° des instituteurs catholiques pour le choix des élèves « qu'ils cognois- » tront les plus propres pour l'action dont s'agit », et de celui qui sera chargé de les exercer; 2° des directeurs du collége « estably pour ceux de la religion reformée », à la charge néanmoins de soumettre la pièce à l'examen des consuls et des avocats Gilbert et Peyrol.

Les délibérations de l'académie de Die nous apprennent que les Jésuites, chargés du séminaire établi alors dans la maison épiscopale, accordèrent plusieurs élèves pour cette représentation et que la décision suivante fut prise :

« A esté conclu d'accorder auxdits consuls les escholiers qui leur seront necessaires pour representer ladite piece, à la charge neantmoins quon ny employera que les originaires de la ville, sous ladveu et consentement de leurs peres ou autres, sous la conduite desquels ils seront, bien entendu aussi quavant lexhibition de ladite piece la compagnie sera certifiée, a la diligence desdits consuls, du rapport quen aura fait au conseil de la ville le Sr Gilbert, nommé par la susdite compagnie pour la voir, afin quon sçache sil y a rien contre le service du roy ou qui puisse prejudicier a la piete ou aux bonnes mœurs, et a esté nommé le Sr Chastet, principal, pour voir exercer lesdits escholiers. » (25 mai 1634.)

Le 3 mai 1643, le consistoire, informé du projet « de quel-

» ques escoliers publics ou classiques » de représenter une comédie dans la maison de Me Ezéchiel Benoit, imprimeur de l'académie, « sans que la pièce ait esté veue ni approuvée par » les commis du consistoire et bureau de ladite académie », décide que « defenses seront faictes audit Me Benoict de » souffrir de representer ladite piece dans ladite maison et aux » escoliers de l'exhiber audit lieu ni en aucun autre. que ladite » piece n'ait esté premierement veuë et examinée, conformement a l'art. 28 du 14e chapitre de la discipline, et que ensuite » lesdits escoliers n'en ayent obtenu la permission de ceste » compagnie par acte..... »

La défense fut effectivement signifiée à Benoit. qui en appela comme d'abus au prochain synode provincial....; mais la pièce ne se joua pas.

M. Giraud, président honoraire de la Société, a publié le budget et le compte de la représentation du mystère des *Trois Doms* à Romans, en 1509, après une peste terrible.

Le mystère coûta 1,737 florins et la recette atteignit seulement 738, d'où une différence de 998 florins, à la charge du chapitre et de la ville.

Le chanoine Pra, de Grenoble, auteur du livre du mystère, reçut 150 florins, outre 12 florins par mois pour sa dépense personnelle et pour celle de son secrétaire. On eut aussi recours au poète Chevalet pour corriger et rhabiller la pièce.

Le manuscrit in-folio de l'œuvre se trouve jugé et apprécié dans les *Affiches du Dauphiné* du 20 juillet 1787, et M. Dochier paraît l'avoir connu. Il est probable qu'il existe encore à Romans, mais dans quelle maison ? M. Giraud n'a pu le retrouver.

« La pièce est sans caractère moral et écrite froidement. C'est un déluge de mots qui exclut toujours l'expression du sentiment. Les locutions en sont triviales, basses, obscènes. La bonne plaisanterie n'y est jamais admise. La scène, ensanglantée par le martyre des trois Doms (Séverin, Exupère et Félicien), tantôt est à Rome, tantôt à Vienne, tantôt à Lyon, d'autres fois dans les Alpes..... Parmi les 92 personnages, on voit la Sainte-Vierge et Dieu le Père. Les noms de ces per-

sonnages sont d'une singularité remarquable : il y a un Brisebarre, un Ferragus et un Machebourre, un Torchemuseau et un Poudrefine.... Dame silence, Soulas humain, Grâce divine et Confort divin.

Détail singulier : « l'official de la ville, un ou deux chanoines, un Cordelier parurent comme acteurs, et les reliques des saints martyrs étoient aussi portées sur le théâtre. »

Aymar du Rivail insinue que ces représentations avaient lieu à Romans assez souvent et il exalte le talent des Grenoblois à jouer les mystères.

Valence restait-il donc en dehors des réjouissances littéraires de l'époque ? Nullement. En 1524, les habitants obtinrent de Louise, régente de France, une exemption de péages pour les bois destinés à fêter saints Félix, Fortunat et Achillée et à faire jouer « leur ystoire ».

On avait indiqué dans la bibliothèque de M. Long, à Die, un fragment imprimé du mystère des martyrs valentinois : je l'y ai vainement cherché. Tout ce qui se rapporte à notre sujet parmi les livres, souvent curieux, de l'archéologue éminent, c'est un ouvrage incomplet, contenant le prospectus d'une représentation de ce mystère ou d'une œuvre semblable, avec prologue en vers et le nom des acteurs, devant l'évêque de Cosnac....; mais du texte de la pièce, pas un seul mot.

Ybod, révélé par M. Chaper, est la gloire de Montélimar.

A. L.

TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE

D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE

de la Drôme.

Présidents honoraires.

MESSIEURS

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT.
MONIER DE LA SIZERANNE (le comte), ancien sénateur, à Tain.
GIRAUD (Émile), ancien député, à Romans.
Mgr COTTON, évêque de Valence.

Membres fondateurs.

MESSIEURS

GIRAUD (Émile), ancien député, à Romans.
LACROIX SAINT-PIERRE, ancien député, à Chabeuil.
Marquis DE PISANÇON, à Pisançon.
MONIER DE LA SIZERANNE (le comte), ancien sénateur, à Tain.
MONTLUISANT (DE), général d'artillerie, à Valence.
MORIN, ancien député, à Dieulefit.
MOTTET-D'AUBENAS, à Paris.

Membres titulaires.

MESSIEURS

ALLÉOUD, membre du Conseil général, à Luc.
ARCES (le marquis D'), à Mercurol.
ARNAUD, pasteur, à Crest.
AULAN (le marquis D'), à Aulan, député à l'Assemblée nationale.
BABOIN (Raymond), à Saint-Vallier.
BARRACAND, ancien maire de Romans.
BEGOU (l'abbé), vicaire-général, à Valence.
BELLON, ancien maire de Charpey.
BERNARD, maire, membre du Conseil général de la Drôme, à Valence.
BERNON (le baron Prudent DE), membre du Conseil général, à Saint-Sorlin.
BERNON (J. DE), à Paris.
BERNON (le baron Just DE), trésorier-payeur général, à Valence.
BERLHE (DE), inspecteur de l'enregistrement, à Nîmes.
BERGER, avocat, à Valence.
BESSON DES BLAINS, ancien maire d'Albon, à Ambronay (Ain).
BIMARD (le marquis DE), à Chabeuil.
BLACHE, directeur de la compagnie d'assurances *l'Union*, à Valence.
BOISSON, ancien percepteur, au Pont-Saint-Esprit.
BONNET, docteur en médecine, à Valence.
BOREL DE SOUBEYRAND (Louis), à Crest.
BOREL DE SOUBEYRAND (Charles), à Crest.
BOTTU DE VERCHÈRES, à Saint-Jean-de-Muzols.
BOVET, notaire, à Crest.
BOURG (Gontran DU), à l'Ile-Vieille, près Montdragon.
BOUFFIER (Amédée DE), à Livron.
BRUN-DURAND (Justin), à Crest.
BRUYAS (Émile), à Lyon.
CHABRIÈRES-ARLÈS, à Lyon.
CHABRILLAN (le comte Fortuné DE), à Paris.
CHABRILLAN (le comte Paul DE), à Saint-Vallier.

CHANSIERGUES DU BORD (le baron), à Saint-Paul-trois-Châteaux.
CHARRAS (Édouard), négociant, à Nyons.
CHAUFFEUR, architecte, à Valence.
CHENEVIER, imprimeur, à Valence.
CHEVALIER (Ulysse), docteur en médecine, à Romans.
CHEVALIER (l'abbé C.U.J.), correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Romans.
CHEVALIER (l'abbé Jules), aumônier de Saint-Just, à Montélimar.
CLÉMENT, directeur de la Société générale de Vals, à Valence.
COLOMB (Victor), négociant, à Valence.
COLONJON (DE), à Saint-Vallier.
COSTON (le baron DE), notaire, à Montélimar.
CROZE (le baron DE), à Ponsas.
DÉRIARD, directeur de la verrerie, à Valence.
DIDELOT (l'abbé), curé de la cathédrale, à Valence.
DUMONTEIL (l'abbé), curé, à Upie.
DUPORTROUX, à Romans.
DUPRÉ-LATOUR (Théophile), juge, à Gap.
DUVERNET, ancien secrétaire général de la préfecture, à Valence.
ÉPAILLY, architecte du département, inspecteur diocésain, à Valence.
FAURE-BIGUET, procureur de la République, à Saint-Étienne.
FAURE, président du tribunal, à Valence.
FILLET (l'abbé), curé, à Saint-Martin-en-Vercors.
FLORANS (le marquis DE), à Tain.
FORCHERON (Émile), juge, à Valence.
FRANÇOIS (Eugène), à Valence.
GALLIER (Anatole DE), président de la Société, à Tain.
GAP (Lucien), instituteur, à Buisson.
GILLY (Louis), à Valence.
GUILLEMINET, principal du collége de Romans.
ISNARD (l'abbé), curé, à Tulette.
JASSOUD (l'abbé), curé, à Saint-Christophe et le Laris.
LABAREYRE (DE), juge, à Valence.
LACROIX (André), archiviste départemental, à Valence.
LAMBERT, ancien maire de Combovin.
LARNAGE (le comte Vincent DE GARCIN DE), à Tain.

LATUNE (Henri), à Crest.
LE BLANC (Fabius), à Nyons.
MACHON (Henri), propriétaire, à Tain.
MALENS, sénateur, à Versailles.
MARC-AUREL (Jules), à Valence.
MARCELLIN, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.
MARCHAUD, agent-voyer d'arrondissement, à Nyons.
MARCIEU (le marquis DE), à Crépol.
MARTIN, docteur en médecine, à Grignan.
MAURIN (Alcide), docteur en médecine, à Crest.
MAZET (l'abbé), aumônier, à Valence.
MESSIÉ, avocat, à Montélimar.
MEYNOT (aîné), ancien maire de Donzère.
MIRIBEL (le vicomte DE), au Griotier, près Annonay.
MONIER DE LA SIZERANNE (le vicomte Fernand), à Beausemblant.
MONTCHENU (le vicomte DE), à Montchenu.
MONTEYNARD (le comte DE), à Montelier.
MORIN-PONS, auteur de la Numismatique féodale du Dauphiné, à Lyon.
MORIN (Henri), négociant, à Dieulefit.
MORIN (Adolphe), à Dieulefit.
MOUTIER (l'abbé), curé, à Saint-Nazaire-en-Royans.
NUGUES, banquier, à Romans.
NUGUES (Alphonse), à Romans.
PAMPELONNE (DE), lieutenant de vaisseau en retraite, à Valence.
PARISOT (DE LA BOISSE DE), à Étoile.
PELOUX (Jules), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Valence.
PERROSSIER (l'abbé Cyprien), curé, aux Tourettes.
POINÇOT, agent-voyer en chef de la Drôme, à Valence.
PROMPSAL (Louis), contrôleur de l'enregistrement, à Lyon.
RICHAUD, ancien principal du collége de Valence.
ROBERT, ancien avoué, à Valence.
RODILLON (l'abbé), professeur, à Crest.
ROMAIN, docteur en médecine, à Valence.
ROSTAING (Charles DE), à Valence.
SESTIER, ancien notaire, à Montélimar.

SIÈYES (le marquis DE), à Valence.
SIÈYES (le vicomte DE), à Beauchastel.
SOLLIER, avocat, à Valence.
SOULIER (l'abbé), curé, à Vesc.
TAMPIER, négociant, à Valence.
THANNARON, ancien maire du Bourg-lès-Valence.
THIBAUD (l'abbé), curé, à Mirmande.
TRACOL, architecte, à Valence.
TRIPIER-LE-FRANC, à Paris.
VALLENTIN, juge d'instruction, à Montélimar.
VELLOT, juge suppléant, à Valence.
VERDET, membre du Conseil général de la Drôme, à Avignon.
VERTUPIER (Louis), à Crest.
VEYRENC (l'abbé), curé, à Chantemerle (Grignan).
VIGNE (Mgr), évêque d'Oran.
VIEL (Morice), à Puygiron.

Membres correspondants.

MESSIEURS

ALLMER, à Lyon.
D'ANDIGNÉ (le marquis), sénateur, à Condillac.
BABOIN (Henri), ancien député, au château d'Alivet sur Renage.
BARRÈS, bibliothécaire de la ville, à Carpentras.
BAUME-PLUVINEL (le marquis DE LA), à Paris.
BELIN, inspecteur d'académie, à Toulouse.
BELMONT, à Lyon.
BÉRARD (l'abbé), 1er vicaire, à Bas-en-Basset.
BÉRENGER DE SASSENAGE (M.me la marquise DE), à Sassenage.
BERGER (Émile), avocat général, à Grenoble.
BERNARD, juge, à Grenoble.
BESSET, architecte, à Tournon.
BLANCHET (Augustin), manufacturier, à Rives.
BLANCHET (Paul), manufacturier, à Rives.
BOISSIEU (Maurice DE), à Lyon.
BOISSIN (Firmin), rédacteur en chef du *Messager de Toulouse*.

Bouchardon (Gustave), maire d'Arzai, à Bonnevaux, près la Côte-Saint-André.

Borel d'Hauterive, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

Brouchoud, avocat à la Cour d'appel de Lyon.

Bruguier, archéologue, au Pont-Saint-Esprit.

Bulot, architecte du département, à Melun.

Caize (Albert), à Paris.

Caize, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Paris.

Chaper (Eugène), ancien député, à Grenoble.

Charpin-Feugerolles (le comte de), ancien député, au château de Feugerolles.

Chomer (Louis), manufacturier, à Renage.

Chervin (Amédée), directeur de l'Institution des bègues, à Paris.

Darne de Revilasc, pharmacien, à Saint-Étienne.

David (Mgr), évêque de Saint-Brieuc.

Delloye, conservateur du musée Calvet, à Avignon.

Dubois, juge de paix, à Tueyts.

Falavel, notaire, à Saint-Marcellin.

Falsan, géologue, à Collonges, près Lyon.

Faucher (Paul de), à Bollène.

Fayard, conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

Fière (Zénon), employé au Ministère de la guerre, à Paris.

Flachaire (Marcel), à Lyon.

Gallet (Louis), économe à l'hospice Lariboisière, à Paris.

Gamet (Fleury), instituteur, à Lourmarin.

Gardette (La), docteur en médecine, au Cheylard.

Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Gauthier, huissier, à Vaison.

Genthon, juge, à Saint-Marcellin.

Girodet, directeur des contributions directes, à Blois.

Gréau (Julien), à Troyes.

Gueyffier, juge de paix, à Roybon.

Helme, juge d'instruction, à Saint-Marcellin.

Jullien (Amédée), à Vienne.

Lafayolle, juge de paix, au Cheylard.

La Fayolle de Mans (Zénon), à Monistrol-sur-Loire.
La Fayolle de Mans (Noël), ingénieur civil, à Chambon-Feugerolles.
Lamotte, docteur en médecine, au Pouzin.
La Roque (Louis), avocat, à Montpellier.
Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne.
Le Guay, architecte, à Paris.
Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille.
Lombard, procureur de la République, à Saint-Marcellin.
Macé, doyen de la Faculté de Grenoble.
Maignien (Edmond), à Grenoble.
Marnas (M.me veuve Clotilde de), à Montfaucon-du-Velay.
Maurin (Léopold), à Marseille.
Mijollat de la Porte (J.É.), docteur en médecine, à Monistrol-sur-Loire.
Millet (Martial), docteur-médecin, à Orange.
Montalivet (Georges de), à Paris.
Monts (le vicomte de), au château d'Armanais, près la Côte-Saint-André.
Ollier de Marichard, à Vallon.
Ollivier, sous-chef de bureau au Ministère des finances.
Pallias (Honoré), négociant, à Lyon.
Payan-Dumoulin (de), conseiller à la Cour d'appel d'Aix.
Perrossier (Ernest), chef de bataillon au 126e d'infanterie, à Foix.
Peyrot, chef de division à la préfecture de Grenoble.
Pilot (Emmanuel), à Grenoble.
Poncins (le comte de), à Feurs.
Prunières (le comte de), membre du Conseil général, au château de Prunières, par Chorges.
Reynaud (Horace), procureur de la République, à Villefranche.
Robert-Gentil (Charles), à la Ferté-sur-Aube, par Clairvaux.
Rocher (Henri de), à Bollène.
Roman (Joseph), avocat, au château de Picomtal, par Embrun.
Rouin (Flavien), receveur principal des postes, à Gap.
Roux (Gustave), juge, à Bourgoin.
Rozières (Ernest de), à Carpentras.
Saint-Ferréol (le vicomte de), à Uriage.

SAINT-GENIS (Victor DE), conservateur des hypothèques, à Châtellerault.

SAINT-VICTOR (Ch. DE), à Lyon.

SAUREL (Alfred), secrétaire de la *Société de statistique*, à Marseille.

SIÈYES (le comte Léo DE), à Fontainebleau.

TAILLAS (DE), à Tallard.

TERREBASSE (DE), à Ville-sous-Anjou.

TOUR-DU-PIN-CHAMBLY (le baron DE LA), à Nantes.

TROUILLIER (M.lle Marie-Sophie), botaniste, à St-Didier-la-Séauve.

UZÈS (le duc D'), au château de Bonnelle, près Limours.

VALLIER (Gustave), à Grenoble.

VASCHALDE, directeur de l'établissement thermal de Vals.

VILLEPERDRIX (l'abbé DE), vicaire de la cathédrale, à Nîmes.

VIRIEU (le marquis DE), au château de Pupetières, à Virieu.

VOSSIER, sous-lieutenant au 129e de ligne, à Dieppe.

Communes abonnées.

AOUSTE. — CREST. — CROZE. — GARDE-ADHÉMAR. — LARNAGE. — MONTÉLIMAR.

NÉCROLOGIE.

M. le comte DE SAINT-FERRÉOL.

Les derniers jours d'avril ont vu s'éteindre une noble et sympathique existence : M. le comte de Saint-Ferréol (Jacques-Xavier-Louis de Sibeud), le créateur intelligent d'Uriage, le collaborateur dévoué de toutes les œuvres de bienfaisance et le protecteur généreux et discret de toutes les infortunes, était accompagné à sa dernière demeure, le 28, par les notabilités de Grenoble, par le clergé des paroisses voisines et par tous les habitants de la contrée.

M.me la marquise de Gauteron, née de Langon, avait chargé le regretté défunt de continuer l'œuvre humanitaire d'Uriage. Il y consacra ses heureuses facultés et ses longues veilles, « retrempant ses forces dans la pratique constante d'une bienfaisance qui ne connut pas de limites ».

Il était fils de Joseph-Armand-Gaspard-Vincent de Paul de Sibeud de Saint-Ferréol et de Françoise de Gallien de Chabons, et naquit le 9 mai 1814.

Plusieurs de ses ancêtres avaient eu le gouvernement de la ville et de la citadelle de Die, et le 2 juin 1642 une délibération consulaire, prise à la suite de l'assassinat de l'un d'eux, porte que « attendu lesnormitté du crime commis par le s.r de Saint-» Agnan-de-Vercors en la personne du sieur de Saint-Ferréol, » proche de sa maison paternelle, appellée Saint-Ferréol (sur » Menglon), distante de 2 lieues d'ici, tous les adcistants ont » tesmoigné leur tres sensible affliction d'un tel desastre et ont » conclu de demeurer fixes et immobiles jusques à la mort dans

» le service quils doivent à S. M. soubs l'obeissance de la dame
» de Saint-Ferréol, veufve du seigneur deffunt, et de M. de La
» Croix-Haute, son lieutenant ».

La famille de M. le comte de Saint-Ferréol saura continuer les œuvres de bienfaisance qu'il a commencées et créées, et les lettres et les sciences dauphinoises trouveront toujours à Uriage un favorable accueil.

Cette assurance est la seule consolation possible dans le deuil d'un homme de bien comme lui.

Nous apprenons aussi au dernier moment la mort de M. Barthélemy Chalvet, médecin à Nyons, l'un de nos plus agréables poètes patois. Une notice sera consacrée à ses œuvres, si la communication peut en être obtenue.

A. L.

SÉANCE DU 26 AVRIL 1877.

PRÉSIDENCE DE M. DE GALLIER.

M. Thannaron présente un opuscule de M. le docteur Brochard, intitulé *L'ouvrière mère de famille*, qu'il prie de recommander aux lecteurs du *Bulletin* et que lui-même fait répandre dans sa commune, afin de vulgariser l'hygiène du premier âge. Le nom de l'auteur et du parrain du livre, la science et la philanthropie de tous les deux sont des titres plus que suffisants pour engager la Société à seconder de son mieux la propagande demandée.

M. le Président présente ensuite, comme *membres titulaires :*

M. le baron de Croze, à Ponsas;

M. Vellot, juge suppléant à Valence;

M. Romain, docteur en médecine à Valence;

et comme *membres correspondants :*

M. le baron de La Tour-du-Pin-Chambly, à Nantes;

M. Blanchet (Paul), manufacturier à Rives;

M. le comte de Charpin-Feugerolles, ancien député, à Feugerolles;

M. Charles de Saint-Victor, à Lyon.

L'admission de ces membres est votée à l'unanimité.

Sur la demande de M. le Président de la Société *La Diana*, l'échange des publications de l'une à l'autre est accepté.

M. le Président se félicite des succès de M. l'abbé Chevalier et de M. Brun-Durand, nommés l'un chevalier de la Légion

d'honneur et l'autre officier d'académie à la dernière réunion des Sociétés savantes.

Un rapport sur les œuvres d'art, lu par le Secrétaire, termine la séance.

L'album du musée Caranda, déposé sur le bureau, est un sujet d'admiration pour tous les membres présents, ainsi que la publication de M. Fleury sur les monuments de l'Aisne, et fait vivement ressortir l'infériorité de nos ressources pour arriver, non pas à des publications si remarquables, mais simplement à posséder les photographies de nos œuvres d'art locales.

M. Devès, greffier de la justice de paix à Grignan, annonce qu'il possède les portraits de Jacques de Bathernay, évêque de Valence, attribué à Rigaud, et de l'abbé Claude Martin, par Chaix, peintre à Valence en 1815. Il y aura lieu de rechercher la vie et les œuvres de ce dernier artiste.

CHRONIQUE.

Une excellente nouvelle pour la Société, c'est le classement de la *Tour de Crest* parmi les monuments historiques de France. Voici le texte de l'arrêté ministériel :

« Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

» Sur la proposition de la commission des monuments historiques ;

» Considérant l'importance de la Tour de Crest (Drôme) et son intérêt comme spécimen de l'architecture militaire au moyen-âge ;

Arrête :

La Tour de Crest (Drôme) est classée parmi les monuments historiques.

» Paris, le 6 juin 1877.

Signé : BRUNET.

Pour ampliation :

Le Directeur des beaux-arts,

DE CHENNEVIÈRES.

Le tableau des membres de la Société, publié dans cette livraison, d'après les renseignements émanés de M. le Trésorier, pouvant renfermer des inexactitudes, sera rectifié dans la livraison suivante, au premier avis.

M. l'abbé Perrossier insiste pour la conservation de la dalle tumulaire de Béatrix de Genève dans l'église de Saint-Donat.

« La princesse est représentée étendue sur sa dalle, la tête reposant sur un carreau. Au-dessus de la tête Notre-Seigneur tient les Évangiles; il est entouré de quatre anges; les douze apôtres sont rangés six à six de chaque côté. Le tout jadis était en statuettes d'argent, mais il n'en reste plus que les incrusta-

tions, sans cesse usées et détruites par les pieds des fidèles; car on a placé cette dalle à l'endroit le plus exposé au passage, sous le degré qui précède immédiatement l'entrée du chœur. Il serait de toute urgence de la faire enlever de là. Cette dalle mesure 2m 55 de longueur sur 1m 28 de largeur. Elle occupait autrefois le milieu du chœur, élevée sur des colonnettes à hauteur d'appui, comme les tombeaux à socles des églises du nord. Mon opinion est que le chœur de l'église de Saint-Donat fut construit pour recevoir ce tombeau, qui date de la fin du XIVe siècle, et ce fut probablement son fils, le cardinal Amédée de Saluces, évêque de Valence et neveu de l'antipape Clément VII, qui le fit construire. Il mourut lui-même à Saint-Donat le 28 juin 1419. »

Notre zélé collègue nous signale à Ansage un vieux moule à hosties, qu'il croit du XVIe siècle. Notre-Seigneur en croix sur une empreinte est représenté avec la Sainte-Vierge et saint Jean, et la lune et le soleil au-dessus de ses bras rappellent l'église et la synagogue. Les personnages, d'une exécution grossière, ressemblent fort aux statues informes de la frise de Saint-Restitut. Les deux autres empreintes ne sont pas mieux finies. Cependant, tel quel, ce moule mérite d'être conservé.

Nous pourrions en dire autant du plat de Saint-Gervais, où Adam et Ève sont figurés par quelque artiste de village fort peu versé dans l'art du dessin. L'inscription de la bordure se réduit à un mot allemand plusieurs fois répété.

M. l'abbé Perrossier signale, en finissant sa lettre, l'importante restauration accomplie dans leur église par les Pères Maristes de Saint-Marcel-lès-Sauzet.

« Ils ont abaissé le pavé de la nef d'environ 50 centimètres, qui était à peu près le niveau de l'aire primitive, et ont mis à jour les bases des colonnes, complètement perdues dans cette épaisse couche de marin ou de béton. En enlevant cette masse considérable de débris, ils ont découvert le fragment d'un tombeau gallo-romain appartenant à l'ère chrétienne, comme l'indique d'une manière indubitable le chrisme sculpté sur le

milieu de la face antérieure. La partie restante est un petit socle rectangulaire, mesurant 42 cent. de hauteur sur 62 cent. de face et 35 cent. d'épaisseur. Les angles sont occupés par de petites colonnes grossièrement travaillées. Le chrisme, qui occupe le milieu, est encadré dans un cercle qui mesure 29 c. de diamètre. »

M. Florian Vallentin, juge suppléant à Saint-Marcellin, nous a demandé des renseignements sur les médailles romaines trouvées en exécutant le canal de la Bourne et sur les localités où se trouvent des hachettes en pierre polie.

Afin de répondre à la première question, nous avons consulté notre aimable et zélé collègue M. Dériard, possesseur des médailles recueillies vers Saint-Nazaire-en-Royans. Il nous a répondu qu'elles n'offraient aucun intérêt, à cause de leur mauvais état de conservation.

Sur la deuxième question, il n'y a pas de réponse positive à donner.

Les hachettes de la Société viennent d'Hauterives, de Montauban et de Propiac; mais il y en a dans presque toutes les communes. Seulement, pour les découvrir, il faut en montrer de pareilles aux cultivateurs, qui n'y attachent aucune importance ou, au contraire, en font des talismans précieux contre la foudre ou contre les maladies des bêtes à laine. Dans les cantons nord du département de la Drôme elles sont connues sous le nom de *pierres du tonnerre*, et dans le Diois, de *pierres de la boussaa* (clavelée).

Les études préhistoriques sont très-peu avancées dans nos pays, pour signaler l'existence d'ateliers à silex, et les excursions du zélé archéologue dans les environs de Saint-Marcellin et dans le Royannais lui permettront certainement de faire d'intéressantes découvertes à ce point de vue.

Disons à ce propos qu'une exposition des sciences anthropologiques sera ouverte dans les locaux de l'exposition universelle du 1er mai 1878 au 31 octobre suivant, et que les objets à exposer comprennent :

Les crânes et les ossements, les momies et les pièces concernant l'anatomie comparée des races humaines; les instruments et les méthodes d'enseignement; les collections préhistoriques et ethnographiques; les photographies, peintures et dessins, sculptures et modelages; les cartes géographiques et tableaux concernant l'ethnologie, l'archéologie préhistorique, la linguistique, la démographie, la géographie médicale, etc.; les livres, journaux et brochures.

Une commission composée d'hommes spéciaux, comme M. de Quatrefages, *président*, Paul Broca, Henri Martin, *vice-présidents*, Gabriel de Mortillet, *secrétaire*, etc., reçoit toutes les demandes d'exposition et c'est à elle qu'il faut s'adresser.

Ne quittons pas la question préhistorique sans parler d'une brochure de M. G. Millescamps sur les *Constructions contemporaines de l'âge de la pierre polie* ou les *Monuments mégalithiques* de Thimécourt (Seine-et-Oise) [1]. L'auteur, après des fouilles sérieuses, pratiquées avec méthode, y formule l'opinion suivante :

« Parmi les monuments mégalithiques, il en est quelques-uns, ceux de Thimécourt en particulier, qui sont contemporains de la pierre taillée. »

Un membre correspondant de la Société, M. Borel d'Hauterives, a publié, dans l'*Annuaire de la noblesse* pour 1877, d'après les notes de M. de Coston, une notice généalogique sur la famille Gallet, de Montdragon.

Cette famille a perdu son dernier rejeton mâle le 6 novembre 1875, en la personne de M. Antoine-Jean-Marie-Théodore Gallet, marquis de Montdragon ou Mondragon, qui laissa quatre filles.

Originaire du petit village d'Ancone, près de Montélimar, elle était arrivée rapidement, à l'époque du système de Law, à

(1) Senlis, 1877. In-8°.

une fortune considérable, qui lui permit d'obtenir le titre de marquis et des charges très-importantes à la cour.

Parmi les ouvrages reçus pendant le trimestre nous signalerons :

La vie de province au XVIIIe siècle. Les femmes, les mœurs, les usages, par Anatole de Gallier. (Tirage à part d'études intéressantes et remarquées publiées dans le *Bulletin*.)

Petite anthologie des poètes de la Drôme, 3e partie. — Auteurs vivants, par Jules Saint-Rémy. — (Autre tirage à part d'études littéraires parues dans le *Bulletin*.)

Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses, avec un appendice sur les écrits relatifs à l'histoire de cette ville, par Martial Millet, docteur-médecin à Orange. (Valence, Chenevier, 1877. In-8°.) Il serait bien désirable que chaque ville de la province possédât une étude aussi bien faite sur les livres imprimés en son sein. La riche bibliothèque de l'auteur a été d'un grand secours pour un travail de ce genre; toutefois il lui reste encore le mérite d'une exposition claire et d'une critique sûre.

La pensée d'un octogénaire sur la politique du jour. Paris, Debons, 1877. Br. in-8°. Si nos statuts nous interdisent le fond du sujet, ils ne nous défendent pas d'en louer la forme.

Raolin ou aperçu historique sur la république de Marseille au XIIIe siècle, par Alfred Saurel. Marseille, Thomas, 1877. Br. in-12.

Maritima avaticorum ou recherches sur une ville morte située dans la commune de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône), par le même. Tours, Bonserez, 1877. Br. in-8°.

Note sur les armoiries municipales de Forcalquier, par Louis de Bresc. Forcalquier, 1876. Br. in-8°.

Étude sur le chiendent, par Eugène Plauchud. Forcalquier, 1876. Br. in-8°.

Nous parlerons des périodiques dans une autre livraison.

A. LACROIX.

L'IMPRIMERIE A TOURNON

(Suite. — Voir les 41e et 42e livraisons.)

Le voyageur qui descend le Rhône est frappé de l'aspect pittoresque de Tournon. A côté du chevet de l'ancienne collégiale de Saint-Julien, éclairé par une large fenêtre à ogive rayonnante, où se tordent des meneaux entrelacés, le vieux château, avec sa terrasse élevée, s'avance presque au milieu des flots. A travers les mutilations que lui a fait subir depuis quelques années un vandalisme persévérant, il garde une attitude fière encore et le lierre couvre de son voile discret une portion de cette noble décrépitude. Au-dessus se déroule, en suivant les ondulations de la colline, une frêle ceinture de murailles, vain simulacre de défense destiné à relier ensemble deux tours, l'une au levant, surmontée d'une moderne statue de la Vierge et protégeant l'hôpital, fondé au XIVe siècle par un bourgeois du nom de Chaste, l'autre à l'ouest, dominant les arbres de la promenade. Elle a retenu le nom de tour Saint-Jacques, sans doute en mémoire de deux célèbres seigneurs de Tournon.

Plus bas s'allonge sur le bord du fleuve la massive architecture du collége, couronnée de dômes. Si l'on s'engage dans les rues étroites des vieux quartiers, on se retrouve en pleine fin du moyen-âge. Une partie des remparts est restée debout. La double porte de Mauves, à l'intérieur de laquelle jouait la herse, a gardé ses sombres arceaux. Çà et là, sur

la place du Marché, dans la Grand'rue et la rue du Doux, s'élèvent des maisons à tourelles, aux portes à ogives surbaissées, aux fenêtres qui laissaient filtrer comme à regret la lumière à travers les meneaux aujourd'hui défoncés. C'étaient sans doute les tristes résidences de familles de petits gentilshommes, depuis longtemps disparues, en possession de fournir les seigneurs de Tournon d'écuyers, comme les Saint-Vincent, ou de juges, comme les Villiers, les Tardin, les Robert, les Lagrange. Si paisibles aujourd'hui, ces voies étroites et boueuses étaient fréquentées par une foule très-variée. Fort complètes pour le temps, les études à l'université des Jésuites [1] se prolongeaient assez tard, et l'on voit souvent dans les actes les écoliers majeurs figurer comme témoins. Comme Avignon, Tournon était la ville sonnante, la ville des couvents. Après les Carmes, datant de 1333, et les Cordeliers, établis un siècle et demi plus tard et qui comptèrent jusqu'à cent religieux, les Capucins et les religieuses de Notre-Dame avaient été fondés au commencement du règne de Louis XIII. On rencontrait en outre une commanderie de l'ordre dauphinois de Saint-Antoine, et la collégiale, qui était desservie par des chanoines depuis 1441.

Tous les actes de la vie publique portaient l'empreinte d'une foi profonde. « C'est la troisième fête de la Pentecôte, dit le peintre Pierre-Paul Sevin, dans un travail demeuré inédit, que l'on fait les consuls, après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, après une messe solennelle à l'église collégiale de Saint-Julien, la paroisse. Le jour de la Fête-Dieu, les consuls anciens portent les armoiries de la

(1) Avant les lettres patentes de Charles IX, mentionnées dans notre premier article, l'université de Tournon avait été autorisée par Henri II, le 9 novembre 1552.

ville, peintes sur de grands cartons, devant le dais du Saint-Sacrement, à la procession qui se fait par toute la ville. Ces armes sont attachées à de grands flambeaux de cire blanche, qui servent pendant toute l'octave aux chandeliers du maître-autel, et après les nouveaux consuls gardent lesdites armes dans leur maison, pour marque et mémoire de leur consulat [1]. »

Dans cette petite capitale catholique les productions de l'imprimerie devaient répondre aux besoins religieux et intellectuels d'une population d'étudiants et de moines. Au premier rang par leur importance se placent les controverses soutenues contre les protestants, et ce sont encore les ouvrages les plus curieux à consulter. Viennent ensuite les ascétiques, les livres de théologie et de pédagogie, des éditions et des traductions des anciens, la jurisprudence et les sciences, parmi lesquelles la médecine, enfin les recueils donnés par les poètes, appartenant presque tous à la contrée. Un certain nombre est dédié aux seigneurs de Tournon [2]. Quelques volumes sont imprimés pour l'Italie, le Portugal ou l'Espagne. En revanche Davity, une des illustrations tournonnaises, s'en allait publier des poésies à Lyon ou à Paris.

---

(1) *Généalogie de la très illustre maison des comtes de Tournon, terminée en janvier* 1699. Manuscrit in-4°, aux archives du château de Montmelas (Rhône).

(2) Le nom de Tournon se retrouve dans plusieurs romans du XVII° siècle et témoigne du souvenir encore persistant à cette époque de la splendeur de cette maison sous les Valois. Voyez un épisode de *La Princesse de Clèves*, de Mme DE LA FAYETTE, et le *Journal amoureux*, de Mme DE VILLEDIEU, 3° et 4° parties. Un passage touchant des *mémoires* de la reine *Marguerite* sur la mort d'Hélène de Tournon a fourni le thème d'une nouvelle insérée dans quelques éditions des œuvres de la même Mme de Villedieu, mais plus généralement attribuée au Provençal Vaumorière. Ce sujet a été repris de nos jours par Mme de Souza.

Reprenons notre odyssée à travers les livres oubliés ou inconnus.

* *Histoire du royaume de Naples, contenant les choses mémorables advenues depuis l'empire d'Auguste iusques à nostre temps. Monstrant aussi les droicts de ceux qui de nostre temps ont prétendu audit royaume, et l'ont querellé. Revue et augmentée de ce qui est advenu depuis l'année* M.CCCC.LIX *iusques à présent*, par P. C. (PANDOLFO COLLENUCCIO.) A Tournon, pour Guillaume Linossier, M.D.XCV. In-8° de 509 pp., sans les pièces liminaires.

Assertiones philosophicæ Annibalis Galiani. A Tornon, 1595. In-16. (Inventaire après décès du chancelier de Calignon, où se trouve le catalogue de sa riche bibliothèque, fol. 72 v°, aux arch. du château de Peyrins.)

Œuvres chrestiennes de feue D° GABRIELLE DE COIGNARD v° *à* M^r DE MANSANCAL *s^r* DE MIREMONT, président en la cour de parlement de Tholoze. A Tournon, pour Jacques Faure, libraire en Avignon, 1595. In-12 (B. de M. Émile Giraud, ancien député, de Romans).

Recueil d'arrests notables des cours souveraines de France, par JEAN PAPON, forésien. Tournon, Claude Michel, 1595. In-fol.

Petit sommaire de la doctrine chrestienne mis en vers françois avec les hymnes et les odes spirituelles qu'on chante devant et après la leçon d'icelle. Reveu et augmenté en ceste sixiesme édition par le P. MICHEL COYSSARD, de la Compagnie du nom de Jésus, natif de Besse en Auvergne.

Le vers s'apprend beaucoup mieux que la prose
Et se retient bien plus fidellement ;
Voila pourquoy en carmes maintenant
De nostre foy le sommaire on propose.

A Tournon, par Claude Michel, imprimeur de l'université, CIↃ.IↃ.XCVI. Avec privilége du roy. In-12, 96 pp. (BA).

Le P. Michel Coyssard, né en 1547, fut successivement recteur des colléges de Tournon, du Puy, de Vienne, de Besançon et de Lyon, et mourut en 1623.

Les hymnes sacrez et odes spirituelles pour chanter devant et après le catéchisme reveus et augmentez de beaucoup en ceste quatriesme édition, par M. Coyssard, de la Compagnie du nom de Jésus. A Tournon, par Claude Michel.... M.D.XCVI. In-12, 188 pp. et 2 ff. de tables. Nouv. éd. de ce petit ouvrage en 1609 (BA). Nouv. éd. de l'*Enchiridion...,* de Coster. Turnoni, Claude Michel, in-12 (B. de M. Vallentin, juge à Montélimar).

Baccalavreatvs philosophici candidatorvm propositiones peripateticæ in academia Tvrnonica societatis IESV plvribvs agitatæ circa medivm anni 1597.

Cor sapientis quærit doctrinam et os stultorum pascitur imperitia. Prov. xv, 14.

Tvrnoni, apvd Clavdivm Michaelem, typographvm vniversitatis, CIↃ.IↃ.XCVII. Petit in-12 de IV et 107 pp.

Dédicace à Claude de Latier, seigneur de Charpey, Vatillieu, Rochefort, etc., un sonnet à M. de Charpey, plusieurs pièces de vers latins par des élèves du collége, Jean Bussod, natif de Charpey, Rostaing d'Eurre, noble dauphinois, François Bovet, de Crest, Gaspard Froment, de Valence, Mathieu Payan, de Valence, etc.

Ce curieux et rare volume fait connaître l'enseignement philosophique des Jésuites (B. des Jésuites de Lyon. Note comm. par M. Paul Allut).

* *Pub. Virgilii Maronis opera, in locos communes digesta, recognita et abundè locupletata. In gratiam Turnonicæ Juventutis et omnium poetices studiosorum* (par le P. Michel Coyssard). Autour du monogramme des Jésuites: *Hic musas alis corde.* Turnoni, apud Claudium Michaelem, typographum vniversitatis, 1597. Cum privilegio regis. In-

12 de 791 pp., sans l'index et les pièces liminaires, où l'on trouve des vers latins de Gabriel Pietrequin, Claude de Vomas, Henri de Serres, noble Jacques de La Chambre et autres élèves.

Les Pères de Backer indiquent aussi comme imprimé à Tournon, mais sans donner la date de l'édition, un autre ouvrage sur le même sujet et du même auteur.

Tabulæ figurarum et vitiorum orationis, Virgilianis exemplis illustratæ.

Discours de Monseigneur GUILLAUME LE BLANC, *évesque de Grasse et de Vence, à ces* (sic) *diocésains, touchant l'affliction qu'ils endurent des loups en leurs personnes et des vermisseaux en leurs figuiers en la présente année* 1597. Tournon (et aussi Lyon), Claude Michel, M.D.XCVIII. Petit in-8° de 228 pp. (BRUNET, *Manuel du libraire.— Catalogue Yéméniz*).

*La grande chirurgie de M*e GUY DE CHAULIAC, *composée en* 1363, *restituée nouvellement à sa dignité par M. Laurent Joubert, avec des annotations et l'interprétation dudit Guy.* Tournon, Claude Michel, 1598. In-8°. Il y a une autre édition de Tournon, 1619, avec fig., in-8° de 410 pp. (BRUNET. — P. ALLUT, *Étude sur Symphorien Champier,* p. 129).

*L'escuirie du s*r FÉDERIC GRISON, *gentilhomme napolitain, en laquelle est montré l'ordre et l'art de choisyr, piquer, monter, dresser et manier les chevaux tant pour l'usage de la guerre qu'autre commodité de l'homme, avec les figures des diverses sortes de mors de brides, naguéres traduite d'italien en françois, reveue et corrigée outre les précédentes impressions, plus les remédes très singuliers pour les maladies des chevaux* adjoutés par le sr FRANCISCO LANFRAY, escuyer italien. Tournon, Claude Michel, 1599. In-4°. 1 f. de dédicace à Monseigneur Just-Louis de Tour-

non, 190 pp., plus 9 ff. pour les remèdes de Lanfroy.

JACOBI PONTANI *Poeticarum institutionum libri III.* Turnoni, 1600. In-16 (BA). La 1re édition fut donnée à Ingolstadt en 1597. Né en 1542 à Brugg en Bohême, mort à Augsbourg en 1626, Spanmüller avait latinisé son nom en celui de *Pontanus.*

Institutio privilegia et statuta universitatis Valentinæ, curâ ANDREÆ BASSET *rectoris edita.* Turnoni, 1601. In-4°.

(LANGLET DUFRESNOY, Méthode pour étudier l'histoire).

Dè ratione conscribendi epistolas, utilissimæ præceptiones, JOANNE VOELLO auctore. Turnoni, 1601. In-12.

Réprimandes aux ministres sur la déclaration d'Edmond, prétendu Jésuite, et de deux autres déserteurs de la foi catholique, par LOUIS DE MORTAGNES (le P. LOUIS RICHEOME). Tournon, 1601. In-12.

(PROSPER MARCHAND, *Dictionnaire historique,* verbo *Serres,* N.° 73. — BA).

Mémorables enseignements et exemples moraux et civils tirés des dicts et faicts des hommes illustres grecs et romains de Plutarque et de Sénèque, mis par ordre et chapitres suivant les matières par CLAUDE DELANDES, secrétaire de l'université de Valence. Tournon, Claude Michel et Linocier, 1601. Petit in-12.

« Les pièces liminaires contiennent l'épître dédicatoire à Monseigneur de Poisieu, seigneur du Passage, des distiques latins, des stances et des sonnets à la louange de l'auteur.... Cette compilation est de la même famille que les *Apophtegmata græca ex Plutarco,* le *Speculum exemplorum* de 1481 et les *Lectiones mirabiles* de J. Wolf. Ce dernier ouvrage, imprimé en 1600, semble avoir fourni à Delandes le titre : *Mémorables enseignements* » (*Bulletin du bibliophile de* TECHENER, juillet 1857).

Claude Delandes était notaire à Valence.

TITI LIVII *opera*... Turnoni, 1601. 3 vol. in-16. Nous n'avons sous les yeux que le volume suivant : * TITI LIVII, PATAVINI *latinæ historiæ principis Decas quarta*. Turnoni, apud Claudium Michaelem, typographum universitatis, M.D.CI. 646 pp. sans l'index.

Le titre est décoré d'une marque d'imprimeur ressemblant à celle que M. Vaschalde a signalée pour Estienne Michel, libraire à Lyon : Un personnage, vêtu à l'orientale et foulant aux pieds un serpent, saisit une branche d'un arbre qui paraît être un olivier. Autour de l'arbre est enroulée cette devise : *Virtutes sibi invicem hærent*. Cependant il est évident que ce n'est pas le même bois gravé. Plusieurs détails diffèrent.

En 1605 Claude Michel et Thomas Soubron donnent dans le même format une nouvelle édition du même historien, dont le titre est cette fois orné du monogramme des Jésuites : * TITI LIVII patavini, romanæ historiæ principis, *libri omnes, quotquot ad nostram ætatem pervenerunt*. Turnoni, apud Claudium Michaelem et Thomam Soubron, M.D.CV. Nous ne possédons que le 1er vol., de 935 pp. sans l'index, contenant la 1re décade et l'abrégé de la 2me. *Decas tertia* (B. de M. Vallentin). La bibliothèque publique de Valence renferme le dernier volume de cette édition, comprenant la 4e décade, de 640 pp. sans la table, et la 5e, de 256 pp., id.

FRANCISCI RIBERÆ Presbyteri Societ. Jesu, doctorisque theologi villa Castrensis, *in epistolam B. Pauli ad Hebraos commentarii*. Turnoni, apud Claudium Michaelem, 1601. In-8° de 763 pp., sans les liminaires et l'index (BA).

La Lydiade divisée en sept livres. A M. Duvair..., président en la cour du parlement de Provence. *Plus autres poëmes et meslanges*, par le sr DESCALIS, Provençal. Tournon, Claude Michel, 1602. In-12.

(GOUJET, *Bibliothèque françoise*.)

Traicté de l'épilepsie, maladie vulgairement appelée au pays de Provence la gouttete aux petits enfants, avec plusieurs belles et curieuses questions touchant les causes, prognostiques et cure d'icelle, composé par M. JEAN TAXIL, docteur en médecine, natif des Sainctes Maries, médecin d'Arles. Tournon, Claude Michel, 1602. In-8°.

(Archives du bibliophile de Claudin, N.° 27,509.)

* Συνησιου του Κυρέναίου του επισκόπου πτολεμαΐδος ὑμνοι ἐν διαφόροις μέλεσι και του ἐν αγιοις πατρὸς ἡμῶν Γρηγοριου του Ναζιανζήνου του θεολόγου ὥδαί τινες και τ'ἄλλα τινά.

SINESII Cyrenæi Episcopi Ptolemaidos *hymni vario genere versuum conditi*.. Item S. Patris GREGORII NAZIANZENI *Ode aliquot et quædam omnia sedulo recognita et notis quibusdam non pœnitendis illustrata.* Venundantur Turnoni, apud Guillel. Linocerium, 1603. In-32 de 155 f.

Breve compendium privilegiorum et gratiarum Societatis Jesu ex majori compendio extractum. Turnoni, apud Claudium Michaelem, typographum universitatis, M.D.CIII. Cum facultate superiorum. In-16 de 93 pp. (BA).

Épistre de M. JEAN DU RANC, docteur en médecine, habitant de la ville d'Aulbenaz en Vivarez, nouvellement reduict à la foy catholique, apostolique et romaine. En laquelle sommairement sont declarez les erreurs, blasphèmes et malheurs du calvinisme qui l'ont esmeu à s'en despartir. A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron, M.D.CIII. In-12. Avec permission.

Voyez sur cet ouvrage un curieux article de M. Vaschalde dans le *Journal de l'Ardèche* du 30 avril 1874.

Officium S. Ruffi extra mœnia Valentiæ pietate et expensis Joachimi d'Arzag, prioris in prioratu conventicali St^i Valerii. Turnoni, 1604. In-18 (B. de Valence).

* *Les diverses leçons* de PIERRE MESSIE, gentilhomme de Sevile, mises de castillan en françois par CL. GRUGET, Pari-

sien : *avec sept dialogues de l'autheur, dont les quatre derniers ont esté de nouveau traduicts en ceste quatriesme édition. Plus la suite de celles d'*ANTOINE DU VERDIER, s. de Vauprivaz, *augmentée d'un septiesme livre. Ensemble quatre tables, deux des chapitres et les autres des principales matières y traictées. Reveu et augmenté de nouveau.* A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron, 1604. In-8° de 738 pp., sans les pièces liminaires et les tables.

Cette médiocre imitation du *Banquet* d'Athénée, composée par Pedro Mexia, historiographe de la couronne d'Espagne, obtint un grand succès au XVIe siècle, fut traduite dans les principales langues et eut un grand nombre d'éditions. Cependant celle de Tournon ne fut pas d'une vente rapide. En 1616 Claude Michel, qui n'avait plus son associé Soubron, fit *rafraîchir* les exemplaires restés en magasin en changeant le titre, qui ne porte plus que son nom. C'est ce que nous avons pu vérifier sur celui que nous possédons à la date de 1616.

* *Les diverses leçons* d'ANTOINE DU VERDIER, s. de Valprivaz, gentilhomme foresien, et ordinaire de la maison du roy, *suivant celles* de PIERRE MESSIE. *Contenans plusieurs histoires, discours et faicts mémorables. Augmentées par l'autheur en ceste cinquiesme édition de trois discours trouvées* (sic) *aprés le décez de l'autheur en ses papiers, du dueil de l'honneur et de la noblesse. Avec deux tables, l'une des chapitres, l'autre des principales matières y contenues.* A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron, M.D.CIIII. In-8° de 612 pp., sans les liminaires et les tables. L'ouvrage est terminé par huit vers grecs de Félix de La Croix-Chevrières.

Ce livre, de l'auteur de la *Bibliothèque françoise,* complètement oublié aujourd'hui, comme celui de Mexia, au-

quel il fait suite, reparaît en 1616 chez Claude Michel, par le même procédé.

* *Théologie naturelle* de RAYMOND SEBON. *Traduite en françois* par messire MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE, chevalier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre. *Dernière édition, reveue, corrigée et augmentée.* A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron, M.D.CV. In-8° de 891 pp., sans les pièces liminaires et la table.

Cette traduction de l'Espagnol Sabunde est le premier ouvrage de l'illustre auteur des *Essais,* qu'il dédia à son père : « Monseigneur, lui dit-il, suivant la charge que vous me donnastes l'année passée chez vous à Montaigne, j'ay taillé et dressé de ma main à Raymon Sebon, ce grand théologien et philosophe espagnol, un accoustrement à la françoise et l'ay devestu, autant qu'il a esté en moy, de ce port farouche et maintien barbaresque que vous luy vites premièrement : de maniére qu'à mon opinion il a meshuy assez de façon et d'entregent pour se présenter en toute bonne compagnie. Il pourra bien estre que les personnes délicates et curieuses y remarqueront quelque traict et ply de gascon : mais ce leur sera d'autant plus de honte d'avoir par leur nonchalance laissé prendre sur eux cet advantage à un homme de tout poinct nouveau et aprenty en telle besogne. »

* HORATII TURSELLINI Romani, è Societ. Iesu *Lauretanæ historiæ libri quinque.* Turnoni, tipis Claudij Michaelis, 1605. In-12 de 599 pp., sans les liminaires, les approbations et l'index. Frontispice gravé.

Cette histoire de la *santa casa* de Lorette, plusieurs fois réimprimée et traduite en diverses langues, a paru pour la première fois à Rome, 1597, in-4°.

* *Les images des dieux des anciens, contenans les idoles, coustumes, cérémonies et autres choses appartenans à la*

religion des payens. Recueillies en italien par le sieur VINCENT CARTARI, de Rhege, et traduites en françois et augmentées par ANTOINE DU VERDIER, seigneur de Vauprivas, etc. *Augmenté en ceste édition de la généalogie et origine d'iceux*. A Tournon, par Claude Michel, imprimeur de l'université, M.D.CVI. Nombreuses figures sur bois, beau frontispice gravé sur cuivre. In-8° de 804 pp., sans les liminaires et l'index. — *L'histoire généalogique des dieux des anciens. Recueillie de plusieurs autheurs grecs et latins pour l'intelligence et explication des fables poëtiques*, par E. LAPLONCE RICHETTE. A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron, imprimeurs en l'université, M.D.CVI. In-8° de 224 pp., sans les 10 feuillets de pièces liminaires.

Quoique sous des titres différents et avec une pagination distincte, ces deux parties forment un ensemble, ainsi qu'on en est averti en tête des *Images des dieux*. Nous avons toujours trouvé réunies ces deux parties dans les exemplaires qui ont passé sous nos yeux, car ce livre n'est pas bien rare. M. Vaschalde ne mentionne que l'*Histoire généalogique* et, dans son ignorance de l'édition de 1606, il la remplace par une autre fort hypothétique de 1616, qui, selon toute apparence, ne doit son existence qu'à une faute d'impression glissée dans un catalogue. Il en profite naturellement pour faire revivre, comme imprimeur à Tournon, Thomas Soubron [1], alors qu'il avait cessé ces fonctions depuis longtemps. Les *Images des dieux* sont encore un de ces ouvrages qui, après avoir été populaires, sont tombés dans un discrédit absolu, ne répondant plus aux exigences de la science.

---

(1) Pour en finir une bonne fois avec tous les Soubron possibles, même ceux qui ne touchent pas à notre sujet, d'après les Pères de Backer, t. Ier, p. 547, 1re colonne, avant-dernière ligne, ce n'est pas Thomas, mais A. Soubron qui était imprimeur à Lyon en 1622.

Le texte italien avait eu en son temps une vingtaine d'éditions, sans compter les traductions. Du Verdier dédia la sienne à Monseigneur d'Arques, chevalier des deux ordres du roy, visconte, baron d'Arques, Puyvert, Sainct-Didier, La Mastre, etc., qui n'était autre que le fameux Anne, duc de Joyeuse, favori et beau-frère d'Henri III, tué à la bataille de Coutras en 1587. La seigneurie d'Arques (commune aujourd'hui dans le département de l'Aude) avait été apportée, ainsi que Puyvert, par Françoise de Voisins à Jean de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur, lieutenant-général pour le roi en Languedoc, qu'elle épousa en 1518.

L'auteur de l'*Histoire généalogique des dieux des anciens,* Étienne Laplonce Richette, fut reçu en 1620 chanoine de Notre-Dame de Grenoble (EDM. MAIGNIEN, *Recherches hist. et chron. sur les évêques et le chapitre de Grenoble).* Il nous apprend « qu'il avoit esté favorisé de ce bonheur de demeurer quelques années en la fameuse et florissante université de Tournon, séjour bien heureux des muses, pépinière de tant de beaux et rares esprits et vray Parnasse de la France ». Fevret de Fontette, dans son édition de la *Bibliothèque historique de la France,* du P. LELONG, cite l'*Histoire généalogique,* à cause de l'épître dédicatoire à haut et puissant seigneur messire Just Louys de Tournon, où se trouvent, non pas, comme on l'a dit, une généalogie des Tournon, mais des détails curieux sur divers membres de cette maison. Malheureusement, selon l'usage du temps, ils ne sont appuyés d'aucunes preuves. L'avertissement au lecteur est suivi d'un sixain du médecin Jean Tardin.

* *Les secrets et merveilles de nature recueillis de divers autheurs et divisez en XVII livres,* par JEAN-JACQUES WECKER, de Basle, médecin à Colmar. Traduits en françois selon la traduction latine. Reveu et corrigé de nouveau. Avec

une table très ample. A Tournon, par Claude Michel et Thomas Soubron. 1666. In-8° de 1246 pp., sans les liminaires et l'index.

L'auteur de cette traduction, Pierre Meyssonier, la fait précéder d'une dédicace à son compatriote noble homme M. Hierosme de Chastillon, président au siége présidial de Lyon en la souveraineté de Dombes, dédicace qui avait déjà paru dans l'édition de Lyon. 1584, in-4°. La misérable compilation de Wecker est de la même famille que *Les secrets du grand Albert*. C'est, comme on doit s'y attendre, un mélange de charlatanisme, d'inconvenances et de superstitions.

(A continuer.)

ANATOLE DE GALLIER.

LETTRES INÉDITES

DE

HUGUES DE LIONNE

XI

A Paris, ce 27e mars 1657.

J'ai reçu la lettre dont il vous a plu de me favoriser du 14 du courant, avec les pièces touchant mes preuves de noblesse que vous m'avez envoyées.

J'ai parlé au sieur Sibut, qui m'a promis d'écrire au sieur de Saint-Nazaire [1] de vous parler et de conclure avec vous, ce que je vous prie de faire, quand enfin il ne vous donnerait que 23,000 francs.

L'affaire que vous savez est toujours au même état, et mes amis travaillent plus que moi et avec plus d'ardeur à l'avancer. Je vous avoue que j'y suis extrêmement froid et quasi plus. Aussi, à dire vrai, le râtelier est bien haut et demeure toujours au dernier mot à 1,400,000 francs, qui

(1) André Basset, sieur de Saint-Nazaire, avocat, garde des sceaux au parlement de Grenoble. Il fut le dernier de sa branche.

est une somme immense pour un homme qui a six enfants, qui pourraient aller à l'hôpital, si la mort me surprenait.

Je vous prie de faire tenir la lettre ci-jointe à M. du Passage [1], où vous apprendrez qu'il sera.

M. Cot, qui m'est venu voir, m'a dit qu'étant venu en compagnie de M. Aubert [2], agent de M. de Chevrières, celui-là s'était expliqué en chemin qu'il avait charge de son maître de me remettre tous ses intérêts dans le différend qu'il a avec mon cousin de Claveyson; mais je n'ai pourtant point encore vu ledit Aubert.

XII

A Berni, ce 4e mai 1657.

Je vous supplie de rendre la réponse que je fais à une lettre dont M. l'évêque d'Albi [3] m'avait favorisé, et de faire tenir aussi ma lettre ci-jointe à M. de La Tivolière.

J'ai vu enfin M. de Trilleport [4], qui m'a dit une chose de votre part qui m'a ravi, que mon père souhaitait de quitter Gap et de venir achever ses jours dans sa famille. Je suis

---

(1) Aimar de Poisieu, marquis du Passage, maistre de camp, mort sans alliance, le dernier de sa race, à Lyon, le 8 juin 1688, faisant héritier le deuxième fils du maréchal de Créqui.

(2) Son fils, Pierre, devint seigneur de La Bâtie, trésorier de France en Dauphiné et contrôleur général des gabelles de 1696 à 1704.

(3) Gaspard de Daillon, évêque d'Agen en 1631, transféré à Albi en 1635, commandeur des ordres du roi en 1662, mort le 24 juillet 1676. Le siége d'Albi fut érigé en métropole après la mort de ce prélat, en faveur de Hyacinthe de Cerrani, évêque de Mende.

(4) Louis Aubri, sieur de Trilleport, conseiller du roi en 1645.

assuré que, l'exécutant, il en aura plus de satisfaction qu'il ne s'en promet et qu'il la trouvera tout autre qu'il ne la vit à Saint-Vallier. Il n'est point nécessaire pour cela d'attendre qu'il ait résigné son évêché. Au contraire, il me semble que je pourrai mieux prendre ces mesures-là avec lui-même. Il suffira qu'en venant il soit tout résolu de ne plus retourner à Gap, car après nous aurons bientôt mis sa conscience à couvert. Je le prendrais au mot dès à cette heure et le supplierais de venir sans délai, n'était que je ne sais si je pourrai ou mieux dire si je dois refuser l'honneur qu'on me veut déférer du plus beau et du plus important emploi que le roi puisse jamais donner, qui est celui d'ambassadeur extraordinaire en Allemagne dans la conjoncture de l'élection d'un empereur. Le roi y veut envoyer une ambassade d'éclat, comme le fit le feu roi pendant les mouvements de la guerre de Bohême, qui y envoya MM. le duc d'Angoulême [1], de Béthune [2] et de Châteauneuf [3]. On me

(1) Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, né le 20 avril 1573, au château du Fayet, près Grenoble. Il entra d'abord dans l'ordre de Malte, puis épousa en 1591 Charlotte de Montmorency, combattit pour Henri IV, ensuite conspira contre lui, ce qui le fit arrêter et condamner à mort. Rendu à la liberté en 1616, il fut mis à la tête de l'ambassade envoyée en 1620 à l'empereur Ferdinand II. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1650. Sa veuve, Henriette de La Guiche, qu'il avait épousée en secondes noces très-âgé, lui survécut longtemps et ne décéda que le 10 avril 1713, à 92 ans.

(2) Philippe de Béthune, comte de Selles et de Charost, lieutenant général en Bretagne, chargé de plusieurs ambassades, mort en 1649, âgé de 88 ans.

(3) Charles de L'Aubépine, marquis de Châteauneuf, né en 1580, chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller au parlement de Paris, envoyé en Allemagne, ambassadeur à Venise et en Angleterre, garde des sceaux en 1630, arrêté et détenu prisonnier au château d'Angoulême de 1633 à 1643, rentré en grâce et décédé gouverneur de la Touraine, le 17 septembre 1653.

propose d'aller avec un prince, qui supportera la meilleure partie de la dépense, pendant que je serai principalement chargé des affaires, en quoi consiste le véritable honneur. J'ai répondu déjà que je l'accepterais selon la personne à laquelle on me voudra joindre; car il y en a de cette humeur avec qui je n'irais pour rien au monde. Entre vous et moi, je crois que la chose tombera sur M. le maréchal de Grammont et sur moi, et, en ce cas, j'irai avec plaisir. Mais il faut, s'il vous plaît, le tenir fort secret. Ce ne sera qu'un voyage de cinq ou six mois, l'élection devant se faire par la *bulle d'or* [1] justement trois mois après la mort de l'empereur [2]. Ainsi mon père pourrait préparer les choses pour venir en automne, quand même alors je ne serais pas de retour.

Pour la charge que vous savez, c'est moi qui ai rompu, contre le sentiment de mes amis, voyant qu'on n'en voulait rien rabattre au dernier mot de 1,400,000 francs, qui est une somme qui a ému mon indignation, quoiqu'on me donnât les moyens de n'en fournir du mien qu'un million. D'autres plus avides peut-être n'auraient pas usé de la sorte.

Je vous envoie une lettre que Sibut a reçue de Saint-Nazaire, avec lequel je vous prie de conclure. Vous verrez les conditions qu'il demande, dont la plupart sont bien superflues. Je demeure pourtant d'accord de toutes et même de celle d'employer ses deniers à l'achat de quelque terre

---

(1) La bulle d'or par excellence rendue en 1366, résultat des travaux de deux diètes et qui a réglé le droit politique de l'Allemagne jusqu'en 1806. Elle fixait à sept le nombre des électeurs.

(2) L'empereur Ferdinand III, né le 13 juillet 1608, roi de Hongrie en 1625, de Bohême en 1627, des Romains en 1634, succéda à son père en 1637 et mourut en 1657. Il eut pour successeur Léopold II.

dans dix-huit mois. Il n'y a que celle de la garantie qu'on lui vend lesdits biens pour nobles, sur laquelle il le faut faire expliquer. Car je ne prétendrais pas, s'il y avait quelque nouveau règlement dans la province sur le fait des tailles, être lié à perpétuité. Il semble que cette obligation ne doive aller que jusqu'au jour du contrat de vente.

Je suis bien aise que mon cousin l'abbé de Lesseins vous ait envoyé une relation de notre petite fête. J'ai eu depuis une seconde visite de Mgr le duc d'Orléans, lorsqu'il s'en est retourné à Blois. Cependant j'ai curiosité de voir de quelle façon mon cousin vous avait écrit de la première, puisque vous me marquez qu'elle a été vue de tant de gens, et je vous prie de me l'envoyer.

XIII

A Paris, ce 25e mai 1657.

Le roi a nommé M. le maréchal de Grammont et moi ses ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires en Allemagne. On nous pressera fort de partir, la diète de Francfort pour l'élection de l'empereur étant intimée au 14e d'août. Je crois que nous prendrons notre chemin par Lyon et de là à Brisac, si on nous refuse des passeports en Flandre; en ce cas, j'espère l'honneur de vous y embrasser. Selon le calcul que je fais et la splendeur avec laquelle je suis résolu de soutenir cet honneur, je trouve que je ne serai pas quitte des seuls préparatifs de mon équipage pour 40,000 écus, sur laquelle somme sera la dépense courante. Je mène douze

pages. Si M. Robert [1] y veut venir, je lui garderai une place. Vous direz qu'il est un peu grand; mais la coutume en ce pays-là est de n'en avoir que de 19 à 20 ans. J'écris à mon cousin de Champfagot [2] que s'il veut être de la partie il sera le bienvenu [3].

Je vous rends mille grâces de m'avoir ouvert les yeux sur le danger qu'il y a de traiter avec des esprits tels que le sieur de Saint-Nazaire. Je vois très-clairement toutes vos raisons, qui ne peuvent être plus fortes, et s'il veut conclure avec moi, il faut que ce soit à des conditions honnêtes et accoutumées entre gens d'honneur et surtout qui ne laissent aucune queue à des procès. Ma femme est majeure il y a plus de seize mois [4] et ratifiera le traité dont nous convien-

---

(1) Ce jeune Robert est le page qui avait été envoyé de Grenoble pour faire partie de la maison de Hugues de Lionne pendant son ambassade à Rome.

(2) Hugues de Valernod, sieur de Champfagot et du Fay, fils de Jean de Valernod et de Louise de Lionne. Il épousa en 1630 Anne Mistral, fille de Laurent, conseiller au parlement. Cette famille, originaire de Saint-Vallier, anoblie en la personne d'Alexandre, maître en la chambre des comptes, comptait parmi ses membres, à la même époque, Marie de Valernod, qui avait été unie à Jean-Claude Tournet de Theys, seigneur d'Herculais, « l'exemple des vertueuses de son temps, la gloire de son sexe par son » esprit, l'honneur de son siècle par sa piété et le modèle des épouses qui » veulent plaire à Dieu et s'accommoder aux volontés d'un mari ». (Guy Allard, *Dict.*) Elle mourut en 1654 et fut inhumée dans l'église des Pères Jésuites. Son oraison funèbre fut prononcée par le Père Morin. (Mns. de 155 pp., à la biblioth. de Saint-Pétersbourg.) Salvaing de Boissieu a aussi composé plusieurs pièces de vers en l'honneur de cette pieuse dame. (*Mélanges.*)

(3) A l'imitation du roi et pour lui faire honneur à l'étranger, ses ambassadeurs avaient toujours une suite aussi nombreuse que fastueuse, composée de gentilshommes, de pages, d'artistes et de serviteurs de toute sorte, avec de brillants équipages et des chevaux de prix.

(4) Ce qui fait connaître que Paule Payen, femme du ministre, était née au commencement de l'année 1631, et qu'à l'époque de son mariage elle n'avait que quatorze ans et demi.

drons. Je vous renvoie sa lettre. Je demeure d'accord de la somme qu'il veut donner. Si vous pouvez vous accorder ensemble des autres conditions, je vous prie d'achever, sinon de laisser tout là, attendant quelque meilleure occasion. Enfin, je vous conjure de faire comme si c'était pour vous-même.

XIV

A Paris, ce 5e juin 1657.

Je suis si accablé dans les préparatifs de mon équipage que je ne puis avoir la satisfaction de vous entretenir qu'un moment. Si le petit Robert vient, je crois que je ne lui ferai pas prendre la livrée de page, car j'en ai mon nombre complet, n'ayant pu me défendre d'en prendre quatre ou cinq dont je prétendais lui réserver une place; mais en ce cas je m'en servirai pour gentilhomme.

Si Beaupère songeait à revenir près de moi, je vous prie de l'en empêcher. Ce n'est pas que je ne sois satisfait de son service et de son affection, mais je ne trouve aucune place à lui donner chez moi. Il n'y avait que celle de valet de chambre, qu'il ne voulut pas, et quand il la voudrait à présent, cela ne se pourrait plus : j'en ai déjà quatre, dont l'un est chirurgien et l'autre tapissier.

Je vous envoie une expédition que j'ai reçue de Rome pour mon père, qui est pour sa pension qu'il s'est réservée sur Solignac, dont on m'a enfin adressé les bulles pour mon fils [1]. Je vous prie de la lui envoyer.

---

(1) Malgré ces bulles, aucun des fils de Hugues de Lionne ne fut abbé de Solignac. Artus, évêque de Gap, a été titulaire de cette abbaye jusqu'à sa mort.

Mon cousin l'abbé de Lesseins avait comme résolu d'être du voyage d'Allemagne, mais il a depuis changé d'avis, je ne sais pourquoi. J'oubliai dernièrement de vous marquer que si mon cousin, votre fils [1], voulait être de la partie, il serait le très-bien venu. Je crois néanmoins que vous n'en aurez pas douté.

Si jamais vous vous êtes employé avec chaleur et adresse pour les choses que j'ai pris la liberté de vous recommander, je vous conjure instamment de le faire pour servir M. d'Albertas [2], maître des requêtes, à qui j'ai la dernière obligation dans ma grande affaire, où il a paru hautement mon principal contre-tenant contre le rapporteur, qui m'était contraire. Mon cousin de Lesseins [3] se trouve de ses juges. Son père s'est chargé de lui en parler de ma part comme il faut, et je vous supplie de le faire envers les autres avec toute l'efficace possible. Je vous prie même, dès que vous apprendrez son arrivée à Grenoble, où il doit se rendre bientôt, de le prévenir et lui aller offrir vos services. Enfin je me suis engagé de parole qu'on fera l'imaginable pour lui faire avoir raison et principalement dans son affaire. Je vous conjure de supplier M. le président de La Coste [4] de nous

---

(1) Joachim de Lionne.

(2) Pierre d'Albertas, seigneur de Gémenos, de Vers, de La Penne et autres lieux, prit d'abord le parti des armes et ensuite celui de la robe; il fut conseiller du roi en ses conseils d'État et privé en 1651 et maître des requêtes ordinaires de son hôtel. Il avait épousé 1° Isabeau de Vaudestrade, 2° Jeanne de Rodèze. Il était fils d'Antoine-Nicolas, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine de 200 hommes de guerre, et frère cadet de Sébastien, conseiller au parlement d'Aix.

(3) Sébastien de Lionne, conseiller au parlement de Grenoble.

(4) François de Simiane de La Coste, conseiller au parlement du 4 novembre 1649, président du 28 février 1655, en remplacement de Claude, son père, décédé le 29 décembre 1683. Il avait été marié avec Anne Audeyer, fille de Jean-Claude Audeyer, président au parlement, et en secondes noces avec Anne Pourroy, dont il eut deux fils.

donner ses amis en cette occasion, qui ne me saurait jamais être plus à cœur.

XV

A Francfort, ce 22e mars 1658.

J'aurais bien souhaité que ce voyage d'Allemagne n'eût point interrompu notre commerce de lettres, n'ayant guère de joie plus sensible que quand je reçois de vos nouvelles; mais j'avoue que j'ai été si paresseux à vous en demander, que vous avez eu tout sujet de ne m'accorder cette grâce que de loin en loin. Votre dernière lettre est du jour des Rois. J'ai lu avec grand plaisir les vers dont elle était accompagnée, de M. de Saint-Firmin [1], sur la fauvette de M. Pélisson [2], qui m'était une pièce connue dès les premiers jours de sa naissance. Ainsi je n'ai rien à désirer pour l'in-

---

(1) Alphonse de Simiane de La Coste, abbé de Saint-Firmin et de Saint-Chignian, fils de Claude, seigneur de Montbivos, président au parlement, et de Louise du Faure de La Rivière, mort à Paris en 1681. Chorier fait l'éloge du talent poétique de ce personnage peu estimable, à qui on attribue des vers obscènes. Néanmoins, Guy Allard ajoute ceci : « L'abbé de Saint-Firmin, dont la mort fait encore gémir tous les honnêtes gens de notre province, qui était l'amour et l'ornement de sa patrie, dont le savoir était profond et la bonté admirable. » *(Bibliot., Hist. de Dauphiné.)*

(2) Paul Pélisson-Fontanier, né à Béziers en 1624, mort à Versailles en 1693. Enveloppé dans la disgrâce de Fouquet, qui l'avait fait son commis et conseiller d'État, il fut détenu pendant quatre ans à la Bastille. Rentré en grâce, après avoir abjuré le protestantisme, il devint membre de l'Académie française, maître des requêtes, etc. C'est de lui qu'on a dit qu'il abusait de la permission qu'ont les hommes d'être laids.

telligence de cette seconde. Quand notre parent voudra entreprendre de plus grandes choses, on voit bien qu'il y réussira merveilleusement bien, parce qu'il est sorti si galamment d'un sujet assez stérile.

Je ne crois pas que l'élection de l'empereur se fasse guère avant le mois de juin, dont celui qui le doit être est sans doute encore plus fâché et plus en impatience que moi; de sorte que s'il y a quelques-uns de Messieurs nos compatriotes qui veuillent voir la cérémonie, ils ont du temps de reste pour se rendre ici.

Nous avons eu la semaine passée les entrées du comte de Pegnarenda [1] et du roi de Hongrie [2], qui, sans vanité, n'ont pas effacé la nôtre et n'ont servi qu'à la relever davantage. Dans peu de jours nous verrons celle des électeurs de Saxe [3] et de Trèves [4] et du prince Maurice de Nassau [5], ambassadeur de Brandebourg. Ainsi nous aurons toute l'assemblée complète.

Je vous envoie un second mémorial [6], que nous avons

---

(1) Gaspard de Bracamonte, comte de Pegnarenda, président du conseil des ordres, des Indes et d'Italie, conseiller d'État, vice-roi de Naples, ambassadeur d'Espagne à la paix de Munster, mort à Madrid en 1676.

(2) Léopold-Ignacè, deuxième fils de Ferdinand III, élu roi de Hongrie le 22 juin 1655 et empereur d'Allemagne en 1659, mort le 5 mai 1705.

(3) Jean-Georges II, né le 31 mai 1613, électeur de Saxe en 1656, mort le 1er septembre 1680.

(4) Charles-Gaspard de Leyen ou de La Pierre, archidiacre de Trèves, puis coadjuteur de l'archevêque Philippe-Christophe de Seteren, inauguré le 12 mars 1652, mort le 1er juin 1676.

(5) Guillaume-Maurice, prince de Nassau-Siegen, ambassadeur de l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, décédé le 2 février 1691.

(6) Hugues de Lionne envoyait régulièrement à son oncle une copie des mémoires diplomatiques qu'il avait rédigés : ce qui explique la possession par Joachim, fils de ce dernier, de registres très-nombreux.

présenté au collége électoral il y a quelques jours, par lequel vous comprendrez à peu près toutes les affaires que nous pouvons avoir ici et qui sont de quelque conséquence. C'est un écrit, quoique court, qui m'a coûté quelque travail, parce que, comme il aura ses répliques, il en a fallu peser jusqu'aux moindres choses et jusqu'aux mots mêmes. Je vous prie de le communiquer à M. de Boissieu [1] et puis de l'envoyer à mon père. Vous ne sauriez croire combien je me suis fortifié en mon latin, que je pensais avoir entièrement oublié au sortir de l'école. L'usage fait tout en cela. Cependant cette appréhension faillit à me faire refuser cet emploi. Vous auriez plaisir à me voir soutenir deux heures durant, presque tous les jours, les conversations de nos députés allemands, et je puis vous jurer, sans beaucoup de vanité, puisque ce n'est pas chose qui vaille, qu'âme qui vive, autre que moi, n'a mis un seul mot dans les deux mémoires ci-joints.

Je vous prie de faire un compliment de ma part à M. le président de Saint-André sur son mariage [2] et de lui témoigner que personne ne s'intéressera jamais plus que moi en toutes ses satisfactions. Madame de La Rivière [3] a fait

---

(1) Denis Salvaing de Boissieu, né à Vienne, le 21 avril 1600, lieutenant général au bailliage de Graisivaudan, premier président de la chambre des comptes de Dauphiné, mort au château de Vourey, le 10 avril 1683. Il s'était marié en 1632 avec Élisabeth Déagent, fille de Guichard, président de la chambre des comptes, qui résigna en faveur de son gendre en 1639. Salvaing de Boissieu est l'auteur de l'*Usage des fiefs*. « Il était pour ainsi » dire de toutes les nations, parce qu'il savait tout. Ses écrits témoignent » de son éloquence. Rome en peut parler, y étant été en qualité d'orateur » avec feu le maréchal de Créquy. » (Guy Allard, *Dict.*)

(2) Nicolas Prunier de Saint-André avait épousé Marie du Faure.

(3) Louise Frère, veuve d'Antoine du Faure de La Rivière, qui était décédé le 8 novembre 1657.

paraître sa prudence en ce rencontre. Il est sans doute qu'elle ne pouvait mieux choisir, ni un plus galant homme.

Je vous prie aussi de baiser les mains de ma part à Madame Revol [1] et de lui dire que M. son fils et M. son frère, comme elle voudra, est un très-galant homme, très-sage, très-civil, et a autant d'esprit que gentilhomme que j'aie encore vu.

Exhortez mon cousin de Claveyson à surmonter toutes les difficultés qui lui peuvent faire obstacle à avoir la charge de M. du Faure [2]. Il reste encore ce pas à faire, à quelque prix que ce soit, pour l'établissement de sa fortune et de sa maison.

J'ai payé ici, il y a quelque temps, 40 pistoles [3] pour l'achat d'un cheval qu'on lui a envoyé. S'il veut me les faire tenir par quelque voie, elles serviront pour payer un jour de ma dépense.

XVI

A Francfort, ce 9e avril 1658.

J'ai été surpris d'apprendre que cette bagatelle d'inscription que je fis ici dernièrement soit allée jusqu'à vous et même par deux voies différentes. Elle ne méritait pas sans doute

---

(1) Elle était femme de Pierre de Revol, seigneur des Avenières, d'abord procureur général à la cour des aides de Vienne, puis conseiller au parlement de Metz, mort en 1704, laissant trois fils.

(2) La place de président au parlement de Grenoble, laissée vacante par la mort d'Antoine du Faure, arrivée le 8 novembre précédent.

(3) Environ 440 francs.

de paraître devant des yeux si délicats que ceux que vous me marquez, et je ne l'avais jugée supportable qu'à des yeux allemands, noyés pour l'ordinaire dans le vin. Je vous puis assurer que je l'écrivis dans un instant, sans l'avoir méditée. Il est vrai que la matière m'était assez présente à l'esprit pour n'y pas hésiter beaucoup, à présent que je me suis fortifié dans mon latin. Mon père n'aurait pas eu occasion d'y souhaiter le mot *tertium* au lieu de *tertio*, si on vous l'avait envoyée fidèlement comme je la mis dans le livre. *Tertium* y est tout de son long [1], et *tertio* aurait été, à mon sens, un mot inexcusable, s'il n'y entrait même du solécisme. Ainsi, il sera aisé de le satisfaire, puisque je l'ai prévenu dans son sens. J'en ferai reproche au sieur Guille, afin qu'il songe mieux une autre fois à ce qu'il pourrait mander de moi. Je vous ai depuis cela adressé un écrit d'autre nature, qui m'a coûté un peu plus d'application et de travail. Je serais bien aise d'en apprendre le jugement de M. de Boissieu, à qui je vous priais de le communiquer.

Je suis fâché de vos brouilleries provinciales et aurais bien souhaité de savoir si M. de Franc s'est disposé à vous comparaître à Paris à son ajournement. J'espérais de l'y revoir, car ces Messieurs les Électeurs [2] depuis leur arrivée trouvent la cour si incommode à leur bourse, qu'ils se hâtent tous plus qu'on croirait pour faire un empereur.

---

(1) Le mot *tertium* figure en effet dans toutes les copies de cette improvisation.

(2) Dans les dépêches que nous avons sous les yeux on trouve la preuve que, à la veille de l'élection de l'empereur, la France disposait des voix des électeurs Palatin, de Bavière, de Mayence, de Trèves et de Cologne, moyennant une gratification de 100,000 écus à chacun d'eux, dont 60,000 comptant et le reste après l'élection, si elle était faite à la satisfaction du roi. La même somme était promise à l'électeur de Brandebourg, qui cepen-

Nous avons eu quelques démêlés ces jours-ci avec celui de Saxe, que les Espagnols avaient voulu porter par leurs artifices à nous faire une espèce d'affront touchant les visites; mais la fin a été qu'il lui est retombé dessus, comme il paraîtra si le roi, à qui nous en avons donné part, trouve à propos que la relation en soit publiée.

XVII

A Mayence, ce 19e août 1658.

Nos Dauphinois s'en revont, qui vous diront toutes nouvelles [1]. M. le maréchal de Grammont part dans quatre jours, et je m'arrête pour huit ou dix jours de plus, afin de mettre la dernière main à une affaire importante qu'il nous

---

dant ne s'engageait à rien pour l'élection; 7,200 rixdales au sieur Iena, intime confident de ce prince; 300 pistoles à chacun des secrétaires d'État de ces électeurs; 6,000 rixdales aux comtes de Furstemberg; 40 pistoles au fils du syndic de Francfort; enfin 300,000 écus au roi de Suède, avec qui Louis XIV avait donné pouvoir à ses ambassadeurs de négocier en son nom un traité d'alliance. Comme il n'y avait point alors à Francfort de banquier qui pût acquitter toutes ces sommes, on envoya une voiture chargée d'argent par la Franche-Comté et l'Alsace. Enfin, pour faire la part à tout le monde en fait de gratifications, nous ajouterons que le principal négociateur ne fut pas non plus oublié. Ainsi le roi fit don à Hugues de Lionne, le 25 novembre 1659, de 25,000 livres de rente sur le duché de Bar, et le 4 décembre 1660 il l'autorisa à vendre ces rentes. Il lui permit en outre, le 22 août 1661, de recevoir en présent une somme de 15,000 livres de l'archiduc d'Inspruck, pour la satisfaction du traité de Munster, et huit chevaux de carrosse de l'archevêque de Trèves, le 18 juin 1662.

(1) Les nouvelles de l'élection de l'empereur Léopold II, fils de Ferdinand III, qui avait eu lieu le 18 août à Francfort.

reste à faire [1]. J'envoie ma vaisselle d'argent à la suite dudit maréchal; mon train le suivra peu de jours après, et, pour mon retour, ma femme, mes enfants et moi prenons la voie de Hollande et de la mer, qui est un secret, au moins pour ce qui regarde ma personne, que nos Dauphinois ne vous auraient pas su dire. Je fais état d'être à Amsterdam le 12e du mois prochain et peut-être après cela de toucher l'Angleterre [2]. Ainsi il y aura peu de parties de l'Europe que je n'aie parcourues. C'est travailler pour son épitaphe [3] et rien au delà.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez favorisé du dernier mois passé et vous remercie de toutes vos nouvelles. Mon cousin a mal fait, ce me semble, de perdre l'occasion de mettre une charge de président dans sa maison. Il est vrai qu'il doit mieux savoir ses affaires que les autres.

Faites, je vous prie, mes compliments à M. d'Albertas, à qui je conserve de très-vives obligations. Voici un mot de réponse pour M. de Chaulnes [4].

---

(1) La fameuse ligue du Rhin, signée le 15 août, qui lui fit beaucoup d'honneur et qui rendit nécessaire la paix des Pyrénées.

Cette confédération, qui conférait à Louis XIV le protectorat de l'Allemagne occidentale, comprenait les électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Bavière, l'évêque de Munster, le roi de Suède, les ducs de Brunswick et de Lunébourg, le landgrave de Hesse-Cassel. L'année suivante, le landgrave de Hesse-Darmstadt, le duc de Wurtemberg, l'électeur de Brandebourg, les évêques de Bâle et de Strasbourg, les comtes de Waldeck, les margraves d'Anspach accédèrent à la ligue du Rhin.

(2) Hugues de Lionne n'alla point en Angleterre, à cause de la mort de Cromwel, arrivée le 13 septembre 1658.

(3) Allusion à ce passage de l'Écriture : *Titulum sepulchri laborant.*

(4) Claude de Chaulnes, « dont l'esprit et le génie ont été si heureux et » qui a eu pour amis tous ceux qui l'ont connu » (Guy Allard, *Dict.*), premier président des trésoriers de France en Dauphiné, en remplacement d'Antoine de Chaulnes, seigneur de Veurey, son frère, marié à Marguerite

XVIII

A Lyon, ce 18e décembre 1658.

J'ai reçu votre lettre du 15e et été ravi de voir que vous continuiez dans la pensée que je vous ai inspirée pour l'avancement de mon cousin, et que tout ce que vous avez de parents, d'alliés et d'amis vous fortifient dans ce sentiment. Pour ce qui regarde mon fait et que je vous ai offert, assurez qu'il ne manquera pas et que je vous ai plus d'obligations selon mes inclinations de vouloir l'accepter qu'à moi de le recevoir.

Je n'ai point vu M. Servien [1] depuis la réception de votre lettre, et je ne m'en suis pas pressé, parce que j'ai vu dans votre billet séparé que vous aviez d'ailleurs trouvé les 26,000 francs, et qu'aussi M. le président de La Coste m'a fait entendre que, quelque chose qu'ait dite M. de Fiançaye [2], il n'est pas si prêt de payer sa dette, outre que je crois pouvoir vous répondre qu'il fera la chose si M. de Fiançaye paie, et qu'après tout, quand tout cela manquerait, je me

---

de Chissé. Son fils, Paul, fut évêque de Sarlat en 1701, puis de Grenoble, où il mourut en 1725. La famille de Chaulnes était originaire de Picardie. Une branche alla s'établir à Paris et y fit une haute fortune. (Voy. *Docum. biograph. sur Claude de Chaulnes*, par Jules Ollivier.)

(1) Ennemond Servien, président en la chambre des comptes.

(2) Louis Bazemont, sieur de Fiançaye et de Saint-Égrève, vibailli de Vienne du 27 janvier 1652, conseiller au parlement de Grenoble du 12 juin 1655, marié à Éléonor-Émé de Saint-Julien. Famille fondue en celle de Marcieu.

mettrai plutôt en votre place en l'affaire de M. de Bonrepos [1] et vous fournirai les 26,000 livres, que de permettre que vous manquiez ce coup, faute de les avoir. Assurez-vous aussi que si on modérait les taxes au-dessous de 80 livres, vous jouirez encore du bénéfice autant qu'il sera en mon pouvoir, et enfin que je n'oublierai rien de possible pour votre séance et votre avantage, en quoi j'aurai bien plus de plaisir que s'il s'agissait de me procurer à moi-même un avantage bien considérable.

Je ne sais si vous vous serez souvenu d'envoyer à mon père un de ces petits livres, qui sont plus courus que la chose ne mérite : il est vrai que c'est plutôt pour la matière que pour la forme.

Quand vous verrez M. de Claveyson, je vous prie de lui dire de ma part que j'ai sur ma table son marquisat scellé et bridé [2] et que je ne le retiens que pour y faire mettre la signature d'un secrétaire d'État, après quoi je le remettrai à son frère, quand il sera de retour.

Si M. de Charmes [3] n'était pas à Grenoble, je vous prie

---

(1) Claude Moreau de Bonrepos, avocat consistorial à Grenoble, juge général de la baronnie de Serrières, puis ambassadeur à Londres. Il épousa le 10 janvier 1659, Dorothée de Montchenu de Beausemblant, dont descendait au sixième degré Ludovic Saint-Max de Bonrepos, décédé en août 1876 à Saint-Rambert (Drôme), étant trésorier-payeur général du Tarn, et laissant deux filles de Fanny Bersolle.

(2) Sébastien de Lionne, créé marquis de Claveyson par lettres de décembre 1658.

(3) Jacques Coste, comte de Charmes, conseiller au parlement du 24 janvier 1627, en remplacement de Claude de Portes, son oncle, président du 15 février 1659 (office créé), décédé le 26 mars 1676. Il acheta la seigneurie de Peyrins des commissaires du roi et fit ériger en sa faveur, en 1652, le comté de Charmes. Il eut un fils, nommé comme lui Jacques, qui fut aussi président au parlement et qui, n'ayant pas d'enfant, fit héritière sa tante, Anne-Françoise, femme d'Alexandre Béranger du Gua, maréchal de camp.

de faire présenter ma lettre au parlement par les moyens que vous jugerez à propos.

XIX

A Lyon, ce 25e décembre 1658.

Je dois réponse à trois de vos lettres. Mon oncle [1] m'a chargé de vous mander que tout l'argent qu'il aura sera de tout son cœur à votre disposition, sans parler de substitution à l'affaire de M. de Bonrepos.

Je me trouve fort embarrassé dans la prière que vous me faites de la nouvelle remise de 4,000 livres. Dans le même temps j'ai une peine indicible du côté de Paris (et ne sais même encore ce qu'en réussira) pour maintenir l'affaire aux 74,000 livres que je vous ai dites, pour ce que M. le procureur général [2], sur les avis qu'il a de Grenoble qu'il n'aura pas assez de charges pour tous les prétendants à 90,000 livres, si on les veut vendre toutes à ce prix-là, ne se veut point relâcher à les donner aux quatre conseillers de 80,000 et les droits du marc d'or [3] et croit encore leur faire une grâce singulière, puisque le roi y perd 40,000 francs bien clairs.

J'avais vu ce nouvel obstacle peu de jours après votre départ et avant qu'avoir reçu votre lettre par laquelle je vois que vous désirez ne payer que 70,000 livres. Je lui avais

---

(1) Ennemond Servien, alors ambassadeur en Savoie.

(2) Fouquet, procureur général au parlement de Paris et surintendant des finances.

(3) Le marc d'or était un impôt sur l'achat des offices d'environ six et demi pour cent du prix.

écrit fort pressamment pour l'obliger à trouver bon que, quelque chose qu'il résolût touchant les quatre conseillers, je vous tinsse la parole que je vous ai donnée de sa part et de la mienne que vous auriez une charge pour 70,000 livres, et même, pour le convier encore plus, je lui mandai que vous paieriez comptant les 44,000 livres et que je vous prêterais les 30,000 livres restantes, que vous n'aviez pas; de sorte que je ne sais comme me retirer aujourd'hui de cette avance. Je le ferais pourtant, si je pouvais espérer d'y réussir. Mais je vois clairement que ce serait sans fruit et peut-être pour ces 4,000 livres-là nous manquerions le tout et qu'il pourrait faire délivrer les provisions à un autre, me payant après de quelque prétexte. Vous pouvez bien voir que je serais ravi que vous l'eussiez pour 50,000, voir pour rien, et que je serais plus aise de vous épargner ces 4,000 livres que si j'en gagnais 10,000 moi-même. Ainsi, ce que je ne fais pas, vous me ferez la justice d'être persuadé que je le tiens absolument impossible. Mandez-moi donc, s'il vous plaît, votre dernière résolution, si vous voulez y entendre ou non aux 74,000 livres, en cas que j'écrive une réponse favorable pour cela, comme je l'espère, puisque moi aujourd'hui lui écrivant, je lui ferai valoir les services que vous rendez et que vous êtes capable de rendre dans la suite [1]. Quand j'aurai la réponse de Paris et la vôtre, la chose sera bien aisée à ajuster pour les provisions, qu'il est vrai que le sieur Alliez [2] n'a pas, mais qui viendront bientôt pour

(1) Il s'agissait de l'achat pour Joachim de Lionne d'une charge de conseiller au parlement de Grenoble, dont les lettres de nomination sont du 19 janvier suivant.

(2) Samuel d'Alliez, seigneur de La Tour, receveur des finances en Dauphiné, fils de Guillaume et de Jeanne Odde. Famille originaire de Toulouse.

l'obligation des 30,000 livres sans intérêts pour quatre ans. Envoyez-m'en un projet comme vous l'entendrez et je vous en manderai après mon avis.

J'oubliais de vous dire que je crois même que M. le procureur général voudra pour la conséquence que l'achat paraisse à 90,000 livres et au moins à 80,000; mais cela ne vous importe, pourvu que celui qui sera chargé de la recette vous en donne quittance entière.

Je n'ai point encore pu satisfaire l'impatience que j'ai de voir M. de Saint-Didier, ne sachant où il est logé et ayant beaucoup plus d'affaires depuis sept ou huit jours que vous ne m'en avez vues.

J'attends aussi M. d'Aviti [1], et je crois que je le ramènerai sur les deux sujets dont j'ai à lui parler.

Je vous conjure de nouveau de ne rien oublier pour bien assister le sieur d'Alliez en toutes les affaires dont il s'est chargé, quand il sera de retour. Il s'est déjà fort loué de vous à Paris par toutes les lettres qu'il a écrites.

---

(1) Claude d'Aviti, venu de Tournon, maître en la chambre des comptes de Grenoble en 1649, allié à Marie de Murinais, dont il n'eut qu'une fille, qui fut mariée à Antoine Murat de L'Estang, président au parlement. Il était fils de Pierre d'Aviti, auteur assez fécond, anobli en 1610, seigneur engagiste de la terre de Moras, et de Marguerite de L'Estang.

(A continuer.)

D.r Ulysse CHEVALIER.

GRIGNAN RELIGIEUX

(Suite. — Voir 42e livr.)

CHAPITRE III.

Église Saint-Jean-Baptiste.

Saint-Vincent, par sa situation hors du bourg et son isolement, était incommode. On songea à construire une autre église dans l'enceinte.

Le dimanche 23 septembre 1414 furent choisis les hommes qui devaient s'occuper de la construction. Ceux-ci, le dimanche suivant, décidèrent de la faire aux *chaseaux de Metelin*, et on imposa à chaque habitant des corvées et des fournitures. André Goyrand fut chargé de diriger et visiter l'ouvrage.

Malgré ce fervent commencement et des legs en faveur de l'œuvre, les syndics étaient encore réduits, le 23 janvier 1427, à protester devant le bailli contre les deux ouvriers qui avaient pris l'ouvrage, pour le retard coupable mis à la construction de l'église, et à les déclarer responsables de la perte de la chaux qui se gâtait. Encore ce fut inutile. En janvier 1428, on prêtait les matériaux préparés, chaux, tuiles, poutres, à des particuliers.

En novembre 1431, on charge du travail deux autres ouvriers et on impose une taille aux habitants. Les riches sont taxés à 9 gros 1/2, les moyens à 6 gros 1/2 et les pauvres à 4 gros 1/2. Mais les nouveaux ouvriers ne font pas plus que les premiers, et après la construction d'un mur, l'année suivante, par

un cinquième ouvrier, le principal de l'œuvre est confié, en 1434, à un sixième, Jean Guillot, qui fut si actif, que l'ouvrage était fini et les comptes réglés avant la fin de 1435.

Outre un chœur ou *presbiteri a iiii^ire arcs, et dessus una crota an iiii pans de peyra pautreria, et un grand arc apres lo presbiteri per faire la nauf de la glieysa*, prévus par le devis, les mensurations constatèrent la construction de la *chapella de Monsignor* et d'un *cluchier*, situé vers la porte. Le tout comprenait 134 cannes; 3 palmes et demie de muraille, payées à raison d'un florin *per cana contant vuyt per plen*. Peu cher ! dira-t-on. C'est vrai ; mais le devis portait : *li vila le deu aver tot atrait en plassa et sonhar de manobras, que le dit Guillot non y meta si non la man.*

Commune et particuliers rivalisèrent de zèle pour rendre la nouvelle église digne du culte divin. Alix Auriol et Jacques Gachon donnèrent une maison curiale à proximité, avec 20 florins pour la réparer. Le 23 avril 1458, Mgr de Lande, évêque, vicaire-général de l'évêque de Die et Valence, dédia le maître-autel à saint Jean-Baptiste et y célébra la messe. Enfin, le 19 mars 1463, on donna à Michel Jeannet le prix fait de blanchir l'intérieur, des quatre côtés, et d'y faire des raies noires et quadrangulaires, tout comme on voyait à l'église de Grillon. Jeannet devait aussi blanchir la façade. La commune paierait 18 florins pour tout ce travail et porterait le sable et autres fournitures sur place [1].

Mais Saint-Jean-Baptiste n'était pas assez vaste pour la population. On acheta, en 1467, un bâtiment attenant vers le nord. Le baron en céda l'amortissement, à condition que le desseiu d'en faire une chapelle à ajouter à l'église, en perçant le mur mitoyen, s'exécuterait.

Bien que rien ne désavoue l'exécution de ce dessein, l'église

---

(1) Mairie de Grignan, *délib. municip.*, reg. 1er, fol. xxx, liii, lix, lxii, lxv, lxxvi-iii, lxxxxvii, et cxiii; cop. pap. du temps; *Invent. de 1739*, art. 2, N.° 3; — Minutes de Me Long, reg. coté *maris*, fol. 4-6, *et alibi passim*.

était encore insuffisante en 1495, année où l'official diocésain, « renouvelant des ordonnances déjà portées par l'ordinaire en faveur de l'élargissement de l'église de Saint-Jean-Baptiste de Grignan, et informé que le baron de ce lieu, sa sœur Jeanne et d'autres personnes avaient décidé d'agrandir cette église, en abattant les vieux murs et les refaisant d'une manière et dans des proportions plus favorables au culte divin », donnait l'autorisation de ce faire, sauf réserve à l'évêque de Valence ou à son délégué de la consécration qu'il pourrait s'agir d'en faire.

Nanti de cette autorisation, le baron, qui avait pris l'agrandissement à sa charge, acquit de Guigues Vincent, curé de Grignan, une maison située près de la porte de l'église, et que celui-ci avait eue de Dalmas Labaume par un échange de 1490; et on fit cet agrandissement, pour lequel Jeanne Adhémar, dame de Châteauneuf-Charbonnier, légua 10 florins le 20 juillet 1502.

En 1493, Saint-Jean-Baptiste n'était pas consacré, et on n'y enterrait ni laïques, ni prêtres. Aussi, Robert Crozat, curé de Sales, demandait par testament du 19 juin de ladite année à être enterré dans notre église, mais à condition qu'elle aurait été consacrée et qu'on y enterrerait, cas auquel il donnait 20 florins pour la consécration.

En 1495, elle n'était encore qu'église supplémentaire; mais Saint-Vincent, toujours paroissiale alors, lui avait cédé son titre antérieurement à 1513. Au reste, une destination encore plus distinguée attendait Saint-Jean-Baptiste, où un chapitre collégial était inauguré dès 1512.

Cette fondation ne modifia d'abord en rien le service paroissial, qui continua d'être fait par un curé ou vicaire perpétuel à charge d'âmes, nommé par le prieur *de Tourretes* [1] et institué

(1) Orthographe uniformément admise par tous les documents en langues française et vulgaire des XVI-XVIIIes siècles, émanés d'écrivains différents et nombreux. Cette observation, que confirme la prononciation locale et que ne saurait condamner l'expression *de Turretis* des documents latins, s'harmonise d'ailleurs parfaitement avec l'étymologie,

par l'ordinaire. Mais la présence de nombreux ecclésiastiques, la complication des offices, peut-être une augmentation de population firent trouver l'église trop étroite. En 1520, les syndics et conseillers de Grignan convinrent avec le baron Louis Adhémar de lui donner le vingtain et demi pour l'aider à faire « l'accroissement de leglize de sainct Jehan bastiste », au moyen d'un nouveau bâtiment de dix cannes dans œuvre, de six cannes de large, d'une hauteur convenable et joint à l'église existante par le côté d'où celle-ci formait le rempart extérieur de la ville. La partie nouvelle devait donc se trouver hors la ville.

De plus, afin d'assurer le bien de la paix entre les membres des deux corps distincts réunis dans cette église, les intéressés prièrent le légat d'Avignon de changer la vicairie perpétuelle en un office perpétuel de sacristain; de donner celui-ci pour la première fois au vicaire perpétuel, Claude Vincent; de statuer que le sacristain serait le premier chanoine après le doyen et en aurait les émoluments, même en s'absentant du chœur quand le soin de la paroisse l'exigerait; qu'il aurait la charge de tous devoirs curiaux et conserverait tous droits y attachés. Une bulle du 24 juin 1522 fit les modifications demandées. Elle fut promulguée à Grignan le 4 juillet 1523 et entérinée à l'évêché de Die le 29 avril 1528 [1].

Autre modification. L'autel avait été dédié à saint Jean-Baptiste, et tous les documents antérieurs à 1520 relatifs à l'église l'appellent de ce nom. Un acte officiel de cette année l'appelle

---

comme nous le remarquerons dans le chapitre spécialement consacré aux prieuré et église de Tourretes.

C'est par erreur qu'on a mis *des Tourrettes* dans le chapitre Ier.

(1) Min. cit., orig. parch. couvrant un reg. de protoc. de *Pierre de Vieux*; reg. de 1490, au 6 octobre; reg. coté *videre*, fol. 248; reg. coté *dare*, fol. xxxii *verso*; reg. coté *tange*, fol. liiii; reg. coté *obedire*, fol. cviii *verso*; — Mairie de Grignan, orig. parch. lat. coté N.° 25 *(Invent. de 1693)*; *délib. municip.*, reg. 2e, vers la fin; — Collect. Morin-Pons, orig. pap. lat.; — Arch. de la Drôme, fonds de l'évêché de Die, cop. pap. du temps, lat.

encore « sainct Jehan bastiste »; mais les titres relatifs au chapitre supposent et celui-ci et l'église paroissiale même sous le vocable de saint Jean l'Évangéliste. Bien plus, après 1520, jusqu'aux titres spéciaux à la paroisse nomment unanimement celle-ci Saint-Jean-l'Évangéliste ou Saint-Jean tout court; si bien que des mémoires rédigés plus tard ne supposent pas qu'elle ait eu d'autre nom. Ce changement, en ce qui touche à l'église paroissiale, ne fut apparemment que l'effet d'une confusion, qui ne nous paraît pas un titre suffisant à prescription définitive contre Saint-Jean-Baptiste. Aussi continuerons-nous à donner ce nom à cette église.

L'agrandissement projeté en 1520 n'était pas réalisé en 1525. On dégagea le baron de sa promesse à cet égard; puis, le 29 octobre 1526, le parlement général, réuni devant le seigneur et le prieur dans la grande galerie du château, renouvela la décision d'agrandissement. Le même jour, dans l'après-midi, conformément au rendez-vous donné, le seigneur, le prieur, le conseil étroit et d'autres personnes se réunirent dans l'église et arrêtèrent que celle-ci serait « agrandie en largeur, à l'instar et à la forme de la chapelle du magnifique seigneur, pour de celle-ci tirer sur la même largeur à la longueur de huit cannes et en dehors de la ville, où se feraient le chœur et le sanctuaire »; qu'on se pourvoirait de maçons au plus bas prix. Le baron promit 200 florins et le prieur autant. Delauche et Du Cros s'engagèrent à fournir les pierres à 3 florins le cent.

C'est tout ce que nous savons du projet. Peut-être le baron vit-il dès lors la possibilité d'élever au chapitre une église distincte et cessa-t-il d'appuyer l'agrandissement de Saint-Jean-Baptiste. Toujours est-il qu'une bulle de Paul V, du 28 septembre 1539, ordonna l'agrandissement du chapitre et son transfert à la nouvelle église dédiée à Saint-Sauveur. Saint-Jean devait rester paroisse et conserver les ornements et objets nécessaires au culte paroissial, qui y serait exercé par un vicaire amovible, placé et entretenu par le sacristain. Le chapitre quitta Saint-Jean le 1er janvier 1543.

Ce nouvel ordre de choses était légitime, mais peu favorable

à l'église paroissiale. Dès que le chapitre y avait été établi, on avait commencé à y enterrer chanoines, prêtres et personnes de toute qualité; des fondations et legs y avaient introduit une certaine richesse; le chapitre y développait la grandeur des cérémonies. Mais le départ de celui-ci faisait évanouir la plupart de ces avantages.

Aussi les habitants s'inquiétèrent-ils de leur avenir paroissial. Le 8 janvier 1543, ils se réunirent en assemblée générale, et on y exposa « que Monseignor a mandat son esglise seu colliege depuis huit jours en en say a leglise de Saint Salveur et a layssat la paroisse et a dit que regarden comment sera servida lad. eglise paroissiale ». On conclut « que era de coustume devant le colliege de las Messes et Vespres », et « que faut retenir le service que y est ».

Une difficulté surgit. Le chapitre avait réglé avec le baron divers articles relatifs au transfert. Le service paroissial en faisait partie. Un double des articles relatifs au service fut envoyé aux syndics communaux, qui, ne voulant pas prendre sur eux la responsabilité de l'acceptation ou du refus, convoquèrent, le 17 novembre 1544, un parlement général, auquel le syndic Bertet lut lesdits articles. On conclut que les syndics demanderaient au baron des modifications, surtout contre l'union du prieuré de Tourretes au chapitre. Le baron refusa. L'affaire fut portée devant le parlement d'Aix, qui enjoignit aux Grignanais de consentir à cette union, ce qu'ils firent le 9 septembre 1545.

Dès lors, les habitants songèrent d'autant mieux à entretenir leur église qu'ils savaient le baron et le chapitre moins dans le cas de les seconder. Un parlement, du 6 mai 1546, vota une taille moyennant laquelle, le 7 août suivant, les syndics purent donner « a priffet et a fere seu rabilher a Jean Delouche masson de Grignan present pour lui et les siens stipulant cest assabilher lauzido de sancta barba ques ung pillier entre la doas grossas campanas ben jozentement lequel Jehan Delouche sera tengut dy mettre de bonas peyres grosses de talha et de bon mortier ben jouszentent ».

Après bien des dépenses et des peines, la paroisse avait une église aussi convenable que bien placée. Mais, hélas ! une guerre à la fois civile et religieuse allait bientôt la mettre en ruines et troubler affreusement le culte divin.

Dès 1562, Grignan avait dans son sein quelques protestants. Le 21 mai de ladite année, ils requirent le vicaire de leur permettre de s'assembler à l'église Saint-Jean, « pour prescher et faire les prieres à l'honneur de Dieu, » sans « rien bouger de la dite esglise ». Ils motivaient leur demande sur les « grands ventz » auxquels était sujet le lieu où ils s'étaient réunis précédemment, et sur sa situation hors de la ville. On leur répondit d'une manière dilatoire, où transpire la crainte qu'inspirait leur audace. Leur parti y fit quelques progrès. Le 2 août suivant, dans un conseil général, était « propousé parlant Me Jehan Marquis si y a personne qui ne veilhe vivre selon levangile quil laye a eclairer et de ratiffier la proumesse envoyee à Monsieur de Montbrun par le conseil extroict dont les assistans ont declare vouloir vivre suyvant levangile et vouloir ratiffier lad. proumesse ». Enfin on concluait « que quant a la noriture et entretenement du ministre et de luy bailher ung estat a este remys au conseil extroict »; de « se retirer por raison des arrentemens des beneffices a ceulx quil appartient »; et que « le gait ja accommence sera continue ».

Ainsi Grignan, sans avoir, paraît-il, subi de siége ni de mauvais coup, était en 1562 dans une terrible agitation. Plusieurs de ses habitants furent même victimes des troupes qui guerroyaient dans le voisinage; car, le 28 décembre de cette année, le conseil étroit était chargé de délibérer sur l'indemnité « a ceulx qui perdirent leur bestail le jor du camp de Valreas en portant la monition ».

Trois semaines plus tard, le château de Grignan avait la visite du fameux Montbrun, qui, le 21 janvier 1563, dans « la grand cuysine » dudit château, chargeait Jean Laurens de recouvrer ce que lui devait son rentier de Ferrassières.

Quant au susdit ministre protestant que Grignan avait en 1562, il se nommait *Valery Crespin*. Nous le connaissons par

deux actes de la même date du 16 octobre 1563. L'un est une procuration donnée à sa femme, Hélène *de Berengier*, et à son neveu, Philippe Crespin, imprimeur à Genève, pour recouvrer et aliéner ses biens. L'autre est son testament, par lequel il lègue 5 sous à chacun de ses neveux Philippe et Augustin Crespin, et fait son héritière universelle « demayselle Helleine de Berengier sa femme bien aimee et les siens ». Cet excellent mari était alors encore en santé et ministre à Grignan, où il avait sa maison d'habitation.

De 1562 à 1568, catholiques et protestants vécurent côte à côte, dans un *accord discordant*, ayant une part égale dans l'administration communale et craignant également les armées qui parcouraient et ensanglantaient les alentours. Quant à l'église Saint-Jean, encore conservée par les catholiques en octobre 1563, elle se trouvait réduite en temple protestant avant le 7 mai 1566, grâce à la tolérance du comte de Grignan et surtout à la terreur causée par les chefs huguenots qui rôdaient à droite et à gauche. Encore temple protestant le 14 mars 1568, elle fut, sans doute peu après des mesures prises le 21 du même mois pour la défense de la ville, victime d'une dévastation telle, que le 25 avril suivant les pierres en gisaient sur le sol, et que le 16 mai de la même année le comte en demandait les cloches rompues, que ceux « de la Religion » consentirent à lui donner à condition qu'il en ferait « tenir quicte la ville ». Constatons toutefois avec bonheur que, suivant un acte dudit jour, personne n'avait « este murtry ny saingné », grâce aux précautions prises par le capitaine *Conssardus*, nommé « por garder la ville ».

Malgré la gravité du dégât, les habitants eurent longtemps l'intention de réparer cette église. En cédant pour Saint-Sauveur divers objets religieux, notamment en 1624 le métal d'une cloche rompue, pesant 12 quintaux et 71 livres, ils se réservèrent de les reprendre dès la reconstruction [1]; mais le manque

(1) Mairie de Grignan, *délib. municip.*, reg. 2e *passim*, et 3e fol. cix *verso*, cxlvi, et seqq.; *Invent. de 1739*, coté 8, art. 2; *Mém. de 1739*,

de ressources et le temps ont fini par faire abandonner complètement le projet.

L'église Saint-Jean-Baptiste était à *Côtefroide*, sur le rempart septentrional, à gauche de la rue allant de *l'audience* (aujourd'hui école des garçons) au portail *de la font* et débouchant dans la direction de Taulignan. On a trouvé en 1874 dans la partie basse d'une maison qui l'a remplacée un poinçon repoussoir en fer, formant, dans un cercle ovale d'environ 0m 15 de diamètre, l'empreinte de J H S surmontée d'une croix. C'est certainement un des rarissimes objets restant de cette église.

Avant de clore ce chapitre, nous devons parler de deux chapelles fondées dans l'intérieur de l'église Saint-Jean-Baptiste, l'une en l'honneur de saint Sébastien, l'autre en celui de saint Claude.

La seconde moitié du XVe siècle fut exceptionnellement éprouvée par les maladies contagieuses et la peste. On recourait à saint Sébastien, protecteur des peuples contre ces fléaux dont les médecins terrestres étaient impuissants à arrêter les ravages.

La confiance en saint Sébastien, si heureusement et si souvent justifiée, porta le baron Giraud Adhémar à lui fonder dans l'église Saint-Jean-Baptiste une chapelle, qu'il dota de divers immeubles situés au quartier de Sarçon et dont il se réserva le patronage.

Peu après cette fondation, le 7 février 1476, Pierre Armand, recteur de la chapelle, donnait à emphytéose perpétuelle à Pierre Durand diverses maisons et terres dépendant de son bénéfice et situées audit Sarçon, et ce moyennant 3 florins de cense annuelle, la 15e partie de tous grains et raisins et la 10e partie des foins.

Nombreux furent les bienfaiteurs de la chapelle Saint-Sé-

---

fol. 23, de 1740, f. 22-3; — Min. cit., reg. coté *vivere* f. ciii, *mando* cix, *ante* lxvi, etc.; — *Bulletin de la Soc. arch. de la Drôme*, viii, 369; — Arch. de la Drôme, fonds de l'évêché de Die, *visites épisc. de 1602, 1616 et 1664*.

bastien. Citons seulement Pierre Audran, en 1480; Guillaume Albert, en 1483; Jacques *de Faye*, en 1490; Pierre Paulet, en 1496; mais surtout le baron Gaucher, qui lui fit en 1487 et confirma par son testament du 18 août 1506 des dons considérables, qui lui en firent plus tard attribuer la fondation primitive.

Unie au chapitre collégial dès la création de celui-ci, sur le désir du baron et de l'autorité de l'évêque de Die et Valence, cette chapelle, avec tous ses biens, fut définitivement incorporée à la mense capitulaire par la bulle de 1539.

Détruite en 1568, comme l'église Saint-Jean, dont elle faisait partie, elle ne paraît pas avoir été réédifiée. Mais on sauva du naufrage une partie de ses biens et les fondations continuèrent à être acquittées par le chapitre. Ainsi, le *livre des fondations du chapitre* constatait en 1760 à l'actif de cette chapelle une pension annuelle de 3 livres 6 sols, servie par les héritiers de Vincent Dubouc, pour une maison proche des ruines de l'église Saint-Jean, donnée à Dubouc le 11 octobre 1559, et une autre pension de 12 sols, reconnue le 13 novembre 1684 par François Boutin, pour le creux près la porte de la Visitation. Le chapitre disait encore au XVIIIe siècle 10 messes basses par an pour satisfaire aux fondations de Gaucher Adhémar en faveur de ladite chapelle [1].

Le fondateur de la chapelle Saint-Claude, érigée dans l'église Saint-Jean-Baptiste, fut un homme riche et recommandable de Grignan, nommé Jean Morel.

Le motif de cette fondation est analogue à celui de la fondation de Saint-Sébastien. Il se trouve dans la dévotion des peuples au glorieux évêque de Besançon et dans la protection accordée par lui à ceux qui l'invoquaient contre les fléaux.

Jean Morel, en fondant cette chapelle, par ses testaments des

---

(1) Min. cit., protoc. de *Pierre de Vieux* de 1476, etc.; — Collect. Morin-Pons, cop. pap. lat.; — *Mémoire* de M. de Castillon *sur les fondat. du chapitre* (manuscrit) fol. 121-2 et 217-30.

17 octobre 1515 et 6 août 1528, reçus par le notaire Barthélemy Reynaud, la dota de biens considérables, consistant en prés, terres, vignes, censes, pensions, soit en grains soit en argent, montant à plus de cent livres. Le juspatronat devait appartenir à ses héritiers.

Déjà établie dès le 29 décembre 1529, elle avait pour recteur Jean Julien, qui à ce titre recevait une reconnaissance de Jean Drome et, le lendemain, arrentait à Pierre Solein les fruits et usufruits des biens de sa chapellenie. L'acte de cet arrentement compte parmi les biens de cette chapelle une maison située près de l'église Saint-Jean, un fonds appelé *dou Vergie* et un autre fonds *au Rouset*. D'autres actes d'arrentement desdits biens et usufruits, passés par le même recteur Julien, l'un à Antoine de Vifz, le 15 novembre 1537, un autre à Claude *Darbon*, le 12 février 1540, spécifient un jardin et divers ustensiles. Ces actes nous apprennent en outre que le revenu net de la chapellenie était de 9 florins, après déduction des charges. Celles-ci consistaient dans le service divin de la chapelle, qui était apparemment quotidien, et dans une messe mensuelle à dire dans une chapelle dédiée à saint Michel et érigée dans la grange du fondateur Jean Morel.

Une petite difficulté surgit presque dès la fondation de cette chapelle Saint-Claude. Les immeubles donnés par Morel se mouvant du fief du baron, ce don, qui les amortissait, avait besoin de la permission seigneuriale. Le recteur et Jean Maréchal, avec Jean Sourdet, patrons, furent requis de vendre ces immeubles ou d'en payer de dix en dix ans les lods et d'en recevoir l'investiture à la forme du droit. Le recteur accepta la seconde proposition. Mais, plus tard, désireux d'amortir ces immeubles, recteur et patrons s'entendirent avec le baron, et, le 2 novembre 1536, il fut convenu de substituer aux lods et investiture une paie annuelle et perpétuelle de 10 gros.

Notre chapelle périt en 1568 avec l'église. Mais ses biens ou échappèrent au pillage, du moins en partie, ou furent restitués. Sur la fin du XVIe siècle et pendant le XVIIe, ses administrateurs en vendaient ou appensionnaient les maison et fonds.

Le 1er octobre 1654, Mgr de Cosnac, en visite pastorale, constatait que « la chapelle Saint-Claude », fondée dans l'église Saint-Jean, avait pour recteur le sieur Lombard et valait 50 livres de rente; et que son service avait été, sans doute ensuite des guerres et pertes, réglé « à une messe par sepmaine par le feu sieur Tieulhon vicaire general ».

En 1687, les biens, d'un revenu de 50 livres, étaient à la jouissance de Louis Delubac, recteur chargé du service; et en 1728 on taxait sur la base de 65 livres 8 sols de revenu et de 6 livres de charges Louis Gachon, qui avait encore le bénéfice en 1765.

Ensuite d'un rapport de 1790, la Nation s'adjugea les biens suivants de la chapelle Saint-Claude, alors possédée par Joseph Roudil, prieur-curé de Saint-Ferréol : 1° un fonds de terre et pré *au Rouset*, contenant 5 éminées 3 cosses et estimé, après déduction des deniers royaux, 950 livres; 2° les pensions dues par 8 personnes et montant ensemble à 38 livres [1].

C'est donc le gouffre de la Révolution qui a absorbé les biens laissés à Saint-Claude par les guerres du XVIe siècle [2].

Passons à Saint-Sauveur.

(A continuer.)

L'abbé FILLET.

---

(1) Min. cit., reg. coté *ave*, vers la fin; *autem*, fol. ii *verso* et iii *verso*; protoc. de *B. Reynaud* de 1536, au 2 novembre; reg. coté *fove*, fol. 21; — Arch. de la Drôme, *visites pastor. de Die de 1664*, fol. 32 *verso*, et « *État des paroisses de l'évêché de Die* » en 1687, fol. 113; — Arch. de M. Léopold Faure, vélin orig. de 1790.

(2) On lit dans divers ouvrages qui touchent au sujet du présent chapitre plusieurs dates et quelques détails avec lesquels l'étude attentive de tous les documents relatifs à l'église Saint-Jean-Baptiste de Grignan et à ses chapelles intérieures nous oblige à être en opposition.

NUMISMATIQUE DU PARLEMENT DE GRENOBLE.

JEAN TRUCHON.

C'était l'époque où les discordes civiles et religieuses déchiraient le pays. Aux grandes figures de l'Hospital et de Molé, le Dauphiné put opposer celles de Jean Truchon, Ennemond Rabot et Artus Prunier de Saint-André.... Le premier de ces illustres magistrats peut seul revendiquer le droit d'entrer dans le cadre que je me suis imposé.

Les renseignements que l'on possède sur la vie de ce personnage sont très-limités. Je tenterai néanmoins de réunir quelques notes recueillies çà et là dans les auteurs : il me semble qu'elles ne peuvent manquer d'intérêt.

Si nous en croyons M. de Rivoire La Bâtie[1], qui, dans le peu qu'il en rapporte, n'a fait que reproduire ce qu'en ont dit Chorier[2] et Guy Allard[3], Jean Truchon, de Montfort-

(1) *Armorial du Dauphiné.*

(2) *Histoire générale du Dauphiné*, t. I, liv. XI, p. 853.

(3) *Dictionnaire historique, etc., du Dauphiné*, V° PARLEMENT DU DAUPHINÉ.

l'Amaury, en Beauce (Seine-et-Oise), fut pourvu, en 1549, de la charge de premier président du Parlement de Dauphiné. De leur côté, les *Tablettes de Thémis*[1] fixent ses lettres de provisions à l'année 1556. Une pièce des Archives de Grenoble[2] rectifie ces erreurs de date, en nous apprenant qu'il était auparavant second président au Parlement de Savoie, et que ce fut par lettres du 27 juin 1554 qu'il fut

---

(1) Sans nom d'auteur, Paris, veuve Lamesle, 1755, 2e part., p. 45.

(2) *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790, par Pilot de Thorey, p. 11, *Fonds de la Chambre des Comptes, B.* Voici un extrait de ces lettres de provisions :

« Henry, par la Grace de dieu, Roy de france, daulphin de Viennois, Comte de Vallantinois et dioys, A tous ceux qui ces presentes verront, salut. Sauoir faisons que nous, ayant esgard et considerations aux bons, agreables et Recommandables seruices que notre ame et feal conseiller et second president en notre cour de parlement de Savoye, seant a Chambery, Me Jehan Truchon, nous a par cy deuant faictz, Tant audit Estat de second president qu'en plusieurs charges et commissions quil a heues pour notre seruice, Esquelz Il sest bien et vertueusement conduict et gouuerne Et dicelles acquicte, Et a la grande deuotion et affection quil a de continuer notre dict seruice, A Icelluy, pour ces causes et aultres bonnes considerations a ce nous mouuantz, Avons donne et octroye, donnons et octroyons par ces presentes Loffice de premier president en notre cour de daulphine, seant a grenoble, que naguieres soloit tenir et exercer notre ame et feal conseiller et premier president en Icelluy, Me Claude Bellieure, dernier paisible possesseur dicelluy, apresent vaccant par La demission quil en a ce Jourdhuy faicte en noz mains par son procureur, souffisamment fonde de lettres de procuration quant a ce, pour ledict office auoir, tenir et doresnauant exercer par Ledict Truchon aux honneurs, auctorites, prerogatiues, preheminences, franchises, Libertes, pension, droictz, proficts et esmolumentz accoustumes et qui y appartiennent, Telz et semblables que Les auoit et prenoit ledict Bellieure, Et aux gaiges anciens de huict cens Liures tournois. Et oultre ce quatre cens Liures tournois que nous lui auons ordonne et ordonnons..... en augmentation audict office, tant quil nous plairra.

..... En tesmoing de ce, nous auons signe ces presentes de notre main Et a Icelles faict mectre notre scel. Donne a Marchais, le vingtseptiesme jour de Juing, Lan de grace mil ve cinquante quatre et de notre Regne le huictiesme. »

nommé premier président, en remplacement et sur la résignation de Claude Bellièvre, mais que néanmoins sa réception n'eut lieu que le 4 mars 1555.

On le voit, dès son début à Grenoble, jouer un rôle dans le fameux *Procès des Tailles*. Au milieu des dissensions intestines causées par l'impôt des tailles et que le souverain avait, plusieurs fois déjà, tenté d'apaiser, la Noblesse, le Clergé et le Tiers-État avaient eu l'air d'entrer en accommodement (1554). Mais ce dernier, s'apercevant qu'il était joué par les deux autres partis, s'indigna « et les plaintes de la trahison dont il était victime, dit M. Ch. Laurens[1], éclatèrent au milieu de l'assemblée des États de 1555. On fit droit à sa requête, des arbitres furent désignés : Antoine de Clermont, lieutenant du roi dans la province; Jean Truchon, premier président du Parlement; » mais l'arrêt de 1556 ne satisfit personne.

Quelques années plus tard, c'est à Valence que nous le retrouvons; et cette fois, ce n'est plus en arbitre qu'il est appelé, mais en juge. Des troubles avaient éclaté dans cette ville au sujet de la religion.

Bertrand Simiane de Gordes, lieutenant général pour le roi en Dauphiné, venait d'être nommé à ce poste élevé et difficile en remplacement de Maugiron, dont le zèle trop ardent n'avait pas tardé à compromettre l'influence.... Gordes trouva sur le premier siége du Parlement un homme aux conseils éclairés et sages, qui lui prêta, en plus d'une circonstance, un puissant concours. « C'était, suivant un mémoire de M. Gautier[2], le premier président Truchon, qui, au rapport de Chorier[3], *était savant dans les lettres*

(1) *Le Procès des Tailles*, Grenoble, Maisonville, 1867, p. 25.

(2) *Bull. de l'Acad. delph.*, 3e série, t. VI, p. 3.

(3) *Hist. d'Artus Prunier de Saint-André.*

et dans l'art du gouvernement, juge incorruptible et politique infatigable dans l'action. » — « Il y eut toujours, dit cet historien, une grande correspondance entre Gordes et le président Truchon, *et leur union conserva longtemps celle de la province*[1]. »

Je le disais tout à l'heure : sous le prétexte de religion, des désordres avaient éclaté à Valence, et des arrestations avaient été opérées. Chorier raconte longuement ce qui se passa dans cette circonstance. Le récit de ces tristes événements, qui n'ont pas peu contribué à faire au président Truchon une réputation de sévérité, pour ne pas dire plus, aussi injuste qu'imméritée, demande à être cité tout entier. Cette page, du reste, empruntée à notre historien national, sera plus éloquente que le résumé que j'en pourrais faire.

« Le châtiment des prisonniers sembloit juste, dit Chorier[2], les Catholiques le demandoient pour leur sûreté, et on le croyoit nécessaire aux autres pour l'exemple. Truchon, premier President, et les Conseillers Laurent Rabot, Jean Duvache, Fabri, André Ponat, Aimar Rivail, Dugua, Laubepine et Rostaing furent deputez avec Jean Borel-Ponsonas, second Advocat General, par le Parlement, pour faire leur procez. De Stratis et les deux Ministres Soulas et Lancelot furent condamnez à perdre la teste, Marquet et Giraud à estre pendus, d'autres au foüet, et d'autres à faire amende honorable. De Stratis fut convaincu d'avoir fait entrer par des échelles appliquées aux murailles de la Ville ceux qui venoient au Presche; et sa maison contigüe favorisoit ce sacrilege : violer les murailles des Villes, c'en est vn dans l'ancienne Jurisprudence. Sa teste et celles des deux autres demeurerent longtemps exposées

(1) *Hist. gén. du Dauphiné*, t. II, p. 602.

(2) *Id., id.*, p. 544 et suiv.

au devant de l'Eglise qu'ils avoient profanée, et les membres de leurs corps écartelez le furent en divers lieux. Les Ministres furent conduits au supplice ayant vn bâillon dans la bouche, et leur éloge escrit au devant de l'estomach, en ces deux mots, *seditieux et rebelles*. Aux crimes publics, la peine doit plus durer que le criminel. Marquet fut executé, et le mesme arrest qui le condamne à mort, ordonna aussi que sa maison seroit rasée, et que cette inscription y seroit laissée, pour estre vn enseignement public : *Ici estoit la maison de François Marquet, Secretaire des seditieux et rebelles qui furent executez le* XXV. *May* M.DLX. Il fut en mesme temps resolu dans vne assemblée particuliere que les leçons de l'Vniversité cesseroient jusques à la feste de Saint Luc. Mais François Joubert, qui m'apprend ces particularitez par des memoires écrits de sa main, ni quelques autres, ne furent pas de cette opinion. Elle n'estoit fondée que sur ce que plusieurs des écôliers ayant été frequents aux Presches de Soulas et de Lancelot, il y avoit lieu d'apprehender le penchant où ils estoient. Aussi les Commissaires, qui furent consultez là-dessus, trouverent à propos que seulement à l'advenir on obligeât ceux qui viendroient estudier en cette Vniversité, à promettre de vivre dans la Religion Catholique, et conformément aux Ordonnances Royaux. Ils jugèrent cette précaution capable de dissiper toute crainte, et qu'il n'en falloit pas d'autre. Ils firent aussi châtier dans Romans quelques vns des plus seditieux. Il y en eut de condamnez à la mort, d'autres aux galeres, et d'autres au foüet. Ceux qui moururent furent Roberté, et Mathieu Rebours; celui-là parce qu'il avoit logé le Ministre dans sa maison; et l'autre parce qu'il avoit gardé l'entrée de l'Église de Saint Romain, qu'ils avoient vsurpée, armé d'vne arbaleste et d'vne épée, et tous deux étoient des plus seditieux. On en avoit arresté jusques à

soixante, mais la peur leur tint lieu de châtiment : ils furent mis en liberté, après avoir passé dans la prison quelques mauvais jours. L'Aubepine et Poncenas ne survêcurent pas long-temps à cette execution; et ceux qui les haïssoient publierent que leur prompte mort estoit vn des coups de la vengeance divine. Les superstitieux se figurent qu'elle prend part à tout ce qui les touche; et que les maux qu'on leur fait souffrir, l'irritent et l'arment toûjours. La bonté du Roi et la prudence de ceux qui gouvernoient mirent fin à ces poursuites par vne déclaration donnée à Amboise, qui abolit et le crime et la peine..... Le choix de la Religion n'étant plus imputé à crime, il n'y eut que l'exercice public qui en fut defendu. Et au reste, ce ne fut plus vne rebellion de croire ce qu'on voudroit. Cette liberté de conscience fut vne matière de nouveaux troubles : car plusieurs Gentilshommes que la peur seulement tenoit attachez à la Religion de leurs peres, se revolterent contre elle..... Montbrun fut le plus violent de tous.....

» Le Parlement ayant ordonné qu'il seroit pris au corps, et à Marin Bouvier, Prevost des Mareschaux de France en Dauphiné, d'exécuter son arrest, il se trouva assez fort pour resister, s'il étoit attaqué..... ce qui fit resoudre Truchon de le pousser, et de ne l'épargner pas. Mais, il estoit plus aisé d'ordonner à Bouvier de le prendre, qu'à Bouvier de le faire..... Bouvier et ses gens furent tous faits prisonniers et conduits au Château de Montbrun..... »

Le lieutenant général Clermont ayant, sur ces entrefaites, été remplacé par La Motte-Gondrin, « on fut contraint d'obeïr à ce nouveau Lieutenant de Roi, et le Parlement ne tarda pas à le reconnoître. Leur désunion auroit été leur foiblesse. Aussi d'abord il fit agir son authorité pour appuyer et fortifier celle du Parlement, à qui le mépris de Montbrun avoit donné vne rude secousse. Il lui envoya faire comman-

dement de relascher Bouvier, et de comparoître en mesme temps en personne devant cette Cour, qu'il avoit offensée pour se justifier. S'il n'obeïssoit, il le menaça de l'y contraindre par la force des armes, et de le traiter comme seditieux.

» Mais Montbrun fait vne diversion pour gagner du temps, et finit par se montrer à la tête des troupes qu'il avoit levées. Abandonné de ses soldats, il s'enfuit de la province, et se réfugie à Genève. »

Les autres provinces du royaume n'étaient pas plus tranquilles que celle du Valentinois. Pour en apprendre les causes et le moyen d'en prévenir les effets, le roi avait assigné dans Moulins, au mois de janvier 1566, une assemblée des notables. Charles IX y arriva dès la fin de décembre. Truchon était un personnage trop considérable et ses avis avaient trop d'importance et de poids pour que le souverain ne le consultât pas en certaines occasions. Par son ordre, le premier président du Parlement de Grenoble se rendit auprès de lui avec un conseiller. Ce fut à cette assemblée, où assistèrent la reine-mère, le duc d'Anjou, depuis Henri III, le chancelier de l'Hospital, Christophe de Thou, Pierre Seguier, Jean Dassis et plusieurs autres premiers présidents, que Charles IX rendit la célèbre *Ordonnance* dite *de Moulins*[1].

Le 28 décembre de la même année, nous constatons de nouveau la présence de Truchon à Romans, où, « trouvant la ville tranquille, il invite les consuls à convoquer une assemblée des notables composée de quarante membres de l'une et l'autre Religions, pour s'occuper des affaires de la communauté et prêter main-forte à la justice[2] ».

---

(1) Pierre de l'Estoile, *Journal de Henri III*, t. I.

(2) *Bull. de la Soc. d'arch. de la Drôme*, 1875. D.r Ulysse Chevalier :

Reprenons maintenant le récit de Chorier.

La guerre civile sévissait derechef dans toute son horreur (1568) « .... Mais Truchon et les principaux du Parlement, qui consideroient que dans les guerres civiles la victoire d'vn parti est toûjours funeste, negotioient secretement avec les Huguenots, par le ministere d'Arces et de la Chasserie. Ils s'en ouvrirent à Gordes, qui ne le desapprouva pas..... Le même jour (23 mars), la paix avoit été conclüe entre le Roi et le Prince de Condé, chef du parti Huguenot.....; ce qui apporta peu de jours aprés bien du changement aux affaires.... Gordes receut l'edit de paix, et le fit publier dans son camp et à Moras..... Gordes commença l'execution de cet edit par la delivrance du ministre Alexandre, qui tint lieu de la rançon à laquelle Baratier, fait prisonnier quelques jours auparavant, avoit été mis. Le peuple de Grenoble qui s'étoit promis de repaître ses yeux du cruel spectacle de la mort de ce Ministre, en fut indigné contre Gordes. Truchon et Belieure étoient les plus confidents; il se conduisoit par leurs conseils presque en toutes choses, aussi eurent-ils part au blâme qu'on lui donnoit. Robert, avocat de la Ville, fut assez hardi pour declarer dans la Chambre du Conseil du Parlement qu'on les avoit pour suspects, et Maugiron publioit que, tant que Gordes seroit en Dauphiné, les Huguenots seroient favorisez..... Mais Gordes, qui n'avoit pour objet que le bien de la Province, se mocquoit de ces discours et faisoit son devoir..... »

Enfin, la paix est partout publiée, malgré l'opposition des Huguenots. « Montelimar, où fut laissé le Capitaine Basemont, neveu de Truchon, Chabueil et Estoille ouvrirent leurs portes

---

Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion, de 1549 *à* 1599, p. 254.

à Gordes, et il n'y eut point de place du parti Huguenot qui en apparence ne reconnût son devoir; mais, en effet, il y restoit la même desobeissance et la même obstination..... Vienne vengeoit les Catholiques de ces Villes par sa haine contre les Huguenots. L'edit de paix ouvroit la porte de toutes indifféremment à tous les habitants, de quelque Religion qu'ils fussent. Elle fut constante à fermer les siennes aux Huguenots. Saint-Marc favorisoit ce zele, ou cette passion, mais Truchon, Suze, d'Alivet, et plusieurs autres la condamnoient, et Gordes ne l'appuïoit pas [1]. »

Truchon fut sévère sans doute vis-à-vis des réformés; mais ses convictions et son devoir excusent cette sévérité, à laquelle une plume suspecte de partialité a voulu trouver des motifs que nul esprit indépendant et équitable ne saurait accepter. Théodore de Bèze s'exprime ainsi sur son compte:

« Truchon, premier President de Grenoble, esclaue de la maison de Guise, et faict de leur main, sentant les forces approcher pour leur faueur, vint à Valence (1560) accompagné de ceux du Parlement qu'il iugea plus propres pour complaire à ses maistres, à sauoir les Conseillers Rinard *(Rivail ?)*, Ponce *(Ponat ?)*, Laubepin, Du Vache, Rostain et Belieure, auec du Bourrel dit Ponsenas aduocat du Roy, pour faire prisonniers. Passant par Romans, par l'aide et instigation de Vinay, furent pris soixante des principaux et mis es prisons de Iaquemard... [2].

» ... Pendant que le President Truchon poursuiuoit ceux de Valence, Monluc Euesque du lieu fut meu de quelque pitié et compassion de ces citoyens, etc. [3].

---

(1) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 622 et suiv.

(1) *Histoire ecclesiastique des Églises reformées au royaume de France*, etc., Anvers, Jᵃ Remy, 1580, t. I, l. III, p. 350.

(2) *Id.*, *id.*, p. 351.

» ..... Le 16 de novembre M.D.LX, furent assemblés les Estats à Grenoble extraordinairement et contre la coustume : esquels harangua le President Truchon, afin de paracheuer la ruine des Eglises qu'ils appelloient la pacification du pays. Et fut sonné le tabourin tost apres pour aller contre la ville de Pragela...[1]. »

Nous allons voir que cette sévérité n'était pas de la complaisance, ainsi que le célèbre protestant a bien voulu le dire sous l'impression d'événements dans lesquels il n'était pas tout à fait désintéressé, et que la loyauté fut toujours le guide des jugements de Truchon.

La date néfaste du 24 août 1572 se présente ici avec ses horribles souvenirs. Le massacre de Paris devait s'étendre à tous les Huguenots du royaume. Des ordres furent en conséquence envoyés dans les provinces ; mais, comme l'a fait observer M. Brun-Durand[2], « si quelques Parlements, tels que ceux de Paris, de Toulouse et de Provence, affichèrent en mainte occasion un fanatisme impitoyable, celui de Grenoble, non moins catholique et bien qu'ayant subi plus d'une fois des violences qui lui eussent pu donner soif de représailles, ne se départit jamais de modération, de mesure et même de sagesse, quelque grands que fussent alors et le trouble des consciences et l'irritation des esprits ».

Comme les autres représentants du roi dans les provinces, de Gordes, lieutenant général au Gouvernement du Dauphiné, avait reçu de la Cour des instructions à ce sujet ; mais « il voulut, dit Chorier, faire entrer le Parlement dans vne participation publique de sa conduitte pour se mettre à

---

(1) *Hist. eccles. des Églises reformées*, p. 372.

(2) *Chambre de l'Edit de Grenoble.* V. le *Bulletin de la Société dép. d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1873, p. 280, et p. 2 du tirage à part.

G VALLIER, del.

Lith. Allier père et fils, Grenoble.

couvert de toute plainte du côté de la Cour. Il y vint le III. jour du mois de Septembre, et mit en delibération s'il devoit permettre dans son Gouvernement, contre les Huguenots, ce qui l'avoit été dans les autres. — La Cour semble le desirer, dit-il, mais avec tant de retenuë que si ce grand exemple n'est pas approuvé, il lui sera libre de desavoüer ses desirs, et ceux qui les auront executes. » — Et il ajouta encore quelques arguments bien propres à faire répudier toute participation à un pareil massacre. Chorier ajoute : « Truchon, homme de lettres, étoit, comme tous les sçavants, ennemi de la violence. Il appuïa l'opinion de Gordes, et fit voir par son discours que c'étoit l'interest du Roi que l'on épargnât ses sujets, quand mêmes ce ne seroit pas celui de la Cour. — *Dans les partis les plus criminels*, dit-il, *il y a de l'innocence, et des innocents. Ceux qui inspirent la rebellion sont les vrays coulpables de ce crime; pour les autres, c'est plûtôt foiblesse que revolte. Aussi l'objet de la souveraineté offensée est la ruine du parti seulement, et non la mort de tous les partisans. La politique ordonne l'vn, et l'humanité defend l'autre. Quelques Testes à bas sont des sacrifices à la Iustice, et des appuis aux Thrônes Chancellants; mais, avec tout vn peuple égorgé par le fer de son Prince, tombe nécessairement son Empire, et sa gloire. Non; ie ne croiray iamais, ajoûta-t-il, qu'un Roi aussi sage que le nostre approuve ces carnages. La passion de quelques vns, que la vengeance, ou l'avarice font agir a été la substance de la chose; l'authorité Royalle n'en est que la couleur. Sans doute le Roi n'y a pas eu de part, quoique Charles ait temoigné. Ce n'a été que le prompt mouvement d'vn homme tout de feu, et non la volonté du Roi pere de son peuple. Il nous importe de faire cette distinction pour le bien du Corps de l'Estat, et pour l'honneur de son Chef. Conservons lui ses sujets, qui sont ce qu'il y*

a de plus precieux dans son Roïal heritage ; et ne prestons pas nos mains aux souhaits de tant de Princes ennemis, qui n'ont pû le dissiper par les leurs. On ne s'apperçoit pas qu'en exterminant nous-mêmes notre Nation, nous gagnons des Batailles contre nous, pour eux. Nous ouvrirons-nous les veines pour favoriser leurs desseins, et nous procurerons-nous les maux qu'ils n'ont pû nous faire? L'effet de cette colere si peu iudicieuse, séra que nous les aurons irritez contre nous par notre foiblesse; et qu'il semblera que sortants de nos interests, nous serons entrez dans ceux de leur ambition demesurée [1]. »

Et ce fut à qui, dans le Parlement, conformerait ses sentiments à ceux de son chef.

Et de Gordes, répondant à ceux qui lui avaient transmis l'ordre du massacre : — « J'ai communiqué votre lettre à MM. du Parlement, leur écrit-il; or, j'y ai trouvé beaucoup de juges, mais point de bourreaux. — Et cette réponse, d'une ponctualité contestable peut-être, mais en tous cas résumé succinct et fidèle des déclarations du premier président Jean Truchon et de quelques conseillers, interprètes de la compagnie, restera l'éternel honneur de ce Parlement de Grenoble, qui, d'accord, il faut le dire, avec la plupart des évêques dauphinois, refusa non-seulement d'obtempérer aux ordres impitoyables de la Cour, mais fut jusqu'à désavouer et blâmer certains magistrats intermédiaires qui, s'inspirant de ces mêmes ordres, sévirent en cette néfaste journée contre les protestants de leur ressort [2]. »

L'année suivante, le duc d'Anjou assiégeait La Rochelle,

---

(1) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 647.

(2) *Bull. de la Soc. dép. d'arch. et de stat. de la Drôme*, 1873; *Essai historique sur la Chambre de l'Edit de Grenoble*, p. 280, et p. 2 du tirage à part.

et cette ville était sur le point de se rendre, quand il fut contraint d'abandonner cette entreprise pour aller ceindre la couronne de Pologne, à laquelle il avait été appelé par les soins et l'habileté de Monluc, évêque de Valence. « On avoit premierement jetté les yeux sur Truchon pour l'envoïer en Pologne, dit Chorier, mais il s'étoit excusé de ce grand voïage sur des vertiges auxquels il étoit devenu sujet, et qui sembloient participer de la nature du mal caduc : De sorte qu'à son refus, Monluc fut emploïé à cette negociation [1]. »

L'année 1574 arriva, et, avec elle, la mort de Charles IX. Le duc d'Anjou, roi de Pologne, est appelé à lui succéder, et, suivant l'expression de l'un de ses historiens, Henri se dérobe « à la couronne de Jagellon qu'il trouvait trop légère, pour venir se faire écraser sous celle de saint Louis. » Il rentre en France par le Pont-de-Beauvoisin et il a la mortification de se voir enlever ses bagages par Montbrun. Aussi, l'année suivante, quand l'audacieux chef des sectaires en Dauphiné, entraîné par son impétuosité, se laissa envelopper dans un combat livré à de Gordes dans les environs de Die, et que son cheval s'abattant sur lui l'eût ainsi livré au parti catholique, le roi n'a point oublié l'injure que lui a faite un sujet rebelle, et, le 9 juillet 1575, il écrit à de Gordes de faire juger son prisonnier par le Parlement de Grenoble, afin que justice soit faite dudit Montbrun, « lequel, ajoute-t-il, ayant esté prins les armes en mains combatant contre mon service merite destre puny et chastié comme criminel de leze Majesté, ainsi quon esté plusieurs autres ses semblables..... En quoy je veulx quil soit usé de toute diligence pour les occasions que vous dira notre dit porteur. J'ay advisé d'en escrire aux gens tenant ma cour de parlement

(1) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 654.

de Grenoble et particulierement au president Truchon et a mes gens pour les admonester d'en faire prompte justice, etc.[1]. »

Et justice fut faite. Mais peut-on rendre le président Truchon responsable des conséquences d'un arrêt que la cour de Parlement rendit tel que tous les conseils de guerre l'eussent fait à sa place ?... La loi était formelle ; et, parce que le roi, n'écoutant que son ressentiment et voulant la mort de celui qui l'avait cruellement offensé, en aurait réclamé la stricte application, était-ce une raison pour que les magistrats ne jugeassent pas dans ce sens, quand la loi et leur conscience leur dictaient une pareille solution ? Leur inflexible attachement à la légalité ne pouvait-il donc se rencontrer avec les sentiments personnels et rancuneux du souverain, de même qu'ils n'avaient pas hésité à s'en séparer en 1572 ? Le refus du massacre des protestants, lors de la Saint-Barthélemy, serait à lui seul une preuve que la cour de Parlement ne se laissa pas plus dominer par la volonté royale dans l'arrêt de mort de Montbrun, qu'elle ne se soumit à son désir pour les tueries du mois d'août. En 1572, elle avait refusé de s'associer au meurtre d'hommes innocents, pour la plupart, et qu'il lui répugnait de surprendre sans défense ; en 1575, elle jugea un coupable pris les armes à la main et combattant son roi...

On a dit que ce fut le manque d'indépendance qui dirigea le Parlement. Celui-ci, pourtant, — cela résulte d'une lettre publiée par la *Petite Revue des Bibliophiles dauphinois*[2], — était porté à l'indulgence ou tout au moins à une sévérité mitigée par la politique de ne pas exciter les protes-

---

(1) *Petite Revue des Bibliophiles dauphinois*, p. 11,

(2) P. 70.

tants à venger leur chef. Mais, je l'ai déjà fait observer, la loi était formelle et inexorable, et la conscience des juges fut forcée de se ranger du côté de la vindicte royale.

Un écrivain de mérite, notre compatriote, M. E. Badon, a publié en 1838, sous le titre de *Montbrun ou les Huguenots en Dauphiné,* un roman qui eut quelque succès; mais c'était un roman, et, pour le besoin de la mise en scène, il se crut obligé de peindre Truchon comme le représentaient les Protestants de cette époque. Il le reconnaît, du reste, loyalement dans une note insérée à la page 360 des *Pièces justificatives* placées à la fin du second volume.

Mentionnons encore les lignes suivantes, afin de ne rien oublier des faits qui se rapportent à Truchon.

« Les Estats de la Province eurent cette année (1575) vn honneur qu'ils n'avoient pas encore eu, et qu'ils n'ont point eu depuis. Ils avoient été convoquez à Romans au XVI du mois de Janvier : le Roi y présida, et en fit lui-même l'ouverture, accompagné du Duc d'Alençon, son frere, du Roi de Navarre, qui fut son successeur, du Chancellier René de Birague, et de Gordes. Jean Truchon, Guillaume Deportes, l'vn premier, et l'autre second President du Parlement, François Flehard, premier President de la Chambre des Comptes, Arthus, premier seigneur de Saint André, qui avoit exercé avec honneur la charge de Thresorier General, Sebastien de Lionne, Controleur General des Finances, y assisterent comme Commissaires Deputez exprés par le Roy pour ses interests [1]. »

Pour ne rien omettre de ce qui appuie mon opinion relativement à la dignité du caractère et à l'indépendance de l'esprit de l'homme dont j'essaye d'esquisser la biographie, pour

(1) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 665.

être, en un mot, aussi complet qu'il m'est possible de l'être, je dois encore rappeler ici que le premier président Truchon fut l'un des garants de l'emprunt que le baron de Gordes contracta à Lyon pour subvenir à la défense du pays, après un nouveau soulèvement des Protestants [1]. Ce fut lui qui fit accorder à Gordes le projet d'une négociation avec les religionnaires, quelque temps avant la paix conclue à Longjumeau entre le prince de Condé et le roi [2]. Ce fut encore lui qui soutint Gordes, lorsque celui-ci reçut à Lyon, à la cour du prince Dauphin d'Auvergne, devenu gouverneur du Dauphiné, un accueil blessant, quand il n'aurait dû obtenir que des louanges, et qui l'empêcha de se démettre d'un commandement qu'il devait conserver dans l'intérêt et pour la sécurité de la province [3].

Le premier président Truchon prenait ainsi, en toutes occasions, pendant cette époque troublée, une part si notable à la direction des affaires publiques, qu'il dut laisser une trace profonde au Parlement et dans toute l'étendue de son ressort.

Voilà à peu près à quoi se borne ce que l'on sait de Jean Truchon. La vie du magistrat, en ces temps difficiles, quoiqu'elle fût parfois une vie de combat, n'excluait pas la dignité et l'indépendance personnelle de l'homme : le président Achille de Harlay en est un exemple célèbre. Aussi, malgré les assertions de quelques écrivains, je ne puis, devant la conduite du premier président, lors de la Saint-Barthélemy, devant surtout les nobles paroles que j'ai rapportées d'après Chorier, croire un instant qu'il n'ait pas suivi, pour le jugement de Montbrun, l'impulsion seule de sa conscience et de ses convictions politiques appuyées sur la loi.

---

(1) J. Taulier, *Notice historique sur le baron de Gordes*, p. 43.
(2) *Id., id.*, p. 59.
(3) *Id., id.*, p. 109.

Cette rigidité de principes ne l'empêchait pas d'être bienveillant et plein de tolérance pour des idées qui n'étaient pas les siennes, mais qu'il savait respecter, quand elles ne sortaient pas de la ligne permise. Qu'on veuille bien se rappeler ce qui se passa lorsque Soffrey de Calignon, — qui, un jour, devait être Chancelier de Navarre, mais qui alors n'était encore qu'un jeune homme et venait de se ranger sous la bannière de la Réforme, — se présenta au Parlement pour être reçu avocat. « Mais, dit Videl, autant qu'il se persuadoit d'y trouver de la facilité, à raison de l'estime publique qu'on faisoit de son sçavoir et de son eloquence, autant y rencontrat-il d'obstacle, à cause de sa nouvelle Religion, qui estant alors plus odieuse qu'elle n'a esté depuis, et attirant davantage l'aversion du monde, rendoit beaucoup moins favorable la cause des personnes qui l'avoient embrassée; sur quoy Truchon, premier President, qui tout zélé catholique qu'il estoit, et d'ailleurs personnage de haute vertu et de grande erudition, n'estoit point d'avis qu'il fust reffusé, n'ignorant pas combien il valloit, car Calignon s'estoit souvent approché de luy et, par les frequentes preuves qu'il luy avoit données de son sçavoir, avoit beaucoup de part en son estime. Aussi ne feignit-il point de dire *qu'il en voyoit très peu de sa force, et en qui se rencontrassent tant de dons pour une profession si noble, et qui veut de plus grands avantages naturels et acquis que ne s'imaginent la pluspart de ceux qui s'y voüent aujourd'huy et qui y apportent toute autre intention que d'y acquerir de l'honneur*. Il dit aux Officiers du Parlement, comme par un présage de ce qui advint quelques années après : *Souvenez-vous, Messieurs, que vous reffusés pour advocat celuy qu'un jour vous serés contraints de recevoir pour compagnon; et sçachez que ce jeune homme est pour aller bien avant dans la fortune.*

» Cependant Calignon se retira, consolé de ce refus par

cette satisfaction qu'il ne venoit que de son malheur, et que l'injustice en avoit esté publiquement reconnue par un juge illustre et qu'on ne pouvoit raisonnablement contredire. Ayant appris le favorable témoignage qu'il lui avoit pleu rendre de luy, et l'en estant allé remercier, il en receut de nouveau ces parolles obligeantes : *Mon amy, ne perdés point courage, et ne doutés nullement que la fortune ne vous reserve quelque chose de mieux que ce que vous n'avés peu obtenir; ses reffus sont bien souvent la cause de notre bonheur; et, ne faisant pas ce que nous pretendons, ce n'est point par mauvaise volonté, mais par dessein de mieux faire.* »

Et Videl ajoute ici un détail, qui vient fort à propos remplir une lacune dans la biographie que j'essaie de tracer.

« Le President, dit-il, avoit esté luy mesme un exemple de cette verité. Ayant fait heureusement ses estudes à Paris et pretendant à une profession du Decret en l'Université, dont il avoit esté jugé tres capable, il n'y put parvenir, à cause d'une cabale contraire que l'envie luy avoit suscitée; là dessus, il fut choisi pour élever les Princes de la maison de Lorraine, employ qui vérifioit assés la grandeur de sa capacité, et comme il s'en fut acquitté avec grand honneur, ces Princes, qui estoient alors tout puissants en France et qui meditoient les grandes choses que dépuis ils tâcherent d'executer, voulant reconnoitre son affection, et en mesme temps l'establir comme tous leurs autres confidents et serviteurs, dans les plus importantes charges du Royaume, luy avoient fait donner celle de premier President en Dauphiné, où il parut d'une integrité singuliere; de quoy, entre plusieurs exemples, on a remarqué celuy-ci. Un gentilhomme de bonne maison ayant pris avantage de sa qualité pour maltraitter un homme des champs, et, bien loin d'en recevoir sa justification, voulant mesme luy oster la vie et le

poursuivant l'épée à la main, cet homme, aprés l'avoir supplyé et conjuré de ne point passer outre et ne pas le reduire à la necessité de se deffendre, se voyant dans l'extreme peril et dans l'impossibilité de plus reculer, tira de sa ceinture une serpe, qui estoit sa seule arme, et le tua. Les parents du mort, qui estoient tout puissants par leurs alliances et leurs amis, solliciterent avec grande instance la condamnation du paysan, de la personne et des biens duquel ils s'estoient saisis par avance. Ce violent procedé ne pouvant estre souffert par Truchon, il s'y opposa courageusement, et, quelque pressantes sollicitations qu'on lui fist au contraire, il protesta *qu'il quitteroit plustot sa charge que de consentir à cette injustice ;* si bien que le paysan fut remis dans ses biens et garanti de l'oppression dont il estoit menacé [1]. »

Ces faits ne viennent-ils point à l'appui de mon opinion sur l'indépendance et l'équité du magistrat et ne suffisent-ils pas à faire tomber les accusations imméritées que l'esprit de parti et la passion cherchèrent et cherchent encore à faire peser sur sa tête ?

La prudence fut toujours sa boussole en toutes choses, et, en cela, Truchon était d'accord avec sa devise : PRUDENS SIMPLICITAS. — « *Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum, Estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ* [2]. » — Comme un autre apôtre, Truchon avait reçu la mission de conduire les hommes, et il s'était toujours rappelé quelle devait être la règle de sa conduite : il avait voulu l'avoir constamment sous les yeux, comme il l'avait sans cesse dans l'esprit et dans le cœur, et,

(1) *La Vie de Souffrey de Calignon, Chancellier de Navarre*, publiée par M. le C.te Douglas, d'après le ms. original de Videl. Grenoble, Allier, 1874, pp. 10 et 11.

(1) *Évangile selon saint Mathieu*, ch. X, v. 16.

condensant le verset de l'évangéliste, il en avait extrait sa devise, PRUDENS SIMPLICITAS; puis, de l'âme de cette devise, il avait tiré le corps de ses armes : une colombe et deux serpents enlacés, j'allais presque dire un caducée, emblème de la concorde.

Truchon mourut en 1578. Tombé malade au mois d'octobre, Jean de Bellièvre fut nommé pour lui succéder le 23 novembre suivant; c'est donc à la fin du premier de ces deux mois ou au commencement du second qu'il décéda; mais je n'ai pu retrouver la date exacte de cet événement.

Le 19 août de cette même année, il avait acheté les moulins qu'Annet de Maugiron, seigneur de Leyssins et de Meyrieu, et bailli du Viennois, possédait à Meyrieu; et divers actes de vente ou d'acquisition, cités dans l'*Armorial du Dauphiné,* nous apprennent qu'en outre de cette dernière localité, il possédait encore la seigneurie du Pont-de-Beauvoisin, de Saint-Laurent-du-Pont et des Bordes.

Voici, pour l'acte de vente des deux premières de ces seigneuries, les preuves que j'en ai trouvées dans le *Registre des aliénations faictes en Daulphine par messeigneurs les Commissaires depputes par le Roy, En Lan m v^c lviij,* f°s 33, *verso,* et 34, *recto* (Arch. dép. de l'Isère, B. 3073).

« Ledict Jour xvj^e de may 1558 au lieu que dessus [1] Lesdicts sieurs president flehard [2] *visiteur* general susdict et arthus prunier [3] tresorier troys desdicts sieurs commissaires

(1) Au logis du président Truchon.

(2) Jean Fléard, fils d'autre Jean Fléard, premier président de la Chambre des Comptes en 1544, fut nommé à la même charge en 1554. Ayant lui-même résigné ses fonctions en 1564, il eut pour successeur son frère, François Fléard, qui, quelques années après, embrassa la vie ecclésiastique, devint chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Grenoble et évêque de cette ville, en 1575.

(3) Arthus Prunier est le même qui fut gouverneur d'Orange pour

ont vendu cede Remis et transporte et par ces presentes vendent cedent Remettent et transportent a faculte touteffoys de Rachapt perpetuel A monsieur messire Jehan truchon cheuallier conseiller du Roy premier President en sa court de parlement de Daulphine present acquerant et auec moy notaire et secretaire du Roy soubsigne stipullant et acceptant pour Luy Les siens successeurs et ayant cause Assavoir La chastellenye terre et segnorie du pont de beauuoysin ainsi quelle sestend et comporte y comprins Le peage dudit Lieu. avec la Justice et Jurisdiction haulte moienne et basse mere mixte Impere hommes Rentes cens seruis et toutes aultres choses qui en deppendent excepte le greffe de la Judicature dudict Lieu en bonne forme pour le pris de huict mil troys cens soixante huict Liures cinq solz six deniers payes etc. constitues etc. deuestiens etc. promectans et Jurans etc. faict au Lieu que dessus en presence de sieur Jehan bot marchand dembrun messire Jehan charles frize? et sieur ansapleny et pierre amitj tesmoings. »

« Ledict Jour Lesdicts sieurs commissaires ont vendu audict sieur president truchon La chastellenye terre et segnorie de Sainct Laurens du pont ainsi quelle sestend et comporte y comprins Le peage dudict Lieu, ensemble les homes, cens, seruis, Rentes et aultres droictz et debuoirs segnoriaulx auec Justice et Jurisdiction haulte moyenne et basse, mere et mixte Impere excepte Le greffe de La Judicature dudict Lieu pour le pris de Quatre mille deux cens

---

François Ier et qui avait épousé Jeanne de La Colombière, fille de François de La Colombière, seigneur de Peyrins, trésorier général unique de cette province, duquel il eut la charge. *(Note sur une médaille de François de La Colombière, Trésorier et Receveur Général du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont, et Seigneur de Peyrins, en* 1545, par G. Vallier, publiée par M. le comte Douglas *(Vie et Poésies de Soffrey de Calignon, Chancelier du Roi de Navarre.* Grenoble, Allier, 1874 p. 414; et p. 9 du tirage à part de cette notice, en 1872.)

trente liures deux solz six deniers etc. payes comme dessus const. etc. deuest. etc. prometans etc. Jurans etc. faict au Lieu et presens que dessus. »

Truchon, ne laissant pas de postérité [1], avait constitué pour son héritier son neveu Macé de Basemon, qu'il avait amené de la Beauce avec lui, et celui-ci, devenant la tige de sa famille en Dauphiné, conserva les armes et la devise de son oncle et les transmit à ses descendants.

Là doit se borner cette notice sur le président Truchon, et j'aurai utilisé toutes les notes que je possède, quand j'aurai cité pour mémoire, — Dieu me garde de la reproduire ! — l'épitaphe que le conseiller et poète Cornu dédia à sa mémoire, et qui débute ainsi :

I'estois né pour mourir, ie suis mort pour revivre,
I'estois yssu du ciel pour le ciel acquerir,
Ie vivois en tourment, mais pour estre delivre
De malheur de çabas, il me falloit mourir, etc. [2].

Le Président Truchon était obligé aux lettres de tout l'honneur qu'il avait eu pendant sa vie. « Il s'en souvint, dit Chorier, que je me plais à citer encore en cette circonstance, il s'en souvint en mourant. Estant tombé dans vne maladie mortelle [3], vers la fin du mois d'Octobre de cette année

(1) Le président, pourtant, avait eu un fils; mais il paraît qu'il le perdit de bonne heure..... « Jean Truchon, nous apprend M. Berriat-Saint-Prix, au sujet de la réception de Cujas comme conseiller au parlement de Grenoble, en 1573 (*Histoire de Cujas*, en note, pp. 402 et 571), Jean Truchon, premier président, alors absent, témoigna bientôt encore plus de vénération pour notre professeur; ayant un jour reçu une lettre de Cujas, il la baisa lorsqu'il en reconnut l'écriture. *Il lui envoya aussi son fils pour assister à ses leçons.* » (Voy. *Lett. de Cujas*, 19 nov. 1573, à Jean Truchon (Joann. Truchius), *au d. n.* 4552, *et au d. t.* 8, *p.* 1249.)

(2) *Les Œvvres poetiques de Pierre de Cornu, dauphinois.* Lyon, Hvgvetan, 1583, p. 197.

(3) Il n'est peut-être pas fort important de savoir quelle était la demeure

(1578), il fit son Testament, et lega au College de Grenoble quatre cens écus d'or. Leur destination fut, que de cette somme il s'en acheptât vne rente perpetuelle qui fût à l'avenir emploïée à l'entretenement d'vn Professeur qui enseigneroit la Rhetorique. Il en recommanda le soin au Procureur general du Parlement, et aux Consuls de la Ville qui étoient alors, et qui seroient dans la suitte des temps. François Faure étoit alors dans la Charge de Procureur general, et Vrbain Fleard dans celle de premier Consul. Ses heritiers, qui furent Adrien de Basemon Abbé d'Aiguebelle, et Marc

---

du président Truchon ; néanmoins, à un point de vue qui peut intéresser l'histoire locale, je crois devoir insérer ici une note qui m'est fournie par les Archives de la Cour du Parlement (*Livre vert*, f° xlviij).

« Le vnz° jour daoust mil cinq cens soixante cinq, messire Jean Truchon, premier president en la cour de ceant, a Remonstre en la chambre du conseil La difficulte en laquelle Il estoit constitue de trouuer maison en ceste ville, pour y pouuoir louger selon la dignite du lieu quil tient, et comme Il auoyt pieca (*a*) quelque dessain de saccommoder en lhostel de la gouuernerie (*b*), suyuant les permissions a luy outroyees, premierement par feu monseigneur de Guyse (*c*), depuis par monsieur le Prince de la Roche sur Yon (*d*), heritiers (*e*) generaux pour le Roy en ce pays de Daulphine, et du consentement du seigneur de Gordes, heritier general pour ledit sieur Roy audit pays, en l'absence dudit seigneur Prince. Le quel dessain, neantmoins, Il nauoyt Jamais voulu mettre a effect, que premierement Il ne fust bien asseure que ce seroit au gré et avecq le bon plaisir de messieurs de la cour, en general et en particulier. Et a requis ladite cour, en presence des gens du Roy, lui en vouloir fere declaration.

» Sur quoy, apres auoir ouy les dicts gens du Roy, dict a este que, pour les *raisons*? Remonstrees par ledict sieur president, la cour trouue bon et ha agreable qu'il saccommode audit hostel de la gouuernerie. Et ce, soubz le bon plaisir du Roy, de mondit sieur le Prince, et sans consequence.

» C. DEPORTES. BELLIEURE. »

(*a*) Depuis longtemps (*v. lang.*).

(*b*) L'hôtel du Gouverneur, la mairie actuelle.

(*c*) François de Lorraine, duc de Guise, gouverneur du Dauphiné, 1547-1562.

(*d*) Charles de Bourbon, gouverneur du Dauphiné, 1562-1588.

(*e*) C'est-à-dire, héritiers fiduciaires.

de Basemon second President de la Chambre des Comptes, satisfirent exactement à sa volonté. Guigues Collisieux Huissier des Estats vendit cette pension par Acte du XXII de Decembre, et receut la somme leguée qu'il imposa sur tous ses biens [1]. »

Ici trouve naturellement sa place le médaillon qui est l'objet de cette notice, une de ces pièces coulées et ciselées qui portent le nom d'*artistiques*.

IO · TRVCHON · I · PRÆSES · DELPHIN · *(Johannes Truchon, primus præses delphinatus* [2]*)*. Buste barbu à gauche, coiffé du mortier et revêtu du costume présidentiel. Le champ est occupé par de riches entrelacs ou arabesques.

℟. Écusson aux armes de Truchon : *d'azur à deux serpents d'or adossés, tortillés et entrelacés en triple sautoir, au chef cousu de gueules, chargé d'une colombe d'argent membrée d'or*. A gauche de l'écusson, le mot PRVD-ENS disposé en deux parts sur deux rubans, ou phylactères, assez espacés et posés sur un champ occupé par un semis de feuilles de.....?; à droite, même disposition pour le mot SIMPLI-CITAS, complétant ainsi la devise *Prudens simplicitas* adoptée par le président; le tout au milieu d'un large encadrement circulaire, orné de magnifiques rinceaux. Le contour de l'écusson est dessiné par un cordon

---

(1) *Hist. gén. du Dauph.*, t. II, p. 685.

(2) Je dois faire remarquer ici que, dans une notice sur ce beau médaillon que j'ai naguère insérée dans un livre publié par M. le comte Douglas (*Vie et Poésies de Soffrey de Calignon, Chancelier du Roi de Navarre.* Grenoble, Allier, 1874, p. 427 à 435), une faute typographique s'est glissée dans la description qui l'accompagne. On a, en effet, oublié l'impression du chiffre I *(primus)* de la légende de l'avers, que je m'empresse de rétablir dans la deuxième édition, considérablement augmentée, que je donne de cette notice.

qui, au bas, affecte la forme d'un entrelacs et, vers le haut, celle d'une sorte de chaîne ou torsade par laquelle il serait suspendu.

PLOMB. Diam. 116 mil.

Ma collection.

Cette médaille est inédite. Elle est en plomb et paraît avoir été dorée, car on aperçoit encore des traces de dorure sur le revers de la pièce. C'est peut-être la seule qui existe, la seule même qui ait été faite. Est-il besoin d'en faire remarquer la beauté, la manière large et savante avec laquelle la tête du président Truchon est traitée, le fini des détails, la richesse de l'ornementation? Cette pièce, malheureusement, a souffert en quelques endroits, et je ne serais pas éloigné de penser que c'est au sortir du moule que plusieurs de ses parties ont été si déplorablement endommagées et que, par suite, plusieurs autres ont dû être retouchées au burin. « La matière, m'écrivait en 1866 mon honorable confrère et ami, M. Arnold Morel-Fatio, de Lausanne, qui a bien voulu me le céder, la matière de ce médaillon est si impressionnable, que cela a fait tort à sa conservation. On pourrait trouver à redire à ce dernier chapitre, si la médaille n'était pas unique. En attendant mieux, il faut s'estimer très-heureux d'avoir déniché ce bijou. »

Dans quelles circonstances et à quelle époque cette médaille fut-elle moulée? Quel en est l'auteur et par qui fut-elle commandée? Y en a-t-il eu plusieurs exemplaires et en quels métaux? Toutes questions qui demanderaient autant de réponses, et auxquelles il m'est impossible de satisfaire. J'ai donc dû me borner à décrire cette magnifique pièce et à l'accompagner d'une notice sur le personnage qu'elle représente.

SUPPLÉMENT.

M. H. Morin-Pons, de Lyon, me communique au dernier moment une *Notice historique sur les terres et seigneuries de la Borde et de Montdidier* (1489-1780), par la B.ne A. de Girard-Vezenobre (Clermont (Oise), Toupet, 1877, in-8°, 24 p.). Je m'empresse d'en faire quelques extraits pour ma propre notice, à laquelle ils apportent de nouveaux renseignements sur la famille du président Truchon et sur les seigneuries dont il fut possesseur. Quant aux dates, elles sont complètement erronées, puisqu'on indique la mort de Truchon comme ayant eu lieu peu après la vente du 4 septembre 1560, — tandis qu'il n'est décédé que *dix-huit ans* plus tard, — et que l'on fait agir ses héritiers par acte du 2 décembre 1570, alors que nous avons vu le président, en Dauphiné, jouer un si beau rôle à l'occasion de la Saint-Barthélemy. Ces réserves faites, je cite.

« Le 4 septembre 1560, François d'Agoult, baron de Sault, de Forcalquier, etc., etc., vendit les terres et seigneuries de la Borde et de Montdidier à messire Jehan Truchon, chevalier, conseiller du roi et premier président au Parlement de Dauphiné. Cette vente relate les bâtiments, dépendances, pâturages, terres, îles, bois, taillis, censives, lods et ventes, saisines, amendes, droits de bac et de pêcherie sur la Seine du fief de la Borde, jouissant de la moyenne et basse justice, et ceux du fief de Montdidier, situé sur l'autre côté de la Seine, le premier relevant du fief de la Bretesche, et le second de celui de Maisons-sur-Seine (près du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye). Le tout au prix de 15,000 livres tournois.

» Le premier président Truchon survécut de fort peu à cette acquisition.....

» Le 2 décembre 1570 intervint un acte d'échange d'après lequel Louis Dodieu, seigneur de Velly, etc., céda les rentes féodales de Velly, en échange des fiefs de la Borde et de Montdidier, appartenant par indivis à honorable femme Martine Truchon, sœur du défunt président, veuve d'honorable homme Pierre de Bazemont, demeurant à Merey, près de Montfort-l'Amaury, et à ses enfants..... (p. 10 et 11).

» TRUCHON, ajoute l'auteur de cette notice (p. 20), famille originaire de Montfort-l'Amaury, qui doit son origine au célèbre Jean Truchon, pourvu en 1549 de la charge de premier président au parlement de Dauphiné, où il acquit les terres considérables du Pont-de-Beauvoisin, Meyrieu, Saint-Laurent-du-Pont, etc. C'est sans doute à ses relations dauphinoises qu'il faut attribuer l'acquisition qu'il fit au comte de Sault des terres de la Borde et de Montdidier, voisines de son pays d'origine.

» D'abord conseiller au parlement de Chambéry, il avait amené avec lui, à Grenoble, Macé de Bazemont, l'un de ses neveux, et mourut sans alliance. »

Je néglige quelques inexactitudes pour n'en relever qu'une, plus grave que les autres. L'auteur prétend que Truchon *mourut sans alliance*. C'est là une assertion que je ne puis admettre, après ce que j'ai dit à l'occasion de la présence de *son fils* parmi les élèves de Cujas et de sa mort prématurée ..... à moins pourtant que ce fils ne fût un enfant du côté gauche !...

« Son frère, Nicolas Truchon, était curé de Jouarre en 1581, et sa sœur, honorable femme Martine Truchon, avait épousé honorable homme Pierre de Bazemont, demeurant à Merey, près de Montfort-l'Amaury.

» Il avait adopté pour armes :

» *D'azur à 2 serpents adossés, tortillés et enlacés en triple sautoir d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'une*

colombe d'argent, membrée d'or. Devise : *Simplicitas, prudentia,* dont l'historien *Chorier* a fait *prudens simplicitas.* »

Chorier n'est plus là pour se défendre; mais ma médaille répondra pour lui.

J'emprunterai encore à M.me de Girard-Vezenobre le tableau suivant qu'elle donne de la famille de Bazemont, héritière de Jean Truchon, mais dont la branche aînée seule, devenue dauphinoise, a sa place dans l'armorial de notre province.

« 1° Macé de Bazemont, qui suivit à Grenoble son oncle, le premier président Truchon, et devint lui-même président de la Chambre des Comptes de Dauphiné; sa postérité, qui possédait dans cette dernière province les seigneuries de Fiançayes et de Saint-Égrève, a produit des magistrats distingués et s'est éteinte, il y a plus d'un siècle;

» 2° Louis de Bazemont, seigneur de Saint-Jullin-de-Chenevières, secrétaire du duc d'Anjou, en 1570;

» 3° Laurent de Bazemont;

» 4° Denis de Bazemont;

» 5° Nicolas de Bazemont, marchand à Montfort-l'Amaury;

» 6° Guillaume de Bazemont, marchand à Merey;

» 7° Michelle de Bazemont, femme de *maistre* Nicole Dieudonné, élu pour le roi en l'élection de Montfort-l'Amaury. »

Enfin, et pour terminer, je citerai quelques notes qui me sont fournies par une lettre de M. A. de Dion, de Montfort-l'Amaury, membre de l'Institut des Provinces, bien connu par les très-intéressantes publications qu'il a consacrées à l'histoire de son pays. Je ne chercherai pas à les coordonner avec ce qui précède; il est trop tard pour songer à le faire. Je les donnerai telles qu'elles me sont adressées et comme un

complément à la biographie de la famille de Truchon, qui, paraît-il, aurait eu une branche collatérale du même nom que lui.

« En 1504, Julien Truchon possédait à Montfort-l'Amaury la maison de la Fleur de lys, rue Parisis, et Jean Truchon, — le père de notre président peut-être, — partageait avec Simon Brossart une maison et plusieurs jardins dans la même ville. (*Relevé des cens de Montfort en* 1504).

» Françoise Truchon, morte le 16 octobre 1631, veuve de Samuel de Bresson, maître d'hôtel du roi, mort le 22 janvier 1623.

» Sur sa tombe, un écu d'azur à deux serpents d'argent en pal entrelacés en redorte ; le chef de gueules chargé d'un oiseau d'argent [1]. (Bibliothèque de l'Arsenal. *Recueil ms. des épitaphes de Paris,* t. VII, p. 200 ; communication de M. Maquet.)

» Montfort-l'Amaury n'est pas en Beauce, ajoute M. de Dion, n'en déplaise à Chorier ; on le met quelquefois en Mantois, quelquefois en Hurepoix. Il serait plus exact de dire Montfort en Iveline. Basemont est encore moins en Beauce, se trouvant dans le canton de Meulan. Mais ces deux localités étaient du diocèse de Chartres. »

Il en a été de la famille de Truchon comme de bien d'autres : la vie des familles, à l'image de celle de l'homme, a ses hauts et ses bas..... « La famille de Truchon, m'écrit en terminant mon honorable confrère, a duré à Montfort, mais dans une position fort modeste. Le dernier, mort vers 1830, avait, hors la ville, une baraque où il fabriquait des cerceaux ; elle a été remplacée par une maison de campagne, que l'on nomme tantôt *la Baraque,* tantôt *la Truchonière.* »

G. VALLIER.

---

(1) Les différences de blason, que l'on peut constater ici, seraient-elles l'indice d'une branche cadette ?

NOTES

SUR LES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES REÇUES EN 1877

utiles à consulter pour l'histoire du Dauphiné.

L'échange des publications des Sociétés savantes n'a pas uniquement pour but d'entretenir des relations amicales entre elles, il sert aussi à leur indiquer les sujets dignes d'attention et les renseignements utiles à l'histoire locale.

Ainsi le Bulletin de la *Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome III, renferme une excellente biographie de François Roaldès, célèbre professeur en droit, né à Marcillac en 1519, par M. Baudel.

Cujas, dont Roaldès avait été un moment l'élève, l'appela auprès de lui en 1571 pour lire en l'université de Valence, — où l'affluence des docteurs de Pise, de Bologne et de Padoue et l'immense renommée de Cujas attiraient les étudiants d'Italie, d'Allemagne et de toutes les provinces de France. De Thou, l'historien, vint de Paris suivre les leçons de Roaldès.

Celui-ci demeura deux ans dans notre ville et retourna dans le Quercy, en 1574, où il mourut 5 ans après, à l'âge de 70 ans.

On sait que Jules Olivier cite deux fragments d'un manuscrit de Roaldès sur les antiquités de Valence, conservé à la Bibliothèque nationale, fonds *Lancelot*.

De son côté, la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, dans ses Mémoires, en parlant de Félicien Bocon de La Mer-

lière, évêque d'Apt de 1752 à 1778, fournit quelques renseignements sur la famille du prélat.

Charles Bocon était châtelain de Châteauneuf-de-Galaure en 1624. Or, la maison bourgeoise connue sous le nom de La Merlière se trouve dans cette commune, à quelques pas à l'est du village. Un autre Bocon exerça l'office de procureur à Saint-Marcellin.

L'évêque d'Apt naquit en 1715 à La Merlière et, selon d'autres, en 1714 à Vienne. Son père, François Bocon, était trésorier de France.

D'abord chanoine de Saint-André à Grenoble, il fut nommé évêque le 6 janvier 1752 et sacré le 6 juin suivant à Paris. Une maladie chronique l'obligea, en 1778, à se démettre de ses fonctions et il se retira d'abord à Saint-Marcellin et ensuite au séminaire des Missions étrangères à Paris, où il mourut en 1789.

La *Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres* a commencé dans son Bulletin la publication d'une série de travaux sur les usages, contes, légendes et traditions populaires du pays poitevin, et la *Société des sciences, lettres et arts de Pau* a recueilli les légendes et récits populaires du pays basque.

Il y a là une mine féconde à la portée de chaque membre de la Société et qu'il faut se hâter d'explorer.

A son tour, la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* étudie la peinture et les peintres roussillonnais, sujet que notre Bulletin a peu abordé encore, bien que fort intéressant et peu connu.

Enfin, la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* a recueilli les principaux proverbes et locutions proverbiales en romano-provençal du Piémont; — ce qui pourrait être fait aussi dans la Drôme par régions anciennes : allobrogique, vocontienne et ségalaunienne.

Les publications périodiques faites par des savants non réunis en association fournissent aussi leur contingent de notes.

Les *Chroniques de Languedoc, — Revue du Midi*, sous la direc-

tion de M. de La Pijardière, archiviste de l'Hérault, nous donnent, par exemple, un mémoire généalogique et historique sur la famille Joubert, que la tradition dit parente de saint Bernard. Jean I de Joubert quitte La Ferté-sur-Aube et s'arrête à Serrières en 1334. Raymond, son fils, laisse Jean II, seigneur de Vernas en Vivarais, père de Jean III, auteur de la branche cadette établie à Montpellier.

Ce Jean III aurait été bailli de la ville de Valence, où il arriva vers 1480. Son portrait nous apprend qu'il épousa en 1456 Alix Alinie. Jean IV, né de leur mariage, remplit les fonctions de juge-mage dans notre ville et s'y maria avec Catherine de Genas, en 1516. Son testament lui donne le titre de chevalier du Saint-Sépulcre-de-Jérusalem, d'écuyer et de citoyen de Valence [1].

François, son fils aîné, outre les mêmes qualifications, porte encore celle de conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi de Navarre. Il testa en 1545 et sa veuve le 30 décembre 1583.

Laurent Joubert, son fils, médecin et conseiller ordinaire des rois de France (Henri III) et de Navarre (Henri IV), naquit le 6 décembre 1529 à Valence, et, s'étant uni à Montpellier avec Louise de Guichardi, le 14 septembre 1561, se fixa dans cette ville et y devint chancelier et juge de l'université de médecine. Bachelier en 1551, il alla, suivant l'usage, étudier la pratique à Aubenas, puis à Montbrison et à l'étranger. Revenu à Montpellier, il y enseigna la médecine et mourut en 1582 à Lombers. Parmi ses enfants, Isaac fut conseiller au présidial de Montpellier, Laurent, capitaine-châtelain de Frontignan, Pierre, seigneur de Montalègre.

Laurent Joubert avait eu 19 frères ou sœurs, au nombre desquels M. Rochas place François, juge-mage à Valence, auteur de Mémoires manuscrits sur les troubles de son temps,

---

(1) M. Rochas, dans la *Biographie du Dauphiné*, dit qu'il était simple marchand.

souvent cités par Chorier. M. de Carrière ne parle pas de lui.

Indépendamment de l'intérêt qu'offrirait la découverte de ces Mémoires, une étude sur la vie de Laurent et de François Joubert reste encore à faire après le travail purement généalogique des *Chroniques du Languedoc*.

Il est sans doute inutile d'énumérer tous les articles sur la province insérés dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais*, publiée par M. Savigné, à Vienne. Tous les lecteurs du Bulletin connaissent les huit belles et intéressantes livraisons qui ont paru jusqu'à ce jour.

A. LACROIX.

PEINTRES ET POÈTES

MM. LAMAN, COMBE ET CHALVET

I

M. LAMAN (Frédéric)

L'artiste qu'une mort imprévue a récemment enlevé aux arts n'appartenait pas à la *Société d'archéologie* de la Drôme ; mais son talent de paysagiste et les services rendus à la science par une description manuscrite de tous les monuments de Rome, lui assurent des droits à la reconnaissance des hommes studieux et des archéologues.

Né à Vincennes, en 1824, M. Laman appartenait à Valence, où son père, étant colonel d'artillerie, avait épousé Mlle Accarie, où lui-même s'était établi depuis quelque temps et où résident ses amis et ses proches.

Dès l'âge de 11 ans, son aptitude pour le dessin l'avait fait remarquer au collége de notre ville, et si d'autres études absorbèrent son temps au collége Henri IV et à l'École de Saint-Cyr, dès 1842, il ne cessa de consacrer ses rares heures de liberté dans la carrière des armes au culte de la peinture et du dessin. Ainsi on le voit à Rennes fréquenter l'atelier de M. Robiquet et à Rome des ateliers de renom.

A la vérité, l'observateur attentif tire quelque profit de ces visites rapides, mais chaque artiste reçoit de son génie particulier les inspirations et les secours nécessaires pour se créer

son genre et se tracer sa voie. M. Laman dut à lui seul ses progrès dans la peinture à l'huile et dans l'aquarelle.

Nous ne le suivrons pas comme militaire, s'élevant de grade en grade jusqu'à celui de chef de bataillon d'infanterie, prenant part aux campagnes d'Italie et de Rome et contribuant par sa bravoure à la gloire acquise par le 36e de ligne à la bataille de Wœrth. Une infirmité contractée pendant les rudes campagnes de 1870-1871 l'ayant contraint de renoncer, en 1872, à une carrière riche d'avenir, il se livra dès lors tout entier au culte des beaux-arts. Chaque jour il travaillait de 7 à 8 heures, et si la Providence avait accordé à son bon vouloir et à ses talents le nombre de jours nécessaire pour achever son œuvre, il aurait tout à la fois illustré son nom et fait connaître les sites pittoresques des environs de Valence.

Ses cartons renferment de nombreux et excellents dessins au crayon et à l'encre de chine et des ébauches de peinture ; mais ses œuvres terminées, les principales du moins, sont : la *Chute du Staubach* et la *Vallée de Lauterbrunnen*, en Suisse, une *Vue de Coblentz*, la *Vallée de la Bléone* (Basses-Alpes), la *Ferme de Saint-Ruf* et une *Vue des Baumes*, près Valence, ainsi que de nombreux tableaux plus petits représentant quelque coin inexploré de notre région, assez pauvre en sites réellement pittoresques.

Il avait exposé à Turin et à Lons-le-Saunier en 1876 et travaillait pour l'exposition universelle de Paris en 1878..... quand la mort est venue le frapper.

Sa famille ayant offert au musée de la ville un de ses tableaux, que la commission choisira elle-même, chacun pourra juger du mérite de l'artiste, aussi modeste qu'habile.

Quant au manuscrit sur Rome dont nous avons parlé, il renferme sous le titre de *Souvenirs de* 1859 *à* 1866 une collection de vues photographiques, de plans à l'encre de chine et de notices historiques sur chaque monument de la ville éternelle.

On voit par ces quelques renseignements toute l'étendue de la perte que notre ville a faite le 8 septembre 1877, et l'explication des hautes et nombreuses sympathies si justement méritées par le chef de bataillon en retraite, commandant du 110e

régiment de l'armée territoriale et officier de la Légion d'honneur, par l'ami, l'homme du monde bienveillant, courtois et poli et surtout par l'artiste dévoué à la gloire des beaux-arts et à celle de la France et du Dauphiné.

Quelques passages de l'ordre du jour adressé au 36e régiment de ligne par le colonel, au moment où M. le chef de bataillon Laman prit sa retraite, feront suffisamment connaître le soldat.

« Le 36e perd en M. Laman un officier supérieur très-méritant sous tous les rapports..... Il emporte avec lui dans la retraite la haute estime de ses chefs, l'affection de ses égaux et le respect de ses inférieurs. Bien pénétré de ses devoirs, il a toujours su les remplir avec un zèle intelligent et avec modestie.

» Dans l'exercice de son autorité, il s'est montré impartial, ferme au degré exigé par la discipline et bienveillant quand même.....

» Les sentiments élevés qu'il professait, sa bonne éducation, son instruction cultivée faisaient de lui parmi nous un élément agréable de société et que l'on rencontrait avec plaisir. »

Pendant 29 ans il servit son Pays avec distinction, et dans sa retraite il le servait encore en cultivant les beaux-arts.

(A suivre.)

A. LACROIX.

BIBLIOGRAPHIE ANCIENNE

Il existe un roman en deux parties, imprimé en 1628 à Grenoble, chez P. Charvys, et intitulé : *Les Myrtes renaissans d'Iphis et le repentir de Livie,* par D. M. (petit in-8°).

L'ouvrage est dédié à François de Bonne de Créqui, lieutenant général en Dauphiné, et il expose les « plaintes d'un gentilhomme dauphinois, qui se couvre du nom d'Iphis pour pallier ses premieres amours et desmentir ses jeunesses ».

Quel est ce gentilhomme, dont l'anagramme est *lame est Dieu ?*

Un autre ouvrage dauphinois peut être signalé à ce propos : c'est *L'Astronomie iournaliere ou miroir des astres, où il est succintement traitté tant de la forme et situation des planetes que du lever et coucher des estoiles fixes et de leurs differens effets durant le cours de l'année, suivant les remarques qui en ont este faites par divers auteurs, ensemble quelques pronostics pour tous les jours de l'année.* Grenoble, Fremon, 1669. In-12. François de Vinay, l'auteur, l'a dédié à Sébastien de Lionne.

On a du même écrivain : *Le compartiment historique et céleste divisé en trois parties.* Grenoble, P.re Fremon, 1672. In-12. Dédié à M. Ponat de Garcin, seigneur de Combes.

Guy Allard a mentionné ce Vinay, fils de Léonard, receveur du taillon, en 1641 ; seulement il appelle *Astrologie journalière* le premier ouvrage.

Quant aux *Myrtes renaissans*, nous n'en avons trouvé l'indication nulle part.

A. L.

NÉCROLOGIE.

M. CHAUFFEUR (Auguste)

Le 25 août dernier, une mort prématurée frappait l'un de nos collègues les plus dévoués et les plus bienveillants. M. Chauffeur appartenait à une famille valentinoise élevée par le travail et l'intelligence au premier rang de la bourgeoisie. De très-bonne heure l'étude de l'architecture et des arts obtint ses préférences et il devint habile dans tout ce qui se rattache à l'art de bâtir. Parmi les monuments qui rappelleront sa mémoire, le bâtiment des archives départementales, à la préfecture de la Drôme, est l'un sans doute des plus remarquables.

Instruit, zélé, affable, obligeant, notre regretté collègue a rendu de véritables services à la science archéologique comme architecte-voyer de la ville, en recueillant et en envoyant au musée toutes les inscriptions trouvées dans la démolition des remparts et la reconstruction des maisons du Boulevard de l'Est, et dont M. Allmer nous a révélé le sens et l'importance.

A ce titre, il a acquis de véritables droits à la reconnaissance de la Société.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1877.

PRÉSIDENCE DE M. DE GALLIER.

La Société de *la Diana* demande l'échange de ses publications avec les nôtres et la proposition est acceptée.

M. Desjardins, membre du comité des Sociétés savantes, désirerait savoir la position exacte de Notre-Dame de Gavilans dans la Drôme, pour les notes géographiques d'un cartulaire du XIIe siècle. Cette chapelle n'est pas mentionnée dans les archives du département étudiées jusqu'à ce jour.

M. le Président charge M. Poinçot de veiller à l'exécution des photographies de nos monuments historiques.

Sur la présentation de plusieurs membres,

M. de Maulde, sous-préfet de Tournon ;

M. Millet, bibliophile, à Orange ;

M. Baboin, ancien député, à Alivet sur Renage ;

M. Chomer, manufacturier à Renage,

sont proclamés membres correspondants.

Une courte revue des publications reçues est faite ensuite par M. le Secrétaire.

De son côté, M. Poinçot, trésorier, rend compte de la situation financière.

M. l'abbé Jassoud, desservant à Saint-Christophe-le-Laris, signale aux bibliophiles les « *Figures de la sainte Bible accompagnées de briefs discours contenant la plus grande partie des histoires sacrées du vieil et nouveau testament.* Paris, Jean Leclerc, 1614. Petit in-fol. de 3 à 400 pages, dont une moitié de texte et l'autre moitié en gravures sur bois.

Ce livre, malheureusement incomplet vers la fin, se trouve

à Hauterives, chez M. Pierre Cotte, facteur rural, qui le vendrait volontiers.

M. l'abbé Jassoud signale en outre au quartier de Champagnier, près le Laris, à la maison Robert, non loin de l'ancienne route de Romans au Grand-Serre, un écusson bien conservé sur une porte du XVe siècle. Il faudrait en avoir le dessin fidèle pour en donner une description héraldique.

Le même membre décrit l'église de Saint-Andéol sur Claveyson, qu'il croit être du XIIe siècle, incendiée pendant les guerres du XVIe, d'après la tradition. Son portail gothique du XVe siècle est d'une grande beauté. Le maître-autel en bois doré mérite également l'attention, ainsi qu'un médaillon représentant une *Pieta* (la Sainte-Vierge tenant le corps de son fils descendu de la croix) et un tableau représentant saint Andéol, martyr.

L'église de Charrières près Châteauneuf-de-Galaure offre un portail semblable à celui de Saint-Andéol. Elle fut donnée aux Cordeliers sous Louis XI et dépendait auparavant du prieuré de Menthe sur Moras, de l'ordre de Cluny. Les fresques anciennes ont été restaurées maladroitement par un artiste de village; elles rappelaient quelques épisodes de la vie de saint François d'Assise.

La tour octogone de Ratières est le seul reste d'un ancien château; elle est construite en mollasse et en moyen appareil et mesure 45 mètres environ de circonférence. Il y avait à l'intérieur au moins trois étages. M. l'abbé Jassoud la reporte au XIIIe siècle. La tradition veut qu'un archevêque de Vienne ait été enseveli dans la chapelle voisine, dont il reste quelques débris.

Les églises de Ratières et de Saint-Avit, reconstruites de nos jours, ont encore certains vestiges du XIIe siècle.

Enfin, on trouve dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église d'Onay, canton de Romans, une tapisserie du XVIIe siècle représentant l'histoire du patriarche Joseph.

Après quelques observations sur la communication de notre zélé collègue, la séance est levée.

CHRONIQUE.

M. le Ministre de l'instruction publique, par un arrêté du 19 juillet dernier, a bien voulu accorder à la Société une subvention de 400 francs, pour encourager ses travaux.

La *Revue des Sociétés savantes*, livraison du 3e trimestre 1876, examine notre *Bulletin* pour l'année 1874 au point de vue archéologique et apprécie les travaux de M. Dupré de Loire sur la *Citadelle de Valence*, de M. Henri Vaschalde sur les *Pierres mystérieuses et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné*, et de M. Gustave Vallier sur les *Médailles dauphinoises*.

Comme il y a peu d'archéologie dans le premier article, M. Clément de Ris se borne à esquisser l'histoire de la citadelle. Le deuxième lui présente une explication superflue des termes *dolmen, menhir*, etc., et « des abstractions métaphysiques tout à fait étrangères à l'archéologie » et d'une « justesse fort contestable » d'ailleurs, comme le *symbole du dieu-liberté dans la pierre de l'équilibre*. Quant au troisième, il donne lieu à quelques critiques de détail. Ainsi la médaille du cabinet de Berlin représentant Anne de Bretagne, au lieu d'être l'œuvre d'un artiste allemand, paraît sortir des mains d'un graveur français. D'autre part, la médaille de 1537 accuse plutôt une exécution imparfaite et malhabile qu'une intention de peindre la tristesse de François Ier. « Il faut se défier de l'imagination en archéologie. Sauf cette légère tache, le travail de M. Vallier est excellent. »

On nous a signalé à Saint-Martin-d'Août un quartier appelé la *Pierre qui branle;* seulement il n'y a plus de pierre. Des fouilles faites en cet endroit amèneront sans doute quelque découverte.

Celles de Caranda, dans l'Aisne, ont été décrites et dessinées par M. Moreau; nous en avons reçu la deuxième et dernière partie. L'exécution en est fort belle.

Ici nous laisserons la parole à un jeune et savant archéologue, M. Florian Vallentin.

« On trouve fréquemment dans la forêt de Chambaran, surtout sur le versant qui regarde la Côte-Saint-André et sa belle plaine, des pierres d'un aspect singulier, sur lesquelles l'attention des amateurs de couteaux, hachettes et instruments de l'âge préhistorique doit être appelée. Ce sont des cailloux coupés par le milieu et avec des entailles sur les bords, qui permettent d'y placer les cinq doigts de la main droite. Le grand nombre de ces pierres exclut l'idée d'un accident ou d'un caprice de la nature, et il n'est pas douteux que les entailles n'aient été faites à dessein par l'homme. M. Abel Gueyffier, archéologue et bibliophile distingué, en a recueilli dans sa riche collection, à Bressieux, plusieurs centaines, et j'en ai ramassé moi-même quelques-unes. Toutes ces pierres ont le même aspect, et si leurs dimensions varient, on peut y adapter la main droite à toutes.

» Quel était l'usage de ces cailloux ? A quelle époque ont-ils été taillés ? En connaît-on de semblables en d'autres régions ?

» Voilà trois questions auxquelles les membres de la Société sont instamment priés de répondre. »

« L'ancien château de Vinay, célèbre dans les fastes dauphinois, a été démoli l'année dernière, et M. Brun a fait élever à la même place une belle et élégante construction, sous l'habile direction de M. Romiguière, architecte à Saint-Marcellin.

» Voici quelques détails sur les objets trouvés dans ces vieilles ruines :

» 1° Des constructions du Xe ou du XIe siècle.

» 2° Des tombes en tuf, où était taillée la place du corps, de l'époque mérovingienne, d'après les poteries, mais sans aucune monnaie.

» 3° Une citerne, au bas de l'une des tours, qui mesurait 6

mètres de haut, 5 mètres de diamètre au milieu, 2 mètres à la base et 1 mètre 30 cent. au goulot et affectait la forme d'une amphore pouvant contenir 180 hectolitres. Elle était construite en tuf et revêtue à l'extérieur d'une couche de ciment romain de 15 à 25 centimètres d'épaisseur. Il est regrettable que les exigences de la nouvelle construction aient fait sacrifier ce monument de l'époque gallo-romaine.

» J'ajouterai que le château de Vinay occupait une position exceptionnelle, dominant à la fois la vallée de l'Osier et celle de l'Isère, très-resserrée en cet endroit, et qu'un poste militaire y avait sa place marquée par la nature. Les Romains ne manquèrent pas d'y établir un fort, qui défendait le passage, et le moyen-âge suivit les mêmes errements, comme partout ailleurs.

» Faudrait-il pour cela voir à Vinay la célèbre et ancienne ville de Ventia ? Toutes les probabilités jusqu'à ce jour sont plus favorables à Saint-Nazaire, clef du Royans, ou à l'Écancière, coteau voisin du port d'Ouvey, en face de Saint-Paul-lès-Romans. »

M. Savigné, imprimeur à Vienne, ayant publié dernièrement une nouvelle édition des poésies fugitives de Charles Reynaud, a reçu de l'un de nos collègues, M. Jules Saint-Rémy, le sonnet suivant :

Bravo ! maître, bravo ! la tâche est accomplie.
Vous pouvez, le cœur plein d'une noble fierté,
Montrer l'œuvre élevée au chantre de *Julie*,
Qui jette tant d'éclat sur sa belle cité.

Reynaud, poète ardent, plein de mélancolie,
Que d'un cœur tout ému nous avons feuilleté,
N'avait jamais rêvé toilette si jolie
Pour passer d'âge en âge à l'immortalité.

Des frères Elzévir vous marchez sur la trace.
Vous venez d'élever, comme autrefois Horace,
Un monument superbe et plus dur que l'airain.

Votre nom, désormais à l'abri des ténèbres,
Peut se ranger sans peur parmi les plus célèbres,
A côté des Jouaust et des Louis Perrin.

Ouvrages reçus pendant le trimestre.

Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chissé. Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé.

Nécrologe et cartulaire des Dominicains de Grenoble.

Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Léoncel, ordre de Cîteaux.

Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné.

Inventaire des archives des Dauphins de Viennois en 1346.

Répertoire des sources historiques du moyen-âge. — Bio-bibliographie. 1er fascicule A-C.

Ces huit ouvrages sont dus à M. l'abbé Chevalier, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Romans.

L'éloge de ces diverses publications n'est plus à faire; chaque érudit les a feuilletées souvent déjà.

Excursions archéologiques dans les Alpes dauphinoises.

Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, d'après les monuments épigraphiques, par M Florian Vallentin.

C'est là un heureux et remarquable début dans la carrière archéologique.

Une inscription en langue d'oc du XVe siècle à Largentière.

Priviléges d'Aubenas, découverts et publiés pour la première fois.

Établissement de l'imprimerie dans le Vivarais, illustré de marques typographiques.

Ces trois brochures, dues à M. Henry Vaschalde, notre collègue, prouvent l'érudition et l'activité de l'auteur.

Les artistes de la Drôme au salon de 1876, par M. Zénon Fière, spirituelle et intéressante étude qui a paru déjà dans notre *Bulletin* et qui sera suivie, nous l'espérons, d'une autre sur les œuvres artistiques dauphinoises à l'exposition universelle de 1878.

La vie de province au XVIIIe siècle : les femmes, les mœurs, les usages, par M. Anatole de Gallier. Tirage à part d'un travail aussi élégamment écrit que plein de recherches variées et d'un intérêt palpitant.

Maritima avaticorum ou recherches sur une ville morte située dans la commune de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône).

Raolin ou aperçu historique sur la république de Marseille au XIIIe siècle.

Deux opuscules curieux de M. Alfred Saurel.

La pensée d'un octogénaire sur la politique du jour, par M. le comte Monier de la Sizeranne.

Jeanne d'Arc, poésie par M. Ernest Perrossier.

Le souffle patriotique anime ces deux compositions.

Sociétés savantes qui ont envoyé leurs publications en 1877.

Aisne. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, etc., à Saint-Quentin. 1 vol.

Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts, à Nice. 1 vol.

Ardèche. — Société des sciences naturelles et historiques, à Privas. 1 livr.

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille. 1 vol.

Calvados. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen (Congrès archéologique). 1 vol.

Charente-Inférieure. — Commission des arts et monuments, à Saintes. 1 vol., 6 broch.

Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. 1 vol.

Côte-d'Or. — Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon. 2 vol.

Deux-Sèvres. — Société de statistique, sciences, lettres et arts. 1 livr.

Dordogne. — Société historique et archéologique du Périgord. 4 livr.

Finistère. — Société académique de Brest. 1 vol.

Gard. — Société scientifique et littéraire, à Alais. 2 livr.

Académie du Gard, à Nîmes. 1 vol.

Haute-Garonne. — Société d'histoire naturelle, à Toulouse. 6 livr.

Hérault. — Société pour l'étude des langues romanes. 7 livr.

Indre-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Tours. 9 liv.

Loire-Inférieure. — Société académique de Nantes. 2 livr.

Lot. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques, à Cahors. 12 livr.

Manche. — Société nationale académique de Cherbourg. 1 vol.

Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, Châlons-sur-Marne. 1 vol.

Nord. — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. 1 vol.

Pas-de-Calais. — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. 1 vol., 4 livr.

Pyrénées (Basses). — Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1 vol.

Pyrénées-Orientales. — Société agricole, scientifique et littéraire, à Perpignan. 2 vol. et 1 livr.

Saône (Haute). — Société d'agriculture, sciences et arts, à Vesoul. 2 vol.

Savoie (Haute). — Société florimontane d'Annecy.

Seine. — Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, à Paris. 10 livr.

Somme. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. 1 vol. et 4 livr.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique, à Montauban. 3 livr.

Vaucluse. — Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. 1 livr.

REVUES.

Les chroniques du Languedoc, Revue du Midi, à Montpellier. 10 livr.

Revue du Dauphiné et du Vivarais, à Vienne. 8 livr.

Revue des documents historiques, par M. Charavay. 1 livr.

RAPPORT DE M. POINÇOT

TRÉSORIER

sur la situation financière de la Société d'archéologie, en date du 17 juillet 1877.

Conformément à nos statuts, la situation financière à ce jour se résume ainsi :

Les Recettes opérées en 1876 s'élèvent à 3419 fr. 45.

1° Sur cette somme il y a 236 fr. provenant de cotisations arriérées de 1874 et 1875. Celles qui restent en souffrance seront probablement payées cette année.

2° Les cotisations de 1876 ont produit pour 102 membres titulaires	2040	»
Et pour 73 membres correspondants	438	»
3° La vente de livraisons du *Bulletin*, de l'*Allodialité dans la Drôme* et de *L'Arrondissement de Montélimar* a donné	215	»
4° Enfin, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu nous allouer	400	»
5° L'intérêt de la somme déposée à la Trésorerie générale a été de	326	45
Total.	3419	45
Cette somme ajoutée au reliquat constaté l'année dernière au 31 mars 1876 et arrivant à	5304	52
donne un total général de	8723	97

Les Dépenses ont été à peu près les mêmes que précédemment, sauf toutefois l'allocation votée pour la publication du 4e volume de *L'Arrondissement de Montélimar*, allant à 450 fr.